

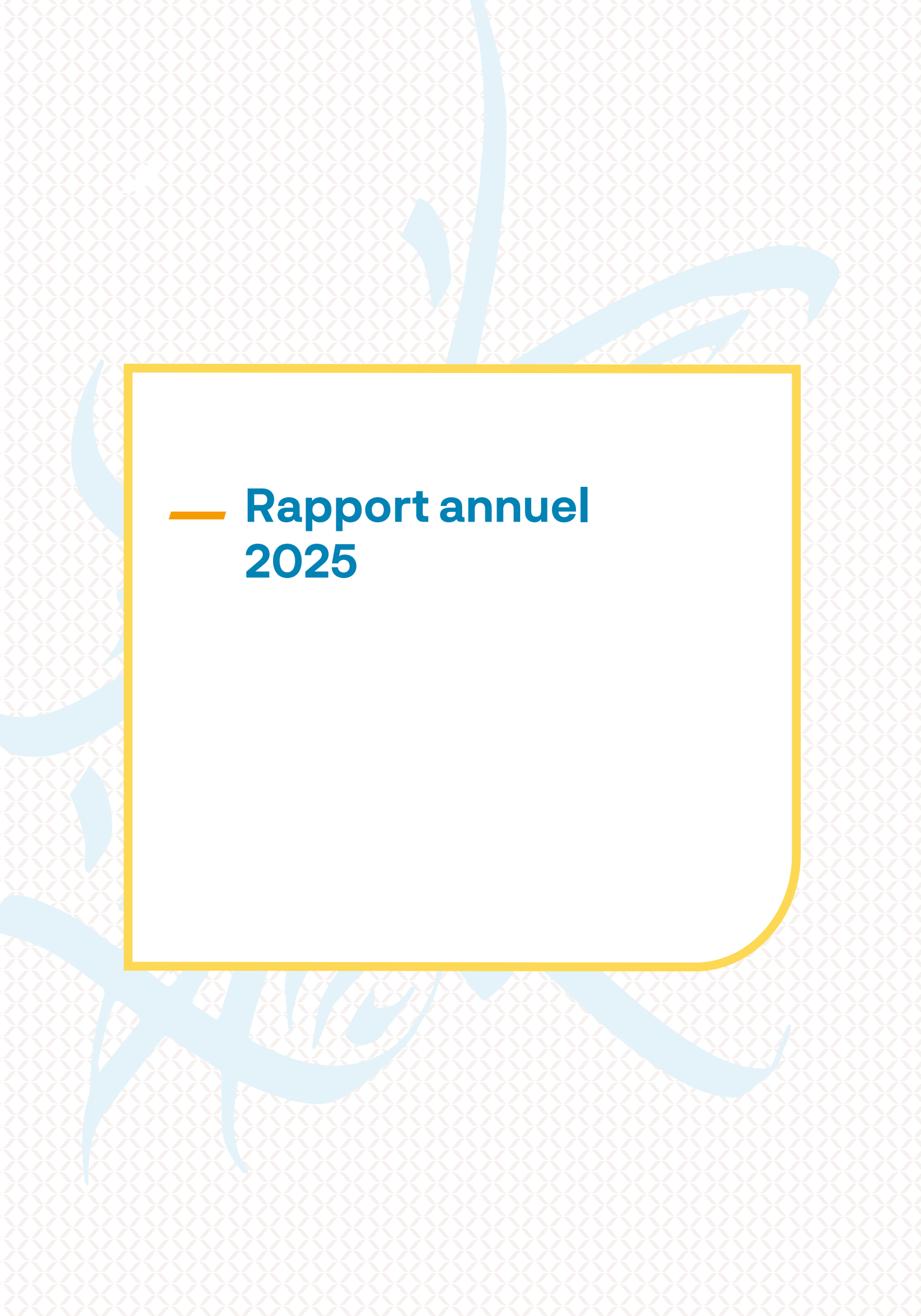


BIAT

**Rapport
Annuel
— 2025**



Signature

A large, stylized blue plant graphic with long, flowing leaves and stems, positioned behind a central white box. The background is a light gray with a repeating geometric pattern of small squares.

Rapport annuel 2025

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	5
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	7
PROFIL DE LA BIAT.....	9
1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, BANCAIRE ET FINANCIER	11
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE.....	19
3. GROUPE BIAT ET PARTICIPATIONS.....	37
4. ACTIONNARIAT	49
5. GOUVERNANCE.....	53
6. L'ACTION BIAT EN BOURSE	85
7. AFFECTATION DES RESULTATS.....	89
8. CONTRÔLE DES COMPTES.....	93
9. BILAN SOCIAL	97
10. ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE.....	103
11. PÔLE BANQUE DE DÉTAIL.....	115
12. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE.....	123
13. ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2025.....	137
14. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2025	235
15. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	275

Mot du Président

Au cours de l'année 2025, la BIAT a poursuivi avec constance sa dynamique de développement, enregistrant une performance remarquable alliant croissance et efficacité, tout en déployant avec rigueur ses priorités stratégiques. Cette trajectoire a permis de concrétiser une transformation profonde de notre institution, perceptible tant au niveau de l'activité commerciale que de l'expérience client et de la qualité des services proposés.

Cette évolution est pleinement corroborée par les résultats réalisés, comme en attestent les états financiers arrêtés au titre de l'exercice 2025, qui font ressortir une progression de la majorité des indicateurs. En effet, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est établi à 1 594,8 MDT, tandis que les dépôts de la clientèle ont atteint 22 291 MDT et que les créances nettes sur la clientèle se sont élevées à 13 045 MDT.

Parallèlement, les indicateurs de rentabilité se sont maintenus à des niveaux solides, avec un ratio PNB / total actif de 6 %, un rendement des actifs (ROA) de 1,4 % et un rendement des capitaux propres (ROE) atteignant 16,3 %.

Au-delà de ces performances financières, ces résultats s'inscrivent dans une dynamique plus large de transformation et de création de valeur, en parfaite cohérence avec la stratégie engagée par la Banque.

Dans ce cadre, la BIAT a poursuivi la mise en œuvre d'une vision intégrée fondée sur l'accélération de la transformation digitale et le renforcement de l'efficacité opérationnelle, dans l'objectif de consolider son leadership technologique et d'élever continuellement la qualité de ses services.

L'année 2025 a ainsi été marquée par des avancées significatives, portées notamment par l'adoption de modes d'organisation plus agiles, mieux adaptés aux exigences d'un environnement en constante évolution et aux attentes croissantes des clients.

Dans le même esprit, la Banque a continué à moderniser son réseau d'agences et à déployer son nouveau concept, visant à offrir une expérience client renouvelée, à la fois innovante et différenciante, tant en matière d'accompagnement que de services digitaux. À ce titre, plus de 70 agences ont été modernisées à fin 2025 sur l'ensemble du territoire.



**Ismaïl
Mabrouk**
Président du
Conseil
d'Administration

Par ailleurs, la BIAT a confirmé son rôle clé dans le soutien à l'économie nationale à travers l'accompagnement de projets structurants et à forte valeur ajoutée. Elle s'est notamment engagée dans le projet GFR à Kairouan, portant sur la réalisation d'une centrale solaire, contribuant ainsi au développement d'une énergie durable au service de l'industrie nationale et des régions.

Dans cette même dynamique, la BIAT a renforcé ses partenariats stratégiques, en particulier avec la Banque Africaine de Développement, afin d'accompagner les entreprises tunisiennes dans leur développement à l'international et de soutenir leur présence sur les marchés extérieurs.

La BIAT a également poursuivi ses efforts en faveur de l'inclusion économique, en appuyant les sociétés communautaires et en facilitant leur intégration dans le tissu économique, notamment à travers un partenariat avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Afin d'accompagner ces initiatives, la Banque a par ailleurs lancé une plateforme digitale sécurisée et simplifiée,

permettant le dépôt et le suivi des demandes de financement, tout en assurant un accompagnement de proximité grâce à des équipes dédiées.

Ces réalisations ont été largement reconnues à l'échelle internationale. En 2025, la Banque s'est ainsi vu décerner cinq distinctions majeures, consacrant son engagement en faveur de l'excellence, de l'innovation et de la qualité de service. Elle a notamment été élue « Meilleure Banque en Tunisie 2025 » par le magazine Euromoney, confirmant une dynamique de reconnaissance déjà amorcée les années précédentes, et « Meilleure Banque sur le marché des changes en Tunisie » pour la cinquième année consécutive par Global Finance.

Par ailleurs, trois distinctions lui ont été attribuées par le magazine britannique Capital Finance International (CFI), saluant la qualité de sa gouvernance, sa stratégie de digitalisation en Afrique du Nord ainsi que son engagement en faveur de la jeunesse. La Banque a également été élue « Meilleur service client pour l'année 2026 ».

Ces distinctions illustrent la solidité de notre modèle, la pertinence de nos choix stratégiques et l'impact positif de nos engagements, notamment à travers la Fondation BIAT, qui œuvre depuis 2014 en faveur de l'accompagnement des jeunes et du soutien à leurs projets.

Enfin, fidèle à sa vocation citoyenne, la Banque a poursuivi ses actions en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine national. Elle a ainsi achevé la restauration du bâtiment Disegni, édifice emblématique à forte valeur architecturale et historique. Elle a également contribué à la rénovation de la Maison de la Culture Ibn Khaldoun, ainsi qu'à la réhabilitation des places Mongi Bali et Barcelone, redonnant à ces espaces leur attractivité et leur rôle central dans la dynamique urbaine.

Portée par cette dynamique, la BIAT poursuivra avec ambition sa trajectoire de transformation, en affirmant chaque jour davantage son rôle d'acteur de référence au service d'une croissance durable et inclusive.

— Mot du Directeur Général

Les résultats de l'exercice 2025 confirment la capacité de notre Banque à maintenir une performance solide et durable, tout en renforçant la confiance de ses parties prenantes dans un environnement exigeant.

Dans ce contexte, la BIAT a consolidé sa position de leader du secteur bancaire tunisien, notamment en matière de dépôts, de produit net bancaire et de fonds propres, tout en confortant sa deuxième place sur le segment des crédits.

Ainsi, les dépôts ont enregistré une progression de +7,1 %, pour atteindre 22,3 milliards de dinars, représentant une part de marché de 21,4 %, positionnant la Banque au premier rang parmi les dix principales banques du pays.

Dans le même temps, les crédits nets ont augmenté de +1,9 % pour s'établir à 13 milliards de dinars, avec une prédominance des financements aux entreprises, qui représentent près de 62 % des engagements globaux de la Banque.

Le Produit Net Bancaire (PNB) s'est, quant à lui, établi à 1594,8 MDT, en hausse de +7,8 % par rapport à 2024.

Cette progression s'est accompagnée d'une maîtrise de l'évolution des charges opératoires, en hausse limitée à +7 %, pour atteindre 711,1 MDT, permettant ainsi une amélioration du coefficient d'exploitation, qui s'est établi à 44,6 % (-0,3 point).

Dans ce cadre, les principaux agrégats financiers traduisent la solidité du modèle de la Banque :

- Le résultat net s'élève à 385,3 MDT, en progression de +7,7 % ;
- Les capitaux propres atteignent 2 367,8 MDT (+6,4 %) ;
- Le total bilan individuel s'établit à 26,6 milliards de dinars (+6,4 %).

Les indicateurs de rentabilité confirment également cette dynamique :

- Le ratio résultat net / PNB s'établit à 24,2 % ;
- Le ROE progresse légèrement à 16,3 % (contre 16,1 % en 2024) ;



Elyes JEBIR
Directeur
Général

- Le ROA demeure stable à 1,4 %.

Par ailleurs, les ratios réglementaires continuent d'évoluer favorablement, traduisant la robustesse financière de la Banque :

- Un ratio de solvabilité de 15,81 %, en hausse de 0,43 point ;
- Un ratio Tier 1 de 10,5 % ;
- Un taux de créances douteuses et litigieuses limité à 6,7 %, en amélioration de 0,3 point ;
- Un taux de couverture des provisions porté à 80,8 %, contre 71,9 % en 2024.

Au niveau consolidé, le total bilan atteint 28,8 milliards de dinars (+9,6 %), tandis que le résultat net consolidé s'établit à 467,1 MDT (+23,1 %), reflétant la performance globale du Groupe.

Dans la continuité de cette performance financière, l'année 2025 a été marquée par des avancées

structurantes, en ligne avec les axes stratégiques de transformation de la Banque :

– Accélération de la digitalisation

La BIAT a poursuivi le déploiement de son offre digitale « MyBIAT », destinée aux clients particuliers et professionnels, enrichie par de nouvelles fonctionnalités. À fin 2025, le taux d'équipement dépasse 50 % des clients éligibles, soit plus de 415 000 utilisateurs.

L'offre « MyBIAT Corporate », lancée en 2024, a également connu une adoption significative, avec près de 50 % des clients éligibles, soit environ 19 000 entreprises utilisatrices.

– Extension du nouveau concept d'agences

Parallèlement, la Banque a poursuivi la transformation de son réseau d'agences. Plus de 70 agences ont ainsi été modernisées à fin 2025, offrant un environnement plus accueillant et convivial, propice à une expérience client simplifiée, fluide et personnalisée.

– Développement des compétences et transformation RH

Dans le cadre de sa politique de développement des compétences, la BIAT a engagé plusieurs initiatives structurantes :

- Le Centre de Développement des Compétences a évolué vers la BIAT Skills Academy, un espace moderne dédié à l'apprentissage et au partage ;
- Le lancement de la plateforme de e-learning WeLearn a permis de digitaliser et flexibiliser l'accès aux contenus de formation.

– Engagement en faveur des financements responsables

Fidèle à son rôle d'acteur engagé dans la transition énergétique, la Banque a intensifié son action en matière de financements durables.

Elle a notamment lancé le nouveau positionnement « BIAT O VERT », structuré autour d'offres dédiées aux particuliers et aux PME.

Dans cette dynamique, les financements photovoltaïques ont connu une progression notable en 2025 :

- 114 MDT financés par la BIAT au profit de 29 entreprises, incluant la centrale solaire de Kairouan ;
- 62,3 MDT financés par la BCR pour 4 centrales photovoltaïques.

Cette orientation, amorcée en 2024, s'est intensifiée en 2025 et continuera de s'accélérer, traduisant l'engagement de la Banque en faveur d'un développement durable.

– Partenariat stratégique avec la BAD

Enfin, la BIAT a renforcé son positionnement à l'international à travers la conclusion d'un partenariat stratégique avec la Banque Africaine de Développement, portant sur une garantie de transaction de 50 millions de dollars.

Ce dispositif vise à soutenir les entreprises tunisiennes dans leurs opérations internationales, en leur offrant un accès élargi à des solutions de financement compétitives et en renforçant leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

S'inscrivant dans une dynamique d'innovation continue, la Banque entend accélérer la digitalisation de ses parcours, en s'appuyant sur ses filiales technologiques et en intégrant davantage les capacités offertes par l'intelligence artificielle, afin de renforcer la personnalisation des offres et d'anticiper au mieux les besoins de ses clients.

Dans un environnement en constante évolution, la BIAT demeurera fidèle à ses fondamentaux : agir avec vigilance, renforcer sa résilience, et faire preuve d'agilité face aux transformations à venir.

Guidée par une vision de long terme, la Banque poursuivra une trajectoire de croissance durable, fondée sur l'excellence opérationnelle, la satisfaction de ses clients et la création de valeur partagée.

I - PROFIL DE LA BIAT

Au terme de 50 ans d'existence, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), lancée en 1976 avec des moyens humains et matériels modestes, est devenue l'une des plus importantes institutions financières en Afrique du Nord et un acteur de référence en Tunisie.

Avec 2897 collaborateurs en 2025, la BIAT compte près de 950 mille clients et un réseau de correspondants internationaux de près de 1500 banques. Elle dispose d'un réseau des plus denses en Tunisie avec 206 agences réparties sur l'ensemble du pays, d'une représentation à Tripoli –Libye.

Elle compte également, une filiale BIAT France, sous le statut d'agent de paiement avec une agence à Paris.

Banque universelle offrant une gamme complète de service à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents à l'Etranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Grandes Entreprises et Institutionnels, la BIAT constitue aujourd'hui un groupe financier diversifié dans les domaines de l'assurance, de la gestion d'actifs, du capital- investissement, de l'intermédiation boursière et du Conseil à l'international.

Appuyant son développement sur la proximité et l'engagement sociétal, elle met son expertise au profit de ses clients, de ses partenaires et de l'économie du pays.

01 —

ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIQUE,
BANCAIRE
ET FINANCIER



Almanar

1.1 Environnement économique

Au niveau international

A l'échelle mondiale, la **croissance économique** s'est stabilisée en affichant un taux de croissance égal à celui de 2024 soit 3.3%. Les projections pour 2026, avec un taux de **2.9%**, intègrent les **impacts multidimensionnels** directs et indirects de la guerre visant l'Iran. Estimée initialement à 3.3%, cette révision à la baisse de 0.4% de la croissance mondiale se base notamment sur :

- ✓ Les incertitudes qui entourent la durée de cette guerre et le blocage au niveau du détroit de Hormuz.
- ✓ Le renchérissement du coût de l'énergie et du transport international.
- ✓ Un resserrement attendu des politiques monétaires compte tenu des prévisions portant sur un cycle haussier de l'inflation

Croissance annuelle, en %

PIB réel	2024	2025 (*)	2026(**)	2026(***)
Zone Euro	0.9	1.4	1.3	0.8
Royaume-Uni	1.1	1.4	1.3	0.7
Etats-Unis	2.8	2.1	2.4	2
Chine	5	5	4.5	4.4
Japon	-0.2	1.1	0.9	0.8

(*) Atterrissage-Source FMI

(**) Projections Janvier 2026-Source FMI

(***) Projections OCDE Mars 2026

- Les facteurs déterminants de la croissance en 2025

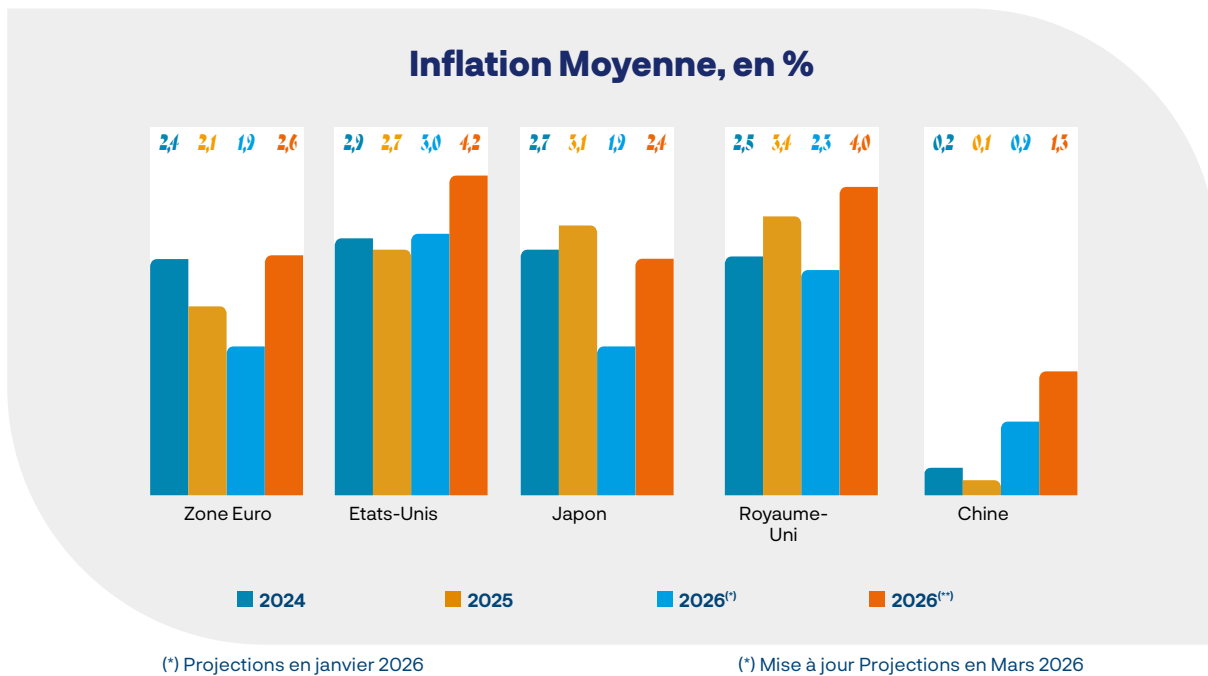
Selon le FMI, cette apparente stabilité entre 2024 et 2025 tient à la neutralisation de forces divergentes. Ainsi, les vents contraires résultant de la réorientation des politiques commerciales se trouvent compensés par des vents favorables générés par les investissements liés aux nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle (IA), et ce, plus en Amérique du Nord et en Asie que dans d'autres régions, ainsi que par le soutien budgétaire et monétaire, les conditions financières globalement accommodantes et la souplesse du secteur privé.

- Les facteurs déterminants des perspectives de 2026

La guerre actuelle et le contexte géopolitique tendu vont avoir un impact direct sur les principaux moteurs de croissance, il s'agit d'un choc réel.

L'ampleur de ce choc dépendra de la durée du conflit, mais un ralentissement, au niveau de la dynamique d'investissement privé, de la consommation et bien évidemment du commerce international est déjà attendu. Aussi, la réaction des banques centrales et des gouvernements est à scruter surtout quant à leur capacité à absorber partiellement le choc tout en atténuant les tensions inflationnistes qui se profilent.

En 2025, l'inflation mondiale a enregistré une décreue significative passant de 5.8% (2024) à 4.1%.



La baisse enregistrée au niveau de la majorité des prix des principales matières premières de base a favorisé le cycle désinflationniste en 2025.

Prix des principales matières premières

	Moyenne 2024 (B)	Moyenne 2025 (A)	Variation (A/B)
Pétrole brut Brent \$US/bbl	80.7	69	-14.5%
Indice du gaz naturel (2010=100)	87.4	107.8	+23.3%
Phosphate brut \$US/TM	152.5	152.5	0%
Phosphate DAP \$US/TM	563.7	685.2	+21.6%
Phosphate TSP \$US/TM	474.6	577.6	+21.7%
Minerai de fer \$US/dmtu	109.4	100.2	-9.3%
Indice des prix des métaux de base (dont Aluminium, cuivre, minerai de fer, plomb, uranium et zinc), (2016=100)	114.1	122.3	+7.2%
Huile d'olive \$US/TM	8 860.3	5 464.5	-38.3%
Blé tendre \$US/TM	230.9	219.6	-4.9%
Blé dur \$U/TM	268.7	243.3	-9.5%

Sources : Banque Mondiale et FMI, Calcul Equipe Prospective, Veille et Recherche Economique

Alors qu'il était attendu que ce cycle désinflationniste poursuive sur sa lancée en 2026 (prévision initiale de 3.8% pour l'inflation mondiale), la guerre ciblant l'Iran et l'élargissement du conflit au moyen orient ont eu des implications sur les prix des matières premières notamment l'énergie et sur le coût du transport international. De telles implications vont semble-t-il s'inscrire dans la durée¹, d'où une nouvelle prévision d'une hausse de l'inflation en 2026 dans un intervalle de +0.5% à 1% en fonction de l'évolution de la situation.

Au niveau national

En Tunisie, le taux de croissance s'est inscrit en amélioration passant de 1.6% en 2024 à 2.5% en 2025.

Au niveau sectoriel, la VA (valeur ajoutée) du secteur de l'agriculture et de la pêche a évolué de **+10.3%** (en GA) **soit une contribution à hauteur de 38% au niveau du taux de croissance global**, bénéficiant notamment de l'impact positif de l'amélioration des conditions climatiques sur la production, notamment celle des céréales et des olives.

Le secteur des services marchands a enregistré une croissance de 1.3% (contribuant à hauteur du quart dans la croissance globale) tirée notamment par la VA de l'hôtellerie et la restauration (+6.8%).

¹ Dans ses récentes prévisions, le cabinet de conseil mondial «Oxford Economics» anticipe un prix moyen du pétrole de **90 dollars le baril pour l'année 2026**, avec un pic à 113 dollars au deuxième trimestre.

Le secteur industriel, dans sa globalité, a enregistré une croissance de +2.7% en nette amélioration par rapport à 2024. N'eût été la contre-performance enregistrée au niveau des industries non manufacturières (activités extractives) dont la valeur ajoutée est en retrait de 1.3%, le secteur industriel aurait pu améliorer encore plus sa performance d'autant plus que le secteur des industries manufacturières a tenu la dragée haute face à un contexte adverse en affichant une croissance de +3.3%.

Quant à l'indice des prix à la consommation, le taux d'inflation moyen a atteint 5.35% en 2025 versus 7% en 2024. Cette baisse est expliquée, d'une part par la diminution relative des prix des matières premières et de l'énergie à l'échelle internationale, et d'autre part par un «sequencing» prudent de la politique du Taux Directeur (TD) de la BCT. En effet, l'année 2025 n'a été impactée que par une seule baisse de 50 pbs du Taux Directeur².

Concernant le marché de l'emploi, même si le taux de chômage a emprunté une tendance baissière passant de 16.5% au 4^{ème} trimestre 2024 à 15.2% au 4^{ème} trimestre 2025, il demeure à un niveau élevé.

² Lors de la réunion du Conseil d'administration de la BCT du **30 décembre 2025**, il a été décidé de diminuer le TD de 50 pbs (compte tenu du niveau de l'inflation à fin décembre 2025, soit 4.9%). La transmission de cette baisse au niveau du TMM (Taux Moyen du Marché Monétaire) se matérialise à partir du 1^{er} février 2026.

Chiffres clés	2023	2024	2025
Croissance du PIB (en %, Sur la base des volumes exprimés aux prix constants de 2015)	0	1,6	2,5
Taux d'inflation moyen (en %)	9,3	7	5,35
Paielements courants (en % du PIB)	-2,3	-1,6	-2,5
Solde budgétaire (en % du PIB)	-7,6	-6,3	-5,2
Evolution des exportations de biens (en %)	+7,9	0	+2,6
Evolution des importations de biens (en %)	-4,4	+2,3	+5,5
Avoirs en devises (en jours d'importations au 31/12)	120	121	105
Recettes touristiques (en MD)	6 921	7 600	8 097
Variation	+27.7%	+9.8%	+6.5%
Revenus du travail en Espèces ³ (en MD)	7 657	8 263	8 762
Variation	+4%	+7.9%	+6%
Taux d'investissement (FBCF ⁴ en % du PIB)	15,5	15,7	16,2 ⁵
Epargne nationale (en % du RNDB)	5,4	4,6	5,8 ⁶
Crédits à l'économie ⁷ (en MD)	108 411	111 856	115 123
Variation	+2,2%	+3,2%	+2,9%
Masse monétaire M3 (en MD)	120 398	132 939	146 952
Variation	+9%	+10,4%	+10,5%

- Perspectives 2026

A l’instar des autres pays, les prévisions des principaux agrégats de l’économie nationale vont être impactées à travers les canaux de transmission par les retombées multidimensionnelles de la guerre.

Le communiqué de la BCT, suite à la réunion de son conseil d’administration en date du **30 mars 2026**, a

mis en avant l’existence de **pressions inflationnistes d’origine externe** qui se sont récemment accrues et risquent de se transmettre dans la chaîne de formation des prix. Dans ce contexte, «le Conseil réaffirme sa vigilance et se tient prêt pour ajuster les instruments à sa disposition afin de préserver le processus désinflationniste et de maintenir l’inflation à des niveaux soutenables.» Il est à préciser que le TD a été maintenu à 7%.

3 Selon la BCT, les revenus du travail englobent les envois de fonds des travailleurs tunisiens à l’étranger (revenu secondaire) et la rémunération des salariés (revenu primaire).

4 Formation Brute du Capital Fixe

5 Prévision Ministère de l’Economie et de la Planification, Source BCT : rapport annuel 2024

6 Prévision Ministère de l’Economie et de la Planification, Source BCT : rapport annuel 2024

7 Il s’agit de la consolidation des encours des crédits à l’économie figurant au niveau des bilans des autres institutions de dépôts.

1.2 Environnement bancaire et financier

L'évolution de l'activité du système bancaire⁸ s'est caractérisée au courant de l'année 2025 par une poursuite de la dynamique de la collecte des dépôts, et une légère hausse des crédits nets.

• Les dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle se sont établis à 103.951MD au 31 décembre 2025, enregistrant une progression de 7,2%.

Cette progression a concerné l'ensemble des composantes des dépôts, portée principalement par les dépôts d'épargne qui ont enregistré une hausse de 8,5%, tandis que les dépôts à terme et les dépôts à vue ont connu des augmentations plus modérées, respectivement de 6,8 % et 6,4%.

• Les crédits net à la clientèle

Les crédits nets à la clientèle au niveau du système bancaire ont totalisé au terme de l'année 2025, 83.4MD, enregistrant une légère hausse de 1,3%.

Evolution des dépôts de la clientèle (en MD)



Source : Panel des dix premières banques

Evolution des crédits à la clientèle (en MD)

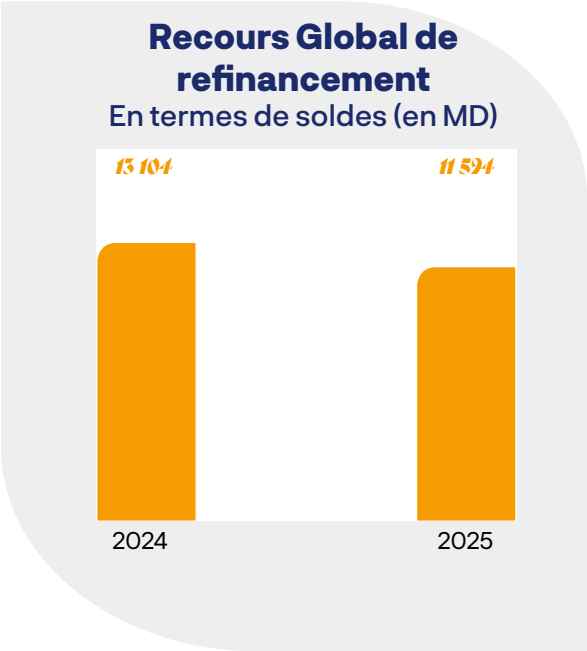


Source : Panel des dix premières banques

⁸ Panel des dix premières banques

• Recours Global de Refinancement

L'exercice 2025 s'est soldé par un recours global du refinancement de 11,594MD contre 13,104MD observé au terme de l'exercice écoulé.



Marché boursier*

L'indice phare de la bourse, le Tunindex, clôture pour sa cinquième année successive sur une hausse de +35,12% contre +13,75% en 2024.

En ce qui concerne les indices sectoriels, dix indices ont enregistré des rendements annuels positifs à des taux compris entre 59,33% (indice de distribution) et 30,20% (indices des assurances) alors que les 2 autres indices ont affiché des rendements négatifs de -1,99% (indice des industries) et -3,93% (indice de bâtiment et matériaux de construction).

Taux du marché

En 2025, le Taux Moyen du Marché Monétaire (TMM) a suivi l'orientation de la politique monétaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Suite à une baisse de 50 points de base du taux directeur en mars, il a reculé dès avril pour se stabiliser autour de 7,5 % sur la majeure partie de l'année.

Cette évolution traduit le début d'un assouplissement monétaire prudent, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de soutien progressif aux conditions de financement de l'économie.

* Source : BVMT

02 —

ACTIVITES ET RESULTATS DE LA BANQUE



Muscat

— 2.1 Vision et Stratégie de la Banque

La BIAT consolide son développement pour faire face à de nouveaux enjeux. Une vision s'inscrivant dans la continuité du dernier plan stratégique a été mise en place. Elle s'articule autour des points suivants :

Vision de la Banque

1 Un groupe financier solide reconnu pour son professionnalisme et sa bonne gouvernance

2 Une banque de référence sur ses marchés capable de s'adapter et de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients et de les accompagner dans la durée

3 Une banque citoyenne et responsable qui s'implique activement dans le développement d'une économie durable du pays

À travers cette vision stratégique, la Banque se positionne comme un acteur de référence, conjuguant innovation, résilience et engagement. En plaçant la transformation digitale, la gouvernance data-driven et l'excellence opérationnelle au cœur de son développement, elle renforce sa capacité à répondre aux défis du secteur et à anticiper les évolutions du marché. Cette approche intégrée lui permet de consolider son leadership et d'offrir à ses clients une meilleure expérience bancaire.

Une dynamique d'amélioration continue et d'alignement stratégique

La transformation de la Banque repose sur une exécution rigoureuse et une gouvernance claire. L'alignement des initiatives avec la stratégie globale est assuré par un suivi précis des indicateurs de performance et des livrables. L'instauration d'une

culture de l'excellence et de l'agilité favorise une adaptation rapide aux évolutions du marché et aux nouvelles exigences réglementaires. Le développement du capital humain est également un enjeu clé, avec la mise en place de programmes de formation et de montée en compétences pour accompagner la transformation. En cultivant une dynamique d'amélioration continue, la Banque se dote des leviers nécessaires pour maintenir son leadership et assurer une croissance durable et maîtrisée.

Une expérience client repensée pour un accompagnement sur mesure

Dans un contexte bancaire en pleine évolution, l'expérience client constitue un différenciateur clé. La Banque s'engage dans une approche centrée sur la personnalisation et la fluidité des interactions.

L'amélioration continue des parcours clients repose sur une meilleure personnalisation des offres, intégrant des services adaptés aux besoins spécifiques de chaque profil.

L'intelligence artificielle et l'analyse des données permettent d'anticiper les attentes et de proposer des solutions sur mesure, renforçant ainsi l'engagement et la fidélisation.

En mettant l'accent sur la qualité et l'innovation, la Banque se positionne comme un partenaire de confiance, garantissant une expérience client à forte valeur ajoutée.

Une modernisation technologique alignée sur les enjeux de demain

La Banque poursuit la modernisation de son système d'information afin de garantir la fiabilité, la sécurité et la performance de ses opérations. Cette démarche vise à simplifier les outils, améliorer la qualité de service et accompagner le développement des activités. En renforçant ses infrastructures et en digitalisant davantage ses processus, la Banque sécurise son fonctionnement et soutient sa croissance dans un environnement en constante évolution.

Une gouvernance data-driven pour renforcer la compétitivité

La Banque accorde une importance croissante à la gestion et à la valorisation de ses données. Une organisation renforcée permet d'assurer la qualité, la fiabilité et la protection des informations. Cette approche améliore la prise de décision, la maîtrise des risques et l'adaptation des offres aux besoins des clients. La donnée devient ainsi un levier essentiel de performance et de compétitivité.

Une transformation organisationnelle de la filière IT pour soutenir les ambitions métiers de la Banque et mieux servir ses clients

La Banque a fait évoluer son organisation informatique pour être plus efficace et mieux répondre aux besoins des métiers. Dans un secteur bancaire qui

change rapidement, elle a choisi de mettre en place une structure plus agile et plus proche des priorités stratégiques.

La création de la nouvelle filiale IT BIAT Innovation & Technology est une étape importante. Elle permet d'accélérer l'innovation, d'améliorer les processus et d'attirer des profils spécialisés dans les nouvelles technologies.

En parallèle, une structure centrale appelée « Stratégie et Coordination IT » a été mise en place pour mieux piloter les projets, assurer une bonne gouvernance et garantir une coordination efficace entre les différentes équipes.

Grâce à cette nouvelle organisation, la Banque exécute mieux ses projets, accompagne davantage les métiers et se prépare plus solidement aux évolutions du marché.

Une gestion proactive des risques et de la conformité

Dans un environnement réglementaire de plus en plus exigeant, la gestion des risques constitue un axe stratégique essentiel. La Banque adopte une approche proactive, renforçant ses dispositifs de conformité et de contrôle interne.

Par ailleurs, la mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité robuste garantit une résilience accrue face aux crises et aux incidents opérationnels. Cette stratégie globale permet de sécuriser l'ensemble des opérations tout en renforçant la confiance des clients et des investisseurs.

Un Modèle de développement durable et responsable

La banque investit dans la consolidation de sa responsabilité sociétale et environnementale et le renforcement de sa compétitivité sur le marché. Elle veille, à travers son modèle de développement durable et responsable, à contribuer positivement au développement et à la croissance économique de la Tunisie.

— 2.2 Faits marquants de la Banque

Développement digital

La BIAT a poursuivi le déploiement commercial de l'offre digitale gratuite « MyBIAT » destinée aux clients Particuliers et Professionnels, portant le taux d'équipement à plus de 50% des clients éligibles à fin 2025.

S'agissant de «MyBIAT Corporate», lancé publiquement en 2024, le taux d'adoption a également atteint la moitié des clients éligibles à fin 2025. L'exercice a par ailleurs été marqué par la migration des services «Multivir» et «BIATNET Business» vers «MyBIAT Corporate», avec pour objectif l'achèvement de cette transition et la suspension définitive des deux services en 2026.

Dans le cadre de l'enrichissement de l'offre, des évolutions ont été apportées aux deux plateformes. « MyBIAT Retail » a bénéficié d'une optimisation de l'expérience utilisateur, à travers un design épuré et modernisé, l'intégration de parcours digitalisés (virements permanents et programmés), la gestion des plafonds des cartes et un renforcement des dispositifs de sécurité. « MyBIAT Corporate » a connu des évolutions fonctionnelles intégrant notamment le suivi des opérations de commerce extérieur et monétiques, la pré-réservation de chèques via la plateforme Tunichèque ainsi que la consultation des produits titres.

Extension du nouveau concept d'agences

La BIAT a poursuivi l'extension du nouveau concept d'agences, initié à la suite du lancement réussi de deux sites pilotes en 2021. À fin 2025, la transformation de plus de 70 agences a été achevée dans plusieurs régions du pays, notamment Tunis, Nabeul, Sousse, Sfax, Monastir, Djerba, Zarzis et Tozeur. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de modernisation progressive du réseau. Au-delà de l'expertise de ses équipes commerciales, la Banque a souhaité faire évoluer ses espaces afin qu'ils reflètent davantage ses valeurs de transparence et d'engagement, tout en offrant un environnement plus accueillant et convivial, propice à une expérience client simple et fluide.

Expertise et projets d'infrastructure

La BIAT a participé, en qualité d'agent et d'arrangeur, à la structuration d'un prêt syndiqué d'un montant

global de 140 millions de dinars en faveur du projet GFR Kairouan, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 100 MWac située à Chebika, dans le gouvernorat de Kairouan. Cette opération a été menée en pool bancaire composé de quatre banques et contribue au renforcement de la production nationale d'électricité à partir de sources renouvelables. Le projet a pour objectif de fournir de l'électricité propre à deux industries tunisiennes, réduisant ainsi leur empreinte carbone. La BIAT est intervenue à un triple titre : syndicateur du prêt, financeur de la dette et investisseur en capital via sa filiale BIAT Capital Risque. L'opération a été pilotée par les équipes expertes de la Banque de Financement et d'Investissement, qui ont assuré le montage et la structuration du financement ainsi que la mobilisation et la coordination entre toutes les parties prenantes. Elle a abouti à l'élaboration de solutions sur mesure et à forte valeur ajoutée, combinant investissement, ingénierie financière, conseil financier et juridique de haut niveau, ainsi qu'une capacité d'accompagnement durable de l'ensemble des partenaires du projet.

Politique de l'offre

- Signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour le financement des sociétés communautaires. Dans ce cadre, une enveloppe globale de 40 MD a été mobilisée par l'État, dont 4 MD attribués à la BIAT à sa demande.
- Lancement d'une plateforme numérique dédiée à la soumission en ligne des demandes de financement des sociétés communautaires, permettant de simplifier et digitaliser les démarches d'accès au financement. Cette solution, dotée d'une interface sécurisée et d'un processus partiellement automatisé, assure un traitement plus rapide des demandes avec l'appui d'une équipe dédiée.
- Signature d'un partenariat stratégique avec la Banque Africaine de Développement portant sur une **garantie de transaction de 50 millions de dollars**, destinée à renforcer les capacités de la BIAT, à accompagner les entreprises tunisiennes dans leurs opérations à l'international. Ce partenariat permet aux entreprises clientes de la BIAT, quelles que soit leurs tailles, d'accéder à des solutions de financement international compétitives, consolidant leur position et leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales.

- Lancement de la carte de paiement fractionné « BIAT Flexy », conçue pour offrir à la clientèle une solution de paiement alternative au chèque, reposant sur un remboursement échelonné et un plafond adapté au profil du client pour une gestion maîtrisée des dépenses et ce, suite à la parution de la Circulaire BCT 2024-41.

Proximité

La BIAT a organisé des rencontres régionales avec sa clientèle Entreprises à Sousse et Sfax, favorisant des échanges constructifs avec les dirigeants et acteurs économiques sur leurs besoins et perspectives. À travers ces initiatives, la Banque a réaffirmé sa proximité et son rôle de partenaire stratégique, en mettant en avant un accompagnement personnalisé, la modernisation de son réseau et le déploiement de solutions digitales adaptées.

Dans le prolongement de ses actions de proximité et afin de poursuivre cette dynamique, la BIAT a participé à l'Africa Banking Forum, plateforme réunissant les acteurs majeurs du secteur bancaire africain. Cette participation a permis de mettre en avant son expertise et de contribuer aux réflexions relatives à la digitalisation, à l'innovation et à l'évolution des modèles bancaires. Elle a par ailleurs organisé une rencontre dédiée à sa clientèle Entreprises, mettant particulièrement à l'honneur l'entrepreneuriat féminin autour des thématiques sur la transition énergétique, favorisant ainsi des échanges autour d'initiatives contribuant à une économie plus inclusive et responsable.

Distinctions et certifications

La BIAT a obtenu cinq distinctions internationales majeures, confirmant la solidité de son modèle, son leadership et son engagement en faveur de l'innovation, de l'excellence opérationnelle et du service client.

Meilleure Banque en Tunisie – Euromoney Awards for Excellence 2025

Euromoney a récompensé la BIAT pour son innovation financière, la qualité de son service, sa performance opérationnelle et l'engagement des équipes BIAT, renforçant son positionnement déjà marqué par les distinctions de 2019, 2023 et 2024.

Meilleure Banque sur le marché de change en Tunisie – Global Finance

Pour la cinquième année consécutive, Global Finance a distingué la maîtrise de la BIAT sur le marché de change, portée par une expertise reconnue, des solutions innovantes et un service client performant.

Trois prix décernés par CFI en 2025

Le magazine CFI a attribué à la BIAT trois distinctions majeures :

« Meilleure Gouvernance Bancaire en Tunisie », mettant en avant la solidité de son modèle de gouvernance ;

« Meilleure stratégie de digitalisation en Afrique du Nord », saluant son engagement en matière de transformation digitale ;

« Contribution exceptionnelle au développement de la jeunesse en Tunisie », récompensant l'impact durable de ses initiatives sociétales, notamment via la Fondation BIAT.

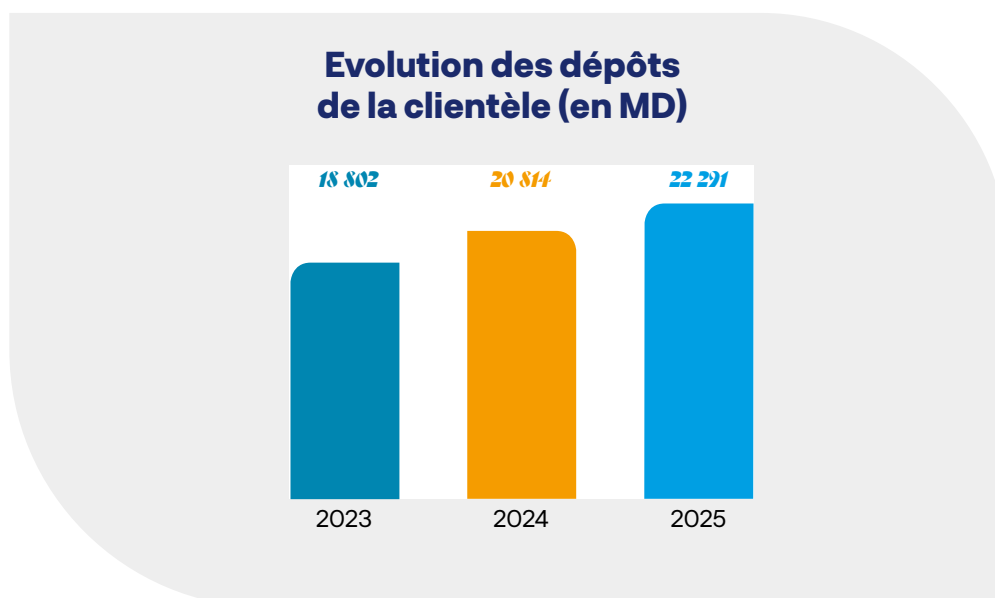
Meilleur service client de l'année 2026

La BIAT a obtenu le prix « Élu Service Client de l'Année 2026 » dans la catégorie « Banques », récompensant la qualité de sa prise en charge multicanale et les initiatives engagées pour optimiser l'expérience client.

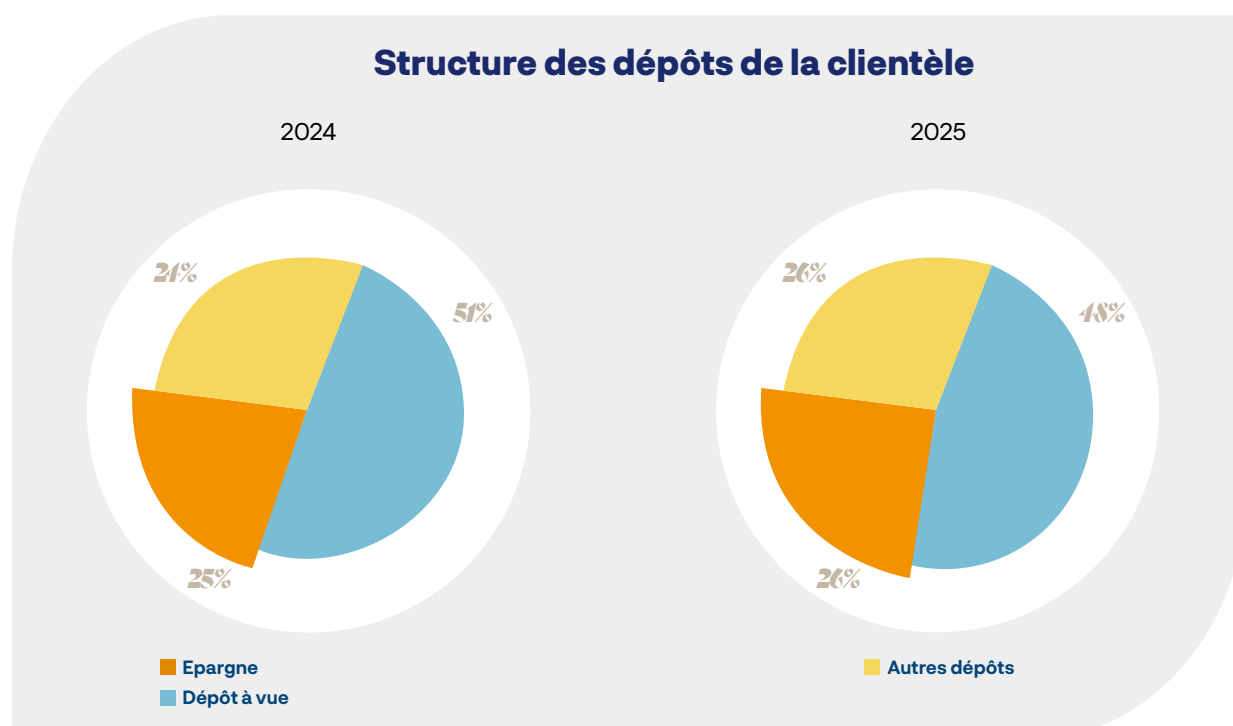
— 2.3 Activités de la Banque en 2025

2.3.1 Les dépôts de la clientèle

Au terme de l'année 2025, les dépôts de la clientèle enregistrent une hausse de 7,1% à 22 291MD.

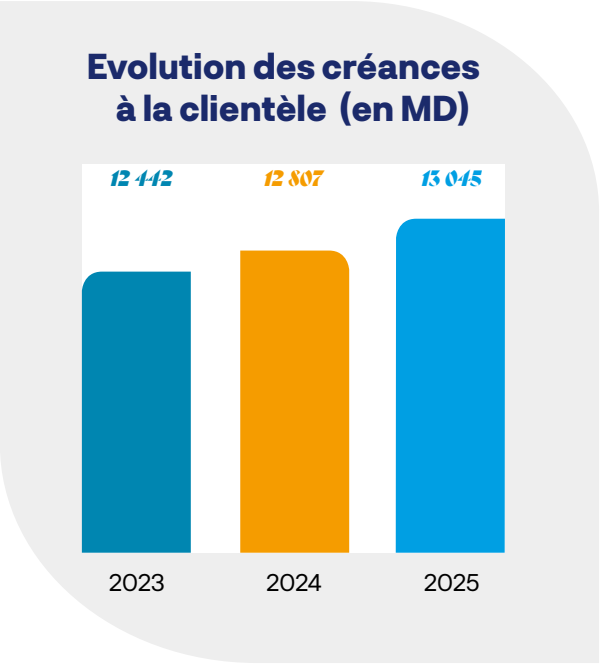


La structure des dépôts de la banque est parmi les plus favorables du secteur. La part des dépôts à vue, représente 48% du total des dépôts.



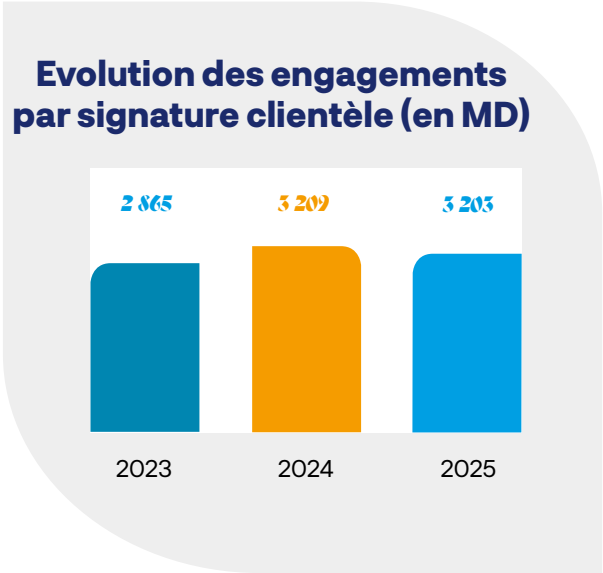
2.3.2 Les créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle de la BIAT se chiffrent, au titre de l'exercice 2025, à 13 045MD, marquant une hausse de 1,9% par rapport à fin décembre 2024.



2.3.3 Les engagements par signature clientèle

Le volume des engagements par signature en faveur de la clientèle demeure stable à 3.203MD au terme de l'année 2025.

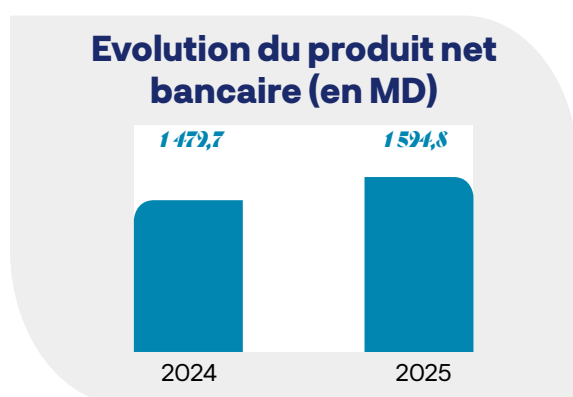


2.4 Résultats de la Banque en 2025

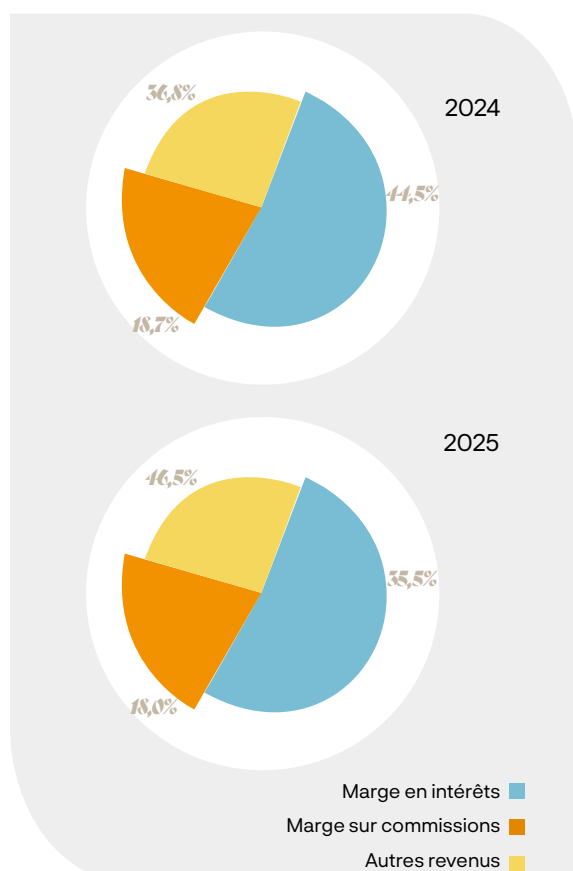
• Produit Net Bancaire

Au terme de l'année 2025, le Produit Net Bancaire totalise 1594,8MD, s'inscrivant en hausse de 7,8%.

La variation de la marge en intérêts, de la marge en commissions et des autres revenus a été respectivement de -13,9%, 3,7% et 36,1%.

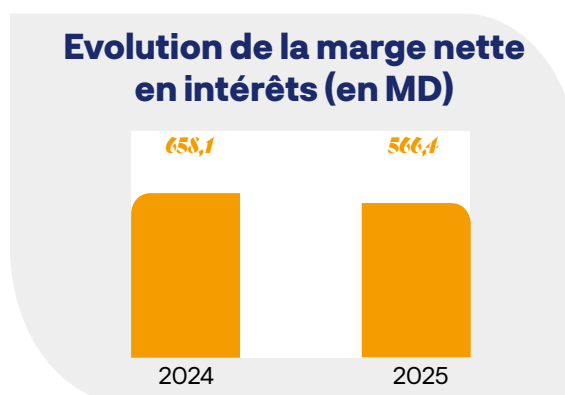


La structure du PNB est ventilée comme suit :



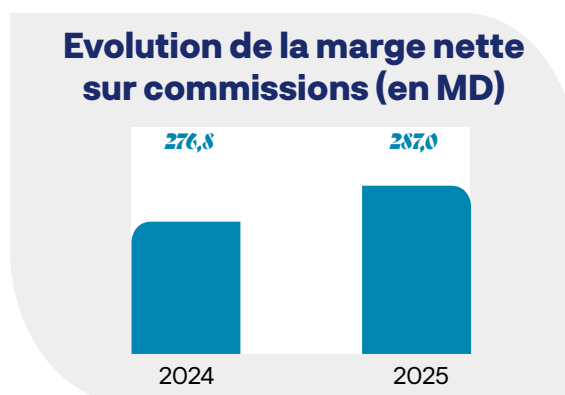
• Marge en intérêts

Représentant 35,5% du PNB, la marge en intérêts s'établit à 566,4MD, une baisse de 13,9%.



• Marge sur commissions

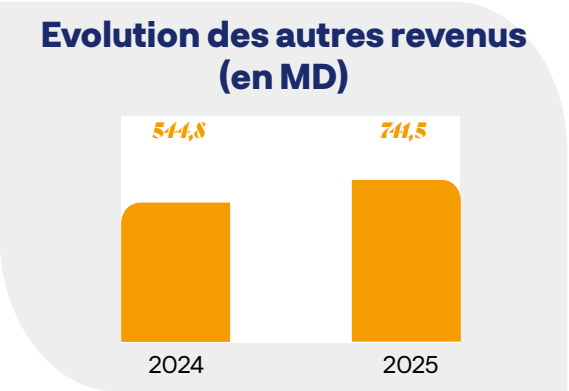
La marge sur commissions s'améliore de 3,7% pour s'établir à 287,0MD.



La part de la marge sur commissions dans le PNB se situe à 18,0% au 31 décembre 2025.

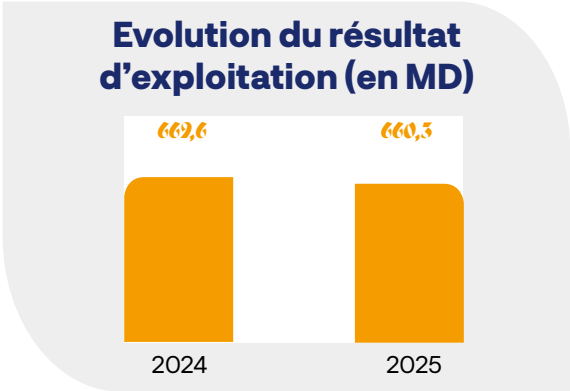
• **Autres Revenus**

Les autres revenus, qui représentent 46,5% du PNB au 31 décembre 2025, augmentent de 36,1% à 741,5 MD.



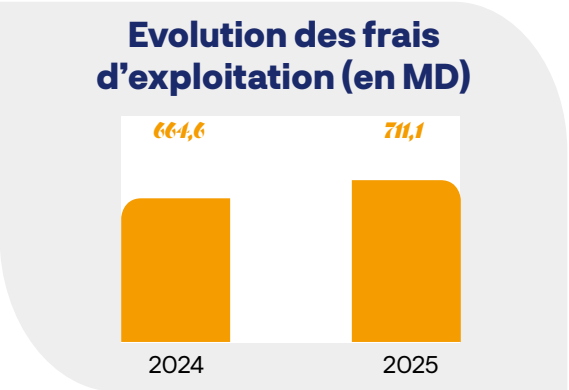
• **Résultat d'exploitation**

Le Résultat d'exploitation demeure quasiment stable à 660,3 MD.



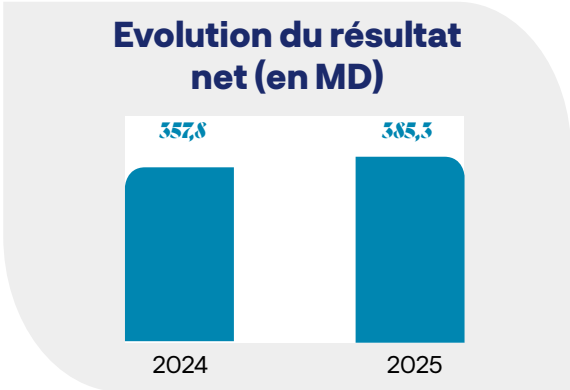
• **Frais d'exploitation**

Au terme de l'année 2025, les frais d'exploitation enregistrent une évolution de 7,0% s'établissant à 711,1 MD.



• **Résultat net**

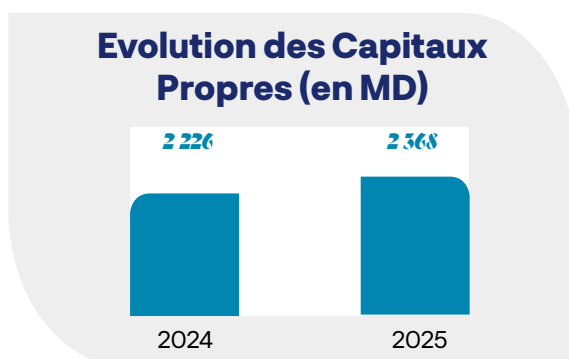
Au final, le Résultat Net ressort à 385,3 MD à l'issue de l'année 2025, en hausse de 7,7% par rapport à l'exercice écoulé (357,8MD).



Le coefficient d'exploitation est passé de 44,9% à 44,6% en 2025, soit une baisse de 0,3 point.

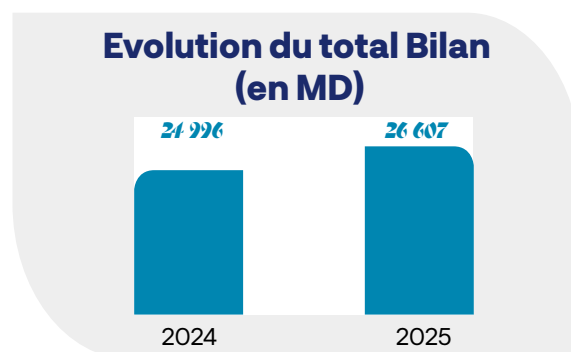
• **Capitaux propres**

Les capitaux propres relatifs à l'exercice 2025 s'établissent à 2 368 MD contre 2 226 MD en 2024, soit une progression de 6,35%.



• **Total Bilan**

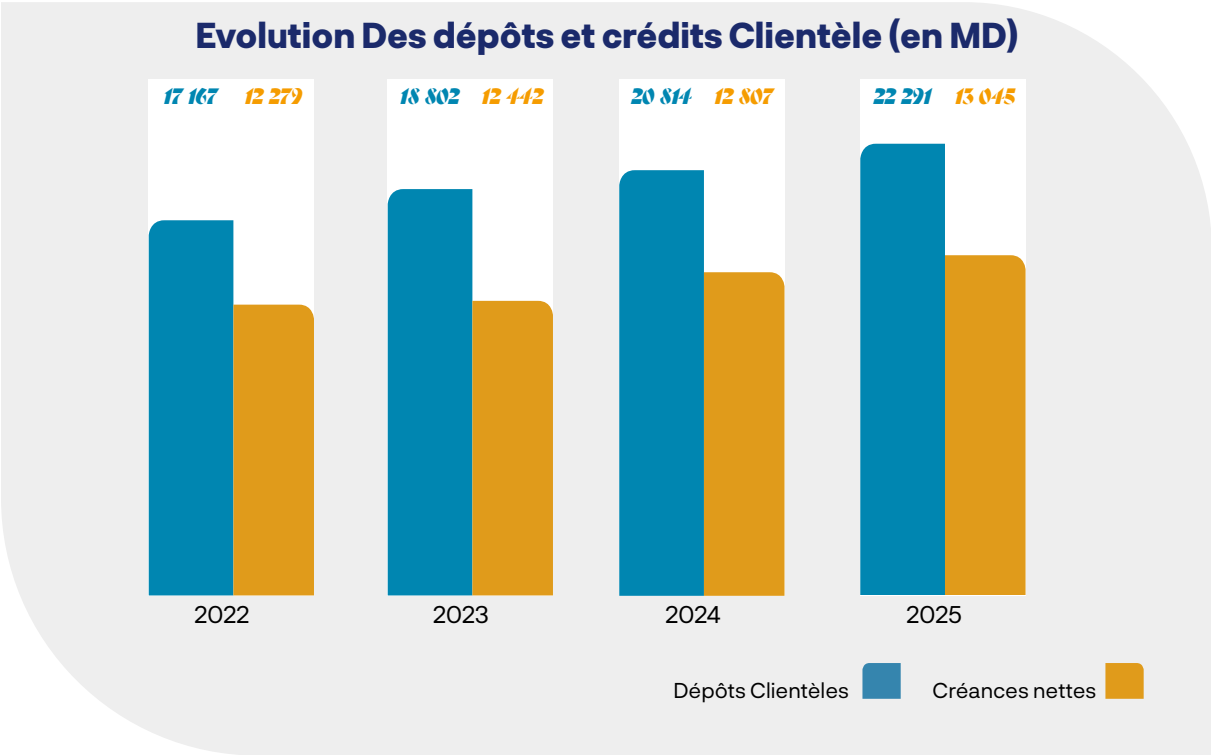
A fin décembre 2025, le total bilan totalise 26 607MD contre 24 996MD en 2024, soit un accroissement de 6,4%.



2.5 Evolution de la Banque et ses performances au cours des dernières années

2.5.1 Dépôts et Créances Clientèle

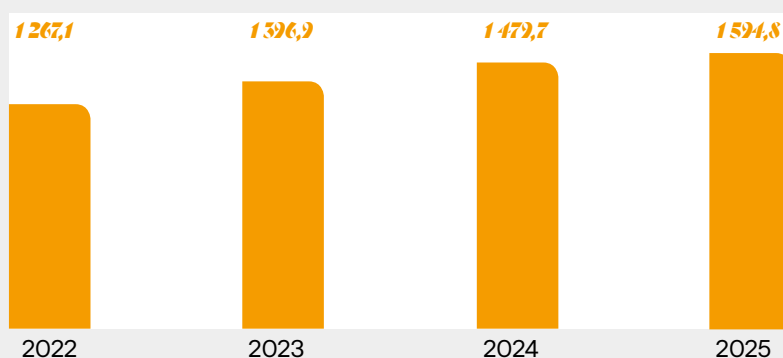
- Les Dépôts de la Clientèle s'élèvent à 22 291,0MD à fin 2025, en augmentation moyenne de 9,1% au cours des quatre dernières années.
- Les Créances nettes s'établissent à 13 045MD au 31 décembre 2025, en accroissement moyen de 1,9% au cours de la même période.



2.5.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation annuelle moyenne de 8,0% au cours des quatre dernières années pour s'établir à 1594,8MD à fin 2025.

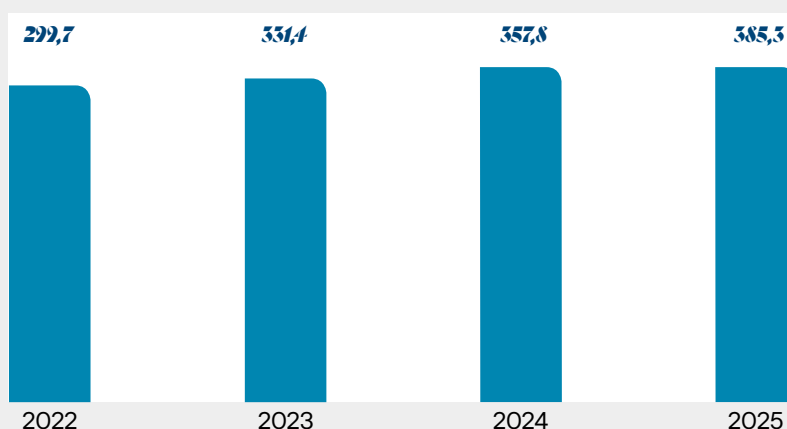
Evolution du Produit Net Bancaire (en MD)



2.5.3 Résultat Net

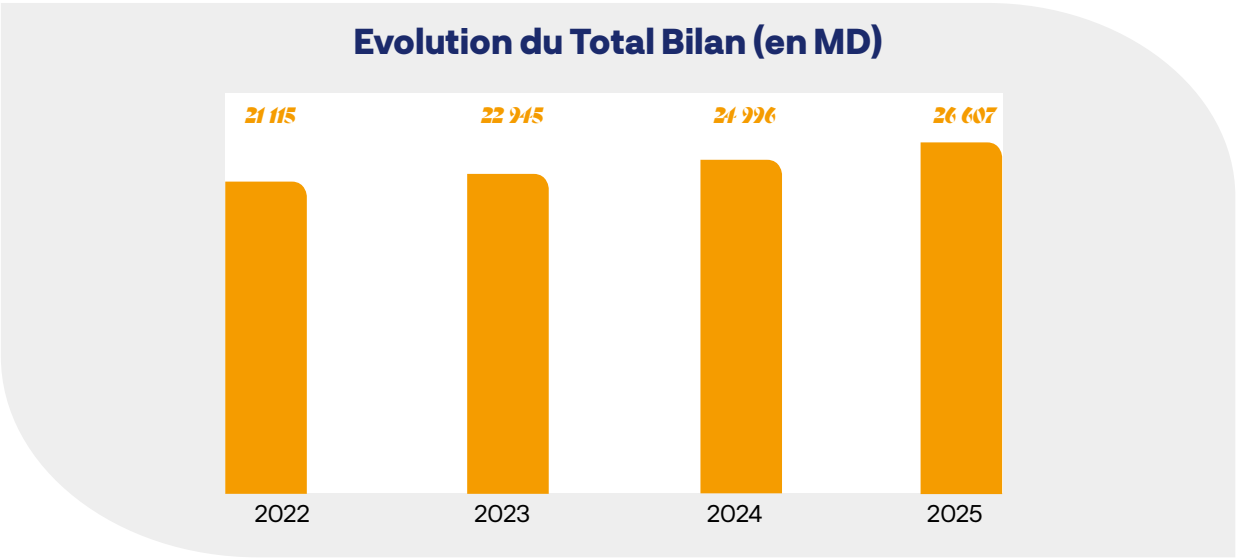
Le Résultat Net passe de 357,8MD en 2024 à 385,3 MD en 2025, soit une évolution annuelle moyenne de 8,7% au cours des quatre dernières années.

Evolution du Résultat Net (en MD)



2.5.4 Total Bilan

Le total du Bilan s’inscrit en hausse moyenne de 8% au cours des quatre dernières années pour s’établir à 26.607MD à fin décembre 2025.



2.5.5 Ratios

Ratios de rentabilité

	2022	2023	2024	2025
PNB / Total Actif	6,0%	6,1%	5,9%	6,0%
Résultat net / PNB	23,6%	23,7%	24,2%	24,2%
Résultat net / FP (ROE)	15,3%	15,9%	16,1%	16,3%
Résultat net / Total Actif (ROA)	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%

Ratios de productivité

(en milliers de dinars)

	2022	2023	2024	2025
Dépôts / employé	8 732	8 827	8 619	7695
PNB / employé	645	655,8	612,7	550,5

Ratios réglementaires

Ratio Crédits / Dépôts

	2022	2023	2024	2025
Crédits/Dépôts	89%	86%	79%	77%

Les fonds propres et le ratio de couverture des risques

(En millions de dinars)

	2022	2023	2024	2025
Capital	178,5	178,5	204,0	204,0
Réserves	1063,9	1254,3	1229,6	1248,1
Bénéfice de l'année	299,7	331,4	357,8	385,3
Autres capitaux propres et résultats reportés	415,2	317,8	435,1	530,5
Capitaux propres ⁽¹⁾	1957,3	2082,1	2226,4	2368

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(En millions de dinars)

	2021	2022	2023	2024	2025
Actif net pondéré (en MD)	15 229,0	16 396,7	17 474,6	18 430,0	19 839,9
Total capitaux propres nets de base (en MD)	1 634,5	1 722,5	1 842,7	1 956,0	2 082,8
Ratio de couverture des risques (Tier 1)	10,64%	10,51%	10,54%	10,61%	10,50%
Fonds propres complémentaires (en MD)	549,1	831,0	923,6	879,4	1 052,7
Total fonds propres nets ⁽²⁾	2 183,6	2 553,6	2 766,2	2 835,4	3 135,5
Ratio de couverture des risques Global	14,22%	15,57%	15,83%	15,38%	15,81%

(2) Après affectation du résultat de l'exercice par l'Assemblée Générale

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1: a- Les risques individuels (par groupe d'affaires) dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de la Banque.

2021	2022	2023	2024	2025
1,0 FPN	1,0 FPN	1,0 FPN	0,96 FPN	1,04 FPN

Norme 1: b- Les risques individuels (par groupe d'affaires) dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de la Banque.

2021	2022	2023	2024	2025
0,4 FPN	0,3 FPN	0,2 FPN	0,4 FPN	0,4 FPN

Norme 2: Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de la Banque.

2021	2022	2023	2024	2025
0 client	0 client	0 client	0 client	0 client

Norme 3: Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 25% les FPN de la Banque.

2021	2022	2023	2024	2025
0,3 FPN	0,2 FPN	0,2 FPN	0,2 FPN	0,2 FPN

Ratio de liquidité

	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio LCR	417%	576%	548%	704%	668%

Risque Brut, CDL et Ratios de qualité des risques

	2021	2022	2023	2024	2025
Risque Brut	15 503,0	16 009,3	16 471,7	17 268,8	17 583,2
CDL	852,1	881,7	1 119,7	1 203,2	1 170,5
Taux de CDL	5,5%	5,5%	6,8%	6,97%	6,66%
Taux de couverture des CDL*	69,4%	71,5%	71,7%	71,9%	80,8%

(*) : Le taux de couverture a été calculé sur la base des provisions pour créances clientèle (Hors provisions pour risques et charges)

2.6 Notation de la BIAT (Notation sollicitée par la banque)

Suite à sa révision de la note souveraine du pays, Moody's a relevé, en date du 05 mars 2025, la notation de la BIAT comme suit :

Perspectives	Stables
Dépôts	Caa1
Evaluation de Crédit de base	Caa1
Risque de contrepartie	B3

2.7 Evolution prévisionnelle et perspectives d'avenir

En 2026, le secteur bancaire tunisien continue d'opérer dans un environnement macroéconomique exigeant, caractérisé par une reprise progressive de l'activité et par un cadre réglementaire en constante évolution. La croissance demeure modérée, avec une projection de 2,1 % pour l'année selon les estimations du FMI, reflétant un rythme encore limité par la faiblesse de l'investissement et par une dynamique économique qui reste en consolidation.

La politique monétaire, engagée dans un cycle d'assouplissement depuis 2025 avec une première réduction du taux directeur au mois de mars, suivie d'une seconde baisse annoncée à la fin de l'année pour une application en janvier 2026, devrait poursuivre une trajectoire prudente en 2026. Cette orientation vise à concilier le soutien progressif à l'activité économique avec la nécessité de maintenir la stabilité des prix et de contenir durablement les pressions inflationnistes.

La BIAT continuera de faire preuve de résilience et de mobiliser l'ensemble de ses ressources pour assumer pleinement son rôle d'intermédiaire financier de premier plan. Elle veillera à réaliser ses objectifs stratégiques, à accompagner sa clientèle avec proximité et efficacité, et à soutenir le financement de l'économie, tout en réaffirmant son engagement en matière de responsabilité sociétale de manière proactive et durable.

Tout au long de l'année 2026, la BIAT poursuivra ses efforts de consolidation de ses résultats et de renforcement de ses fondamentaux, en veillant à améliorer continuellement ses performances. Cette dynamique s'appuiera notamment sur une

rationalisation de la collecte des dépôts, une surveillance proactive et renforcée des risques, un suivi rigoureux de l'équilibre de la liquidité ainsi qu'une optimisation de la gestion de la trésorerie. L'ensemble de ces actions s'inscrira dans le strict respect des exigences réglementaires et prudentielles en vigueur.

Les efforts de la BIAT seront également orientés, en 2026, vers la poursuite des objectifs stratégiques définis dans le cadre de son plan de développement. Ils viseront notamment à consolider le positionnement de leadership de la Banque au sein du secteur, à assurer une progression maîtrisée de sa feuille de route de transformation digitale, à optimiser ses coûts opérationnels et à renforcer le développement de son capital humain. Ces orientations se traduiront par la mise en œuvre de projets structurants et par l'avancement des axes de progrès visant notamment à :

- Mieux répondre aux besoins spécifiques de la clientèle et améliorer l'expérience client, grâce notamment à l'accélération de la digitalisation et au développement du concept de libre-service ;
- Poursuivre l'amélioration de la productivité sur l'ensemble des lignes métiers ;
- Renforcer les synergies avec les filiales financières de la Banque et développer davantage les ventes croisées ;
- Moderniser l'infrastructure et les applicatifs du système d'information, en élargissant leur périmètre fonctionnel afin d'offrir aux métiers des solutions plus performantes et de proposer aux clients des services innovants répondant à leurs attentes.

— 2.8 Activité recherche et développement

En 2025, la BIAT a poursuivi de manière soutenue la modernisation de son socle technologique afin d'accompagner sa dynamique de croissance, de renforcer la sécurité de ses opérations et d'améliorer durablement sa performance opérationnelle.

Les investissements engagés ont permis de consolider les systèmes critiques de la banque, d'améliorer la résilience des infrastructures et d'optimiser la capacité de traitement des opérations. Le renforcement des dispositifs de continuité informatique et de cybersécurité s'inscrit dans une logique de maîtrise proactive des risques, dans un environnement marqué par une complexité réglementaire et technologique croissante.

La mise en conformité avec les nouveaux standards internationaux de paiement constitue une étape structurante. Au-delà du respect des exigences réglementaires, cette évolution améliore la qualité, la richesse et la traçabilité des données transactionnelles, tout en renforçant l'efficacité des échanges financiers et l'intégration de la banque dans l'écosystème international.

La simplification progressive du système d'information s'est poursuivie avec pour objectif d'en améliorer la cohérence, la performance et l'agilité. Les travaux engagés sur l'optimisation des flux, la fiabilisation des référentiels et la modernisation des

plateformes analytiques permettent de réduire les délais de mise à disposition de l'information et de soutenir plus efficacement les besoins métiers.

La donnée est désormais pleinement intégrée au pilotage stratégique de la banque. Le renforcement du cadre de gouvernance des données vise à garantir la qualité, la fiabilité et la traçabilité des informations utilisées dans le reporting réglementaire, le suivi de la performance et la gestion des risques. Cette structuration contribue à une prise de décision plus éclairée et à une meilleure allocation des ressources.

Par ailleurs, la BIAT a engagé le déploiement progressif de solutions d'automatisation et d'intelligence artificielle dans plusieurs domaines prioritaires. Ces initiatives permettent d'améliorer la productivité, de renforcer les dispositifs de détection des risques et d'enrichir l'expérience client, tout en accompagnant la transformation des modes de travail internes.

À travers ces évolutions, la BIAT confirme son engagement en faveur d'un modèle bancaire moderne, sécurisé et orienté performance, fondé sur des infrastructures solides, une gouvernance rigoureuse de la donnée et une intégration maîtrisée des technologies d'intelligence artificielle. Cette trajectoire vise à soutenir une création de valeur durable au bénéfice de l'ensemble des actionnaires.

03

— GROUPE BIAT
ET PARTICIPATIONS



Alman

3.1 Groupe BIAT

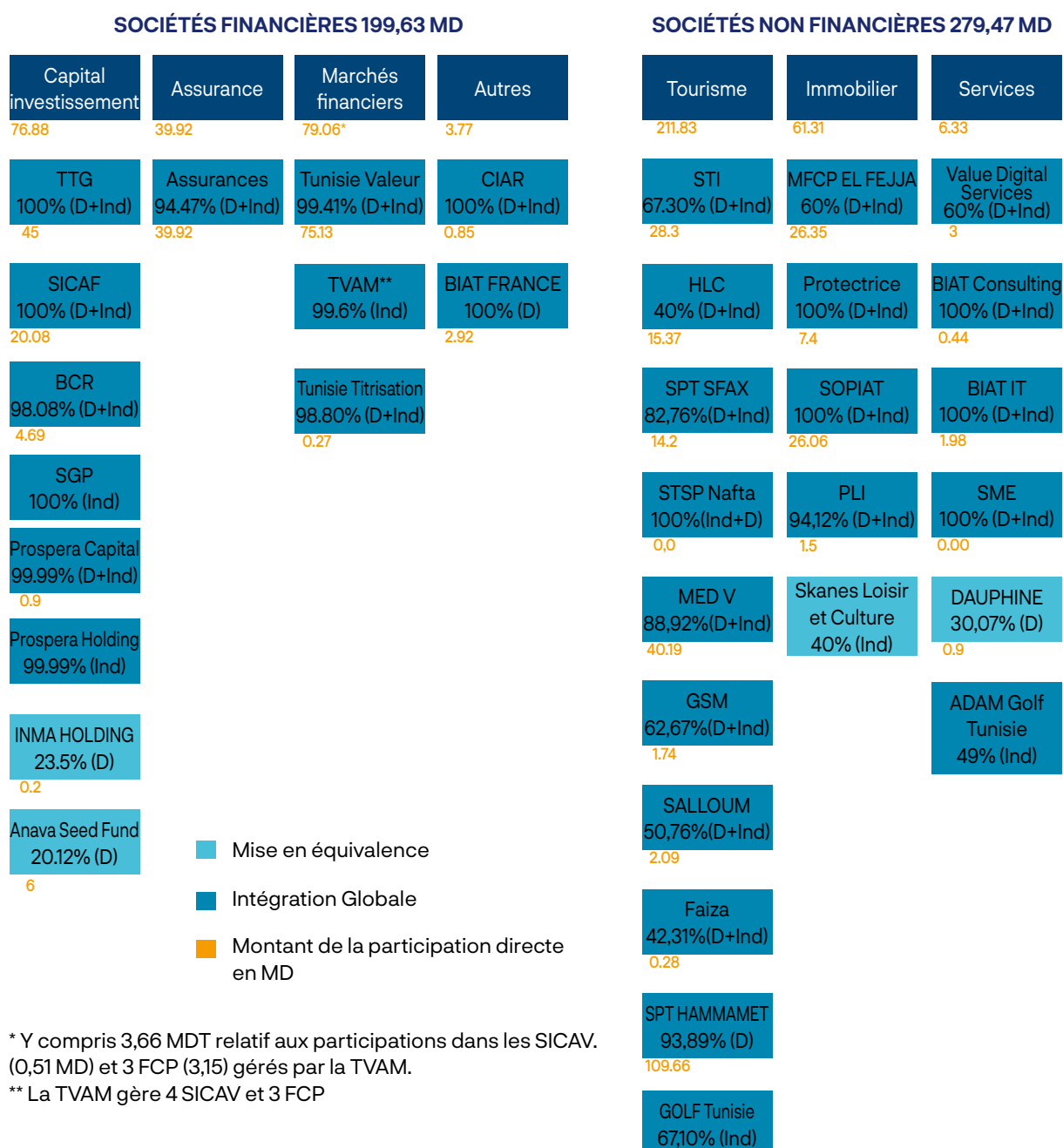
Le Groupe BIAT est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité bancaire de la BIAT.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe BIAT est présent

dans d'autres métiers, notamment le tourisme et l'immobilier.

Le graphe ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation de la BIAT par métier

GROUPE BIAT AU 31 / 12 / 2025



3.1.1 Métiers de l'Assurance

Assurances BIAT

Créée en 1997, la compagnie était à l'origine la filiale tunisienne d'une compagnie d'assurance Bahreini. Durant l'année 2002, la BIAT est entrée dans le capital de la compagnie, événement qui a marqué le démarrage de l'activité sous de nouvelles orientations marquées par la dynamisation des activités et le développement commercial. Le capital s'élève actuellement à 22 MD détenu par la BIAT à hauteur de 94,475%.

Assurances BIAT exerce dans toutes les activités de l'assurance dont notamment l'assurance vie, l'assurance automobile, la maladie, le transport, l'incendie, risques divers et la responsabilité civile.

Au cours de l'année 2025, le chiffre d'affaires d'Assurances BIAT a atteint 318 MD, dont 188 MD ont été réalisés sur les produits de Bancassurance.

3.1.2 Métiers du Capital Investissement

BIAT Capital Risque

Créée en 2000, BIAT Capital Risque est une Société d'Investissement à Capital Risque dotée d'un capital social qui s'élève au 31 Décembre 2025 à 4,678 MD.

Elle gère également pour le compte du Groupe BIAT des Fonds de capital investissement d'un montant global d'environ 905,138 MD au 31 décembre 2025.

BIAT Capital Risque participe, pour son compte ou pour le compte de tiers au financement et au renforcement des fonds propres des entreprises tunisiennes.

Elle agit, à ce titre, en tant qu'intermédiaire dans la gestion des fonds gérés.

Au 31/12/2025, environ 83 % des ressources (Capital et Fonds gérés) ont été investis, soit un volume d'investissement de 756,241 MD.

Les réalisations de l'année 2025 ont été marquées par:

- Un volume d'investissement de l'ordre de 194,811 MD
- Un volume de désinvestissement (equity et CCA) de l'ordre de 146,292 MD.

SICAF BIAT

La société a été créée en novembre 2003. Son objet est la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et opérations connexes. Elle gère un portefeuille de plus de 14 MD dont principalement des participations dans SGP, société SME, Protectrice et BIAT Consulting. Son capital social s'élève au 31/12/2025 à 19 MD.

INMA Holding

La société est entrée en exploitation en Juin 2018. Son principal objet social est la gestion des participations financières. Elle gère un portefeuille de participation de 44MD. Son capital social s'élève au 31/12/2025 à 0,5 MDT.

Anava Seed Fund

Anava Seed Fund, est un fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée ayant pour investisseurs avertis Tunisian American Enterprise Fund (TAEF), Meninx Holding, Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), International Finance Corporation (IFC) et Sawari Ventures.

Le Fonds a pour but d'investir dans des startups innovantes basées en Tunisie. Il a une taille de 29,820MDT.

Le fonds a obtenu son agrément du CMF en 2017 et a investi depuis dans plus de 80 startups qui ont aidé à créer une totalité de 712 emplois.

PROSPERA holding

La Société PROSPERA HOLDING est une Société Anonyme au capital social de 1.5 MDT. Elle a principalement pour objet la prise de participations dans d'autres sociétés en vue de leur cession à terme, ainsi que le conseil, les études et l'assistance en matière de gestion financière et d'ingénierie financière.

Prospera Capital :

La Société PROSPERA CAPITAL est une Société Anonyme au capital social de 1.5 MDT. Elle a principalement pour objet le conseil pour les affaires et toutes autres activités de soutien et d'assistance aux investisseurs.

3.1.3 Métiers de la Gestion d'Actifs et d'intermédiation en Bourse

Tunisie Valeurs

En 2020, le groupe BIAT a acquis un bloc majoritaire de l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs. L'opération s'inscrit dans le cadre du renforcement du positionnement du groupe BIAT en tant qu'acteur leader sur l'ensemble des métiers et services financiers. Au 31/12/2025, Le capital social de Tunisie Valeurs est de 25 MD détenu à 99.4% par la BIAT.

Fondé en 1991, Tunisie Valeurs est un établissement financier spécialisé dans les métiers de la gestion d'actif, de l'intermédiation en Bourse, de l'ingénierie financière et des valeurs du Trésor. Adossée à un réseau de 9 agences et à une équipe de 106 professionnels, Tunisie Valeurs se classe aujourd'hui parmi les plus importants opérateurs de la place.

Avec un total de capitaux traités de 3 156 MD et une part de marché de 29.3%, Tunisie Valeurs occupe la première place du classement pour l'année 2025.

Tunisie Valeurs Asset Management

Tunisie Valeurs Asset Management est une filiale à 98,6% de Tunisie Valeurs, suite à sa cession par la BIAT en 2021. Elle est spécialisée dans la gestion des OPCVM. Son capital social s'élève à 500 mD.

A fin 2025, l'encours des OPCVM gérés par Tunisie Valeurs Asset Management s'est établi à 2 485 MD. La société occupe ainsi le 1er rang de la place en termes d'actifs sous gestion avec une part de marché de 29%.

La société gère à fin 2025 une gamme variée de produits qui se résume comme suit :

OPCVM Obligataires

- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE : créée en 2007, SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est un OPCVM obligataire de capitalisation. Son actif géré s'élève à 1 316 MD à fin 2025.
- TUNISIE SICAV : première SICAV de la place, créée en 1992, TUNISIE SICAV est un OPCVM obligataire de capitalisation. Son actif géré s'élève à 553 MDT à fin 2025.
- SICAV TRESOR : créée en 1997, SICAV TRESOR est un OPCVM obligataire de distribution. Son actif géré s'élève à 181 MD à fin 2025 ;

- SICAV ENTREPRISE : créée en 2005, SICAV ENTREPRISE est un OPCVM obligataire de distribution. Son actif géré s'élève à 19 MD à fin 2025.

OPCVM dédié aux titulaires de Comptes Epargne en Actions

- FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS : créé en 2007, le FCP a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des Comptes Epargne en Actions (CEA). L'actif du fonds s'est élevé à 91 MD à fin 2025.
- FCP Valeurs CEA : créé en 2007, le FCP a pour vocation de gérer les montants investis par les titulaires des Comptes Epargne en Actions (CEA). L'actif du fonds s'est élevé à 71 MD à fin 2025.
- FCP BIAT – CEA PNT Tunisair : ce fonds lancé fin 2017 est dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de Tunisair titulaire de Comptes Epargne en Actions. L'actif du fonds s'est élevé à 10 MD à fin 2025.

OPCVM Mixtes

OPCVM Mixtes Prudents :

- SICAV PROSPERITY : créée en 1994, SICAV PROSPERITY est un OPCVM Mixte dont l'actif géré est investi de 5% à 30% dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse présentant une croissance perpétuelle de leurs activités et des objectifs de développement atteints. Son encours s'élève à 4 MD au terme de l'année 2025 ;
- FCP Valeurs Mixtes : crée en 2011, FCP Valeurs Mixtes est un OPCVM Mixte dont la structure de capital ne peut excéder un maximum de 30% dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse présentant une croissance perpétuelle de leurs activités et des objectifs de développement atteints. Son encours s'élève à 55 MD au terme de l'année 2025 ;
- SICAV PLUS : créée en 1993, SICAV PLUS est un OPCVM Mixte dont l'actif géré est investi dans une proportion n'excédant pas 10% en actions cotées à la bourse destiné aux investisseurs voulant profiter des opportunités offertes par la bourse, tout en maîtrisant le risque. Son encours s'élève à 72 MD au terme de l'année 2025 ;
- FCP VALEURS SERENITE 2028 : créée en 2023, FCP VALEURS SERENITE 2028 est un OPCVM Mixte de type capitalisation assurant une garantie du capital à l'échéance, assorti d'une assurance décès et invalidité pour les souscripteurs et dont la structure initiale est composée majoritairement de produits

de taux et minoritairement en actions. Son encours s'élève à 62 MD à fin 2025.

OPCVM Mixtes Dynamique :

- SICAV OPPORTUNITY : créée en 2001, SICAV OPPORTUNITY est un OPCVM Mixte dont la poche actions se situe entre 50% à 80%, investie dans des actions de sociétés admises à la cote de la bourse dans une optique d'investissement à long terme et sur la base des fondamentaux de ces sociétés, présentant un potentiel de croissance visible. Le portefeuille géré totalise 0,7 MD à fin 2025 ;
- FCP Valeurs AL KAOUTHAR : créée en 2010, FCP Valeurs AL KAOUTHAR est un OPCVM Mixte qui investit plus de 50% de son actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle choraïque. Le portefeuille géré totalise 1 MD à fin 2025.

OPCVM Mixtes Institutionnels :

- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE : lancé en 2017, le FCP est destiné essentiellement aux investisseurs institutionnels, et ce, avec la contribution de la Caisse des Dépôts & Consignations. L'actif du fonds a atteint 15 MD à fin 2025.
- FCP valeurs Institutionnel II : lancé en 2018, le fonds est destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels et ce, avec la contribution de la Caisse des Dépôts & Consignations. L'actif du fonds a atteint 16 MD à fin 2025.

Tunisie Titrisation

Spécialisée dans la gestion de fonds communs de créances, la société est entrée en exploitation en 2005. Son capital social est de 0,660 MD.

3.1.4 Autres activités financières

BIAT France

Créée le 24 novembre 2014, la filiale BIAT France – Agent de Paiement est une SASU de droit français, détenue à 100% par la BIAT, avec un capital social de 1,2 M€.

Basée au 6 rue de la Chaussée d'Antin, 9ème arrondissement de Paris, elle a débuté ses activités en novembre 2015. Elle a ainsi fêté au mois de novembre 2025, ses 10 ans d'existence.

Depuis sa création, BIAT France est agréée par l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Reporting – adossée à la Banque de France, en tant qu'agent de paiement de la Banque Wormser Frères BWF avec pour activité principale, les transferts d'argent. La filiale met ainsi à la disposition de ses clients principalement Tunisiens Résidents à l'Etranger, une offre de solutions de transfert vers des comptes BIAT, d'une manière rapide, sécurisée, et compétitive, notamment en ligne. BIAT France joue également le rôle d'interface avancée de la BIAT, accompagnant les Tunisiens résidant en France et en Europe dans la réalisation de leurs projets en Tunisie.

En 2024 et suite à la cession par la BWF de son activité de transfert, BIAT France a changé d'agrément tout en maintenant son activité principale. Ainsi, depuis décembre 2024, BIAT France est devenu Agent de paiement de la société « IYU Europe ».

« IYU Europe » est un acteur innovant de services de paiements internationaux agréé par l'ACPR. Il met à la disposition de ses partenaires une technologie robuste assurant une connexion entre les pays de l'Union Européenne et les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine en toute sécurité. Il se distingue par son approche hybride combinant services digitaux et présence physique à travers un réseau d'agents de paiement dont BIAT France fait partie. Grâce à son modèle inédit, IYU Europe répond aux attentes des clients en matière de flexibilité numérique tout en garantissant un accompagnement personnalisé en agence.

Il est aussi à souligner que grâce à ce nouveau partenariat et ce nouvel agrément, BIAT France dispose désormais de son passeport européen, lui permettant ainsi de développer son activité vers tous les pays faisant partie de l'espace européen et ciblant ainsi la diaspora qui y réside.

Une feuille de route spécifique a été déployée dans ce sens à partir du 3ème trimestre 2025, avec notamment les premières réflexions pour l'ouverture de la 2ème agence BIAT France en 2026 dans l'une des régions françaises à forte concentration TRE à savoir la Région Rhône Alpes (Lyon précisément) ou bien la Région PACA – Province Alpes Côte d'Azur (Nice ou Marseille).

En plus de cette territorialité élargie, IYU Europe apporte un apport technologique aux collaborateurs de la filiale avec des solutions de pilotage et de suivi de l'activité modernes par rapport à ceux proposées par l'ancien partenaire. Les clients aussi ont commencé depuis fin 2025 à bénéficier de cet apport

technologique avec l'application mobile de transferts d'argent, leur permettant d'effectuer une transaction à distance depuis leur compte bancaire français (par débit de compte ou de cartes) vers leurs comptes bancaires à la BIAT ou celui d'un bénéficiaire de leur choix.

Cette nouveauté impactera probablement à partir de 2026 les réalisations de la filiale en matière de nombre de transactions annuels et donc par ricoché du chiffre d'affaires de la filiale en matière de commissions sur les transferts d'argent.

Par ailleurs et concernant ses réalisations, BIAT France a eu un démarrage un peu timide durant le 1er trimestre 2025 dû à la bascule avec le nouveau partenaire, ayant nécessité une phase de formation et d'adaptation de nos collaborateurs de la filiale avec les nouveaux systèmes et modes de collaboration avec IYU Europe.

Une reprise du rythme a été constatée depuis le mois d'avril 2025 ayant abouti à fin décembre, à une évolution du volume de transferts directs depuis la filiale, dépassant ainsi les objectifs fixés annuellement avec la BCT.

Pour les performances en matière de nombre de transactions, l'exercice 2025 a enregistré un recul dû notamment aux nouvelles restrictions imposées par l'ACPR dans le cadre de notre nouvel agrément spécifiquement en matière de montant maximal de transferts en espèces, qui a été divisé par 2 par rapport aux anciennes pratiques.

1. Nombre de transferts directs reçus du partenaire BWF :

- 3.510 opérations effectuées en 2025 Vs 5.208 en 2024.
- Moyenne mensuelle de 292 transferts, dépassant l'objectif mensuel de 300 opérations.

2. Volume de transferts :

- 27,1 M€ en 2025 Vs 26,4 M€ de volume total de transactions reçues par la BIAT à travers sa filiale
- Moyenne mensuelle de 2,26 M€ transferts, dépassant l'objectif mensuel de 1 M€.

Par ailleurs et dans le cadre de sa stratégie de proximité et d'accroissement de sa notoriété auprès de la clientèle TRE, l'année 2025 a aussi été marquée par des participations significatives à des actions de

partenariat et des événements communautaires de qualité. Il s'agit d'actions reconduites, devenues un rendez-vous annuel avec la diaspora de Paris ainsi que de nouvelles initiatives originales pour mettre en avant les solutions de transfert de BIAT France ainsi que ces services de conseil et d'accompagnement dans les projets des TRE en Tunisie.

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

La CIAR est une société de recouvrement de créances agissant pour son propre compte et pour le compte d'autrui. Elle a été créée en Décembre 2000, avec un capital social de 1 MD, détenu en majorité par le Groupe BIAT.

L'année 2025 a été marquée par la progression de l'activité pour propre compte. L'amélioration de volume de recouvrement cumulé de la CIAR s'est traduite directement sur ses indicateurs de performance et de rentabilité.

Les revenus de recouvrement de la CIAR ont, en effet, connu une légère diminution de 3.6% pour se situer à **12.535 KDT** à fin 2025, contre **13.004 KDT** à fin 2024.

Les charges générales d'exploitation ont connu une baisse de 6% en passant de **618 KDT** au 31/12/2024 à **583 KDT** au 31/12/2025.

Le résultat brut d'exploitation a connu une diminution de 31% pour s'établir à près de **5.217 KDT** au terme de l'exercice 2025, contre **7.574 KDT**, une année auparavant.

L'exercice clos le 31/12/2025 s'est soldé par un résultat net de **3.694 KDT**, correspondant à une diminution de 26,5% par rapport au résultat réalisé au titre de l'exercice clos le 31/12/2024, soit **5.065 KDT**.

3.1.5 Métiers du Tourisme et de l'immobilier

Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie « SOPIAT »

Opérant dans le secteur de la promotion immobilière, la société a démarré son activité en décembre 2000 comme véhicule immobilier répondant aux besoins du Groupe BIAT en termes d'expansion de réseau d'agences, d'espaces d'archivage et de dépôt et autres besoins immobiliers. La SOPIAT offre ses services dans le cadre de la réalisation des projets

immobiliers nécessitant une expertise immobilière et des capacités de coordination permettant leur réalisation selon les normes et les délais exigés.

Société du Pôle de Compétitivité de Monastir El Fejja « MFCPOLE »

Depuis sa création en 2006, mfcpole poursuit dans le cadre d'un plan de développement ambitieux ses efforts de prospection. La société a pour principales missions :

- L'aménagement, l'exploitation et la maintenance du Pôle de compétitivité (le Technopole de Monastir et les parcs d'activités industrielles associés à Monastir et El Fejja dans le Gouvernorat de Manouba) ;
- L'animation, la promotion du pôle et l'attraction des investissements ;
- L'animation d'un réseau de partenaires (industrie, recherche et développement, formation) ;
- L'incubation et l'encadrement des porteurs de projets technologiques ou de services au sein du pôle ainsi que leur assistance dans l'exercice de leurs activités ;
- Le développement d'une veille technologique et d'innovation ;
- Le renforcement de la coopération et l'échange avec les pôles similaires, les établissements universitaires et les centres de recherche et d'innovation technologique à l'échelle nationale et internationale.

Dans le cadre de son développement, la Société a étendu son assise foncière dans la zone de El Fejja pour continuer à offrir aux opérateurs locaux et étrangers des opportunités d'investissement intéressantes.

Société de Promotion Touristique Mohamed V « SPT Mohamed V »

Créée en 2006, la Société a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales.

La Société est propriétaire des hôtels Ibis Tunis 3* et Novotel Tunis 4* sur l'Avenue Mohamed V (152 et 126 clés) et du Novotel Tunis Lac 4* (122 clés) entrés en exploitation en Février 2012 et Août 2021 respectivement, et gérés par le Groupe ACCOR en vertu d'un mandat de gestion pour compte.

Avec une mise à niveau continue de l'infrastructure et de la formation des équipes, les trois hôtels jouissent d'une notoriété basée sur la qualité des espaces et du service.

Société de Promotion Touristique Sfax « SPT Sfax »

La création de la SPT Sfax en 2014 résulte d'une opportunité de développement, en partenariat avec le Groupe ACCOR et de privés tunisiens, d'un hôtel 3* sous l'enseigne Ibis à Sfax, d'une capacité de 187 clés, avec un espace banquet de 200 places, sur un terrain jouissant d'un emplacement unique au croisement de l'avenue Majida Boulila et de la route Menzel Chaker. Depuis son entrée en exploitation en avril 2018, Ibis Sfax 3* se positionne comme le leader sur le marché grâce à la qualité du construit et des équipes en place offrant un service de qualité.

Société Golf Sousse Monastir

Créée en 1990, la société GSM exploite un parcours de golf « Palm Links », situé dans la zone touristique de Skanes à Monastir, propriété de la BIAT.

Il s'agit d'un parcours de 18 trous sur un terrain d'une superficie de 74 hectares, fréquenté principalement par une clientèle touristique étrangère.

Société « Golf de Tunisie »

Créée en 1992, la société détient le Citrus Golf Club à Hammamet, composé de trois parcours de golf s'étendant sur un site de 170 hectares, dont 80 hectares gazonnés et entretenus, lui permettant d'accueillir aussi bien les activités professionnelles qu'académiques, sur un ensemble de 45 trous.

Société Tanit International « STI »

Créée en 1989, la « STI » a pour objet le développement de l'hôtellerie, du tourisme et des stations thermales en Tunisie ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute société visant le même but. La STI est le fruit d'un partenariat entre les trois banques STB, BNA et BIAT.

Dans le cadre de sa restructuration, la Société se focalise actuellement sur les réflexions de développement à moyen et long terme de son actif immobilier à fort potentiel.

Société Touristique Sahara Palace Nafta « STSP »

Créée en 2006, la société, détenue à 100% par la STI, a pour objet le développement de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et des stations thermales. Elle a dans son actif l'hôtel Sahara Palace situé à 2 km du centre-ville de Nefta, à 20 km de l'aéroport de Tozeur, et 30 km de la frontière tuniso-algérienne. Avec son emplacement donnant sur la corbeille de Nefta, une architecture typique et les personnalités qu'il a vu défiler, le site présente un fort potentiel de développement.

Société de Promotion Touristique Salloum « SPT Salloum »

Créée en 1990, la Société a pour objet la création, la promotion et l'exploitation d'une station touristique intégrée, de haut de gamme, dans la zone de Salloum au niveau de la délégation de Bouficha, dans le cadre d'un programme global avec l'Agence Foncière Touristique.

La Société est dans l'attente d'une prise de décision des instances gouvernementales sur les nouvelles zones de développement devant lui donner plus de visibilité sur les pistes de développement afin de relancer les études.

A fin 2025, son capital social s'élève à 4,7 MD.

Société Hammamet Leisure Company « HLC »

Créée en 2007, HLC est une société de promotion touristique propriétaire d'un terrain de près de 7ha à Hammamet Nord dans un endroit stratégique. Après une temporisation des études liée au contexte économique et notamment touristique et à la crise sanitaire internationale, la société compte reprendre les études conceptuelles pour le développement d'une unité hôtelière haut de gamme. Les travaux de réaménagement du Centre de formation et d'Hébergement de la société ont été achevés.

A fin 2025, son capital social s'élève à 21,9MD.

Société Tunisia Tourism Group « TTG »

Créée en 2022, son objet social est la prise de participations, directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, et plus généralement, toutes entités juridiques tunisiennes ou étrangères existantes ou à créer, et ce, quel qu'en soit le secteur d'activité économique exercée.

3.1.6 Activités de services

BIAT Consulting

Lancée en 2014, BIAT consulting est une filiale de la BIAT, spécialisée dans le conseil à destination des établissements financiers à l'international, avec un capital social de 600 000 Dinars, détenu à 100% par le groupe BIAT. Elle bénéficie des synergies avec sa maison mère et les différentes filiales financières du Groupe.

Forte de l'expérience de la BIAT, BIAT Consulting met à la disposition de ses clients le savoir-faire et l'expérience des cadres de la Banque.

BIAT Consulting accompagne ses clients dans les grands projets stratégiques et les aide à repenser leur organisation via des plans de transformation couvrant l'ensemble des problématiques et des domaines bancaires.

La société propose à ses clients des programmes de formation et de développement des compétences soigneusement préparés selon le besoin.

BIAT Consulting mobilise un ensemble de compétences opérationnelles pour répondre aux enjeux de ses clients à travers :

- Des offres spécifiques Consulting
- Une expertise sectorielle de haut niveau
- Une capacité à server nos clients

Ses domaines d'expertise :

- Transformation Digitale
- Stratégie et organisation
- Efficacité commerciale
- Efficacité Opérationnelle
- Talents & Ressources Humaines
- Contrôle de Gestion et pilotage de la performance
- Audit, Contrôles et conformité
- Création des centres de formations et développement des compétences

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité des efforts de redressement engagés à la suite de la restructuration financière opérée en 2024. Elle a constitué une phase de consolidation et de stabilisation, dans un contexte économique et sectoriel demeurant exigeant.

BIAT Consulting a poursuivi la consolidation de ses relations avec sa clientèle existante, en s'inscrivant dans une logique de développement de nouvelles missions en continuité avec les projets déjà réalisés. Parallèlement, des démarches de prospection ont été intensifiées, notamment par la participation à des appels d'offres, permettant d'identifier de nouvelles opportunités et d'élargir progressivement le périmètre d'activité.

Institut Tunis Dauphine « ITD »

Créée en 2009 avec un capital de 3 MD détenu à concurrence de 30,07% par la BIAT, la société, a pour objet l'étude, la réalisation et l'exploitation d'un établissement privé d'enseignement et de formation. Il s'agit de l'institut universitaire privé d'enseignement supérieur et de recherche qui s'appuie sur un partenariat avec l'université Paris Dauphine.

3.1.7 Métiers de l'innovation et du digitale

BIAT IT :

Dans le cadre du renforcement de ses capacités technologiques, la BIAT a créé sa filiale BIAT Innovation & Technology, regroupant l'ensemble de ses expertises IT dans un environnement dédié à l'innovation. Cette nouvelle entité a pour mission de piloter le développement digital et data, d'implémenter des solutions technologiques performantes, et de renforcer la sécurité des systèmes d'information. La nouvelle filiale est dotée d'un capital de 2 MDT.

Value :

Value est une société de services qui accompagne le groupe dans le développement de leurs stratégies digitale et numérique. Elle est dotée d'un capital de 2 MDT.

3.2 Résultats du groupe BIAT

Les principales données consolidées du groupe indiquent que le total bilan se situe à 28 796 MD au 31/12/2025, en augmentation de 9,6% par rapport à fin 2024.

Le Produit Net Bancaire s'inscrit en hausse de 10,8% à 1 939MD au 31/12/2025.

Le Résultat Net consolidé enregistre pour sa part une augmentation de 23,1% pour se situer à 467,1MD à fin 2025.

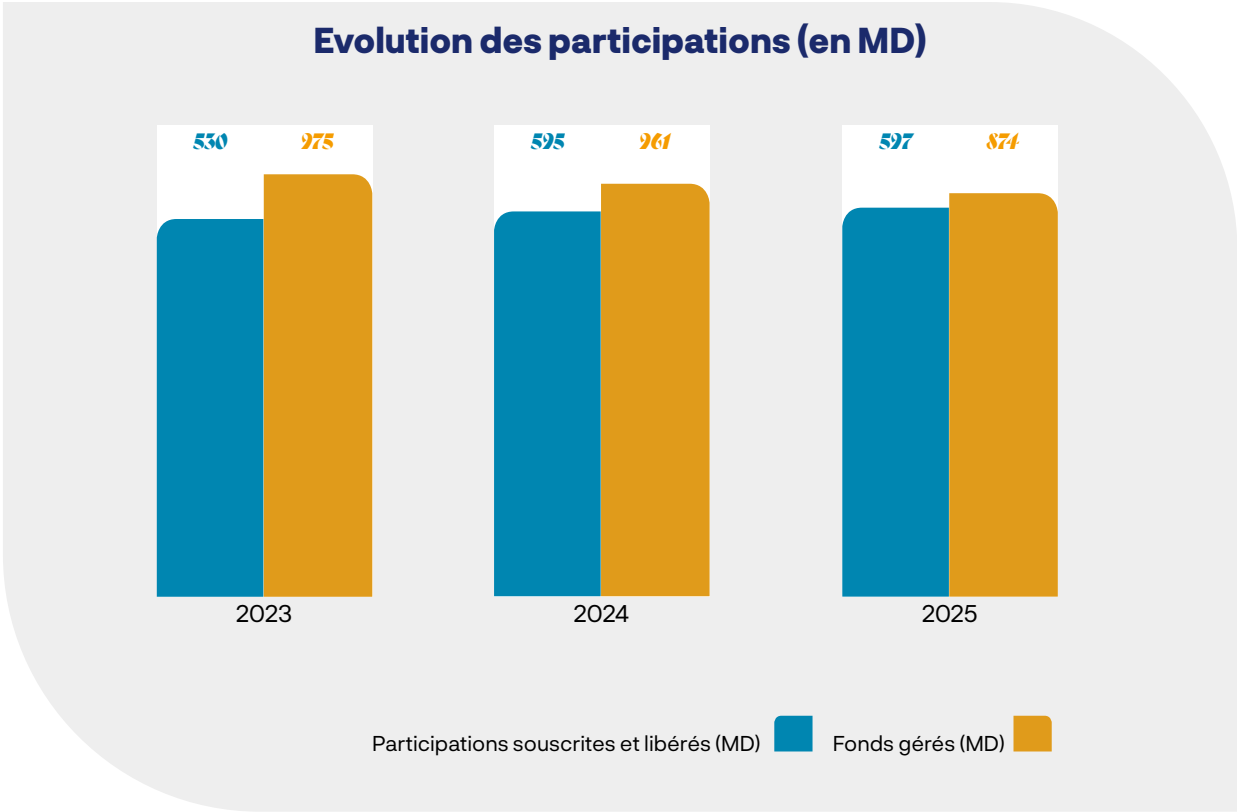
Le Résultat social du groupe s'analyse entre 2024 et 2025 comme suit :

Société Consolidé	Résultat social 2024	Résultat social 2025
Banque Internationale Arabe de Tunisie	344 348	426 041
Tunisie Valeurs Assets Management	5 396	12 132
BIAT Capital Risque	6 824	8 013
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	5 784	4 524
SICAF BIAT	313	546
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	148	-167
SPT Salloum	-4	-9
BIAT Innovation & Technology	-1 208	593
Société la PROTECTRICE	-943	-315
Assurances BIAT	18 156	23 580
Société FAIZA	-3	-1
SICAV Opportunity	-8	-1
SICAV Trésor	831	823
SICAV Prosperity	25	23
Société Générale de Placement	133	346
Société Support et Maintenance Express	-301	97
Société Golf Sousse Monastir	-459	-2795
Société Palm Links Immobilière	90	90
Société Tanit International	494	195
Société Tunisie Titrisation	22	30
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	555	2091
SICAV Patrimoine Obligataire	646	241
FCP BIAT Epargne Actions	6	-7
Société Touristique Sahara Palace	-496	-408
SPT Mohamed V	2 140	1 965
Institut Tunis Dauphine	23	-292
BIAT Consulting	135	-208
SPT SFAX	88	-859
BIAT France	315	205
FCP Equity Performance	237	-33
SPT Hammamet	-5 112	-2 943
Hammamet Leisure Company	-1 492	-1 702
Fonds d'amorçage ANAVA	-107	-61
Tunisie Valeurs	592	-3421
Tunisia Tourism Group	1 437	1 517
Value Digital Services	753	476
Société Golf de Tunisie	-71	496
Prospera Capital	395	599
FCP Valeurs Sérénité 2028	4	2
Prospera Holding	-1 282	-4 261
Adam Golf Tunisie	19	6
Total consolidé	379 406	467 148

3.3 Evolution du portefeuille participations

Au 31/12/2025 la valeur comptable des souscriptions libérées (participations directes et fonds gérés BIAT) s'élève à 1.471MD contre 1.557MD en 2024.

La baisse de 5% est due essentiellement au remboursement des Fonds.



04 — ACTIONNARIAT

شركة

Moroccan

— 4.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

4.1.1 Structure du capital au 31/12/2025

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du Capital & des droits de vote
A/ Actionnaires Tunisiens	40 705 402	99,77%
PERSONNES MORALES	31 733 100	77,78%
PERSONNES PHYSIQUES	8 972 302	21,99%
B/ Actionnaires Etrangers	77 891	0,19%
C/Reste à Attribuer	16 707	0,04%
TOTAL	40 800 000	100%

4.1.2 Changements majeurs opérés au niveau du capital social

L'année 2025 a été marquée notamment par les transactions suivantes :

– Principales acquisitions :

- CAPITAL ET INVESTISSEMENT a acquis 46 995 actions BIAT ou 0,12% du capital ;
- FINANCIERE HM a acquis 40 247 actions BIAT ou 0,10% du capital ;
- BAM P/C FCP BIAT EPA a acquis 28 853 actions BIAT ou 0,07% du capital ;
- MAC HORIZON 2032 FCP a acquis 26 468 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- MAC HORIZON 2033 a acquis 23 756 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- HORCHANI FINANCE a acquis 22 600 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- WASSIM BEN YEDDER a acquis 22 488 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- MAC FCP DYNAMIQUE a acquis 21 475 actions BIAT ou 0,05% du capital ;
- FCP ILBOURSA CEA a acquis 19 798 actions BIAT ou 0,05% du capital ;
- ABDELJELIL BOURAOUI a acquis 14 711 actions BIAT ou 0,04% du capital ;
- WALID MAHJOUBI a acquis 13 615 actions BIAT ou 0,03% du capital ;
- FCP VALEURS CEA a acquis 12 204 actions BIAT ou 0,03% du capital ;
- FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE a acquis 10 746 actions BIAT ou 0,03% du capital.

– Principales cessions :

- SPDIT SICAF a cédé 63 633 actions BIAT ou 0,16% du capital ;
- TAREK MASMOUDI a cédé 40 000 actions BIAT ou 0,10% du capital ;
- GAT VIE a cédé 38 778 actions BIAT ou 0,10% du capital ;
- Habib KAMOUN a cédé 30 471 actions BIAT ou 0,07% du capital ;
- BAM P/C FCP BIAT EPA a cédé 24 853 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- ASSURANCES G A T a cédé 24 004 actions BIAT ou 0,06% du capital ;
- MAC HORIZON 2032 FCP a cédé 18 000 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- MAC HORIZON 2033 a cédé 17 000 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- AMEN BANK a cédé 14 968 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- Tarek KAMOUN a cédé 14 582 actions BIAT ou 0,04% du capital.
- MAHJOUBI FREDJ a cédé 13 615 actions BIAT ou 0,03% du capital ;
- STRAMICA a cédé 13 160 actions BIAT ou 0,03% du capital ;
- FCP VALEURS CEA a cédé 12 928 actions BIAT ou 0,03% du capital ;
- MOHAMED TAMARZISTE a cédé 11 000 actions BIAT ou 0,03% du capital.

— 4.2 Conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Selon l'article 35 des statuts :

1/ Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

2/ Toutefois, l'Etat Tunisien et les collectivités publiques, si elles sont actionnaires sont valablement représentés par leurs représentants légaux; les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire, les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du Conseil, le mandataire ou le tuteur soit personnellement actionnaire.

3/ Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit sous l'article 17 ci-dessus, entente contraire entre eux.

4/ La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toutes réserves de ce qui est dit à l'article 36 ci-après déterminés par le Conseil d'Administration.

Selon l'article 36 des statuts :

1/ Les propriétaires d'actions doivent pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la Société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

2/ Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège trois jours avant la réunion.

3/ Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais et d'accepter les dépôts en dehors de ces limites.

05 — GOUVERNANCE



Alman

Hommage au Feu Monsieur « Tahar SIOUD »



Feu Monsieur Tahar Sioud, grande figure nationale dont l'empreinte humaine, intellectuelle et la vision ont marqué durablement l'histoire de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Homme d'État, ancien ministre, ambassadeur, secrétaire d'État et vice-gouverneur de la Banque Centrale, le regretté Tahar Sioud a laissé une trace indélébile dans le parcours de la BIAT.

Membre du Conseil d'administration de la BIAT pendant deux décennies, il en a également assuré la présidence. Entre 2017 et 2020, il fut élu représentant des petits porteurs au sein du Conseil d'Administration.

Il a également présidé la Fondation BIAT depuis sa création en 2014, et a joué un rôle central dans la promotion de l'action sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'entrepreneuriat des jeunes.

Tout au long de son parcours au sein de la BIAT, il a su incarner et transmettre les valeurs fondatrices de la BIAT, à savoir : l'optimisme, l'engagement et l'intégrité.

Nous garderons le souvenir d'un homme d'exception, rassembleur et inspirant, dont l'héritage continuera de vivre à travers nos actions et nos initiatives.

Que Dieu accueille le défunt en son vaste paradis et accorde à sa famille et à ses proches patience et réconfort.

Paix à son âme.

MODE D'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE :

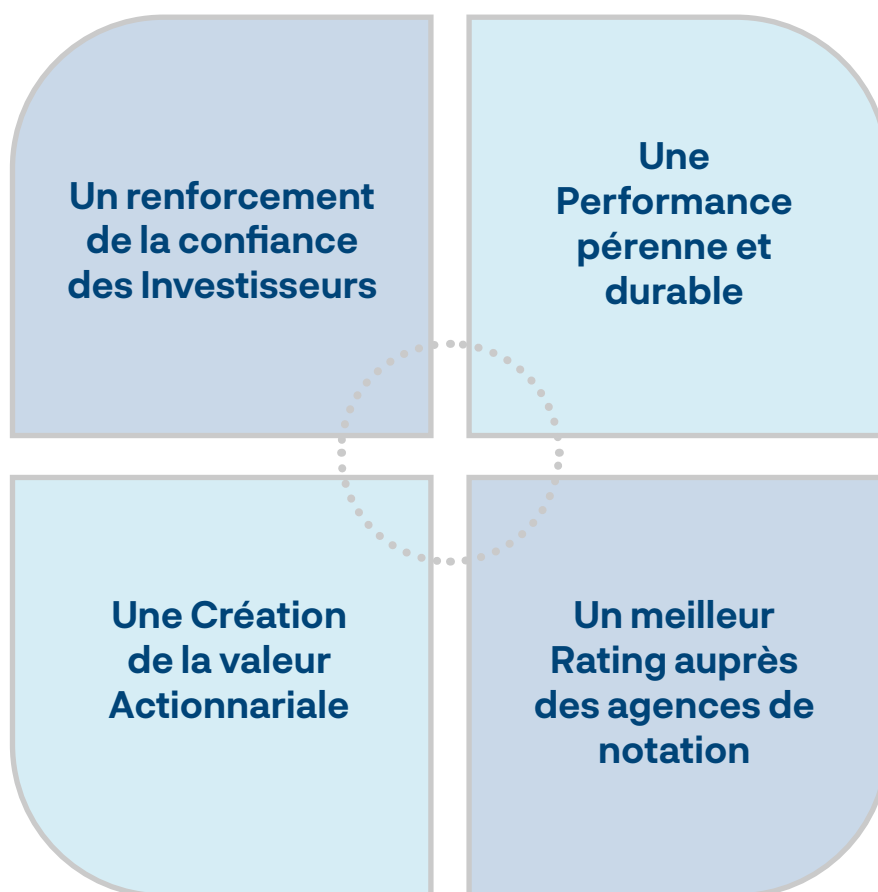
Depuis le 29 Mai 2007, la BIAT dissocie les fonctions du **Président du Conseil d'Administration** et celle du **Directeur Général**¹. Cette décision d'adopter un nouveau mode de gouvernance, est en conformité avec les obligations faites aux sociétés cotées en bourse.

- **Le Conseil d'Administration** est l'instance suprême au sein de la Banque, il est chargé de l'élaboration d'un cadre de gouvernance en adéquation avec la taille, la complexité et la nature de l'activité ainsi que le profil du risque de la banque.
- **Les comités d'appui** : Dans l'exercice de sa mission, le conseil est assisté par des comités d'appui à savoir, le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité Exécutif de Crédit, qui contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la Banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses prérogatives.
- **L'assemblée Générale des Actionnaires** : est habilitée à l'approbation des principales résolutions qui sont proposées par le conseil d'administration, et qui concernent notamment la distribution de dividendes, nomination des administrateurs...
- **La Direction Générale** : quant à elle, elle s'appuie sur une panoplie de comités de Management et de comités spécialisés qui assurent l'exécution des orientations stratégiques.

¹ La loi bancaire n°2016-48 a rendu obligatoire la séparation entre la fonction du président du conseil d'administration et celle de Directeur Général

L'INTERET D'UN DISPOSITIF DE BONNE GOUVERNANCE, AU-DE LÀ DE L'ASPECT RÉGLEMENTAIRE :

Au-delà de l'aspect réglementaire régi notamment par les dispositions de la loi n°2016-48 et par la circulaire BCT 2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers, la BIAT a mis en place son propre cadre de Gouvernance pour assurer:



5.1 Présentation des instances de Gouvernance de la Banque



PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. Ismail MABROUK

Comités du Conseil



Président du Comité d'Audit
M. K. BEN KAHLA



Président du Comité des Risques
M. M. LABIDI



Président du Comité de Nomination et de Rémunération
M. I. Mabrouk



Président du Comité Exécutif de Crédit
M. Directeur Général

Comités de Management

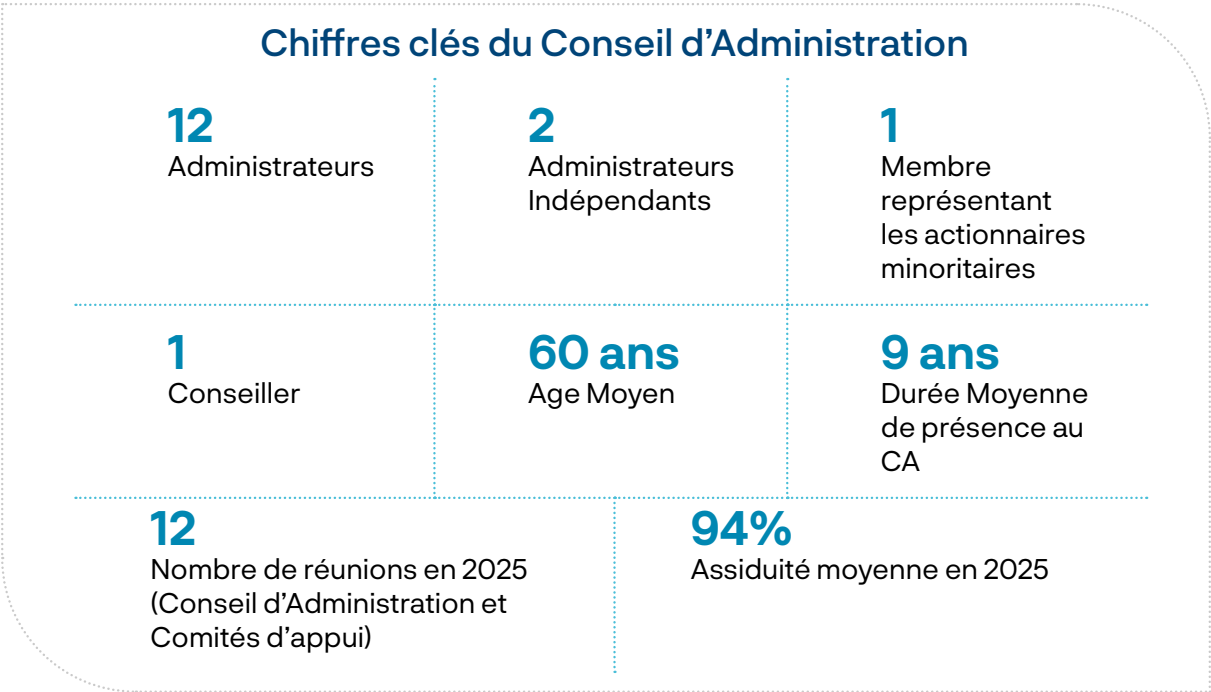


DIRECTEUR GENERAL
M. Elyes JEBIR

Comité de Direction (CODIR)

Comité Exécutif (COMEX)

5.1.1 Conseil d'Administration : Un organe collégial doté d'une compétence collective



Au 31 Décembre 2025, le Conseil d'Administration de la BIAT réunit les expertises de douze (12) Administrateurs et d'un (1) Conseiller nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire en raison de leurs expériences, leurs compétences et leur diversité.

Le conseil d'administration comporte deux membres indépendants et un représentant des actionnaires

minoritaires. La majorité des administrateurs sont membres d'un ou plusieurs comités émanant du Conseil d'Administration.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à 3 ans, selon les statuts de la Banque.

5.1.2 Composition du Conseil d'Administration :

• Composition du conseil d'administration

Au 31 Décembre 2025, le détail de la composition du conseil d'administration se présente ainsi :

Administrateurs	Nationalité	Mandat actuel	Nombre d'années au Conseil	Membre d'un Comité du Conseil	Qualité des Administrateurs
Ismail MABROUK	Tunisienne	2023-2025	20	Président du Conseil d'Administration	Président
Karim MILAD	Tunisienne	2023-2025	14	Membre CR ²	Membre
Hichem DRISS	Tunisienne	2023-2025	14	Membre CR	Membre
Mohamed Afif CHELBI	Tunisienne	2023-2025	12	Membre CR	Membre
Mehdi SETHOM	Tunisienne	2023-2025	12	Membre C. Audit / Membre CEC ³	Membre
Elyes BEN RAYANA	Tunisienne	2025-2027	7	Membre CEC	Membre
Fadhel ABDELKEFI	Tunisienne	2023-2025	6	-	Membre
Moez LABIDI	Tunisienne	2024-2026	2	Président du CR	Indépendant
Karim BEN KAHLA	Tunisienne	2024-2026	2	Président du C. Audit	Indépendant
Mohamed Adel BELFEKIH	Tunisienne	2023-2025	3	Membre CR	Membre
Mohamed AGREBI	Tunisienne	2023-2025	3	Membre C. Audit/ CEC	Membre
Cyrine SANCHOU	Tunisienne	2023-2025	3	Membre C. Audit	Représentant des Actionnaires Minoritaires
Jean MESSINESSI	Française	2023-2025	17	Membre C. Audit	Conseiller

² Comité des Risques

³ Comité Exécutif de Crédit

Synthèse des échéances des mandats des administrateurs et du Conseiller

Membres du Conseil d'Administration	AG de l'exercice 2025	AG de l'exercice 2026	AG de l'exercice 2027
Ismail MABROUK – Président du Conseil d'Administration	X		
Karim MILAD	X		
Hichem DRISS	X		
Mohamed Afif CHELBI	X		
Mehdi SETHOM	X		
Elyes BEN RAYANA			X
Fadhel ABDELKEFI	X		
Karim BEN KAHLA		X	
Moez LABIDI		X	
Adel BELFEKIH	X		
Mohamed AGREBI	X		
Cyrine SANCHOU	X		
Jean MESSINESSI - Conseiller	X		

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION EXPERT, DIVERSIFIÉ ET ENGAGÉ :

La définition des orientations stratégiques et la supervision constituent la responsabilité majeure du Conseil d'Administration. Pour accomplir cette mission, le Conseil d'Administration de la Banque Internationale Arabe de Tunis regroupe les meilleures compétences et se conforme à la réglementation en matière de gouvernance.

La composition du Conseil d'administration de la BIAT vise à un équilibre entre l'expérience professionnelle et internationale, la compétence et l'indépendance, tout en veillant à la diversité et à un équilibre en termes d'âge et d'ancienneté au sein du Conseil.

o DIVERSITÉ DE COMPÉTENCES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration possèdent les connaissances, compétences et expériences appropriées pour s'acquitter convenablement de

leur mission. La composition globale du Conseil d'Administration reflète un éventail d'expériences suffisamment large.

Ainsi, les expertises en matière bancaire et financière, en gestion de risques, en transformation technologique/ digitale, en réglementation bancaire/ juridique, en télécommunication/Fintech sont représentées au sein du Conseil d'administration de la Banque.

Par ailleurs, le conseil d'administration veille dans son processus de sélection et son parcours d'intégration à ce que les administrateurs soient compétents, actifs et impliqués dans la gestion de la Banque.

L'Expertise complémentaire des administrateurs reflète la diversité de compétences, couvrant ainsi l'ensemble des activités de la banque.

Ci-après l'ensemble des compétences et d'expertises des membres du conseil d'administration :

o ASSIDUITE ET DISPONIBILITE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration consacrent le temps et les efforts nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités, dans le respect du règlement intérieur. Ils participent activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités

D'ailleurs, le taux de présence des administrateurs aux travaux du conseil tenus en 2025 est très élevés ; le taux moyen par séance est de 94%.

o ENGAGEE EN FAVEUR DE LA REPRESENTATIVITE DE LA FEMME

La diversité du genre est une pratique de bonne gouvernance qui a aussitôt été appliquée par la BIAT avant même d'être une exigence réglementaire énoncée au niveau de la dernière circulaire BCT 2021-05 du 19 Août 2021 portant sur le cadre de Gouvernance des banques.

En effet, Madame Cyrine SANCHOU a été nommée en Avril 2023, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration.

Pour les prochaines nominations, le conseil d'administration veillera à l'augmentation de la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes, dans un objectif de diversité des genres.

o EQUILIBRE ENTRE AGE ET ANCIENNETE

Au 31 Décembre 2025, l'âge moyen des administrateurs est de 60 ans.

○ Deux administrateurs ont entre 40 et 50 ans.

○ Sept administrateurs ont entre 50 et 65 ans.

○ Trois administrateurs ont entre 66 et 75 a

Toutes les tranches d'âge sont représentées au niveau du Conseil d'administration. Cette répartition équilibrée permet d'allier à la fois expérience et innovation. L'objectif poursuivi est de préserver un équilibre entre les différentes tranches d'âge au sein du Conseil d'administration.

o DIVERSIFICATION DES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES DES ADMINISTRATEURS

La composition du Conseil d'Administration de la banque reflète une parfaite complémentarité en termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque. La majorité des membres du conseil d'administration de la BIAT ont une expérience professionnelle internationale, et la majorité d'eux assistent au sein des instances de gouvernance dans des sociétés internationales.

o DES ADMINISTRATEURS TENUS A DES REGLES DEONTOLOGIQUES

Une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie caractérise le comportement de tous les membres du conseil d'administration.

A cet effet, tous les administrateurs de la BIAT sont en train de respecter les règles déontologiques prévues par le code de Gouvernance, notamment en ce qui concerne la gestion des conflits d'intérêts.

5.1.3 Présentation des membres du Conseil d'Administration et du Conseiller

Ci-dessous la biographie de chacun des membres du Conseil d'Administration.



ISMAÏL MABROUK

Président du Conseil d'Administration

Président du Comité Nomination et Rémunération

Biographie

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Travaux Publics (Cachan – France). Il est actionnaire du Groupe Mabrouk présent dans divers secteurs de l'économie tunisienne à l'instar de l'agroalimentaire, la grande distribution et la finance et dirige plusieurs sociétés du Groupe comme Saïda Group et l'hypermarché Géant.

Liste des mandats en cours

Président du Conseil: SOTUBI, SOTUCHOC, IAT et SAIDA GROUP HOLDING.

Administrateur : TUNISAVIA, MEDDIS, CHF et THP.

Président Directeur Général : MAGHREB FINANCE et MAGHREB FINANCIERE.



KARIM MILAD

Membre du Comité des Risques

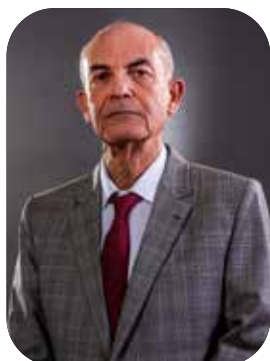
Biographie

Diplômé en gestion et en management hôtelier, il a effectué toute sa carrière dans le monde de l'hôtellerie et du tourisme. Dirigeant de plusieurs sociétés d'hôtellerie depuis les années 90, il a succédé en 2012 à son père, feu Aziz Milad, à la tête du groupe familial présent dans le transport et le tourisme. Il est aujourd'hui PDG de plusieurs sociétés notamment TTS, de chaînes hôtelières et de la compagnie aérienne Nouvelair.

Liste des mandats en cours

Président du Conseil : Safe Flight Academy.

Administrateur : Nouvelair, Tunisavia, Nouvelair Handling, Aviation Training Center of Tunisia, Assurances BIAT, CIL, BIAT Capital Risque, Cofib Union - Capital, Gammarth Leisure Company, S.E.P.T.H, Générale Équipement Hospitalier et Scientifique, INFOLOG, SABENA Technics, Aviation Training Center of Tunisia, Tunisie Catering, CIAT, SOPRAT, Société Golf de Tunisie, Alpha Hyundai Motors, Hyundai Gros Tunisie, Hyundai Services Tunisie et Société Passion Immobilière.



HICHEM DRISS

Membre du Comité des Risques

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Biographie

Pharmacien et diplômé en administration des entreprises et en commerce international, il est également titulaire d'un MBA de Stern University à New York. A la tête du Groupe Driss, présent principalement dans l'hôtellerie, l'industrie et la finance, il est Président Directeur Général du groupe hôtelier MARHABA et Président de la Fédération Régionale Sousse-Kairouan de l'hôtellerie.

Liste des mandats en cours

Président Directeur Général : dans 5 sociétés hôtelières.

Administrateur : dans 4 autres sociétés hôtelières et dans 4 sociétés Industrielles et de service.



JEAN MESSINESI

Conseiller

Membre du Comité d'Audit

Biographie

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et licencié en droit, il a débuté sa carrière comme économiste au Fond Monétaire International puis à la Chambre de commerce international de Paris. Il a rejoint ensuite le monde bancaire où il a occupé des postes de direction au sein de plusieurs sociétés, dont HSBC qu'il continue à conseiller pour la zone Mena.

Liste des mandats en cours

Président de 'Antiope Consulting SAS'

Président honoraire du tribunal de commerce de Paris.

Membre du conseil de surveillance de la société Adige Sarl.

Membre du conseil de l'association à but non lucratif "Centre Européen de Musique", CEM.



MOHAMED AFIF CHELBI

Membre du Comité des Risques

Biographie

Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, il a dirigé, au cours de sa carrière, plusieurs entreprises et organismes (IMBank, Cettex, Agence de promotion de l'Industrie). Ministre de l'Industrie et de la Technologie de 2004 à 2011, il a été ensuite conseiller auprès du Premier Ministre au sein du gouvernement de transition où il a participé à la rédaction de la stratégie de développement économique et sociale 2012-2016 de la Tunisie.



MEHDI SETHOM

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité Exécutif de Crédit

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines de Paris, il a effectué toute sa carrière dans le monde de la finance et de la banque. Il a occupé des postes de direction notamment dans le groupe BNP Paribas, et au sein de la banque d'affaires Swicorp, avant de fonder Mediterranean Corporate Finance, société de conseil financier pour la région Afrique et Moyen Orient.

Liste des mandats en cours

Gérant : des sociétés MCF TUNISIE SARL, MCF SARL, SME Partners SARL et INMA SARL.

Administrateur : SPG (Software Productivity Group) et de INMA Holding.

Membre du conseil stratégique : de la TIA (Tunisian Investment Authority).



ELYES BEN RAYANA

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération
Membre du Comité Exécutif de Crédit

Biographie

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, il a effectué sa carrière dans les domaines de la banque, la stratégie et le numérique à l'international et en Tunisie. Il a occupé des postes de direction notamment chez Schlumberger et au sein du cabinet de stratégie McKinsey à Paris. Il a aussi dirigé les activités de Banque de Financement et d'Investissement de la BIAT avant d'être nommé administrateur en 2019.

Liste des mandats en cours

Gérant des sociétés : eStrat - SARL et Value Digital Services - SARL

Administrateur : SCET, SEGOR, SOGEDIP, SCAST, BIAT Capital Risques, CFH, TTG et Prospéra Capital.



FADHEL ABDELKEFI

Administrateur

Biographie

Diplômé de la faculté des sciences économiques Paris Panthéon Sorbonne, il a effectué sa carrière dans le monde de la finance et de la banque. Il a occupé le poste de Directeur Général de Tunisie Valeurs de 2005 à 2016, puis Président du Conseil d'Administration de la Bourse de Tunis de 2011 à 2014 et membre du Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie de 2018 à mi 2020. Il a consolidé son expérience professionnelle en occupant, le poste de Ministre du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale et le poste de Ministre des Finances par intérim de 2016 à 2017.

Liste des mandats en cours

Président du Conseil d'Administration : TUNISIE VALEURS



KARIM BEN KAHLA
Président du Comité d'Audit

Biographie

Diplômé d'un DEA en stratégie industrielle et d'un doctorat en sciences de gestion à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, Karim Ben Kahla occupe actuellement le poste de professeur des Universités en Sciences de Gestion à Tunis.

Karim Ben Kahla est également conférencier et professeur associé au Business Science Institute de Paris. Il intervient dans plusieurs autres institutions dont l'IDN, l'ENA et le CNAM (Liban). Il a rejoint le Conseil d'Administration de la BIAT en 2024.

Fonctions principales occupées sur les cinq dernières années :

Directeur : l'Ecole doctorale de l'économie, de finance, de comptabilité et de gestion de l'ESCT et de l'ISCAE



MOEZ LABIDI
Président du Comité des Risques

Biographie

Diplômé d'un doctorat en Sciences Economiques de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, d'un DEA EN Stratégie Financière et Industrielle Internationale et d'un DEA en Socio-économie du Développement. Mr Moez Labidi est diplômé également d'une Maîtrise en Sciences Economiques.

Professeur universitaire en Sciences Economiques et de Gestion à Mahdia, avec 25 années d'expérience, désormais à la retraite.

Il a acquis une expérience professionnelle très formatrice en travaillant pour des institutions gouvernementales (Ministère des Finances et Présidence du Gouvernement) sur des dossiers liés au secteur financier.

Liste des mandats en cours

Conseiller auprès de la Direction de l'Institut Arabe de Planification
(Depuis septembre 2022)

Ex- Membre du Conseil d'Administration de la BCT

Ex- Membre de la commission d'agrément (BCT)

Ex- Membre du comité des indices boursiers (BVMT)



Mohamed AGREBI
Membre du Comité d'Audit
Membre du Comité Exécutif de Crédit

Biographie

Mohamed Agrebi a mené toute sa carrière au sein de la BIAT où il a occupé différentes responsabilités au sein du réseau et services centraux, notamment au sein du département Finance et Comptabilité. En 2014 il a été nommé Directeur Général de la BIAT qu'il a dirigée pendant 3 mandats.

Véritable expert dans le secteur bancaire, il a plusieurs concrétisations à son actif dont son élection en tant que Président du Conseil d'Administration du Conseil Bancaire et Financier en 2020.

En 2023, il a rejoint le Conseil de la BIAT en tant qu'administrateur.

Liste des mandats en cours

Président du Conseil : ASSURANCES BIAT, CIAR et BIAT Consulting

Administrateur : TTG, BCR, SICAF BIAT, SPT Hammamet, STI, STSP Nafta, HLC, SOPIAT, Prospera Capital.



ADEL BELFEKIH
Membre du Comité des Risques

Biographie

Mohamed Adel BELFEKIH est diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris en Etudes Comptables et Financières.

Il a occupé plusieurs postes à la BIAT notamment le poste de Directeur du Développement à l'International. Il a lancé la filiale agent de paiement de la BIAT « BIAT France » à Paris en 2015. En 2019, il a été nommé Responsable de la Banque de Détail.

Liste des mandats en cours

Président : BIAT France

Membre du Comité Permanent d'Audit : ASSURANCES BIAT

Administrateur : ASSURANCES BIAT



Cyrine SANCHOU

Administrateur représentant les petits porteurs
Membre du Comité d'Audit

Biographie

Cyrine SANCHOU, diplômée de l'Ecole Centrale de Paris, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications et du Groupe HEC a mené une carrière professionnelle internationale riche et diversifiée. Elle a travaillé dans la finance, les télécoms, la fintech mais également dans l'immobilier et l'artisanat.

Elle a pu également acquérir une connaissance approfondie dans le domaine bancaire grâce à son expérience au sein de BNP Paribas. En 2023, elle a rejoint le Conseil d'administration de la BIAT en tant qu'administratrice représentant les actionnaires minoritaires.

5.1.4 Principaux travaux du Conseil d'Administration

O Missions du Président du Conseil :

Le président du conseil veille à ce que le conseil s'acquitte pleinement de ses responsabilités de manière efficace et indépendante.

Il coordonne et dirige les travaux du Conseil d'Administration, anime les débats lors des réunions et garantit que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées, favorisant ainsi un processus décisionnel transparent et rigoureux.

Par ailleurs, le président s'assure également que les comités d'appui s'acquittent des responsabilités qui leur incombent et qu'ils rendent compte au conseil des résultats de leurs travaux, et ce conformément à la Circulaire BCT 2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers.

En 2025, le président du Conseil d'Administration a présidé l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration.

O Missions de Secrétaire du Conseil :

Conformément à la Circulaire BCT 2021-05 le Conseil d'administration est doté d'un secrétaire permanent, qui est chargé notamment de :

- La préparation et l'envoi aux administrateurs de l'ordre du jour ainsi que les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans un délai suffisant.
- L'établissement du procès-verbal
- Et le suivi de la mise en place des décisions et des recommandations émanant du conseil d'administration.

O Les travaux du Conseil d'Administration en 2025 :

Le Conseil d'administration approuve les orientations stratégiques de la banque dans un objectif de promouvoir la création de valeur à long terme, et en veillant à leur alignement avec les valeurs et la raison d'être de la BIAT.

Cette année, le conseil d'administration a traité plusieurs sujets stratégiques et réglementaires dont les principaux sont détaillés ci-dessous :

➤ Examen des principaux indicateurs de la conjoncture économique du pays

Le conseil d'administration a pris connaissance de la situation économique et monétaire du pays et son impact sur le secteur bancaire et sur la BIAT.

A ce titre, les membres du Conseil d'Administration ont également été informés de la révision à la hausse de la note souveraine de la Tunisie, à B-, contre CCC+ par l'agence Fitch Ratings publié le 12 Septembre 2025.

➤ Approbation des états financiers et du Budget :

Comme chaque année, le conseil d'administration a examiné les états financiers individuels et consolidés de l'exercice arrêtés au 31/12/2025, et ce après audition du rapport des deux Commissaires aux Comptes, présents en séance.

Par ailleurs, le conseil d'administration a débattu de la situation des provisions notamment l'évolution du coût du risque de crédit ainsi que la provision pour risques et charges.

De même, le conseil d'administration a approuvé comme chaque année le budget alloué pour l'exercice suivant.

➤ Gestion et surveillance des risques:

Le conseil a revu, d'une façon régulière, la situation de la banque en matière de risque en s'appuyant notamment sur les travaux du Comité des Risques, qui a débattu des concepts clés de l'appétence aux risques ainsi de la démarche de mise en place du cadre de l'appétit pour le risque.

➤ Gouvernance :

•Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes et d'un administrateur

Le Conseil d'administration a arrêté les résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire qui a été tenue le 25 Avril 2025. Dans ce cadre, l'AGO a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Elyes BEN RAYANA en tant que Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans. Le mandat a été également renouvelé pour les cabinets en qualité de commissaires aux comptes chargés

de la mission de commissariat aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de la Banque pour une période de trois ans. Ces deux renouvellements de mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

Par ailleurs, et conformément aux exigences réglementaires de la circulaire BCT 2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques, le conseil a suivi et approuvé le nouveau dispositif de Gouvernance Groupe ;

• **Autorisation des conventions réglementaires :**

Les membres du conseil ont autorisé les conventions réglementées présentées au cours de l'année 2025, ainsi que les opérations de cession des biens immeubles et les propositions d'acquisition et de cession de participations.

➤ **Mise en œuvre des initiatives pour une finance responsable et durable :**

Le Conseil d'Administration de la banque a examiné les initiatives mises en œuvre par la BIAT dans le cadre de la durabilité. Il a été informé des enjeux prioritaires liés à l'impact et à la durabilité de nos activités ainsi que les axes prioritaires qui sont basés essentiellement sur :

- L'Expérience Client
- L'Employeur Engagé
- La valeur économique Directe et Indirecte, et
- La responsabilité Sociétale

Ces initiatives sont nées de la volonté de structurer notre stratégie RSE autour des axes cités et d'améliorer l'image de la banque et d'incarner nos valeurs d'engagement, de responsabilité et de transparence.

➤ **Pilotage du capital humain**

Conscient du rôle important du capital humain dans le développement de la banque, le conseil d'administration a consacré un point dédié à l'examen du Bilan social de la banque de 2025, et a discuté l'ensemble des aspects qui touchent les volets suivants ;

- Emplois et compétences,
- Financier,

- Social et bien-être,
- Formation.

Sur un autre plan, les membres du conseil d'administration de la banque ont été informés de l'inauguration du nouveau centre de formation « BIAT Skills Academy » dénommé auparavant le Centre de Développement des Compétence (CDC).

Dans une vision renouvelée, la BIAT a créé une nouvelle identité permettant ainsi de se positionner comme un pilier central du développement des compétences techniques, comportementales et managériales des collaborateurs à toutes les étapes de leur carrière au sein de la banque.

➤ **Suivi des évolutions réglementaires**

Le conseil a été informé des évolutions réglementaires et de leurs conséquences sur la banque et ses activités. Il a débattu notamment le point relatif à l'impact l'abattement de 50% des intérêts à taux fixes pour les crédits à l'immobilier, et ce dans le cadre de l'application de l'article 412 ter de la Loi n°41-2024 qui a pour objet

Par ailleurs, et dans le cadre de la même loi n°2024-41 portant principalement sur la nouvelle réglementation des chèques, les membres du conseil ont été informés des répercussions de la mise en application des nouvelles mesures sur les chèques.

Le conseil a également pris connaissance des nouvelles exigences réglementaires portées par la circulaire BCT 2025-08 en date du 16 mai 2025, qui a pour but d'encadrer et de superviser la manière dont les banques mettent en œuvre les réformes prudentielles réglementaires.

Le conseil a validé à cette occasion le plan stratégique du projet de cette réforme prudentielle ;

➤ **Vision et feuille de route Informatique:**

Le conseil d'administration a validé les principaux projets informatiques de la banque, notamment le process de Gouvernance de ces projets en lien avec sa nouvelle filiale informatique ;

➤ **Nouveau projet de Culture Financière:**

La culture financière est devenue un enjeu majeur pour le grand public, à cet effet, le conseil d'administration a été informé du lancement d'un

nouveau projet de 'Culture financière', matérialisé par une nouvelle marque Média intitulée « OUMOURI ELMALIYA » visant à permettre au grand public, de mieux comprendre le monde de la banque avec des explications simples, claires et pédagogiques ainsi que des conseils responsables.

Il s'agit d'une initiative inédite et d'un investissement dans notre nouveau modèle de relation en tant que partenaire de confiance de nos clients.

Il est à noter que le contenu de notre média « OUMOURI ELMALIYA » est disponible actuellement sur les Réseaux Sociaux à savoir ; Facebook, TikTok, Instagram et LinkedIn.

➤ Examen de l'activité des Comités d'appui :

Le conseil d'administration a examiné tout au long de l'année 2025, les travaux réalisés par ses comités d'appui, à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité Exécutif de Crédit, qui contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la Banque et à formuler les recommandations nécessaires.

5.1.5 Formation des membres du Conseil d'Administration

La BIAT consacre les ressources humaines et financières nécessaires à la formation des administrateurs notamment dans le domaine bancaire et financier. Ces formations permettent aux membres du Conseil d'Administration l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leur mandat.

Les formations sont également des vraies sources de renforcement des expertises afin de mieux appréhender la complexité de la gestion bancaire et nourrir les débats dans l'intérêt de la banque.

A cet effet, et en application des règles de bonne gouvernance, les membres du Conseil d'Administration de la banque ont suivi en date du 15 Décembre 2025 une formation au sujet de la nouvelle Loi de Finance pour l'année 2026.

.

— 5.2 LE SOUTIEN DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Rôles et principaux travaux des Comités d'appui

Le Conseil d'Administration s'appuie sur trois comités. Leur mission est d'aider, préparer ses travaux sur des sujets spécifiques, et d'émettre des propositions visant à faciliter son fonctionnement. Chaque comité est composé minimum de quatre Administrateurs.



- Examen du rapport d'activité du Contrôle Général et ses différentes composantes pour l'année 2024.
- Le comité a été informé des principaux indicateurs de l'activité de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Validation des « Termes de référence » de la mission d'audit du dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et ce, conformément aux dispositions de l'article 50 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2017-08.
- Le rapport d'activité de contrôle de la Conformité relatif au 1er semestre 2025 a été présenté aux membres du Comité d'Audit, ainsi que les principales actions ayant été entreprises.
- Les membres du comité ont pris connaissance du périmètre d'intervention de la Direction Suivi et Reporting du Contrôle Interne et les actions qui ont été réalisées au cours de l'année 2024.
- Par ailleurs, les membres ont validé le Rapport d'Activité du Comité d'Audit pour l'année 2024 et le programme d'activité de 2025.

- Le Comité d'Audit a examiné, en présence des Commissaires aux Comptes, les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2024 ainsi que les Etats Financiers Intermédiaires, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil.
- Le Comité d'Audit a renouvelé le mandat des Commissaires aux Comptes pour la période 2025-2027.
- Le comité a fait la revue du nouveau modèle d'évaluation des agences mis en place en 2022, en vue de pallier aux insuffisances de l'ancien dispositif.
- Un point relatif à la stratégie adoptée par la banque en matière de cybersécurité ainsi que les différentes actions ayant été accomplies au cours de l'année 2025, ont été revus par les membres du comité.
- Le Comité d'Audit a procédé à la revue de la Lettre de Direction fusionnée 2024, et à l'examen de ses principaux points relevés considérés comme étant à risque élevé ou devant faire l'objet d'une prise en charge prioritaire.
- Conformément aux exigences réglementaires en matière de gouvernance, édictées par la Circulaire BCT n°2021-05, le Comité a pris connaissance du rapport d'activité relatif au premier semestre 2025 de la Fonction Conformité. Il a été informé des principales actions engagées à cet égard.

Comité des Risques

Présidé par M. Moez LABIDI
(Administrateur Indépendant)

➤ Le Comité des Risques a pour mission d'assister le Conseil d'administration afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la surveillance du dispositif de gestion des risques de la Banque.

5

Nombre
d'administrateurs

100%

Assiduité en 2025

3

Nombre de réunions

- Les membres du comité des Risques ont étudié les principaux agrégats des différentes typologies de risque notamment le risque de crédit, le risque de marché, et le risque de taux et de liquidité.
- Le Comité des Risques a débattu de l'impact de l'application des dispositions de l'article 412 ter de la loi N°41-2024 du 2 août 2024 relatif à la réduction du taux d'intérêt fixe appliqués aux crédits.
- En application de la même loi N°41-2024 relative aux chèques, un point a été examiné quant à l'impact financier de cette loi sur la banque.
- Parmi les points réglementaires examinés au cours de l'année 2025, le comité a pris connaissance des principales exigences de la Circulaire N°2025-08 relative aux mesures préalables pour l'adoption des réformes prudentielles et normatives. Il a été informé du plan stratégique et opérationnel du projet, la feuille de route et du nouveau dispositif de gouvernance des données.
- Les membres du Comité ont validé le rapport sur le respect des dispositions de l'article 7 de la circulaire BCT n°2017-06 du 31 juillet 2017 relative à la ventilation des engagements par classe de risque et au respect des normes prudentielles à la fin de chaque trimestre.
- Le comité des risques a assuré le suivi régulier du dispositif de maîtrise des risques opérationnels de la Banque.
- Les membres du comité des risques ont examiné les concepts clés de l'appétence aux risques ainsi de la démarche de mise en place du cadre de l'appétit pour le risque.
- En tant qu'un point réglementaire, le comité a été informé de la situation des dépôts à terme et des certificats rémunérés à TMM et plus tout au long de l'année.

Comité Exécutif de Crédit

Présidé par M. le Directeur Général

➤ Le Comité est tenu d'assister le conseil dans la revue et l'examen de l'activité de financement de la banque.

4

Membres, dont le
Directeur Général

100%

Assiduité des
administrateurs

7

Nombre de réunions

- Examen des dossiers de crédit à exposition supérieure à 15MD ou de restructuration supérieure à 1 MD
- Examen des expositions des crédits dont le montant est supérieur à 15 MD.
- Examen du Reporting sur les abandons des créances conformément à la délégation de pouvoir en vigueur.
- Examen de la situation des engagements des parties liées.
- Examen du reporting des crédits accordés aux clients classés auprès de la banque ou auprès d'autres établissements de crédit.
- Examen du reporting sur les crédits de consolidation/rééchelonnement débloqués.
- Le Comité Exécutif de Crédit a été également informé de la situation du risque de crédit.

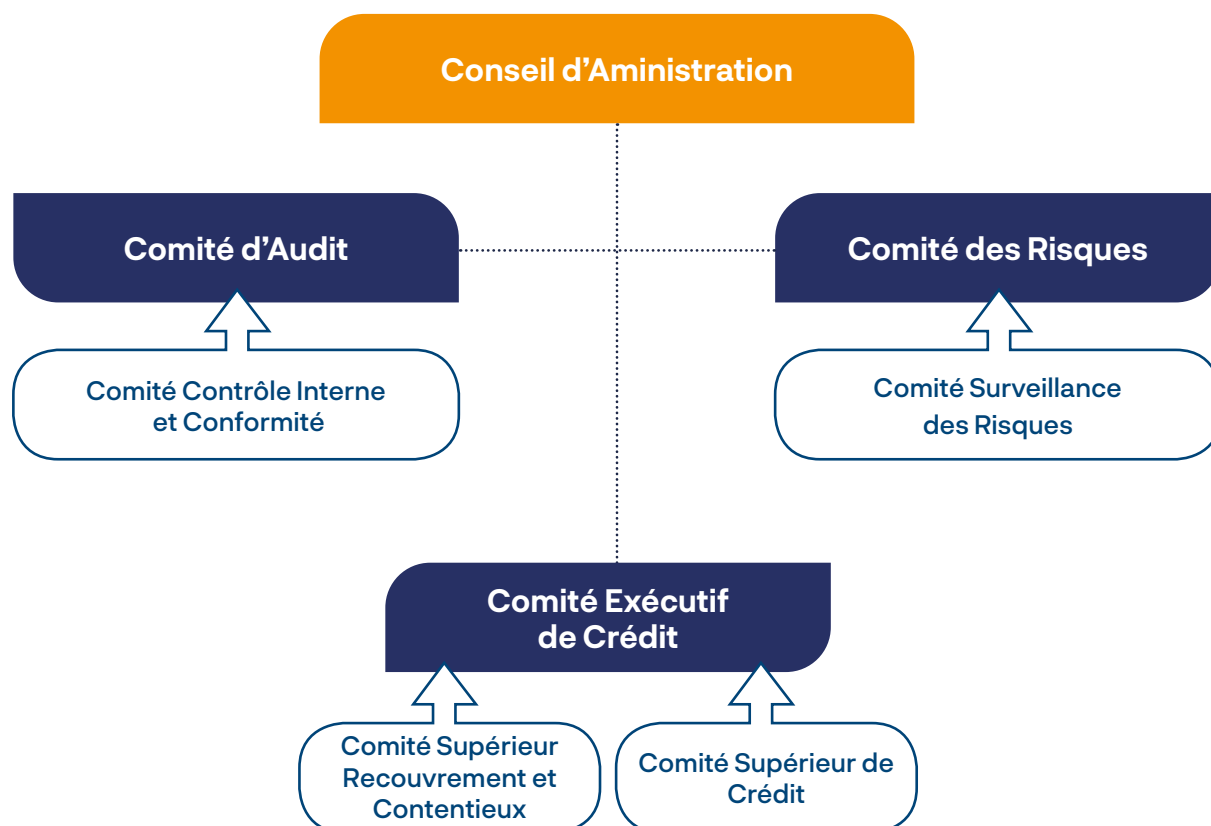
DES ADMINISTRATEURS ASSIDUS

En 2025, le taux de présence des administrateurs aux travaux des comités est très élevé, il est à l'ordre de (100%).

Le taux moyen par séance est présenté comme suit :

Administrateurs	Comité d'Audit		Comité des Risques		Comité Exécutif de Crédit	
	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence	Nombre de réunions	Taux de présence
M. Karim Milad			3	100%		
M. Hichem Driss			3	100%		
M. Mohamed Afif Chelbi			3	100%		
M. Mehdi Sethom	5	100%			7	100%
M. Elyes Ben Rayana					7	100%
M. Karim Ben Kahla	5	100%				
M. Moez Labidi			3	100%		
M. Adel Belfekih			3	100%		
M. Mohamed Agrebi	5	100%			7	100%
Mme. Cyrine Sanchou	5	100%				

5.2.2 Les instances de remontées au Conseil d'administration et de ses Comités :



— 5.3 Direction Générale

5.3.1 Directeur Général

Le conseil d'administration de la BIAT, réuni le 26 avril 2024, a décidé de nommer Monsieur Elyes JEBIR en tant que nouveau Directeur Général pour un mandat de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appeler à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. Le Conseil d'Administration délègue au nouveau Directeur Général les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la BIAT, et pour représenter la banque dans ses rapports avec les tiers.

Il est chargé de la gestion des activités de la Banque, il assure la déclinaison des orientations stratégiques décidées au niveau du Conseil d'Administration et de ses comités.

Pour l'exercice de ses fonctions le Directeur Général se base sur une panoplie de comités de managements et comités spécialisées qui favorisent les décisions collégiales (Détail au niveau des pages suivantes).

5.3.2 Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général est assisté par le Directeur Général Adjoint Monsieur Hassen LONGO que le Conseil d'Administration du 19 Décembre 2024 a renouvelé son mandat pour une durée de trois ans.

— 5.4 Les instances de la Direction Générale

■ Les comités de management :

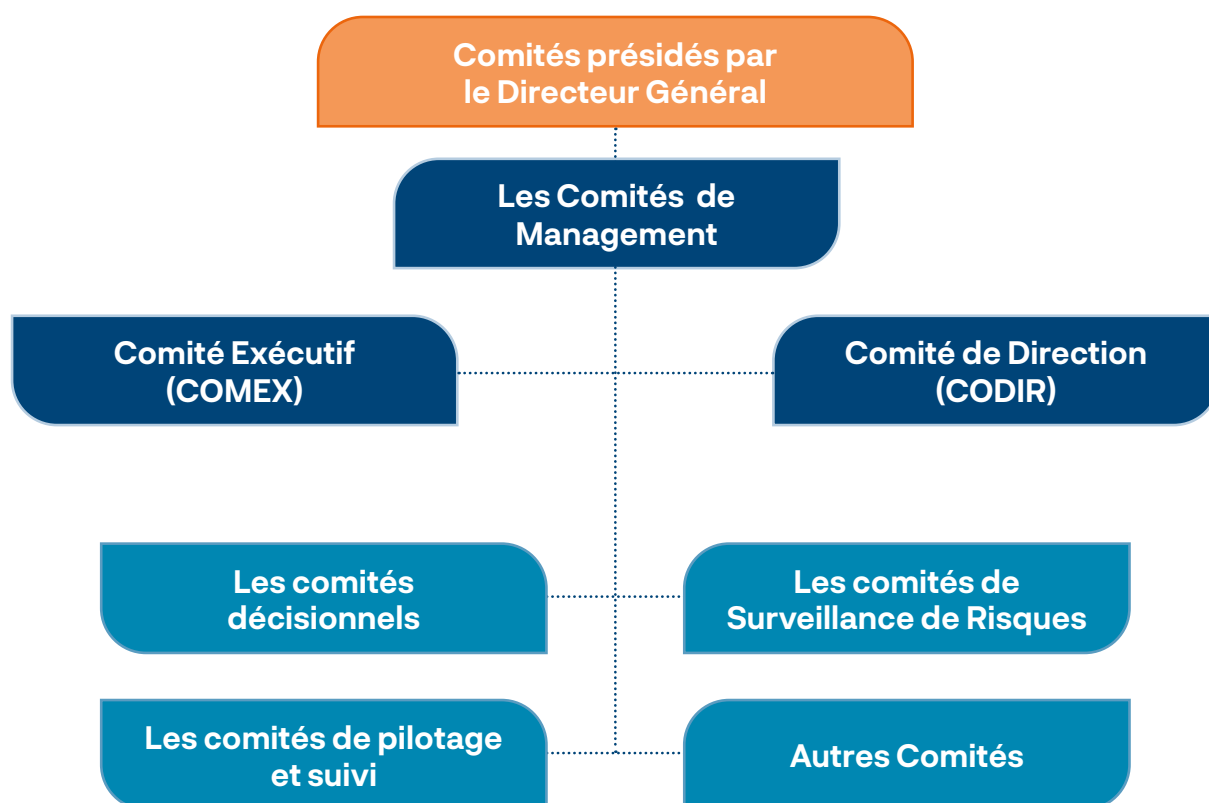
- **Comité Exécutif (COMEX)** : Composé du Directeur général et des premiers responsables de la banque. Il traite les affaires courantes couvrant tous les domaines de la Banque.

Le Comité Exécutif assure également le suivi des décisions prises dans le cadre des comités émanant du Conseil d'Administration.

- **Comité de Direction (CODIR)** : le comité de direction est l'organe d'information et de partage entre les responsables de la banque. Cette instance est dédiée pour informer l'ensemble des responsables des thématiques d'intérêt général touchant la banque, ou de partager l'avancement des projets transverses en cours ou tout autre fait saillant.

■ Principaux comités Spécialisés :

Ces instances traitent les différents volets opérationnels de la banque, pour une meilleure prise de décisions, un pilotage ajusté et une surveillance de risque rapprochée.



5.5 Structure de l'actionnariat et droits de vote au 31/12/2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage %
Actionnaires étrangers	77 891	0,19%
Etat tunisien	3 222	0,01%
Personnes morales	31 238 119	76,56%
MAGHREB FINANCE HOLDING	8 353 866	20,48%
MAGHREB FINANCIERE HOLDING	6 158 714	15,09%
MENINX HOLDING	3 283 156	8,05%
HORCHANI FINANCE	2 924 210	7,17%
SOCIETE TTS FINANCIERE	1 907 967	4,68%
IFICO	1 296 858	3,18%
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	1 241 086	3,04%
CAPINV	867 453	2,13%
ASSURANCES G A T	786 818	1,93%
SOCIETE DJERBA BEACH HOTEL	448 684	1,10%
Autres	3 969 307	9,73%
Fonds	491 759	1,21%
Personnes physiques	8 972 302	21,99%
MILAD KARIM	1 152 930	2,83%
FAKHFAKH HEND	689 906	1,69%
FAKHFAKH KHALED	596 795	1,46%
KAMOUN Habib	571 683	1,40%
DORRA MILAD	498 864	1,22%
MERIAM MILAD	439 349	1,08%
Autres	5 022 775	12,31%
Reste à attribuer	16 707	0,04%
Total	40 800 000	100,0%

Les 40.800.000 actions représentant le capital de la banque comportent 40.800.000 droits de vote.

5.6 Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025 a renouvelé le mandat du cabinet CMC et du cabinet PWC en qualité de commissaires aux comptes pour assurer la mission de commissariat aux comptes de la Banque Internationale Arabe de Tunisie pour une période de trois ans (2025-2027), expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2027.

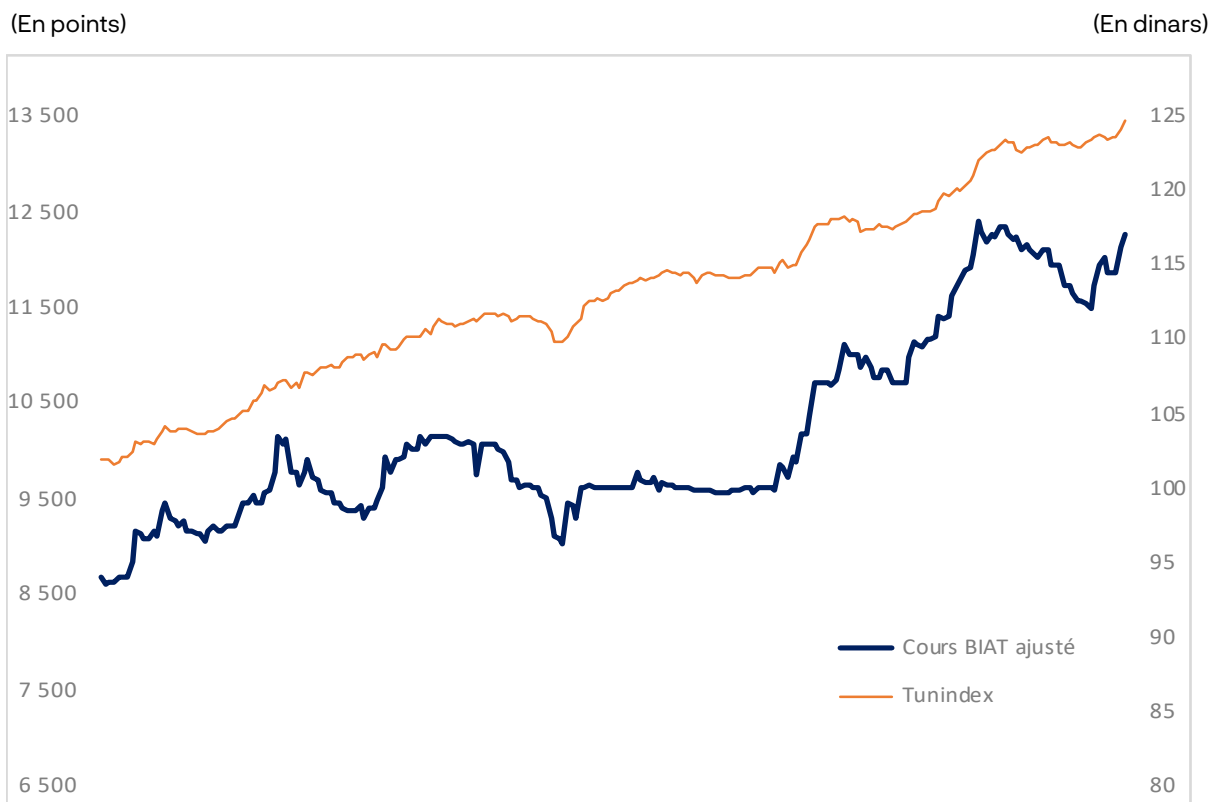


06 — L'ACTION BIAT EN BOURSE



Murad

6.1 Evolution du cours de l'action BIAT en 2025



Le cours de l'action BIAT s'est situé à 111,00 dinars au 31/12/2025, enregistrant ainsi un rendement positif de +24,69% contre un rendement positif de +39,53% pour l'indice banques et de +35,12% pour le TunIndex.

Première capitalisation de la place, le titre BIAT a clôturé l'année avec une capitalisation de 4 528,80MD contre (3 828,3MD en 2024).

Toujours dynamique, le nombre de titres BIAT échangés pour la même période s'est établi à 768 064 titres.

Actionnaires	2025	2024
Capital social		
* En nombre d'actions	40 800 000	40 800 000
* En millions de dinars	204.0	204.0
Cours plus haut/ plus bas (en dinars)	112/90	109,9/87,0
Cours de clôture (en dinars)	111,00	93,83
Bénéfice consolidé par action (en dinars)	11,450	9,299
P.E.R (cours de clôture / Bénéfice consolidé par action)	9,695	10,09
Dividende par action (en dinars)	6,000	6,000
Capitalisation boursière (en MD)	4 528,80	3 828,3

6.2 Actions de communications financières effectuées

Conformément à sa stratégie de communication, la BIAT a continué en 2025 à communiquer avec ses actionnaires à travers la diffusion de quatre numéros trimestriels de la lettre à l'actionnaire.

Un espace actionnaire digital permet aux actionnaires d'être incessamment informés des actualités de leur banque.

De même, plusieurs séances one to one ont été organisées au courant de la même année avec des analystes, des gestionnaires de fonds, des agences de notation, etc.

Par ailleurs, deux rencontres ont eu lieu : une avec les petits porteurs ainsi qu'une communication avec les analystes de la place.

07 — AFFECTATION DES RESULTATS



Alman

7.1 Dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué des bénéfices nets ainsi établis, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction de :

- 1/ Toutes réserves légales que la Société est tenue de constituer dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
- 2/ Toutes sommes que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou de reporter à nouveau ;
- 3/ Une somme ne dépassant pas 10 % des bénéfices à fixer par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration et à attribuer à un fonds social ou à l'association amicale du personnel de la Banque.

7.2 Tableau d'évolution des capitaux propres et des dividendes versés

En milliers de dinars

				Autres réserves		Autres capitaux propres			
	Capital Social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Fonds social	Réserves pour réinvestissement exonérés		Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Capitaux Propres au 31/12/2022 avant affectation	178 500	17 850	12 594	103 431	930 000	3	415 196	299 676	1 957 250
Affectation AGO du 28/04/2023					190 000		109 676	-299 676	
Dividendes							-207 060		-207 060
Transfert de Réserves			35 367		-35 367				
Capitaux Propres au 31/12/2022 après affectation	178 500	17 850	47 961	103 431	1 084 633	3	317 812	0	1 750 190
Capitaux Propres au 31/12/2023 avant affectation	178 500	17 850	47 961	103 431	1 084 633	3	317 812	331 444	2 082 119
Affectation AGO du 26/04/2023							331 444	-331 444	
Dividendes							-214 200		-214 200
Transfert de Ré-serves			22 210		-22 210				
Capitaux Propres au 31/12/2023 après affectation	178 500	17 850	70 171	103 431	1 062 423	3	435 056	0	1 867 919
Capitaux Propres au 31/12/2024 avant affectation	204 000	17 850	44 671	104 634	1 062 423	3	435 056	357 754	2 226 391
Affectation AGO du 25/04/2025		2 550			15 000		340 204	-357 754	
Dividendes							-244 800		-244 800
Transfert de Réserves			13 321		-13 321				
Capitaux Propres au 31/12/2025 avant affectation	204 000	20 400	57 992	105 597	1 064 102	3	530 460	385 264	2 367 818



08 — CONTRÔLE DES COMPTES



Signature

— 8.1 Activité du Comité d'Audit Interne concernant le contrôle des comptes

Extrait du rapport d'activité du Comité d'Audit pour l'exercice 2025

Le Comité d'Audit est constitué de M. Karim Ben Kahla en tant que président, de Mme Cyrine Sanchou, de messieurs Mohamed Agrebi et Mehdi Sethom en tant que membres administrateurs et de monsieur Jean Messinesi en tant que membre conseiller.

Le Comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice 2025.

I/ Examen des états financiers

Le Comité a examiné les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2024 ainsi que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2025, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes et du Responsable du Département Finance et Comptabilité.

Dans le cadre du suivi des travaux des Commissaires aux Comptes, le Comité a passé en revue les

principales recommandations formulées dans leurs lettres de direction, ainsi que l'état d'avancement dans la mise en place des anciennes recommandations émises. Les commissaires aux comptes ont indiqué qu'ils estiment que le système de contrôle interne mis en place au sein de la Banque est globalement satisfaisant. Néanmoins, des améliorations pourraient être apportées à certains processus en vue d'une meilleure maîtrise des risques.

II/ Contrôle interne et contrôle général

Conformément à ses attributions en matière d'évaluation du dispositif de contrôle interne de la banque et de la revue des modalités d'intervention des structures chargées du contrôle, le Comité a été informé des conclusions des travaux du Département Contrôle Général au titre de l'année 2024.

Le Comité a également approuvé le planning d'activité dudit Département pour l'année 2025.

02 — BILAN SOCIAL



Musman

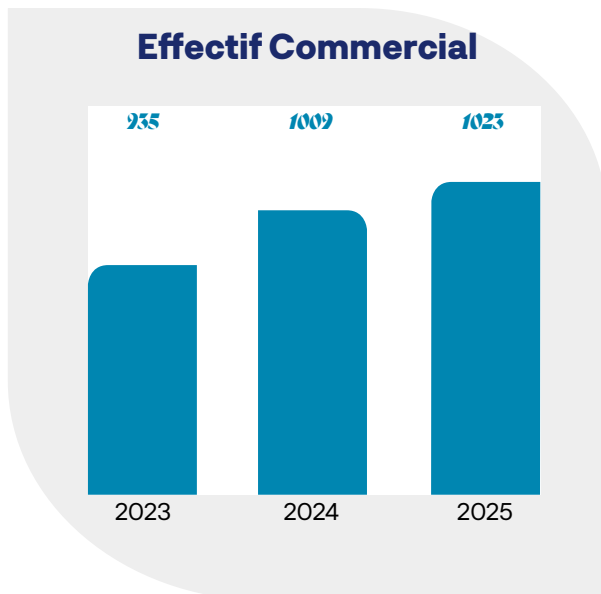
— 9.1 Indicateurs RH

9.1.1 Evolution des effectifs

Au 31/12/2025, l'effectif s'est établi à 2897 personnes.

Le ratio de productivité (Effectif global/nombre d'agences) est de 14,13 en 2025 contre 11,78 en 2024.

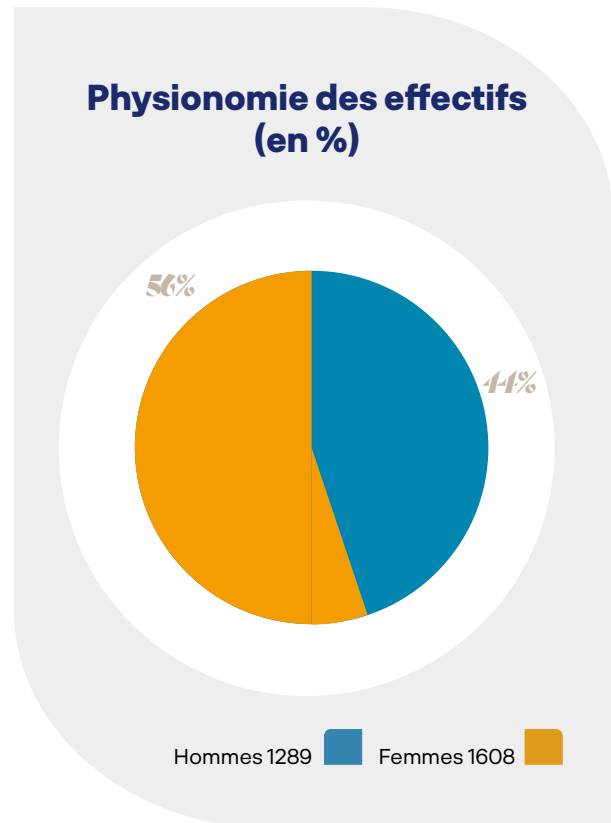
Il est à signaler que l'effectif commercial a augmenté de 14 personnes en passant de 1009 personnes en 2024 (représente 42% de l'effectif) à 1023 personnes en 2025 (représente 35,3% de l'effectif).



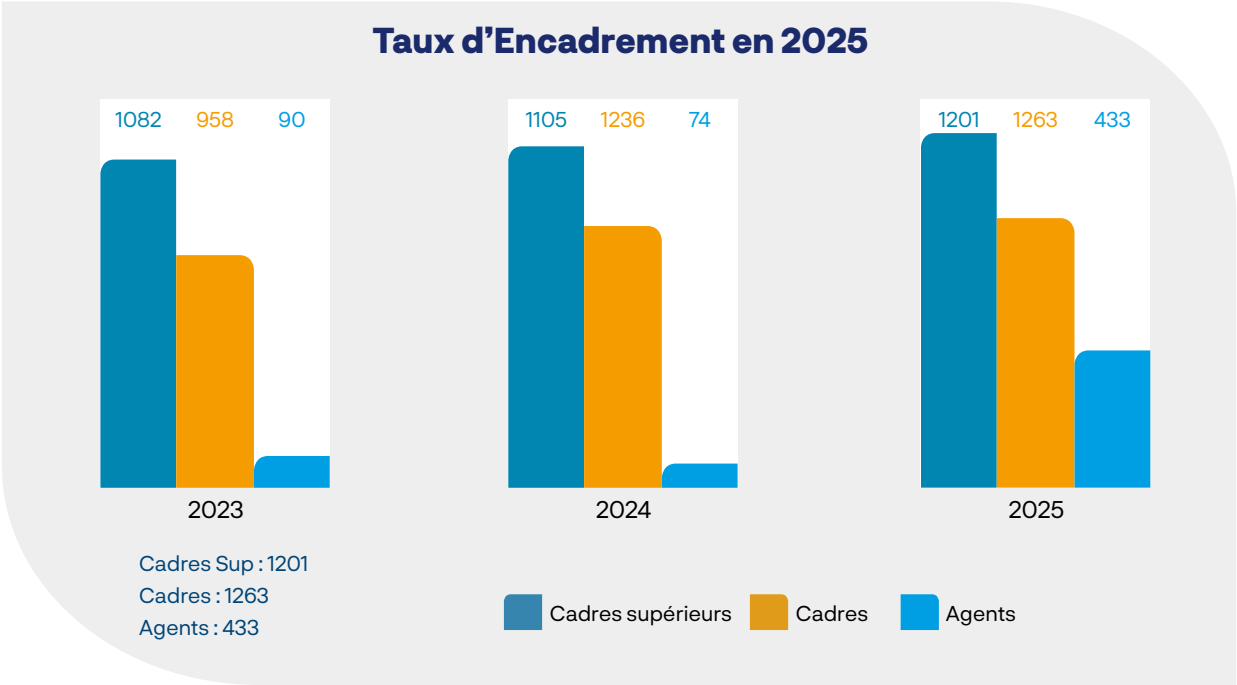
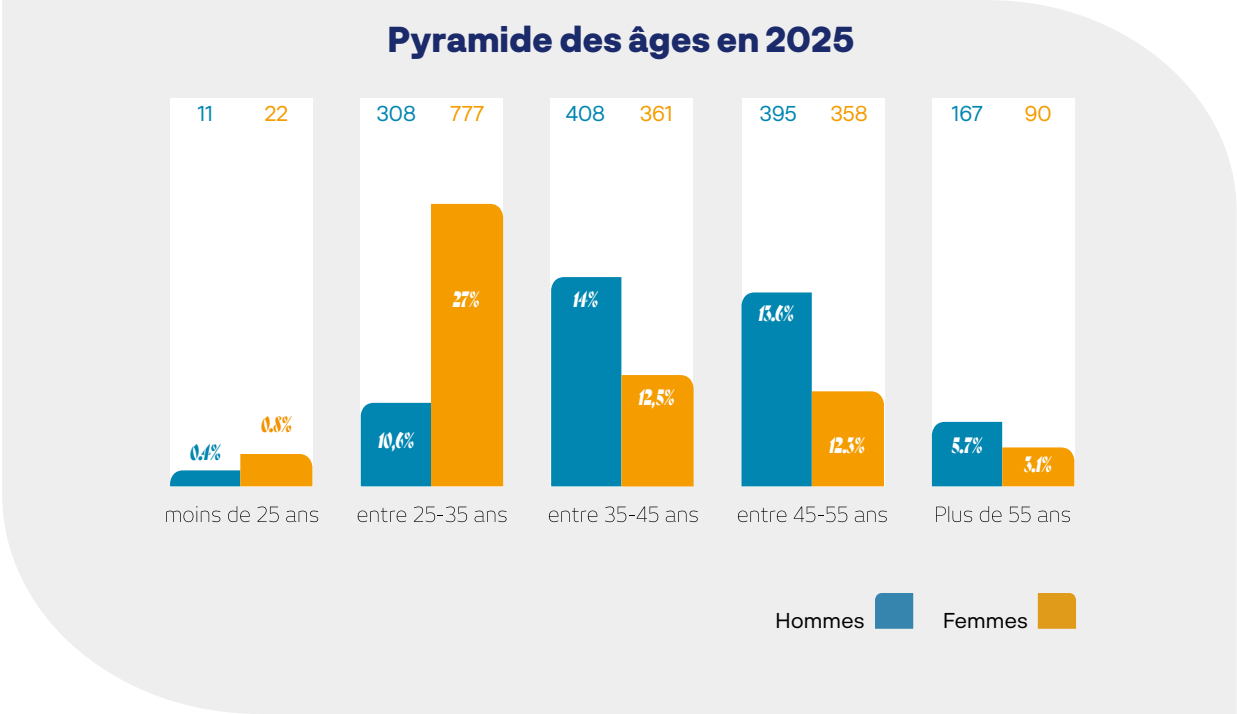
La structure de l'effectif entre le siège et le réseau ne cesse d'évoluer en faveur du réseau qui représente 59,4% de l'effectif total de la banque.

9.1.2 Physionomie des effectifs

En 2025, la répartition Hommes-Femmes est respectivement de 44% et 56%



- L'âge moyen est de 40.02 ans, inférieur à celui de 2024.
- L'ancienneté moyenne est de 10.4 ans contre 12.4 ans en 2024.



9.1.3 Activité Gestion des Stagiaires

La BIAT s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des étudiants, en accueillant, durant l'année 2025, 1362 étudiants de différentes disciplines (Informatique, Finance, Gestion, Economie, Statistiques, Commerce, etc.) pour des stages

d'initiation ou de perfectionnement (71%) et pour des projets de fin d'études (29%).

En outre, les stagiaires représentent, pour la BIAT, un vivier de recrutement des meilleurs potentiels. Dans ce cadre, des nouvelles relations ont été établies, entre la BIAT et les universités afin de développer et renforcer notre partenariat avec les différentes écoles. Parmi les actions réalisées nous citons :

	2023			2024			2025		
	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total	Réseau	Services centraux	Total
Projets de Fin d'études	110	130	240	138	148	286	250	144	394
Stages d'initiation/perfectionnement	802	355	1157	707	392	1056	663	305	968
Total	912	485	1397	845	504	1349	913	449	1362

9.1.4 Mobilité

La mobilité interne, pour la BIAT, est privilégiée avant tout recrutement externe. Ce principe est adopté dans un souci de susciter la motivation, l'engagement et l'enrichissement du parcours professionnel des collaborateurs.

— 9.2 Biat Skills Academy (BSA)

Le Centre de Développement des Compétences (CDC) se réinvente et devient Biat Skills Academy (BSA). Le 29 Septembre 2025, la structure Formation BIAT intègre ses nouveaux locaux à l'immeuble Disegni situé sur la rue Radhia-Haddad en face du siège social de la BIAT.

Sa mission reste inchangée en l'accompagnement de la banque dans la concrétisation de sa stratégie et le développement de ses nouvelles activités.

BSA a donc pour mission de développer les compétences et les connaissances des collaborateurs et ce, dans le but d'améliorer la qualité de service et de leur permettre d'évoluer et de s'épanouir dans leurs parcours professionnels.

Par le biais de la formation, BSA accompagne la banque dans les projets stratégiques en initiant des parcours spécifiques aux collaborateurs métiers et en formant les utilisateurs finaux (réseau et services centraux). Ainsi, BSA affiche sa volonté d'améliorer les compétences, la productivité et les performances de l'ensemble des collaborateurs de la BIAT et permettre à chaque collaborateur d'acquérir le maximum de connaissance dès ses premiers jours dans notre Banque. Il est donc un acteur clé dans les processus d'accueil et d'intégration des nouvelles recrues et dans la gestion des carrières dans le respect de la politique du capital humain de la banque.

BSA se compose d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs permanents et d'experts dans les domaines de l'ingénierie pédagogique, l'administration de la formation, l'évaluation et la capitalisation des connaissances. Il comprend 11 salles de cours dotées d'équipements modernes dédiées aux formations techniques et aux formations soft skills. BSA comprend également une salle polyvalente avec une capacité de 45 apprenants et est dédiée aux séminaires et conférences. BSA collabore également avec des formateurs et des organismes externes.

La formation se réinvente également avec le développement et la mise en ligne d'une plateforme de e-learning WeLearn. A travers cette plateforme, il a été mis à disposition des collaborateurs des cours en ligne traitant de différentes thématiques techniques, réglementaires et soft skills.

Dans le but de développer les compétences et professionnaliser les métiers, BSA offre des cursus de formation adaptés aux besoins de la banque et des collaborateurs tels que :

- **Le campus comprenant 10 cursus diplômants et 11 cycles certifiants**

1. Les formations diplômantes : dans le domaine banque, finance et management en partenariat avec différents organismes et établissements universitaires.
2. Les formations certifiantes : destinées aux comptables, Analystes bancaires, aux recouvreurs, aux conseillers commerciaux de banque, aux gestionnaires du risque crédit, aux responsables conformité ... etc.

- **Les parcours de montée en compétences, les Plans de Formation Agences et Siège** destinés aux collaborateurs en poste pour une maîtrise du métier actuel, une montée en compétence et davantage de polyvalence.

- **Les parcours nouvelles recrues** alternant des formations comportementales, réglementaires, métiers et des immersions sur site afin de favoriser l'intégration et la maîtrise du poste.

- **Les cycles de développement des compétences métiers** cycles de formation en intra animés par des experts tunisiens et étrangers.

- **Les séminaires externes en Tunisie et à l'étranger**

La capitalisation des connaissances constitue un volet important de l'activité du BSA. Le centre de documentation est doté d'une bibliothèque d'ouvrages spécialisée et a pour mission la collecte, le traitement et la mise à la disposition des collaborateurs d'ouvrages et de revues économiques pour répondre à des besoins et demandes professionnels.

10 —

ELEMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE



Alman

— 10.1 Environnement du Contrôle Interne

10.1.1 Organisation Générale du Contrôle Interne

Le dispositif de Contrôle Interne de la BIAT est fondé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires. Ce dispositif est constitué par un ensemble de processus, de méthodes et de mécanismes qui visent à assurer la maîtrise des risques et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le premier niveau de contrôle est assuré par les employés qui initient les opérations ainsi que les responsables hiérarchiques des unités opérationnelles.

Le deuxième niveau de contrôle est exercé par certaines structures au niveau des services centraux ainsi que les structures du contrôle permanent au sein du Département Contrôle Général :

- La Direction du Contrôle Permanent a pour principales attributions de détecter de manière précoce les zones à risque, d'assurer de manière continue des contrôles distants et sur sites, d'élaborer un reporting régulier sur les incidents et les insuffisances relevés, d'émettre un avis sur la qualité des contrôles exercés par les autres niveaux de contrôle et d'identifier les actions d'amélioration à entreprendre.
- La Direction Conformité et LAB assure une veille réglementaire continue et garantit la bonne exécution des obligations légales et le respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et des principes d'éthique. Elle accomplit également un rôle de contrôle de la bonne application du code de déontologie de la banque et du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et réalise des actions de formation dans ce domaine pour les personnes concernées.

Le troisième niveau de contrôle est du ressort des structures du contrôle périodique relevant du Département du Contrôle Général :

- La Direction de l'Inspection assure un contrôle sur site des agences, sur la base des indicateurs de risque dégagés par la Direction du Contrôle Permanent dans le cadre de son activité de contrôle à distance et sur site des agences. Ainsi, la priorité est donnée aux agences ayant obtenu un score élevé par la D.C.P, traduisant un niveau de risque opérationnel significatif.
- La Direction de l'Audit émet, à travers ses missions, un avis motivé et objectif, sur la qualité du Contrôle

Interne des processus ou des entités auditées. Les dysfonctionnements relevés donnent lieu à la formulation de recommandations récapitulées dans des plans d'actions, dont la mise en place incombe aux entités auditées.

Les interventions des structures chargées du contrôle permanent et du contrôle périodique au sein du Département Contrôle Général se font suivant un programme de missions validé préalablement par le Comité d'Audit.

10.1.2 Actions entreprises en matière de conformité et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Exercice 2025)

L'année 2025 marque une étape dans la consolidation de la culture de conformité au sein de notre institution. A l'issue du renouvellement de notre certification à la norme « AML 30000 », nous avons maintenu l'efficacité de nos processus à travers des évaluations de qualité rigoureuses.

L'exercice a été caractérisé par un renforcement des ressources humaines et techniques, permettant de répondre aux exigences croissantes en matière de conformité. Le principe de polyvalence des tâches mis en œuvre a permis une montée en compétence rapide des jeunes collaborateurs, permettant ainsi une maîtrise des activités clés de la fonction de contrôle de la conformité et lutte anti blanchiment.

1. Conformité

La fonction de contrôle de la conformité a poursuivi sa mission de conseil et de surveillance, en mettant l'accent sur l'appropriation des règles de déontologie par l'ensemble des collaborateurs. Les principales réalisations de l'année 2025 s'articulent autour des thèmes suivants:

- Déontologie et Éthique : Suite à la mise à jour du Code de Déontologie, un vaste programme de sensibilisation a été déployé. Ce programme a été soutenu par la création d'une page web dédiée sur l'Intranet, centralisant les bonnes pratiques et les commentaires explicatifs sur les notions clés.
- Formation et Sensibilisation : Organisation de sessions de formation ciblées et d'ateliers métiers visant à ancrer les principes éthiques dans les opérations quotidiennes.

- Veille et Projets : Analyse continue des nouvelles dispositions légales et participation active au déploiement des nouveaux textes réglementaires.
- Accompagnement aux structures commerciales pour garantir la conformité des nouveaux produits et des modifications des caractéristiques des produits existants.
- Obligations Déclaratives : Respect rigoureux des obligations internationales, notamment les déclarations FATCA et la mise à jour annuelle de l'Identifiant d'Entité Juridique (LEI).

2. Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (LAB/FT)

Dans un contexte financier international en constante évolution, la Banque a intensifié ses mesures de vigilance et sa collaboration avec les partenaires bancaires :

- Relations Institutionnelles : Participation active aux ateliers du Conseil Bancaire et Financier (CBF), en

étroite collaboration avec les Banques confrères, dans le cadre de la préparation et du suivi de la visite du GAFI, témoignant de l'engagement de la Banque dans l'alignement de la Tunisie sur les meilleurs standards internationaux.

- Renforcement de l'Expertise : Consolidation des effectifs de la Direction par le recrutement d'un nouveau profil expérimenté.
- Montée en compétence technique de l'équipe, marquée par l'obtention de la certification « Analyste LAB » par deux de nos collaborateurs.
- Vigilance et Contrôles Accrus : Renforcement des contrôles sur les transferts de fonds internationaux reçus et analyse approfondie des opérations de la clientèle dans un contexte de risques émergents.
- Outils et Méthodes : Amélioration continue des outils d'investigation, de filtrage et de recherche.
- Réalisation de l'Auto-évaluation annuelle du dispositif LAB/FT pour identifier et pallier les risques résiduels.

— 10.2 Gestion des risques

10.2.1 Principaux risques auxquels la banque est confrontée

La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes.

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant de l'incapacité des clients de la banque ou d'autres contreparties à honorer leurs engagements financiers. Ces contreparties peuvent être des banques, des établissements financiers, des entreprises commerciales ou industrielles, des États ou des entités étatiques, des fonds d'investissement, ou des personnes physiques.

Le risque de contrepartie se manifeste dans le cadre d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements, où la banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie. Ce risque de crédit peut être exacerbé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque spécifique, à une ou plusieurs contreparties, ou à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires (tels que des groupes d'affaires, des secteurs ou des pays).

Risque de marché : Il s'agit du risque de perte de valeur des instruments financiers pouvant résulter de :

- **Fluctuations des prix** : Affectant les titres de transaction et de placement, tels que définis par les normes comptables, ainsi que tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- **Risque de change** : Positions susceptibles de générer un risque de change, incluant les opérations de change au comptant ou à terme, ainsi que les options de change. Ces positions peuvent être inscrites au bilan ou hors bilan.
- **Risque de contrepartie** : Risques liés aux opérations de marché avec des contreparties. La mise en place d'un système de notation interne a permis de mieux suivre l'exposition de la banque aux contreparties bancaires.

Risque de capital investissement : il s'agit du risque de pertes engendrées par les participations en actions.

Risque de liquidité et de refinancement : Il s'agit de l'incapacité, pour une banque, de financer des augmentations d'actifs et de faire face à ses engagements à leur échéance, à un coût raisonnable.

Risque global de taux d'intérêt : Il s'agit du risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan, à

l'exception des opérations soumises aux risques de marché.

Risque opérationnel : Il s'agit du risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques, ainsi qu'aux événements extérieurs. Cette catégorie de risque comprend notamment :

- **Risques IT et de la sécurité des systèmes d'information (cybercriminalité, défaillance de services, etc.)** : Il s'agit du risque émanant des menaces potentielles susceptibles d'exploiter des vulnérabilités informatiques dans le but de causer des dégâts sous forme de dysfonctionnement ou d'arrêt total de l'activité et/ou perte de données sensibles.
- **Risque juridique et de non-conformité** : C'est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire et de perte financière, du fait du non-respect des dispositions législatives et réglementaires et des normes éthiques et de déontologie.

Risque de réputation : Il s'agit du risque de perte de revenu et/ou le risque d'encourir de pertes résultant d'une perception négative de la part des parties prenantes (clients, actionnaires, contreparties, régulateur, etc.).

Risque de modèle : se définit comme le risque de pertes résultant de décisions prises sur la base de résultats de modèles internes dues à des erreurs de développement, d'implémentation ou d'utilisation de ces modèles.

Risque ESG : Il s'agit d'identifier, de mesurer et d'anticiper les impacts Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance auxquels la banque est exposée dans son fonctionnement propre ainsi que dans ses activités de financement. L'aspect environnemental, notamment les émissions de carbone et le réchauffement climatique, prend de plus en plus d'importance. Cette démarche permet de :

- Prémunir le portefeuille de la banque à moyen et long terme, contre la dégradation de la qualité du risque des clients les plus exposés à ces risques
- Éviter le risque de perte de business et de non-sélection de la banque par les bailleurs internationaux
- Minimiser les risques de perturbation : Des opérations de la banque

La BIAT a accordé une attention particulière à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie efficace, de processus et de procédures adéquats, ainsi que d'une organisation appropriée pour maîtriser l'ensemble des risques, tout en respectant les normes réglementaires en vigueur.

La gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels, y compris les risques liés aux systèmes d'information et de non-conformité, relève de la responsabilité du Département des Risques. Le risque global de taux d'intérêt est géré par le Département du Contrôle de Gestion. Quant au risque juridique, il est pris en charge par la Direction Juridique, directement rattachée à la Direction Générale.

La gouvernance de ces risques est assurée par divers comités spécialisés. De plus, la BIAT a instauré une culture de maîtrise et de contrôle des risques, en diffusant progressivement les bonnes pratiques de gestion des risques et en mettant en place des outils d'appréciation et de pilotage.

10.2.2 Objectifs et politique de la banque en matière de gestion des Risques

La banque opte pour une filière risque indépendante des pôles métiers, rattachée directement à la Direction Générale.

La fonction Risques intervient à trois niveaux :

- En amont, elle formule des recommandations en termes de stratégie et de politique des risques, fixe les règles et conçoit les méthodes et les outils de mesure, d'appréciation et de gestion du risque.
- En aval, elle effectue une surveillance continue du portefeuille pour contrôler la bonne application de la politique de la banque en termes de gestion des risques et alerter en cas de détérioration de la qualité du risque. Elle produit également les reportings internes et réglementaires.
- Dans le processus de prise de risque, elle effectue en continu un contrôle de 2ème niveau, en validant les propositions émanant des pôles métier, conformément aux schémas délégataires.

Le Département Risques est le garant de la qualité et de la maîtrise des risques de crédit, de marché et opérationnel à l'échelle globale de la banque. Les pôles métiers restent les premiers responsables des risques qu'ils initient et qu'ils gèrent.

10.2.3 Gestion du risque de crédit et principales actions entamées en 2025

La BIAT poursuit un projet continu de transformation de la fonction risques. Ce projet englobe l'organisation, les processus, les outils et les pratiques. Il comprend l'introduction d'objectifs supplémentaires de maîtrise des risques, ainsi que de nouveaux dispositifs de surveillance du risque de crédit, et l'amélioration des dispositifs existants. Ces changements s'étendent de manière exhaustive à travers les métiers de crédit, depuis les opérations jusqu'aux études et comités concernés. L'objectif est de suivre de manière rigoureuse le risque de crédit et d'en réduire le coût, afin d'améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'offre commerciale de la banque.

Dispositif de notation interne et de mesure du risque de crédit

Le système de notation interne (SNI) de la BIAT constitue un pilier central du dispositif de gestion du risque de crédit. Il repose sur des modèles différenciés par catégorie d'actifs et couvre principalement les entreprises, avec une segmentation tenant compte de la taille, du secteur d'activité et de la maturité de la contrepartie.

Les grilles de notation, fondées sur l'exploitation de données historiques et sur l'expertise des analystes de la banque, attribuent à chaque contrepartie une note reposant sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. L'échelle de notation interne comprend 11 classes de risque, dont 10 correspondent au portefeuille sain et une dédiée aux expositions en défaut.

Dans une démarche d'amélioration continue et d'affinement sectoriel des outils d'évaluation, la banque a élaboré une nouvelle grille de notation qualitative dédiée aux secteurs de l'hôtellerie, du commerce, des services et de l'industrie. Un modèle spécifique a également été développé pour les holdings financières, et les institutions de microfinance.

Afin d'assurer la conformité à la circulaire BCT n°2016-06, un cadre de gouvernance de la notation a été formalisé, couvrant notamment les modalités d'ajustement des notes, les déclencheurs d'événements, la durée de validité ainsi que les dispositifs de suivi et de revue périodique. Ce cadre garantit la robustesse, la cohérence et la traçabilité du processus d'évaluation des contreparties.

L'appréciation de la qualité des expositions repose ainsi sur l'analyse du portefeuille noté et le suivi de son évolution dans le temps. Le système de notation

interne constitue par ailleurs un élément déterminant dans le calcul des pertes de crédit attendues, conformément aux exigences de la norme IFRS 9.

Mise en œuvre de la nouvelle limite globale de découvert

La loi n° 2024-41 du 2 août 2024 relative aux chèques a introduit de nouvelles exigences en matière d'émission et d'encaissement, notamment l'instauration de plafonds de montant et de délais d'encaissement plus contraignants.

Dans ce contexte, la banque a déployé en 2025 une démarche structurée visant à instaurer une limite globale de découvert. Cette évolution s'inscrit dans une logique de modernisation du dispositif de gestion des concours à la clientèle des particuliers et de renforcement du cadre de maîtrise des risques.

À cet effet, un modèle de scoring dédié a été développé afin de déterminer les plafonds applicables au découvert en compte et aux cartes de paiement fractionné. Intégré au processus de souscription, il constitue un pilier du dispositif de gestion du risque client et permet :

- Une évaluation individualisée et actualisée de la capacité d'endettement ;
- Une prévention du surendettement
- Une allocation cohérente du découvert global entre les différents produits concernés ;
- Une traçabilité complète des décisions d'octroi.

Ce dispositif contribue à renforcer la cohérence, la transparence et la réactivité dans le traitement des demandes, tout en assurant une application homogène des règles d'octroi.

Par ailleurs, le processus de validation des limites est strictement encadré par un dispositif de délégation de pouvoirs clairement défini selon les montants engagés.

Lancement de la plateforme RISKONNECT

Dans le cadre du renforcement continu des fonctionnalités offertes par la plateforme RISKONNECT, trois nouveaux modules ont été déployés au cours de l'exercice. Leur intégration vise à consolider les capacités de Pilotage du risque, à améliorer la qualité des traitements et à optimiser l'efficacité opérationnelle des processus internes.

1 - Watchlist :

Ce module vise à optimiser et industrialiser l'ensemble du processus de gestion de la Watchlist. Il offre une interaction fluide entre les différents intervenants, tout en garantissant une traçabilité complète des décisions prises.

Il couvre à la fois :

- Le processus de validation des clients inscrits sur la Watchlist ;
- Le suivi mensuel de ces clients ;

2- La limite de découvert :

Dans une optique d'optimisation et de sécurisation accrue du dispositif, la banque a opté pour l'automatisation du processus de détermination des limites à travers l'intégration d'un simulateur de limite globale de découvert au sein de l'outil RISKONNECT.

Adossé au modèle de scoring développé, ce module permet une application homogène des règles d'octroi, une appréciation objective et standardisée de la capacité financière des clients, ainsi qu'une traçabilité complète des décisions prises. Il assure également l'archivage électronique sécurisé des éléments justificatifs et des validations intervenues dans le cadre du processus.

3- Révision du taux de crédit :

En application des dispositions de l'article 412 ter (nouveau) de la loi n°41 2024 du 2 août 2024, relative à la réduction du taux d'intérêt fixe appliqué aux crédits, nous avons procédé à l'intégration d'une interface dédiée au sein de la plateforme RISKONNECT.

Cette interface permet d'assurer, dans un cadre entièrement structuré et sécurisé, le dépôt, l'instruction et le suivi des demandes de révision du taux présentées par les clients éligibles. Elle garantit ainsi une gestion centralisée, une traçabilité complète des opérations ainsi qu'une mise en conformité optimale avec les exigences réglementaires en vigueur.

Evolution du système RISKPRO

Dans le cadre de la veille technologique continue et afin de garantir une fiabilité de notre système d'information de gestion des risques, des avancées majeures sur les travaux de migration des applications RISKPRO, SEMS et Gestion-Bilans sur une nouvelle plateforme technique aux normes standard ont été entamées.

Durant l'exercice 2025, RISKPRO a connu des développements majeurs avec l'intégration de la nouvelle grille qualitative pour l'évaluation des contreparties. Cette avancée s'est accompagnée de l'extension du périmètre de l'outil aux holdings, renforçant ainsi la cohérence et l'exhaustivité du dispositif de notation.

En parallèle, le système de gestion des bilans a fait l'objet d'une refonte de son infrastructure analytique. Cette transformation prépare l'arrivée d'une version enrichie, offrant une précision accrue dans le traitement des données et une gestion plus paramétrable des informations. Ces évolutions s'inscrivent dans une dynamique de modernisation continue, visant à accroître la fiabilité et la flexibilité des outils de pilotage

Programme DATA

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle Data Warehouse de la banque, la filière Risque contribue activement au programme à travers le projet de refonte de la classification des créances.

Ce chantier vise à reconstruire les mécanismes de calcul des règles prudentielles en s'appuyant sur les nouveaux paradigmes de données et la nouvelle nomenclature introduits par l'architecture cible. Ce projet permettra notamment :

- De calculer de manière unifiée et automatisée la classe de risque des engagements ;
- De déterminer les provisions conformément aux exigences prudentielles ;
- D'intégrer les nouvelles notions, structures et logiques fonctionnelles introduites par le core banking T24 ;
- D'améliorer l'efficacité, la cohérence et la fluidité des processus de gestion du risque de crédit

La mise en production de ce dispositif est planifiée pour juin 2.

10.2.4 Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini conformément à l'article 45 de la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006 comme « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à la conception, à l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques, ainsi qu'aux événements extérieurs. La définition

inclut, entre autres, le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

La BIAT a choisi d'adopter une nomenclature interne des risques opérationnels, alignée sur le référentiel du Comité de Bâle, structurée autour de sept catégories d'événements :

- 1. Exécution, livraison et gestion des processus :** Pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales et fournisseurs.
- 2. Clients, produits et pratiques commerciales :** Pertes résultant d'un manquement à une obligation professionnelle envers des clients ou de la nature ou conception d'un produit.
- 3. Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes :** Pertes résultant de dysfonctionnements de l'activité ou des systèmes.
- 4. Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail :** Pertes résultant d'actes non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé ou la sécurité.
- 5. Dommages aux actifs corporels :** Pertes résultant d'une catastrophe naturelle ou d'actes de vandalisme ou de terrorisme.
- 6. Fraude interne :** Pertes dues à des actes de fraude ou de détournement impliquant au moins une partie interne à la banque.
- 7. Fraude externe :** Pertes dues à des actes de fraude ou de détournement de la part d'un tiers.

En application de la réglementation, la BIAT met en œuvre l'ensemble des aspects qualitatifs de gestion des risques opérationnels. Pour le calcul quantitatif des exigences en fonds propres, la banque applique les dispositions de la circulaire 2018-06 du 5 juin 2018.

Parallèlement, et dans le cadre de l'alignement de la réglementation tunisienne sur les standards internationaux de Bâle III, la BIAT s'est engagée fin 2025 à se préparer à l'adoption future de l'Approche de Mesure Standardisée (AMS).

Les travaux sur les risques opérationnels durant l'année 2025 ont été axés sur :

- La préparation à l'évolution réglementaire vers l'AMS, avec l'initiation des études et des adaptations méthodologiques nécessaires.

- **La mise à jour dynamique de la cartographie des risques opérationnels**, qui couvre les processus de pilotage, de support et opérationnels. Cette mise à jour s'est appuyée sur l'analyse des incidents déclarés et sur l'avancement des plans d'action correctifs.
- **L'animation et l'amélioration continue du processus de déclaration des incidents**, avec un renforcement des réunions de suivi avec les correspondants risques opérationnels et leurs responsables hiérarchiques

10.2.5 Risques de marché

La gestion et le monitoring des risques de marché est assurée par la Direction Risques de Marché. Les principaux aspects de la gestion des risques de marché sont les suivants :

- Le suivi quotidien et indépendant des lignes métiers, des expositions de la banque sur les actifs, change, taux et engagements par signature et des risques issus de toutes les activités de marché de la banque, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- La définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- L'instruction de l'ensemble des demandes de limites dans le cadre des autorisations globales accordées par le Comité des Risques de Marché, présidé par le Directeur Général, et assure le suivi de leur utilisation. Dans ce cadre, elle mène des études et analyses approfondies dans le cadre du projet CALIM, visant le calibrage et l'optimisation des limites accordées aux contreparties bancaires, afin de renforcer la maîtrise du risque et assurer une allocation prudente des engagements.
- L'évaluation des contreparties s'appuie sur un outil de Scoring interne développé au sein de la direction, combinant les notations des agences internationales et l'analyse des principaux ratios financiers des banques, permettant une appréciation objective, homogène et indépendante du profil de risque.
- L'élaboration des Reporting quotidiens mettant en évidence les indicateurs de risques et les éventuels dépassements de limites, assure le contrôle des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats,

- Le développement des modèles de calcul des risques et de valorisations indépendantes ainsi que la validation des modèles utilisés par les lignes métiers pour le calcul des risques ; du résultat des opérations ainsi que de son explication ;
- Le calcul des besoins en fonds propres pour faire face à des pertes éventuelles liées aux marchés (Circulaire BCT n°2018-06 / ratio de solvabilité). Dans le cadre de la gouvernance des risques de marché, un comité trimestriel des Risques de Marché, un rapport trimestriel analysant les réalisations de la banque sur les activités de marché ainsi que les indicateurs de risques et de l'exposition de la banque sur les risques de marché (change, taux, liquidité ainsi que l'exposition sur les contreparties bancaires en termes de change de placements et d'engagements par signatures). Ainsi que les faits marquants de l'année.

Gestion Actif-Passif (ALM)

Les risques de liquidité et de taux sont gérés à la BIAT au niveau de l'entité ALM (gestion actif-passif) rattachée au département contrôle de gestion.

Le dispositif de gestion Actif-Passif (ALM) fait partie intégrante du dispositif global de gestion des risques et interagit avec l'ensemble de ses composantes dans un objectif de maîtrise adéquate de l'exposition aux différents risques bancaires (risque de taux, de liquidité et de change) tout en optimisant la rentabilité des fonds propres.

Ainsi la BIAT a un dispositif de gestion des risques qui joue un rôle important dans la stratégie financière et favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché.

La BIAT calcule mensuellement les indicateurs de mesure de ses risques ainsi que l'impact engendré par la variation des paramètres du marché (des stress test) conformément à la réglementation en vigueur, régie par la circulaire 2006-19 du 28 novembre 2006).

L'ALM prépare également les reportings prudentiels relatifs au risque de taux et au risque de liquidité conformément aux circulaires N°2017-06 et N°2018-10.

- Le risque de taux d'intérêt :

Actuellement, la gestion du risque de taux à la BIAT se base sur l'impasse de taux par maturité et sur les indicateurs stressés comme la sensibilité du MNI et la sensibilité de la valeur nette actuelle du bilan (VAN).

Impasse de taux et sensibilité VAN

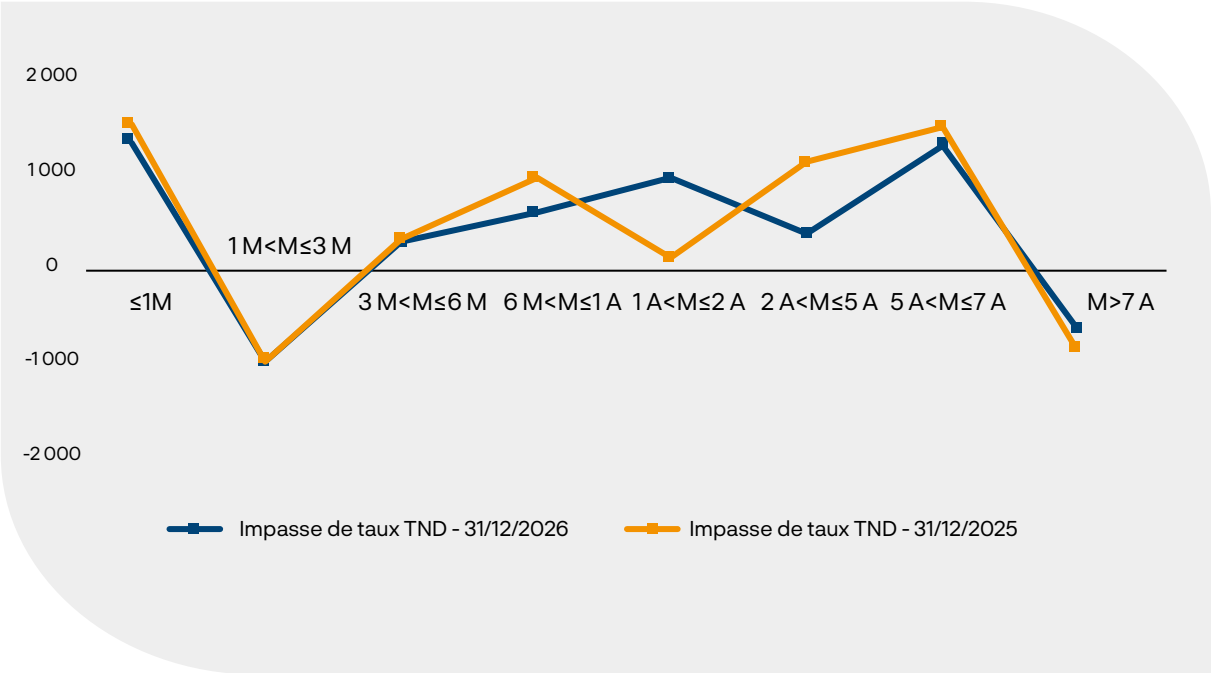
Au 31-12-2025, l'impasse globale de taux est de **4 264 MD** (la différence entre les encours à taux fixe de l'actif et du passif) :

- Une impasse en TND de **3 486 MD**
- Une impasse en EUR de **658 MD**
- Une impasse en USD de **120 MD**

La structure du bilan se caractérise par une production importante de crédits indexés sur le TMM et par des dépôts à taux fixe.

Au 31/12/2025 selon la nouvelle méthodologie de calcul adoptée depuis octobre 2023, Notre Gap de taux TND est de l'ordre **3 486 MD** avec une sensibilité de la VAN de l'ordre **69,5 MD** suite à une baisse de taux de 200 pb.

Sur la base des orientations 2026, l'objectif c'est de maintenir notre exposition en TND à un niveau de **3 905 MD** fin 2026 avec une sensibilité VAN de l'ordre **64.6 MD** suite à la baisse de taux de 200 pb.



Sensibilité MNI TND :

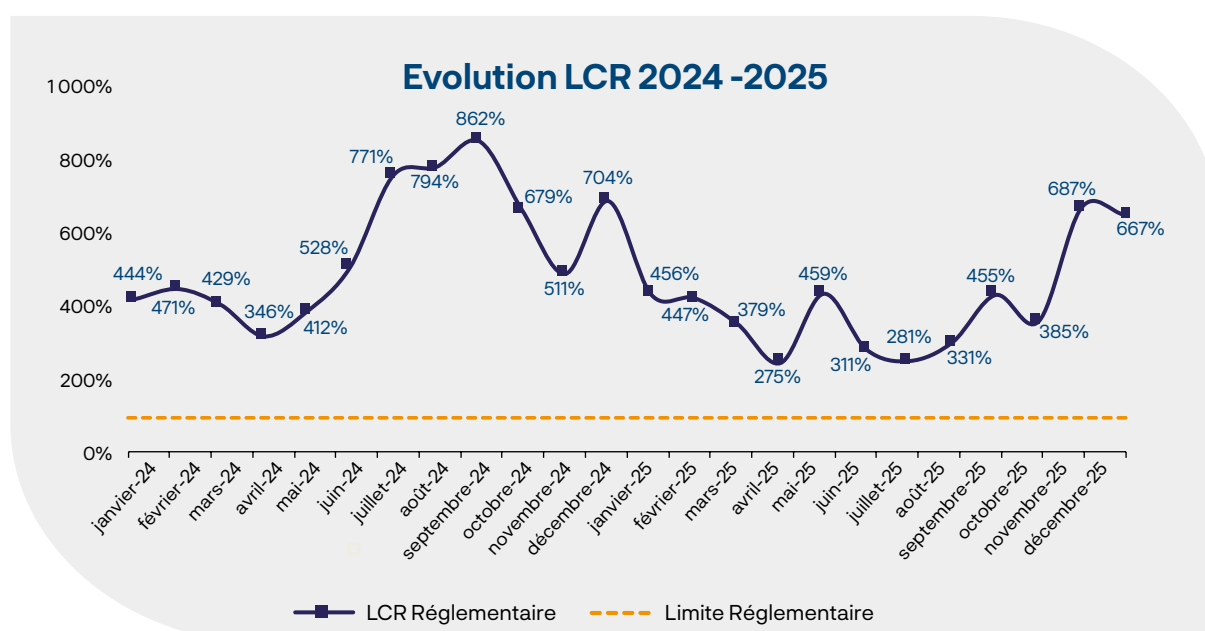
Au 31/12/2025, la sensibilité MIN, est de l'ordre de 20,9 MD avec un ratio sensibilité / MIN de 2,49%,

Sur la base des orientations 2026, l'objectif c'est de réduire la sensibilité à un niveau de 19,5 MD avec ratio sensibilité / MIN de 2,16%.

- Le risque de liquidité :

Au 31/12/2025, la BIAT affiche un ratio de liquidité LCR de 667%.

Depuis Décembre 2024, le niveau du ratio LCR est largement supérieur à la limite inférieure exigée par la BCT (100%).



L'excédent de liquidité constaté au niveau du ratio LCR est de 4 301 MD.

11 — POLE BANQUE DE DETAIL



Alman

11. Pôle Banque de détail :

Au cœur des métiers de la BIAT, la Banque de Détail est organisée pour servir la clientèle des Particuliers, Professionnels qu'elle soit résidente ou non résidente ainsi que la clientèle des Très Petites et Moyennes Entreprises. Banque universelle et de proximité, elle s'organise autour d'un réseau de 204 agences couvrant l'ensemble du territoire tunisien. La Banque de Détail est organisée en 14 zones structurées autour de 4 Directions Régionales, ce qui répond à la volonté de renforcer la proximité avec la clientèle et lui assurer la meilleure prise en charge.

La Banque de Détail est aussi structurée autour de structures en charge du Développement des Marchés « Particuliers & Professionnels » et « Petites & Moyennes Entreprises » qui travaillent en étroite collaboration avec le Réseau en vue de consolider de façon pérenne le positionnement de leader sur tous les marchés stratégiques de la banque.

La Banque de Détail c'est aussi des structures en Central qui jouent le rôle de support au réseau et aux Directions de marché, pour les volets : Marketing & transformation digitale, Communication Commerciale, Réclamations & Relations Clientèles ainsi que l'Animation Commerciale transverse, le tout pour supporter et conduire les différents projets stratégiques et piloter l'activité commerciale de la Banque de Détail. La structure Exploitation & transformation Réseau complète le dispositif du Pôle pour accompagner le réseau pour les besoins en ressources humaines, logistique ou formation et aussi pour piloter la conduite du changement dans le cadre des divers projets transverses de la Banque de Détail.

Dans le cadre de sa vision de relation multicanale servant le client à tout moment et en toute sécurité, le réseau d'agences est renforcé par une panoplie de canaux alternatifs : web Banking, mobile Banking, espaces libre-service, automates bancaires, Centre de Relations Clients...

Grâce à ses équipes professionnelles et spécialisées déployées sur tout le dispositif ci-dessus cité, la Banque de Détail accompagne et conseille quotidiennement près de 930 000 clients, particuliers (y compris les Tunisiens Résidents à l'Etranger), professionnels et entreprises dans la gestion de leurs activités bancaires courantes et dans la réalisation de leurs projets.

Concernant le volet offre, la clientèle de la Banque de Détail bénéficie d'une gamme complète de produits et services répondant à l'ensemble de ses besoins bancaires et financiers : banque au quotidien, services de banque à distance, épargne, placements, crédits

à la consommation, crédits immobiliers, assurance, financement de l'investissement, financement du cycle d'exploitation, opérations à l'international... Afin d'enrichir ces offres et coller au plus près des besoins globaux des clients, une panoplie de produits & services extra-bancaires a été pensée et sera mise en place en collaboration avec des partenaires sélectionnés au courant de l'année 2026. Par ailleurs et dans le cadre de sa stratégie RSE axée autour du développement durable, une offre de produits verts destinée à la clientèle de particuliers, professionnels et entreprises a été conçue et sera aussi lancée en 2026.

La Banque de Détail fournit également, à travers le réseau d'agences, un support opérationnel aux activités déployées au profit des grandes entreprises et des institutionnels, ainsi qu'à celles de la Banque de Financement et d'Investissement.

Concernant les réalisations, la Banque de Détail a connu en 2025 un développement satisfaisant de son activité grâce à sa capacité de résilience et à la mobilisation exceptionnelle de ses collaborateurs. Grâce à des plans d'action adaptés, les objectifs sur ses principaux agrégats d'activité ont été atteints et même dépassés sur certains indicateurs.

Au-delà de ce qui précède, l'année 2025 a été surtout marquée pour la Banque de Détail par la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie commerciale fixée en 2022 pour la période triennale 2023-2025, avec une ambition optimale et transverse de consolider la position de leader de la banque sur les marchés / segments stratégiques et accompagner la banque dans sa transformation digitale.

Plusieurs chantiers ont aussi été poursuivis ou lancés en 2025 :

- Poursuite du plan de généralisation du nouveau concept d'agences,
- Collaboration avec les filiales autour du lancement d'offres spécifiques,
- Prise en charge des recommandations sur l'offre dans la feuille de route : offre non bancaire, adaptation de l'offre digitale, ...
- Mise en place des recommandations / obligations réglementaires : Loi 2024-41 relative notamment à l'utilisation des chèques :

Sur un autre plan, L'année 2025 a été couronnée par l'obtention du prix « Elu Meilleur Service Client » remporté par la BIAT dans la catégorie « Banque »,

confirmant ainsi aussi bien la qualité de prise en charge de la clientèle par le réseau d'agences que le rôle central joué par le CRC dans la prise en charge et le service clients.

MARKETING & DEVELOPPEMENT DIGITAL :

L'année 2025 a vu la poursuite du développement commercial de l'offre digitale gratuite « MyBIAT » pour les clients Particuliers et Professionnels et l'équipement total de la clientèle Banque de Détail a atteint plus de la moitié des clients éligibles à fin 2025

Concernant l'offre digitale «MyBIAT Corporate» et suite au lancement public en 2024, le taux d'équipement des clients de la Banque de Détail a également atteint la moitié des clients éligibles à fin 2025.

L'année 2025 a aussi été celle de la migration des services « Multivir » et « BIATNET Business » vers « MyBIAT Corporate », l'objectif étant de finaliser la migration et la suspension de ces deux services courant 2026.

Diverses actions marketing et commerciales de nature opérationnelle ont par ailleurs été lancées en 2025 en support à l'activité des agences, parmi lesquelles nous citons en particulier :

❑ Enrichissement & aménagement de l'offre de produits & services :

- Optimisation de l'expérience digitale de « MyBIAT Retail » avec un design épuré et plus moderne et permettant des parcours digitalisés (virements permanents et programmés) ainsi que la gestion des plafonds cartes, en plus d'un renforcement de la sécurité afférente à l'utilisation de ce service
- Evolution fonctionnelle de « MyBIAT Corporate » avec l'introduction de nouvelles fonctionnalités relatives principalement au suivi des opérations de commerce extérieur, au suivi des opérations monétiques, à la pré-réservation de chèques qui seront réservés à travers la plateforme Tunichèque, ainsi qu'à la consultation des produits titres
- Réaménagement du « Pack Tounessna » à travers sa déclinaison en deux variantes dont une variante « Premium » offrant des produits & services enrichis et adaptés aux besoins spécifiques de la clientèle TRE Premium.
- Révision à la hausse des plafonds de paiement par carte BIAT en mode sans contact en vue de

vulgariser davantage ce mode de paiement en Tunisie

- Lancement d'une carte de paiement fractionné sur 6 mois « BIAT Flexy » avec un plafond allant jusqu'à 20 mD, destinée à offrir à la clientèle une solution de paiement fractionné alternative au chèque suite à la parution de la Circulaire BCT 2024-41
- Réaménagement de la carte de crédit TEMPO avec le relèvement de son plafond et son intégration dans le Pack Platinum
- Ancrage de la digitalisation des process à travers l'élaboration d'un nouveau processus d'envoi des relevés de comptes par e-mail à l'attention de notre clientèle qui souhaite utiliser ce canal.

❑ Incitation au paiement digitalisé :

- A travers des campagnes visant à encourager, développer et ancrer durablement le réflexe de paiement par carte en gratifiant les clients qui effectuent des paiements par carte Internationale : offre de cash back sur les paiements réalisés ou de packages VIP pour vivre une expérience exclusive à la CAN 2025.

COMMUNICATION COMMERCIALE :

Le volet communication commerciale continue de prendre de plus en plus d'ampleur d'année en année pour la Banque de Détail avec un objectif de présence tout au long de l'année à travers les médias classiques et les médias digitaux et une mise en avant les produits et services phares, le dispositif multicanal ainsi que l'offre conseil de la banque et ce avec un discours adapté et spécifique à chaque segment de clientèle.

Ainsi, la communication commerciale de la Banque de Détail de 2025 a englobé les campagnes suivantes :

- Campagne « Crédits à la consommation » mettant en exergue les offres de crédits à la consommation permettant à la clientèle de réaliser ses divers projets de consommation en toute souplesse et sérénité.
- Campagne «Solutions d'Optimisation fiscale» mettant en valeur la plénitude des offres du Groupe BIAT en direction de la clientèle Premium à la recherche de solutions de diversification du patrimoine financier et d'optimisation fiscale
- Campagne « Concours BIAT – VISA CAN 2025 » lancée en partenariat avec notre partenaire « VISA » à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations 2025

et destinée à encourager les paiements par carte VISA internationale, avec à la clé des packages VIP à gagner, permettant d'assister à la CAN au Maroc.

- Campagne de lancement « Carte BIAT Flexy » mettant en valeur ce nouveau moyen de paiement alternatif au chèque qui offre la possibilité d'étaler le paiement des achats sur 6 mois à des conditions avantageuses
- Campagne « Elu service client de l'année » lancée suite à l'obtention par la banque de cette distinction dans la catégorie « Banque ». Lancée sous la signature « Votre satisfaction, notre meilleure récompense », la campagne a mis en valeur l'engagement de la banque à offrir à sa clientèle une qualité de prise en charge de très haut niveau et à placer la satisfaction clients au cœur de sa stratégie.
- Campagnes TRE (Tunisiens Résidents à l'Etranger) :
 - La campagne estivale annuelle TRE axée autour des projets et des besoins des TRE et qui reflète l'engagement profond et constant envers cette clientèle stratégique et destinée à mettre en valeur aussi bien les offres de produits / services que la prise en charge et le conseil personnalisé destinés à les accompagner dans la réalisation de leurs divers besoins et projets en Tunisie.
 - La campagne « Ramadan » lancée via les canaux digitaux, accompagnant le vécu de divers profils de TRE - installés en France, au Canada et au Qatar - pendant le mois de Ramadan et visant à assurer une proximité permanente avec les TRE de par le monde
 - Par ailleurs une présence importante a été assurée le long de l'année auprès des TRE via la participation aux principaux événements organisés à l'attention de cette communauté dans certains principaux pays d'accueil, ce qui a permis de mettre en valeur les offres dédiées ainsi que l'accompagnement et le conseil mis en place par la banque en faveur des TRE. Cette présence a été assurée à travers la participation de notre filiale « BIAT France » aux événements dédiés aux TRE en France (Paris & Lyon) et aussi avec une première participation à un salon immobilier tunisien dédié aux TRE à Dubaï aux Emirats Arabes Unis. Cette dynamique événementielle s'inscrit dans la stratégie de la BIAT d'accompagner ses clients Tunisiens Résidents à l'Etranger avec le même niveau d'excellence dans leurs pays de résidence tout en consolidant son rôle d'acteur bancaire clé dans l'accompagnement des TRE en Tunisie.

RECLAMATIONS & RELATIONS CLIENTS :

L'axe Qualité, au cœur de la stratégie commerciale de la banque, est mis en avant à travers un dispositif complet :

- Le Centre de Relations Clients - CRC
- L'équipe support « MyBIAT Corporate »
- L'équipe Média Froids

➤ Activité CRC (Centre de Relations Clients) :

En 2025, les conseillers CRC ont ainsi pris en charge à travers la ligne téléphonique dédiée du CRC :

- Près de 420.000 appels téléphoniques, une cadence quasi constante par rapport à 2024.
- Près de 3.500 réclamations et 250.000 demandes d'assistance et d'information émanant des clients et des non-clients.

➤ Equipe support « MyBIAT Corporate » :

Une équipe de conseillers expérimentés est dédiée à la prise en charge des requêtes des clients Entreprises relatives à l'offre digitale MyBIAT Corporate.

En 2025, près de 14.600 requêtes - soit une évolution de 82 % par rapport à 2024 - ont été prises en charge et traitées par cette Equipe support et ce à travers un dispositif multicanal mis à la disposition de cette cible stratégique : ligne téléphonique groupée, adresse e-mail dédiée, messagerie MyBIAT Corporate.

➤ Equipe Médias froids :

Chargée de la prise en charge des requêtes clients reçues via les canaux digitaux (e-mail CRC dédié , réseaux sociaux, formulaires de contact du site web BIAT, messagerie dédiée MyBIAT) , l'équipe a traité environ 70 000 requêtes en 2025 soit une évolution de 38 % par rapport à 2024, dans un contexte d'utilisation de plus en plus accrue de la messagerie MyBIAT.

En plus de des entités dédiées à la prise en charge à distance de la clientèle, la structure « Réclamation & Relations clientèle » est en charge de l'élaboration des études clientèles permettant de faire le point de la situation, de faire ressortir les principaux constats, pistes d'amélioration et leviers de développement de la qualité de service et de la prise en charge de la clientèle.

Ainsi, les études suivantes ont été lancées ou reconduites en 2025 :

- Reconduction de l'étude « Clients Mystères » au niveau des agences afin d'évaluer le gap entre la qualité de service fournie et les standards de qualité exigés par la BIAT, et ce à une fréquence d'une visite par agence et par mois, soit 2.436 visites clients mystères réalisées en 2025. Le score global banque mesurant l'évaluation de la qualité de service au niveau des agences a évolué positivement en passant de 88 % en 2023 à 98 % en 2024 et en 2025
- Baromètre de satisfaction PP : Lancement de la 2ème vague de l'« Etude de satisfaction Particuliers et Professionnels » dont les principales conclusions ont été présentées aux différentes structures concernées, notamment pour alimenter la réflexion sur la stratégie commerciale sur ces marchés
- Etude d'évaluation de la satisfaction clientèle par rapport à deux principaux parcours Clients : « **Entrée en relation** » et « **Attrition** ». Réalisée à travers des questionnaires administrés par téléphone par les conseillers CRC, elle a touché près de 8 000 clients (nouveaux et anciens) couvrant la totalité des agences du réseau et la majorité des commerciaux. Le score global de satisfaction de l'année 2025 s'est établi à 81 %.

ACTIONS SPECIFIQUES MARCHES DE CLIENTELES

A. Marché Clientèle TPME

• Accès au Financement durable et inclusif :

- Financement :

La BIAT a signé une convention de partenariat avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pour financer les sociétés communautaires. Ce partenariat témoigne de l'engagement de la BIAT envers le développement économique durable et inclusif.

La ligne de financement mise en place par l'Etat s'élève à 40 MD dont 4MD réservés à la BIAT à sa demande

- Mise en place d'une plateforme de dépôt en ligne des demandes de crédit dédiée aux sociétés communautaires :

Une plateforme dédiée au dépôt en ligne est désormais accessible sur le site web institutionnel

de la BANQUE, permettant aux clients de soumettre leurs demandes de financement et transmettre les documents demandés d'une manière plus fluide. Les demandes soumises via cette plateforme sont aiguillées vers les structures concernées pour prise en charge.

- Accompagnement et formation, piliers pour la réussite des projets :

La BIAT a pris part au programme de formation organisé par le (CBF) et animé dans ce cadre plusieurs journées axées sur des thématiques permettant de renforcer les capacités des gestionnaires des sociétés communautaires. Cet accompagnement technique vise à structurer ces entités et à maximiser leur impact économique et social.

La BIAT propose également un accompagnement personnalisé pour guider les entrepreneurs dans la mise en œuvre et la pérennisation de leurs projets. Grâce à une expertise pointue, les équipes PME de la BIAT accompagnent ces structures dans le montage financier de leurs projets.

• Performance financière responsable :

Financement des projets de production d'électricité à travers les énergies renouvelables

La BIAT a donné plusieurs accords de principe pour le financement de projets relatifs à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque (PV) afin de satisfaire les besoins de la consommation locale.

Ces projets s'intègrent dans le cadre de l'appel à projets pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables sous le régime des autorisations lancé par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie et portant sur une capacité solaire photovoltaïque totale de 200 MW .

• Consolidation du partenariat et du dispositif de synergie avec « Assurances BIAT » :

La deuxième phase pilote a élargi le périmètre à 43 agences réparties sur tout le territoire avec des remontées très positives et encourageantes de la part des PME ciblées.

Les objectifs suivants sont les suivants :

- Elargir l'offre dédiée aux PME

- Renforcer l'approche conseil en intégrant le diagnostic et l'expertise en assurances.

- Mieux couvrir les risques financiers des PME, qu'il s'agisse de financements de l'investissement ou du cycle d'exploitation.
- Assurer un transfert de compétences et développer les expertises de la filière commerciale en charge des PME.

Ce projet repose sur une collaboration étroite entre les équipes commerciales de la BIAT et celles d'Assurances BIAT, facilitée par une mise en relation directe avec les clients PME.

• Développement du partenariat et du dispositif de synergie avec « Tunisie Valeurs » :

Un nouveau dispositif visant à ériger la collaboration sur la filière TPME a été mis en place avec les objectifs suivants :

- Apporter l'expertise de Tunisie Valeurs « Leader sur ses principales lignes de métier » dans le domaine du conseil financier et d'ingénierie financière
- Assurer un transfert de compétences et développer les expertises de la filière commerciale en charge des PME.

Ce projet vise, à travers la mobilisation des équipes BIAT et Tunisie Valeurs, à apporter aux clients PME une expertise pointue notamment dans les domaines suivants :

- Evaluations
- Levées de fonds
- Fusions acquisitions
- Introductions en Bourse

• Certificat Professionnel du Conseiller Entreprises :

Lancement de la 3^{ème} cohorte du « Certificat Professionnel du Conseiller Entreprise » dans le cadre de la stratégie de développement et de montée en compétence des Conseillers PME

B. Marché Clientèles Particuliers & Professionnels

La Banque de Détail a poursuivi sa stratégie de développement sur les segments Particuliers et Professionnels en mettant l'accent sur l'innovation, la durabilité, le renforcement des compétences et la proximité client. L'ensemble des initiatives conduites visent à consolider le positionnement de la banque sur les marchés stratégiques et à anticiper les besoins évolutifs des clients.

• Développement commercial, présence et ouverture sur l'écosystème

Durant l'année 2025, de nouvelles opportunités de développement ciblées ont été saisies pour renforcer le positionnement de la Banque auprès de la clientèle en quête de personnalisation, diversification et innovation et ce à travers :

- Le développement des conventions comme levier de fidélisation et de renforcement des relations commerciales avec la clientèle, la dynamisation des conventions existantes et l'introduction de nouvelles conventions
- L'animation et la consolidation des partenariats avec des corps de métiers stratégiques (Médecins de Libre Pratique, Experts Comptables, Pharmaciens) et ce à travers la participation active dans des congrès, événements professionnels et culturels ainsi que l'organisation et l'animation au niveau de chacune des Régions, de Tables Rondes sous les thématiques de la fiscalité, de la réglementation et de l'investissement.
- La consolidation du dispositif de synergie avec les filiales « Assurances BIAT » et « Tunisie Valeurs » pour ancrer l'image du Groupe BIAT autour de l'excellence et de l'expertise. Dans ce contexte, le Groupe a signé sa première convention BIAT - Tunisie Valeurs - Assurances BIAT, destinée aux médecins de libre pratique. Cette initiative stratégique renforce les liens avec cette profession à forte valeur ajoutée et positionne la BIAT comme partenaire privilégié.
- La diversification de nos services à travers les partenariats conclus avec les concessionnaires automobiles : de nouveaux partenariats ont été signés avec Le Moteur et BYD, tandis que la collaboration avec ITALCAR a été consolidée, offrant ainsi des solutions de financement et des avantages adaptées à nos clients.

Ces actions ont permis de valoriser les offres de la Banque, d'ancrer sa présence auprès des clients et de renforcer son rôle de conseiller et de partenaire de confiance.

• Développement à l'international

Dans le cadre de sa stratégie de proximité, la BIAT a confirmé son intérêt porté aux Tunisiens Résidents à l'Etranger en participant à des événements organisés dans leurs pays de résidence :

- Les événements ritualisés en France, aussi bien à Paris qu'à Lyon ont été renouvelés en synergie avec la filiale BIAT France.
- La participation de la BIAT au 1er Forum de l'immobilier et Conseil bancaire à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis a permis de réitérer l'engagement de la banque à se rapprocher des Tunisiens Résidents dans les Pays du Golfe.

La BIAT a également témoigné sa proximité et marqué son accompagnement innovant à travers l'organisation de deux Webinaires dédiées aux Tunisiens Résidents à l'étranger :

- En préparation de leur retour estival en Tunisie, le 1er webinaire, animé par un expert de la place, a permis de partager les apports réglementaires notamment en matière de fiscalité et de nouveautés douanières
- Faisant suite aux retours des Tunisiens résidents dans les pays du Golfe rencontrés dans le cadre des événements organisés dans leur pays de résidence, la BIAT a organisé un second webinaire mobilisant les experts métiers de la banque et portant sur le contexte réglementaire d'investissement et de transfert des fonds.

• Développement des compétences et innovation

Le renforcement des compétences des équipes commerciales constitue un axe majeur pour prodiguer

un conseil de qualité et un accompagnement personnalisé en réponse aux attentes de notre clientèle. Dans ce cadre, la 3ème cohorte du Master PP dédiée aux Chargés de Clientèle a été assurée portant à près des deux tiers la proportion des Chargés de Clientèle ayant bénéficié de ce parcours spécialement conçu pour répondre aux attentes du métier.

Par ailleurs, des ateliers d'intelligence collective ont été menés afin de favoriser l'émergence d'idées innovantes et de co-développer des solutions répondant aux nouveaux usages, notamment en matière digitale et de services personnalisés. Ces ateliers ont été suivis par l'initiation d'études terrain ciblées. Parmi les chantiers lancés, celui portant sur les besoins des Jeunes.

Un dispositif d'assistance et d'accompagnement des équipes commerciales dans l'activité Change PP a également été mis en place, reposant sur le partage des bonnes pratiques ainsi que sur l'appui à la préparation et à l'étude des dossiers de Crédit TRE. Cette démarche a contribué à améliorer la qualité du traitement des dossiers et à développer l'expertise terrain.

Ces actions s'inscrivent dans une approche globale de développement des compétences, préparant les équipes au déploiement des leviers transverses, avec un accent particulier sur le transfert d'expertise et l'ancrage d'une culture de développement durable de la performance qualitative.



12 — RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



Almanar

La BIAT s'investit depuis plusieurs années dans une démarche de responsabilité sociétale qui se traduit par diverses initiatives en faveur de l'économie, la culture, l'art, le sport, la santé ainsi que le patrimoine. Elle consolide son rôle sociétal d'année en année en soutenant des projets ayant lieu dans la capitale ou dans les régions. Par cet engagement, la BIAT souhaite participer activement à un développement économique pérenne et contribuer à la promotion de valeurs ayant un impact positif et durable sur l'ensemble de la société.

Engagements de la BIAT en faveur de la société tunisienne

Economie : la BIAT, partenaire engagé pour une économie durable

Promotion de la culture financière digitale et de l'inclusion

La BIAT a pris part à la Caravane de la promotion de la finance digitale inclusive et des transferts de fonds, organisée en collaboration avec l'Observatoire de l'Inclusion Financière et la Banque Centrale de Tunisie, dans le cadre de la Semaine mondiale de l'éducation financière. Cette initiative visait à sensibiliser les étudiants à l'importance de l'éducation financière et aux enjeux de la finance digitale. À travers sa participation aux échanges portant sur les opportunités et défis liés à la finance digitale, la BIAT a réaffirmé son engagement en faveur d'une finance accessible et moderne, en cohérence avec sa stratégie de transformation digitale et le développement de ses plateformes MyBIAT Retail et MyBIAT Corporate.

Promotion des bonnes pratiques de gouvernance

Partenaire du colloque annuel de l'Institut Tunisien des Administrateurs (ITA), la BIAT soutient la diffusion des bonnes pratiques managériales. En 2025, elle a pris part à un panel sur le sujet de l'Administrateur de sociétés face aux mutations nationales et aux changements géostratégiques.

Le renouvellement du partenariat de la BIAT avec l'ITA traduit la volonté de la banque de promouvoir l'innovation et l'excellence en matière de gouvernance d'entreprise en Tunisie tout en collaborant avec des acteurs clés du secteur.

Engagement pour l'entrepreneuriat

La BIAT poursuit son partenariat avec Endeavor Tunisie depuis son lancement en 2017. Endeavor est une organisation à but non lucratif, présente dans plus de 25 pays et dédiée à l'accompagnement des entrepreneurs à fort potentiel de croissance.

Culture & art : la BIAT au service de la démocratisation de la culture

Promotion du développement culturel et artistique

La BIAT s'implique activement dans le soutien au développement culturel en accompagnant l'espace culturel Mad'Art à Carthage, un centre dynamique qui propose des projections et des événements cinématographiques et organise des expositions et des débats ainsi que des créations théâtrales et de danse. Par son engagement, la Banque contribue à enrichir l'offre culturelle locale et à favoriser l'accès du public à une diversité de disciplines artistiques. A travers ce partenariat, la BIAT soutient également la réalisation d'une médiathèque au sein de l'espace d'art, un projet conçu pour la valorisation et le partage des archives ainsi que l'éducation artistique auprès d'un public élargi.

Valorisation du patrimoine

La BIAT soutient Rihet El Bled, un magazine télévisé qui met en avant le patrimoine tunisien à travers un voyage immersif dans les traditions locales. Ainsi, la BIAT s'engage pour la promotion des régions et de leurs richesses culturelles notamment l'architecture, la gastronomie et le paysage naturel qui les caractérisent.

Sport & handisport : la BIAT est un partenaire engagé pour un sport inclusif et pour tous

Le soutien au handisport

La BIAT renforce son implication dans la vie sportive et renouvelle son engagement dans une démarche de responsabilité sociétale pour soutenir le handisport. A travers la conclusion d'un partenariat avec la Fédération Tunisienne des Sports pour Handicapés - FTSH, la BIAT parraine trois athlètes en situation de handicap et s'engage à leur offrir les moyens nécessaires pour exceller dans leurs disciplines et relever des défis sportifs ambitieux dans leur participation aux

championnats du monde d'athlétisme handisport à New Delhi. Au-delà de sa volonté de promouvoir les valeurs humaines et sociales véhiculées par le handisport telles que la solidarité, le respect,

l'inclusion et la résilience, la BIAT entend participer au développement de la pratique sportive notamment pour les personnes en situation de handicap et contribuer à leur créer des opportunités équitables.



Le soutien à la course à pied

La BIAT réaffirme son engagement dans la promotion de la pratique sportive et du bien-être, en soutenant des initiatives porteuses de valeurs telles que la performance, la persévérance et le dépassement de soi. Dans ce cadre, la Banque renouvelle son partenariat avec la manifestation sportive « Run in Carthage ». Il s'agit d'un rendez-vous annuel abritant

deux courses à pied, une première sur un parcours de 18 Km entre les hauteurs de Sidi Bou Said et la plaine de Carthage, dédiée aux coureurs de haut niveau et une deuxième de 6 Km avec le même point de départ et dédiée aux amateurs. À travers ce soutien, la BIAT contribue à encourager un mode de vie sain, à promouvoir la cohésion sociale et à participer activement au dynamisme de la vie sportive et associative.



Engagement de la BIAT pour la valorisation du patrimoine de la ville de Tunis : la restauration de l'immeuble Disegni

En 2025, BIAT a procédé à l'inauguration de l'Immeuble Disegni consacrant ainsi l'achèvement d'un important projet de restauration au cœur du centre-ville de Tunis. Cette étape marque l'aboutissement d'un travail minutieux de réhabilitation, conduit dans le respect du style architectural de l'édifice et de son histoire.

Attirée par son histoire et par son style architectural, la BIAT a procédé à l'acquisition et la restauration complète de l'immeuble Disegni qui se situe à quelques mètres de son siège social.

L'immeuble Disegni également dénommé Ile Maurice ou Palazzo Disegni est situé au cœur du centre-ville de Tunis, en face de l'entrée du siège de la BIAT, sur la Rue Radhia-Haddad (ancienne rue de Yougoslavie).

Dessiné par l'architecte Auguste Peters, l'édifice a été construit en 1908 pour le compte d'Adolphe Disegni, une personnalité du monde de l'immobilier.

En 2000, les façades de cet immeuble iconique, un des plus remarquables de la ville, ont été classées

au patrimoine tunisien par l'Institut National de Patrimoine (INP).

Dès son acquisition, une équipe d'architectes, d'ingénieurs et de concepteurs, pilotée par une équipe de la BIAT, a été constituée avec l'objectif de restaurer l'immeuble en gardant son cachet d'origine tout en lui donnant une fonctionnalité moderne et dans l'air du temps. Le pari que s'est donné l'équipe est de remettre le compteur à zéro et de permettre à l'édifice, vieux de 130 ans, de traverser encore sereinement un autre centenaire. Des travaux de consolidation de la structure du bâtiment ont été effectués méticuleusement, tout en observant un maximum de précautions pour préserver les décors d'origine.

Le projet a été réalisé en collaboration avec l'Institut National du Patrimoine (INP) et l'Association de Sauvegarde de la Ville de Tunis (ASM). Certains ouvrages intérieurs emblématiques de ce bâtiment ont été conservés et restaurés comme témoignage du passé. Dans le respect de la charte d'Athènes tous les éléments constructifs rajoutés sont réalisés dans un style contemporain épuré permettant la lisibilité claire de la temporalité de chaque élément architectonique.



Financement et pilotage de projets nationaux d'envergure

Dans le cadre de la politique nationale tunisienne, la BIAT s'est engagée à financer et à piloter la réalisation de plusieurs projets nationaux. Ces projets nationaux s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité sociétale déployée depuis plusieurs années par la BIAT et sa Fondation.

Projet de rénovation et de réhabilitation de la maison de la culture Ibn Khaldoun : un lieu emblématique de la vie culturelle de la ville de Tunis

La BIAT a procédé à la rénovation et réhabilitation complète de la Maison de la Culture Ibn Khaldoun, permettant à la Maison de la Culture de retrouver sa splendeur d'antan.

La Maison de la Culture Ibn Khaldoun a été fondée en hommage à Ibn Khaldoun, le célèbre historien, philosophe et sociologue arabe du XIV^e siècle. Elle vise à promouvoir les arts et la culture en Tunisie en offrant un espace où les artistes locaux et internationaux peuvent se produire et présenter leur travail. Elle organise une variété d'événements

culturels tels que des expositions d'art, des concerts, des pièces de théâtre, des conférences et des ateliers.

La Maison de la culture Ibn Khaldoun est installée dans un immeuble italien de style appelé « La Dante Alighieri ». Elle est située à 200 mètres du siège social de la BIAT et couvre une superficie d'environ 1500 mètres carrés. Le bâtiment est équipé de plusieurs salles de spectacles et d'expositions, ainsi que de salles de répétition et d'ateliers pour les artistes. Il dispose également de zones de détente et de rencontres pour le public.

Partenaire engagé, la BIAT a joué un rôle crucial dans la réalisation de ce projet de réhabilitation et de restauration. En plus du financement, la banque a assuré le pilotage et le suivi des travaux, en dédiant une équipe d'experts qui a travaillé en étroite collaboration avec le Génie Militaire, le Ministère des Affaires Culturelles et des entreprises spécialisées et locales garantissant ainsi une restauration fidèle et des équipements à la pointe de la technologie.

Les travaux réalisés ont concerné :

- La réalisation des études architecturales et du projet de décoration intérieure ;



- Les travaux de génie civil, de menuiserie, d'étanchéité et de peinture ;
- La refonte de la salle de projection d'une capacité de 300 places et son équipement en matériel de production, de projection et d'éclairage ;
- La transformation et l'aménagement des salles de conférence ;
- La refonte et l'équipement du café culturel ;
- L'aménagement d'un espace d'exposition sur 2 étages ;
- L'installation d'un ascenseur et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La maison de la culture Ibn Khaldoun s'est également enrichie d'une exposition permanente sur l'histoire, les voyages et l'œuvre de Ibn Khaldoun.

Grâce à ce projet national, la Maison de la Culture Ibn Khaldoun a retrouvé son éclat d'antan, tout en répondant aux nouvelles normes techniques pour les activités de cinéma, de théâtre, de danse et d'organisation de conférences, d'expositions et d'événements nationaux et internationaux.

Projet de réhabilitation de la Place Mongi Bali à Tunis

Située entre la rue Jamel Abdennasser à l'ouest, la rue de Belgique et l'avenue de la Gare à l'est, la Place Mongi Bali occupe un emplacement stratégique au cœur de Tunis et compte plus de 3000 mètres carrés. Mitoyenne de la place de Barcelone et de la Gare de Tunis, elle constitue un point de passage majeur du centre-ville. Elle porte le nom de Mongi Bali, fondateur des scouts tunisiens dans la région de Kébili, figure emblématique du mouvement associatif national.



Le projet de restauration vise à transformer la place en un espace public moderne, convivial et accessible, tout en préservant son identité tunisienne. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de revitalisation et d'embellissement du centre-ville, afin d'offrir aux citoyens un cadre urbain attractif et fonctionnel.

Le projet de rénovation de la place Mongi Bali a permis la rénovation complète de la place incluant l'aménagement d'espaces verts, l'installation d'un mobilier urbain moderne et la mise en place d'un éclairage durable. Il a donné lieu à un espace public pensé pour l'accueil, la circulation et le confort des usagers. En plus du financement, la banque a assuré le pilotage et le suivi des travaux, en dédiant une équipe d'experts qui a travaillé en étroite collaboration avec le Génie Militaire.

Les interventions menées dans le cadre du projet ont porté sur plusieurs volets :

- Aménagement paysager et réorganisation des espaces verts ;
- Installation d'un éclairage public moderne et performant ;
- Travaux de génie civil et revêtement des allées en granit ;
- Restauration et nettoyage de la statue de Mongi Bali ;
- Installation du système de filtration et d'animation de la fontaine ;
- Revêtement du bassin de la fontaine en pâte de verre et marbre ;
- Mise en place de gardes-corps autour de la fontaine ainsi que de la clôture périphérique ;
- Pose de plots le long des allées ;
- Installation de nouveaux bancs autour de la place.





Projet de réhabilitation de la Place Barcelone à Tunis

Située au cœur du centre-ville de Tunis, à proximité immédiate de la gare centrale et de plusieurs axes structurants, la Place Barcelone constitue un carrefour majeur pour les habitants, les visiteurs et les usagers des transports publics. La place Barcelone couvre une superficie de 9200 mètres carrés. Malgré son importance stratégique, l'espace souffrait d'un déficit d'entretien, d'une forte congestion et d'une image générale peu valorisante.

Le projet de réhabilitation vise à faire de la Place Barcelone un espace public moderne, agréable et ouvert, reflétant l'identité tunisienne tout en intégrant des aménagements contemporains. Cette initiative ambitionne de dynamiser le centre-ville, d'améliorer le confort des usagers et de renforcer l'attractivité de la zone pour les habitants, les commerçants et les touristes.

Le projet de rénovation de la place Barcelone a permis la restauration complète de la place incluant de nouveaux aménagements paysagers, la mise en place d'un éclairage moderne et durable, ainsi que la rénovation du grand bassin dans sa forme originale, enrichi d'améliorations techniques destinées à assurer sa longévité. Il a donné lieu à un espace public fonctionnel, accessible et harmonieux, conciliant identité locale et modernité. En plus du financement,

la banque a assuré le pilotage et le suivi des travaux, en dédiant une équipe d'experts qui a travaillé en étroite collaboration avec le Génie Militaire.

Les interventions menées dans le cadre du projet ont porté sur :

- L'aménagement complet de la place, incluant la rénovation intégrale de la fontaine centrale et l'installation de deux nouvelles fontaines latérales ;
- La réalisation d'un aménagement paysager renforcé, avec la plantation de grands sujets ;
- L'installation d'un réseau d'arrosage semi-automatique pour optimiser la gestion des espaces verts ;
- L'aménagement complet du tunnel reliant la station des trains ;
- L'installation des équipements de filtration et d'animation des trois fontaines ;
- La mise en place d'un nouvel éclairage public moderne ;
- Le revêtement des bassins en pâte de verre et marbre ;
- Le revêtement des allées en granit ;
- La restauration de la fresque murale existante, élément artistique emblématique de la place.





La Fondation BIAT pour la jeunesse

Créée en mars 2014, la Fondation BIAT accompagne la jeunesse tunisienne afin de réduire les inégalités sociales, de soutenir la création et la diversité culturelle et la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes à travers trois axes principaux : l'éducation, la culture et l'entrepreneuriat. La Fondation BIAT est une traduction concrète et pérenne de l'engagement citoyen et de la démarche de responsabilité sociétale de la BIAT. Elle a réussi à s'imposer depuis 2014 en tant qu'acteur incontournable pour la promotion de la jeunesse à travers l'excellence, la citoyenneté et l'ouverture culturelle.

Plusieurs projets ont été menés au sein de la Fondation BIAT dans le domaine de la culture avec pour objectif de soutenir la formation et la professionnalisation des acteurs culturels dans des disciplines diverses et participer à la mise en valeur du patrimoine culturel tunisien.

La Fondation BIAT est également active dans le domaine de l'éducation pour accompagner les jeunes à travers des programmes favorisant l'égalité des chances, la prévention de l'abandon scolaire, la promotion des valeurs d'excellence et le développement de la créativité.

En une dizaine d'années, plus de 90 000 bénéficiaires ont pu profiter directement des projets de la Fondation BIAT à travers des actions directes en faveur de jeunes pour essayer de les armer de compétences, d'ouverture culturelle, d'un esprit entrepreneurial et pour les accompagner dans l'excellence et la citoyenneté.

Depuis sa création, la Fondation c'est plus de 90 000 bénéficiaires, 20 projets, 40 partenaires sur tout le territoire tunisien.

En 2025, la Fondation BIAT a poursuivi le déploiement de ses projets en faveur du développement durable et inclusif. Ses engagements couvrent des domaines essentiels tels que l'éducation, la culture et la préservation du patrimoine.

Promotion de l'excellence dans l'éducation

Programme « Génération Leaders » en faveur des bacheliers brillants

Initiée en 2014, la Fondation BIAT a poursuivi la mise en œuvre du programme « Génération Leaders » inscrit dans sa vision de long terme en faveur de l'excellence académique.

Destiné aux bacheliers brillants, ce programme vise à accompagner les jeunes bénéficiaires en leur offrant un accès privilégié à des formations à fort potentiel, leur permettant ainsi de déployer pleinement leurs compétences et de réussir leur parcours académique et professionnel.

En 2025, la Fondation a poursuivi la mise en œuvre du programme, avec la sélection de la 7ème promotion composée de plus de 20 nouveaux bénéficiaires. La sélection s'est effectuée via une plateforme dédiée et un passage devant le jury de la Fondation BIAT, sur la base des résultats académiques et de l'implication sociale des candidats.

Le programme dispense des formations et ateliers de développement des compétences en soft skills qui couvrent les domaines de la communication, le leadership, la prise de parole en public, la gestion du stress et des émotions, le théâtre, la création photographique...

Ces compétences permettent aux jeunes de mieux s'adapter aux exigences du marché du travail et de renforcer leur employabilité.

À ce jour, plus de 220 bacheliers ont bénéficié du programme et 7 promotions ont suivi ce cursus.;



Découverte du monde culturel

La Fondation BIAT soutient activement l'ouverture culturelle et artistique des jeunes Tunisiens. Elle organise des événements thématiques visant à encourager l'ouverture culturelle et le partage d'expériences : visites de galeries d'art, participation à des événements littéraires et culturels, rencontres avec des professionnels ainsi qu'avec les anciens bénéficiaires du programme.

A ce jour, plusieurs sorties culturelles ont été réalisées : parc naturel d'Ichkel, sites archéologiques

de Kelibia, Kerkouane et El Haouaria, visite de la médina de Tunis...

Une sortie au profit de la communauté du programme «Génération Leaders» a été réalisée à la TGM Gallery à La Marsa, afin de visiter l'exposition collective «Horizon élargi». Cette exposition réunit plusieurs artistes dont les œuvres, à la fois puissantes et singulières, établissent un dialogue entre abstraction et figuration, matière et lumière. Accompagnés de l'artiste photographe et architecte Mehdi Ben Temessek, ils ont pu découvrir les techniques et les visions créatives des artistes, offrant ainsi un éclairage précieux sur l'intention de chaque œuvre.



Valorisation du patrimoine immatériel

Projet « La Tunisie à Table »

La Fondation BIAT a poursuivi son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine immatériel tunisien, en cohérence avec les objectifs de la BIAT et ce, à travers le projet « La Tunisie à Table ».

Ce projet consiste en l'élaboration d'une série de livres d'art culinaire visant à témoigner de la richesse du patrimoine immatériel tunisien, à préserver sa mémoire et à transmettre les savoir-faire liés aux traditions culinaires.

Après la parution des deux premiers tomes - « La Table du Nord » lancé en 2023, puis « La Table de la Côte » en 2024, le projet se poursuit en 2025 avec la parution du troisième tome, « La Table du Sud » une immersion dans le patrimoine culinaire et culturel des régions du Sud, leurs savoir-faire, leurs traditions et les histoires humaines qui les composent.

Au-delà d'un simple inventaire gastronomique, cette collection contribue à la préservation de l'héritage culinaire tunisien, révèle l'authenticité des territoires et raconte l'histoire du pays à travers ses générations.



13

—

**ETATS FINANCIERS
INDIVIDUELS
AU 31/12/2025**



Moussa

— 13.1 Rapport Général sur les Etats Financiers de l'Exercice clos au 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (« BIAT » ou « banque ») qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 26 606 988 KDT et des capitaux propres de 2 367 818 KDT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 385 264 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BIAT au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• Description du point clé de l'audit

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 13 045 363 KDT et les provisions et agios réservés constitués pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 355 814 KDT (Dont 20 420 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°II-1 et n°II-3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions requièrent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• Description du point clé de l'audit

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 1 490 535 KDT au 31 décembre 2025. La provision constatée sur ces titres s'élève à 93 970 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°II-4-2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions qui y sont associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 791 584 KDT et représentent 71% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° II-1 « Les règles de prise en compte des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrit les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse

à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

Cabinet CMC
Chérif Ben ZINA

Rapport Special des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration nous a informés des nouvelles conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2025 :

SOPAT

1. Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPAT, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2025, aux termes de laquelle la SOPAT a assisté la BIAT dans la réalisation du projet national de réhabilitation de la Maison de la culture Ibn Khaldoun.

Le montant facturé par la SOPAT au titre de l'exercice 2025 est de 90 345 dinars HT.

2. Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPAT, pour la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2025, aux termes de laquelle la SOPAT a assisté la BIAT dans la réalisation des projets nationaux de réaménagement des places Mongi Bali et Barcelone.

Le montant facturé par la SOPAT au titre de l'exercice 2025 est de 665 067 dinars HT.

3. Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPAT, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, aux termes de laquelle la SOPAT a assisté l'équipe de la BIAT durant la phase finale du projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux, notamment pour le suivi des lots de génie civil et de décoration ainsi que des modalités et conditions d'exécution de cette mission.

Le montant facturé par la SOPAT au titre de l'exercice 2025 est de 181 600 dinars HT.

4. Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPAT, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, aux termes de laquelle la SOPAT a apporté son assistance à l'équipe de la BIAT pour la coordination des études et le suivi des travaux du lot fluide du projet de réaménagement et de rénovation des agences selon le nouveau concept.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de 172 162 dinars HT.

5. Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPIAT, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, aux termes de laquelle la SOPIAT a apporté son assistance à l'équipe de la BIAT dans la poursuite du projet de rénovation du siège social de la BIAT.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de 501 000 dinars HT.

BIAT CAPITAL RISQUE

6. Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2025, la BIAT et la BIAT Capital Risque ont signé dix conventions de gestion de fonds d'un montant total de 150 millions de dinars.

Ces conventions seront régies par les dispositions de la convention-cadre de gestion des Fonds à Capital Risque.

ASSURANCES BIAT

Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2025, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la société un cadre à temps partiel. La facturation tient compte d'une marge de 10%.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

7. Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la société SME en vertu de laquelle la société SME a mis à la disposition de la BIAT deux véhicules à usage professionnel. La présente convention est conclue pour une durée de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 21 600 dinars HT.

LA PROTECTRICE

8. La BIAT a signé en 2025 avec la société « La Protectrice », un contrat de location d'un local à usage bancaire situé au rez de chaussée, d'une superficie de 120 m² environ situé au 3^{ème} étage d'une superficie de 103 m², tous deux situés à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Pierre de Coubertin Tunis.

La première location est consentie et acceptée pour une période ferme de huit mois commençant le 1^{er} juin 2025 et finissant le 31 janvier 2026, renouvelable de mois en mois par tacite reconduction au cas le bailleur exprime sa volonté de renouveler le bail, moyennant un loyer mensuel global de 12 000 dinars HT, le loyer afférant à la totalité de la période est de 96 000 dinars HT.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

9. La BIAT a conclu, en 2025, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 49 988 KDT moyennant le prix de 42 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

GOLF SOUSSE MONASTIR «GSM»

10. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200 000 dinars HT par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50 000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1^{er} janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 63 814 dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

11. La BIAT loue à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4 950 dinars HT, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subit une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 8 197 dinars.

12. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, une convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7 500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 7 500 dinars.

- 13.** La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2 468 dinars HT, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subit une majoration annuelle cumulative de 5% qui a été appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 4 291 dinars.

- 14.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2025, s'élève à 1 290 285 dinars.

- 15.** La BIAT a conclu, en novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.
- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunération s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Aucun montant n'a été facturé en 2025.

- 16.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

BIAT CAPITAL RISQUE

- 17.** Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2025 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 025	Fonds Industrie 2025-1	15 000	15 000	80	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% HT par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% HT par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% HT par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 022	Fonds régional 2023-1	15 000	15 000	141	
2 022	Fonds régional 2023-2	15 000	15 000	141	
2 022	Fonds régional 2023-3	15 000	15 000	141	
2 022	Fonds régional 2023-4	15 000	15 000	141	
2 022	Fonds régional 2023-5	15 000	15 000	137	
2 022	Fonds régional 2023-6	10 000	10 000	89	
2 022	Fonds Industrie 2023-1	15 000	15 000	235	
2 022	Fonds Industrie 2023-2	15 000	15 000	218	
2 022	Fonds Industrie 2023-3	15 000	15 000	148	
2 022	Fonds Industrie 2023-4	15 000	15 000	143	
2 022	Fonds Industrie 2023-5	15 000	15 000	141	
2 022	Fonds Industrie 2023-6	15 000	15 000	141	
2 022	Fonds Industrie 2023-7	15 000	15 000	141	
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	14 625	259	
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	14 619	259	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	14 618	259	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	15 000	225	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	15 000	225	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	15 000	250	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	14 625	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	14 625	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	14 625	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	14 625	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	9 746	173	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	20 000	300	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	10 000	173	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	10 000	166	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	10 000	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	10 000	161	
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	10 000	75	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	9 746	80	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	9 746	80	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	9 746	161	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	9 746	161	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	9 746	162	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	9 746	173	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	9 746	173	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	9 746	173	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	9 746	173	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	6 826	113	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	10 000	71	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	10 000	71	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	10 000	135	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	14 252	190	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	10 000	129	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	10 000	150	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	10 000	140	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	10 000	70	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	10 000	119	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	8 900	143	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	9 974	146	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	9 974	146	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	9 974	167	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	9 974	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	9 974	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	3 710	52	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	2 400	32	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	3 206	39	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	33 081	546	
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	2 160	54	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	2 385	120	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	1 540	19	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	5 321	88	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	1 310	31	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	8 486	115	
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	9 671	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	8 478	62	
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	6 561	329	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	3 474	149	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	3 156	169	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	6 857	148	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	21	-	
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	2 283	23	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 001	9 001	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 501	5 501	55	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : -0,5% HT par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; -1,75% HT par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; -1% HT par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	167	2	
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	15	-	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	21 000	222	
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 501	4 501	45	
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	3 550	41	
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	1 467	20	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	1 825	18	
2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 001	20	
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	-	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 853	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 012	Fonds régional 2013	5 000	1 252	-	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : -0,5% HT par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; -1,75% HT par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; -1% HT par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	-	
2 011	FG 2012	6 000	1 500	-	
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2 174	-	
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	-	
2 009	FG 2010	10 000	799	-	En contrepartie de sa gestion du fonds, la «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 008	FG 2008	14 250	500	5	
2 007	FG2007	9 000	128	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 18.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT Capital Risque » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT Capital Risque ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

- 19.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contrepartie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50 000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2025 s'élève à 42 017 dinars HT.

- 20.** La BIAT loue à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 28 000 dinars HT. Ce loyer subit une majoration cumulative de 5% à partir de la 2^{ème} année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2025 s'élève à 44 161 dinars HT.

- 21.** La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUE » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2025 s'élève à 1 746 585 dinars.

SOPAT

- 22.** La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3 138 m² hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1^{er} avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434 000 dinars HT. Ce loyer subit une majoration annuelle non cumulative de 5% à partir de la 3^{ème} année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'élève à 515 375 dinars HT.

- 23.** La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m² hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 334 999 dinars HT. Ce loyer subit une majoration annuelle non cumulative de 5% à partir de la 3^{ème} année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'élève à 409 433 dinars HT.

- 24.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Cette convention a été résiliée le 31 mars 2025 suite à un commun accord entre les deux parties.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2025, s'élève à 6 000 dinars HT.

- 25.** La BIAT loue à la société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14 717 dinars HT. Ce loyer subit une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Cette convention a été résiliée le 15 juin 2025 suite à un commun accord entre les deux parties.

Le produit constaté à ce titre en 2025 s'élève à 10 892 dinars.

- 26.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclut les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition a pris effet le 1er mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2025, s'élève à 151 900 dinars HT.

- 27.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT verse à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1er avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Un avenant à ladite convention a été conclu en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Cette convention a été résiliée en commun accord entre les deux parties à partir du 1er mars 2025.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2025, s'élève à 9 521 dinars HT.

- 28.** La BIAT a signé, avec la société « SOPIAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 8 562 m² hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1^{er} décembre 2023 et arrivant à échéance le 30 novembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 958 944 dinars HT. Ce loyer subit une majoration annuelle non cumulative de 5% à partir de la 3^{ème} année de location

Un avenant à ce contrat a été signé en 2025 qui prévoit la prise en charge par la BIAT des frais de syndic et de maintenance des ascenseurs.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'élève à 883 028 dinars.

- 29.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter les fonctions administratives nécessaires liées à un projet immobilier.

Cette convention a été résiliée d'un commun accord entre les parties au 31 mars 2025.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de 8 806 dinars HT.

BIAT CONSULTING

- 30.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1^{er} mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculés sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 500 dinars TTC par jour/Homme. Le paiement s'effectuera au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la facture, qui doit être accompagnée d'un calendrier de présence des intervenants dûment signé par le gestionnaire du projet BIAT objet de la prestation. Cet avenant prend effet à partir du 1^{er} octobre 2020.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, en 2022, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le tarif de facturation des services d'assistance rendus par la « BIAT Consulting », et de le fixer à 600 dinars TTC par jour/Homme.

Il n'y a pas eu de facturation courant l'exercice 2025 au titre de cette convention.

- 31.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2 800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2 800 dinars en TTC. Cette rémunération est relevée à 3 100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 32.** La BIAT loue à la société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30 683 dinars HT. Ce loyer subit une majoration cumulative de 5% à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2025, s'élève à 48 194 dinars.

- 33.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1^{er} janvier 2018.

Un avenant a été conclu en 2025 qui a porté la marge à un taux de 15%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 401 448 dinars. A ce titre, le montant de la dette de la BIAT Consulting auprès de la BIAT s'élève à 1 743 697 dinars TTC au 31 décembre 2025.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)

- 34.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 9 386 dinars.

- 35.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 13 584 dinars.

- 36.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fonds commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% HT.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions

aux taux 0,3% en HT de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 73 205 dinars.

- 37.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT est réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Aucun produit n'a été constaté en 2025.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

- 38.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% HT.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en HT de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 6 820 dinars.

SICAV TRESOR

- 39.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

En 2023, cette convention a été amendée pour porter la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 24 juillet 2023 et
- de 0,3% HT à 0,35% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et est renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2025, à ce titre, se sont élevés à 712 855 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

40. La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5 000 dinars HT et un maximum de 20 000 dinars HT par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

En 2023, cette convention a été amendée pour porter la commission de distribution :

- de 0,2% TTC à 0,3% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 22 juillet 2022 et
- de 0,3% HT à 0,5% HT par an calculée sur l'actif net à partir du 2 janvier 2024.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2025, s'est élevé à 5 547 591 dinars.

TUNISIE VALEURS

41. La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE

VALEURS» l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

- 42.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « Tunisie Valeurs ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

- 43.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS verse à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération est pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2025, à ce titre, s'élève à 337 250 dinars HT.

SICAF BIAT et SGP

- 44.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19 800 dinars HT par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorées de 10%.

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1 200 dinars HT par société. Ce montant subit une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subit, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% chaque année.
- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 18 044 dinars.

TUNISIE TITRISATION

- 45.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50 000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50 019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élevait au 31 décembre 2024, à 1 519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles. Ce Fonds a été liquidé en 2025.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2025.

- 46.** La BIAT a conclu, en date du 18 mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50 000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50 003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élevait, au 31 décembre 2024, à 1 503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles. Ce Fonds a été liquidé en 2025.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une

commission égale à 0,05% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HT l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2025.

ASSURANCES BIAT

- 47.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m² y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars HT soit un loyer annuel de 7 657,680 dinars HT et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subit une majoration annuelle de 5% à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 11 314 dinars.

- 48.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m², sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars HT soit un loyer annuel de 10.320 dinars HT et ce, pour une période commençant le 1^{er} janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subit une majoration annuelle de 5% à partir de la 2^{ème} année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 15 247 dinars.

- 49.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2025, se détaille comme suit :

Nature	Charges
Assurance de responsabilité civile	105 763
Assurance Contre les accidents corporels	82 740
Assurance vie « protection familiale »	211 175
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1 672 044
Assurance « vol global banque »	336 048
Assurance contre le vol et la perte des cartes	399 543
Assurance « incendie et garanties annexes »	606 884
Assurance de la flotte automobile	79 355
Assurance multirisque sur les ordinateurs	137 440
Assurance Pack Saphir et Silver	883 391
Assurance Pack « express » et pack « First »	29 429
Assurance Pack Elite	378 039

Nature	Charges
Assurance Pack Platinum	627 917
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business Premium"	820 701
Assurance couverture de prêts (*)	82 900
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	21 682 770
Assurance vie (AFEK) (**)	2 242 871
Assurance assistance TUNIZEN	736 239
Assurance assistance local professionnel	26 522

(*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits (voir convention ci-dessous).

(**) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

50. La société BIAT ASSURANCES donne en sous-location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1^{er} mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2025, s'élève à 48 364 dinars.

51. Plusieurs protocoles d'accord ont été conclus avec BIAT ASSURANCES pour une couverture complémentaire applicable aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Ces protocoles ont fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1^{er} janvier de chaque année des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque exercice.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2025 est de 82 900 dinars.

52. Détachement de personnel :

- En décembre 2023, une convention a été conclue entre la BIAT et Assurances BIAT, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Selon cette convention, la BIAT met à la disposition d'Assurances BIAT un responsable de département pour exercer les fonctions de directeur central en charge du pôle financier, RH, logistique, juridique et contentieux. La durée de cette mise à disposition est d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Assurances BIAT versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, les salaires, compléments de salaires et avantages, toutes charges comprises, de l'employé mis en détachement. La facturation inclut également une marge de 10% et une TVA de 19%.

- Une convention de détachement d'un cadre à temps partiel a été conclue entre la BIAT et Assurances BIAT, avec effet au 18 juillet 2024. Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par

tacite reconduction. Le montant à facturer au titre de cette convention représente 50% des salaires, compléments de salaires et avantages, toutes charges comprises, de l'employé mis en détachement, et inclut une marge de 10% pour la gestion du dossier par la BIAT ainsi qu'une TVA de 19%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT au titre de 2025, et se rapportant aux trois conventions de détachement précitées, conclues entre Assurances BIAT et la BIAT s'élève à 849 959 dinars HT.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

- 53.** La BIAT loue à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis..

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7 525 dinars HT.

Ce contrat a été résilié en décembre 2025.

Le produit constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 11 236 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

- 54.** La BIAT loue à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1er juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13 019 dinars HT, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subit une majoration annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} juillet 2017.

Ce contrat a été résilié en décembre 2025.

Le produit constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 18 033 dinars.

SOCIETE « ESTRAT »

- 55.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2025, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES

- 56.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1er novembre 2019. Un avenant à cette convention est signé stipulant que la durée du contrat est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2025, s'élève à 16 168 625 dinars HT.

- 57.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m², et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286 000 dinars HT, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 347 635 dinars.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

- 58.** La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m² au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70 000 dinars HT.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'est élevé à 83 125 dinars HT.

- 59.** La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété «MAISON DOREE» ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

Aucune charge n'a été constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2025 au titre de cette convention.

- 60.** Conventions de prestations de services :

- La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments.

- La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier.

- La BIAT a signé, le 1er novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie.

Plusieurs avenants ont été conclus afin d'adapter et de faire évoluer les modalités de ces conventions au cours de leur exécution. L'ensemble de ces conventions a, par la suite, fait l'objet d'une résiliation au cours de l'exercice 2025.

Les charges constatées par la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 636 548 dinars HT.

- 61.** La BIAT a conclu avec la société Support et Maintenance Express « SME » une convention de prestation de services avec date d'effet à partir du 1^{er} avril 2024 pour une année renouvelable par tacite reconduction dans les activités de transport et de déménagement.

Le montant de la redevance est arrêté selon les conditions suivantes :

- La distribution de fournitures avec une seule ressource en manutention :
 - o 1,5 DT en HT le kilomètre ;
 - o 188,500 DT par circuit journalier de groupe d'agences.
- Pour le transport et déménagement avec deux ressources en manutention
 - o 1,5 DT en HT le kilomètre ;
 - o 377 DT en HT par déménagement journalier.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 139 557 dinars HT.

LA PROTECTRICE

62. La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% HT pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% HT pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier par la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location.
- Une augmentation exceptionnelle de 1% à 2% de la rémunération du mandataire pour la vente des biens difficilement réalisables pour des raisons divers (emplacement, état du bien, situation foncière, etc) sera fixée lors de l'établissement du mandat ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2025.

63. Une convention de mise à disposition de cinq membres du personnel de la Protectrice au profit de la BIAT a été conclue, avec effet au 1^{er} juillet 2024. Cette convention prévoit une refacturation avec une marge de 10%.

Le montant de la charge constaté en 2025 chez la BIAT est de 117 810 dinars HT.

BIAT FRANCE

64. La BIAT a signé en 2023, avec la société « BIAT France », une convention, par laquelle la BIAT rétrocède annuellement à BIAT France une partie des revenus générés des clients de la filiale. Le calcul du montant qui sera facturé par BIAT France se base sur la rétrocession d'une quote-part du PNB généré par la BIAT afférent à la clientèle de BIAT France.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'est élevé à 2 153 894 dinars.

SPT SALLOUM

65. La BIAT a conclu une convention compte courant associé en vertu de laquelle elle met à la disposition de sa filiale SPT Salloom le montant de 400 KDT pour une durée de 3 ans avec règlement de la totalité in fine (principal et intérêts) par le recours à une augmentation de Capital. Le taux d'intérêt fixé s'élève

à 8%. Conformément à cette convention, l'augmentation de capital prévue aura lieu après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, 3 ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les produits d'intérêts de l'exercice 2025 s'élèvent à 32 000 dinars.

Prospera Holding

- 66.** Une convention de prestations de services a été conclue entre la BIAT et la société « Prospera Holding » en vertu de laquelle le prestataire fournit à la Banque, des études sectorielles et de marchés, et qui incluent des analyses de marché, sa structure, ses acteurs etc.

La rémunération est fixée à un montant 1 864 789 dinars HT. Ce montant peut être révisé annuellement et varier à la hausse ou à la baisse sous réserve de l'accord des deux parties ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2025.

- 67.** Une convention cadre a été conclue entre la BIAT et Prospera Holding pour l'émission ou la souscription de titres participatifs, dans le cadre du développement de l'activité de capital investissement. La BIAT alloue une enveloppe de 200 MDT à Prospera Holding, sans recours à l'appel public à l'épargne. En contrepartie, la BIAT reçoit une rémunération annuelle composée d'une avance fixe de 0,1% du nominal souscrit et d'un complément variable basé sur le résultat avant impôts de la société émettrice, sans dépasser 12% du nominal souscrit. Cette rémunération est fixée à 8% de la valeur nominale des titres participatifs, incluant toutes les avances et compléments déjà versés.

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2025.

La SOCIETE TANIT INTERNATIONAL (STI)

- 68.** En mai 2024, la société Tanit International (STI), filiale de la BIAT, a obtenu une avance en compte courant associés de 750 KDT. En octobre 2024, un avenant a été signé, augmentant le montant de cette avance à 1 590 KDT. Cette avance est accordée pour une durée de 21 mois à partir de sa libération, avec un paiement prévu à la fin du premier semestre 2026. En cas de non-remboursement par la STI, il est possible de convertir l'avance en capital ou de renégocier les modalités. L'avance sera rémunérée à partir de la date de sa libération au taux annuel de TMM majoré de 1,25%.

Le montant libéré en 2025 s'élève à 100 000 dinars, le montant de l'avance au 31 décembre 2025 est de 850 000 dinars.

Les produits d'intérêts de l'exercice 2025 s'élèvent à 72 057 dinars.

AM Consulting

- 69.** Une convention de prestation de services a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « AM Consulting », pour une année renouvelable par tacite reconduction et ce, pour

- conseiller la Direction Générale en capitalisant sur l'expérience antérieure dans le domaine bancaire du prestataire,
- assister la Direction Générale dans la relation de la Banque auprès des autorités des tutelles et les organismes extérieurs et
- apporter son expérience dans le suivi de l'activité des filiales hors BIAT.

Cette convention prévoit une rémunération de 194 513 TTC et une mise à la disposition d'une voiture.

Un avenant à ce contrat a été conclu en 2025 modifiant la durée initiale du contrat ainsi que les conditions financières.

La charge de 2025 constatée chez la BIAT est de 207 234 dinars HT.

BIAT Innovation and Technology « BIAT IT »

70. La BIAT a conclu avec la société BIAT Innovation and Technology une convention d'infogérance ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles BIAT IT réalisera les prestations permettant le développement, la transformation et l'exploitation du système informatique de la BIAT. Le prix des prestations sera fixé par les contrats annuels de projets. Cette convention précise les taux journaliers moyens des différents profils de la BIAT IT.

La facturation se fera par projet, services et/ou livrable.

Dans ce cadre, deux contrats de prestations de services ont été conclus en 2024 :

a- Un contrat de prestations de services It Continues « RUN BIAT-BIAT IT 12/2024 » a été conclu pour une durée de cinq (5) ans et ce, à compter du 1er décembre 2024. Ledit contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans sauf dénonciation par l'une des parties. La convention porte sur : la gestion des incidents, le support, la prévention des interruptions de services, en parallèle de l'adaptation continue des infrastructures pour répondre aux exigences réglementaires ou du secteur bancaire.

La charge de l'exercice 2025 est de 6 781 518 dinars HT.

b- Un contrat de prestations de services IT « BUILD BIAT - BIAT IT 12/2024 » a été conclu entre la BIAT et la BIAT IT en 2024. Le contrat prend effet à compter du 1er décembre 2024 et s'étend jusqu'au 31 décembre 2025, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au contrat. La convention porte sur :

- Le développement et l'intégration de nouvelles applications et systèmes pour la Banque ;
- La mise en œuvre de nouveaux modules ou fonctionnalités pour des systèmes existants ;
- La maintenance courante des applications existantes (corrective et évolutive) ;
- Les développements liés à la transformation digitale et de l'automatisation des processus métiers ;
- L'accompagnement dans la conception, la recherche et le choix de solutions IT adaptées aux besoins de la Banque ;
- Les projets d'infrastructure englobant aussi les volets réseaux et sécurité ainsi que les projets de monitoring IT et le plan de continuité informatique à même de garantir un fonctionnement optimal des différents systèmes, sans interruption et en conformité avec les exigences de performance et de sécurité.

La BIAT IT a facturé au titre de cette convention un montant de 22 822 064 dinars HT au 31 décembre 2025.

71. Une convention de continuité de relation de travail a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT », qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions de la poursuite du contrat de travail initial à la BIAT du salarié auprès de la BIAT IT en sa qualité d'employeur d'accueil.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- I. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration, réuni le 26 avril 2024, a délégué au comité de nomination et de rémunération les pouvoirs nécessaires pour fixer la rémunération du Directeur Général, y compris les avantages en nature.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2021, a décidé de nommer Monsieur Hassen Longo en qualité de Directeur Général Adjoint pour une période de 3 ans. Ce mandat a été renouvelé par le CA réuni le 19 décembre 2024. La rémunération du DGA a été fixée par le comité Ressources Humaines.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2025, ayant délégué le pouvoir au conseil d'administration d'en décider la répartition entre ses membres. Les jetons de présence alloués par l'AGO, pour l'exercice 2025, se sont élevés à un montant brut de 1 120 KDT.

En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit, au comité des risques et au comité de nomination et de rémunération, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2025, de 268 KDT (4 KDT par comité).

- II. Les obligations et engagements de la Banque Internationale Arabe de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, se résument comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	1330	504	667	218	-	-
Jetons de présence aux CA	-	-	-	-	987	987
Jetons de présence aux comités	-	-	-	-	268	268
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite	28	369	17	173	-	-
Total	1358	873	684	391	1255	1255

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

Tunis, le 07 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

CMC-DFK International
Chérif Ben ZINA

13.2 Etats financiers individuels au 31/12/2025

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31/12/2025

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	386 038	466 477
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	4 978 550	4 640 155
Créances sur la clientèle	III-3	13 045 363	12 806 868
Portefeuille-titres commercial	III-4	4 304	18 254
Portefeuille d'investissement	III-5	7 080 071	6 118 411
Valeurs immobilisées	III-6	486 384	397 449
Autres actifs	III-7	626 278	548 611
Total des actifs		26 606 988	24 996 225
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	IV-1	550	594
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	269 137	406 106
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	22 291 018	20 814 073
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	958 086	798 630
Autres passifs	IV-5	720 379	750 431
Total des passifs		24 239 170	22 769 834
CAPITAUX PROPRES			
Capital		204 000	204 000
Réserves		1 248 091	1 229 578
Autres capitaux propres		3	3
Résultats reportés		530 460	435 056
Résultat de l'exercice		385 264	357 754
Total des capitaux propres	V	2 367 818	2 226 391
Total des capitaux propres et passifs		26 606 988	24 996 225

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2025

(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	VI-1	3 086 614	2 778 356
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		790 232	557 360
b- En faveur de la clientèle		2 296 382	2 220 996
Crédits documentaires	VI-2	958 311	1 081 217
a- En faveur de la clientèle		906 692	988 019
b- Autres		51 619	93 198
Total des passifs éventuels		4 044 925	3 859 573
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements donnés	VI-3	1 955 355	1 355 283
Engagements de financements donnés aux établissements financiers		20 000	-
En faveur de la clientèle		1 935 355	1 355 283
Engagements sur titres		3	454
a- Participations non libérées		3	453
b- Titres à recevoir		-	1
Total des engagements donnés		1 955 358	1 355 737
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	VI-4	6 179 909	5 151 238
Total des engagements reçus		6 179 909	5 151 238

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2025
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	1 501 614	1 501 115
Commissions (en produits)	VII-1-2	289 970	280 684
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	205 832	170 060
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	535 613	374 764
Total des produits d'exploitation bancaire		2 533 029	2 326 623
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(935 258)	(843 062)
Commissions encourues	VII-2-2	(2 972)	(3 847)
Total des charges d'exploitation bancaire		(938 230)	(846 909)
Produit Net Bancaire		1 594 799	1 479 714
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(210 503)	(129 337)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(25 421)	(28 975)
Autres produits d'exploitation	VII-5	12 540	12 773
Frais de personnel	VII-6	(400 998)	(358 106)
Charges générales d'exploitation	VII-7	(259 598)	(258 279)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(50 506)	(48 174)
Résultat d'exploitation		660 313	669 616
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(1 332)	(2 716)
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(273 717)	(309 146)
Résultat des activités ordinaires		385 264	357 754
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		385 264	357 754
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		385 264	357 754

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2025
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		2 039 254	1 979 128
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(913 937)	(810 414)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		224 261	(193 893)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(475 157)	(511 278)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		1 418 702	2 004 729
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(626 081)	(612 285)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 131	60 047
Impôts sur les sociétés		(353 756)	(300 079)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 358 417	1 615 955
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		477 437	293 639
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(928 904)	(1 416 792)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(146 576)	(113 181)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(598 043)	(1 236 334)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		80 486	(137 924)
Augmentation / diminution ressources spéciales		503	904
Dividendes versés		(244 800)	(214 200)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(163 811)	(351 220)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	35 798	4 088
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		632 361	32 489
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		2 675 703	2 643 214
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	3 308 065	2 675 703

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS (Arrêtés au 31 Décembre 2025)

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2025 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2025 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2025 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2025 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2025 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2025 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2025.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2025 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

II-3-1. Provisions Individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée

par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 30 décembre 2013. Les classes de risque sont définies comme suit :

- Classe 0 – Actifs courants
- Classe 1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- Classe 2 – Actifs incertains
- Classe 3 – Actifs préoccupants
- Classe 4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

Classe 2 – Actifs incertains	20%
Classe 3 – Actifs préoccupants	50%
Classe 4 – Actifs compromis	100%

II-3-2. Provisions Additionnelles

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la Banque a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans ;

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction des :

- Agios réservés ;
- Garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ; et
- Provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

II-3-3. Provisions Collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 Janvier 2025.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de Fonds propres et se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteur d'ajustement et Taux de provisionnement).

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 399,9 MD au 31 décembre 2025.

II-4. Les règles de classification et d'évaluation des titres et des revenus y afférents

II-4-1. Portefeuille titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement :

- Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention des titres est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués à la valeur de marché selon la courbe des taux des émissions souveraines publiée à la date de clôture de l'exercice 2025.

- Les titres de placement, sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois.

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation..

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées..

II-4-2. Portefeuille titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ce portefeuille comprend notamment :

- Les Bons de trésor d'investissements ;
- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées;
- Les fonds gérés placés chez les SICAR.

Les titres d'investissements sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La juste valeur est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Par ailleurs, les bons de trésors et assimilés sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Les plus-values latentes sur ces bons de trésor ne sont pas comptabilisées.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2025. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2025.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2025, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2025 et celles relatives à l'année 2024.

II-7. Faits saillants de l'exercice

1- L'article premier de la loi n° 2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.

Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée jusqu'à la date du 31 décembre 2025, sont comptabilisés compte tenu le nouveau taux ajusté.

2- En date du 26 décembre 2024, l'administration fiscale a communiqué à la BIAT un avis de vérification approfondie des impôts et taxes de la période s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ont été clôturées, et l'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.

3- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté de ces états financiers.

4- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a communiqué à la BIAT un avis de vérification comptable au titre des exercices 2021, 2022 et 2023. Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ne sont pas clôturées.

5- En 2025, les deux Fonds Communs de Créances FCC1 et FCC2 sont liquidés. L'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.

Note III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

	31/12/2025	31/12/2024
Encaisses	195 261	177 865
Avoirs chez la BCT	190 689	288 524
Avoirs chez la CCP	88	88
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	386 038	466 477

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 376 732	4 043 795
Créances sur les établissements financiers (b)	601 818	596 360
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	4 978 550	4 640 155

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de prêts à la BCT	3 590 256	3 222 975
Comptes de prêts du marché interbancaire	648 254	700 704
Créances rattachées sur prêts	15 738	12 487
Comptes correspondants NOSTRI	105 114	62 994
Comptes correspondants LORI	710	193
Créances rattachées sur comptes correspondants	62	155
Valeurs non imputées	16 598	44 287
Total	4 376 732	4 043 795

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits accordés aux sociétés de leasing	396 941	425 976
Crédits accordés aux autres établissements financiers	200 600	164 201
Créances et dettes rattachées	4 277	6 183
Total	601 818	596 360

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

Libellés	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2025
Créances sur les établissements bancaires						
Comptes de prêts à la BCT	2 580 205	1 010 051	-	-	-	3 590 256
Comptes de prêts du marché interbancaire	460 000	188 254	-	-	-	648 254
Créances rattachées sur prêts	4 916	10 822	-	-	-	15 738
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	-	105 114	105 114
Comptes correspondants LORI	-	-	-	-	710	710
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	-	62	62
Valeurs non imputées	-	-	-	-	16 598	16 598
Total	3 045 121	1 209 127	-	-	122 484	4 376 732
Créances sur les établissements financiers						
Crédits accordés aux sociétés de leasing	11	16 667	370 263	10 000	-	396 941
Crédits accordés aux autres établissements financiers	200 600	-	-	-	-	200 600
Créances et dettes rattachées	1 962	2 307	8	-	-	4 277
Total	202 573	18 974	370 271	10 000	-	601 818
Total Général	3 247 694	1 228 101	370 271	10 000	122 484	4 978 550

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

Libellés	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	31/12/2025
Créances sur les établissements bancaires					
Comptes de prêts à la BCT	-	-	-	3 590 256	3 590 256
Comptes de prêts du marché interbancaire	-	-	-	648 254	648 254
Créances rattachées sur prêts	-	-	-	15 738	15 738
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	105 114	105 114
Comptes correspondants LORI	-	-	-	710	710
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	-	-	62	62
Valeurs non imputées	-	-	-	16 598	16 598
Total	-	-	-	4 376 732	4 376 732
Créances sur les établissements financiers					
Crédits accordés aux sociétés de leasing	-	-	-	396 941	396 941
Crédits accordés aux autres établissements financiers	-	-	-	200 600	200 600
Créances et dettes rattachées	-	-	-	4 277	4 277
Total	-	-	-	601 818	601 818
Total Général	-	-	-	4 978 550	4 978 550

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 12 806 868 mD en Décembre 2024 à 13 045 363 mD en Décembre 2025 enregistrant ainsi une hausse de 238 495 mD ou 1,86%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	1 070 133	1 121 643
Autres crédits à la clientèle (2)	13 229 352	12 854 392
Crédits sur ressources spéciales (3)	81 272	84 103
Total	14 380 757	14 060 138
Provisions sur crédits à la clientèle	(691 131)	(607 326)
Agios réservés	(244 304)	(245 985)
Provisions collectives	(399 959)	(399 959)
Total Créances sur la clientèle	13 045 363	12 806 868

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes débiteurs courants	927 691	990 097
Comptes débiteurs douteux	115 807	122 747
Avances sur dépôts à terme	26 220	8 556
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	415	243
Total	1 070 133	1 121 643

(2) Autres concours à la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Autres concours courants (a)	12 242 480	11 844 327
Autres concours douteux	986 872	1 010 065
Total	13 229 352	12 854 392

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits commerciaux et industriels	7 699 817	7 551 993
Crédits immobiliers, promoteurs	154 604	133 905
Crédits immobiliers, acquéreurs	3 633 360	3 515 824
Crédits agricoles	685 585	562 073
Compte courant associés	4 150	4 050
Portefeuille escompte	12 177 516	11 767 845
Valeurs non imputées	625	435
Créances rattachées sur autres concours courants	115 330	125 973
Créances rattachées sur compte courant associés	1 592	656
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(52 583)	(50 582)
Total autres concours courants	12 242 480	11 844 327

(3) Crédits sur ressources spéciales

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits sur ressources spéciales courants	56 582	59 269
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	725	857
Crédits sur ressources spéciales douteux	23 965	23 977
Total	81 272	84 103

Gestion des risques sur les ressources spéciales :

- (1) La banque encourt un risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur les ressources extérieures. Par ailleurs, les positions de change générées par les engagements de la banque à la suite de la contraction des emprunts en devises sont systématiquement couvertes par l'intermédiaire de Tunis Ré avec la contraction des contrats d'assurances couvrants le risque de change relatif à ce type d'engagements.
- (2) Pour les Fonds publics, le risque de contrepartie n'est pas systématique, il varie selon la nature du Fonds et la situation financière du client (carence du débiteur). En plus, ces Fonds ne sont débloqués aux clients qu'après l'obtention de l'accord de financement du bailleur de fonds correspondant et le décaissement desdites ressources. .

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2025	31/12/2024
Créances courantes hors engagements par signature	13 188 009	12 825 767
Valeurs non imputées	625	435
Créances rattachées	118 062	127 729
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(52 583)	(50 582)
Total	13 254 113	12 903 349
Engagements par signature courants	3 159 245	3 162 614
Total	16 413 358	16 065 963

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2025	31/12/2024
Créances douteuses hors engagements par signature	1 126 643	1 156 789
Engagements par signature douteux	43 829	46 401
Total	1 170 472	1 203 190

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 925 541 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 20 420 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 945 961 mD ventilés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Agios réservés sur créances classées	235 486	237 166
Provisions pour créances classées du Bilan	690 055	606 250
Provisions sur engagements hors bilan	20 420	22 095
Total	945 961	865 511

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 409 853 mD ventilés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Agios réservés sur créances non classées	8 818	8 819
Provision collective	399 959	399 959
Autres provisions	1 076	1 076
Total	409 853	409 854

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

L'évolution des provisions sur les créances du Bilan se détaille ainsi :

	31/12/2024	Dotations	Reprise	Rétrocession	31/12/2025
Provisions pour créances classées du Bilan	(606 250)	(265 245)	181 440	-	(690 055)
Provision collective	(399 959)	-	-	-	(399 959)
Autres provisions	(1 076)	-	-	-	(1 076)
Total	(1 007 285)	(265 245)	181 440	-	(1 091 090)

Les mouvements des créances douteuses nettes des provisions et agios réservés hors engagements par signature se présentent comme suit :

	31/12/2024	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Réservation nette	31/12/2025
Créances brutes	1 156 789	(30 146)	-	-	-	1 126 643
Provisions	(606 250)	-	(265 245)	181 440	-	(690 055)
Agios réservés	(237 166)	-	-	-	1 680	(235 486)
Créances nettes	313 373	(30 146)	(265 245)	181 440	1 680	201 102

La ventilation des créances brutes de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2025
Créances sur la clientèle						
Comptes débiteurs	3 400	22 401	705	-	1 043 626	1 070 133
Autres concours à la clientèle	3 659 475	1 186 877	4 065 723	3 533 548	783 729	13 229 352
Crédits sur ressources spéciales	969	582	19 394	37 999	22 328	81 272
Total	3 663 844	1 209 860	4 085 822	3 571 547	1 849 683	14 380 757

La ventilation des créances brutes envers la clientèle par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2025
Créances sur la clientèle					
Comptes débiteurs	35 080	-	-	1 035 053	1 070 133
Autres concours à la clientèle	17 562	-	-	13 211 790	13 229 352
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	81 272	81 272
Total	52 642	-	-	14 328 115	14 380 757

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit :

	Non Eligible au Refinancement BCT	Eligible au Refinancement BCT	31/12/2025
Créances sur la clientèle			
Comptes débiteurs	1 070 133	-	1 070 133
Autres concours à la clientèle	11 184 230	2 045 122	13 229 352
Crédits sur ressources spéciales	81 272	-	81 272
Total	12 335 635	2 045 122	14 380 757

III-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de transaction (1)	-	13 950
Titres de placement (2)	4 304	4 304
Total Portefeuille-titres commercial	4 304	18 254

(1) Titres de transaction

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Bons de trésor assimilables	-	13 654
Créances et dettes rattachées	-	296
Total des titres gardés en portefeuille	-	13 950

(2) Titres de placement

Les titres de placement sont constitués de titres SICAV et d'actions cotées respectivement pour 2 303 mD et 2 001mD.

Pour l'exercice 2025, on n'a pas de transferts entre les catégories de titres de transaction vers les titres de placement.

III-5. Portefeuille d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024
Encours brut des titres d'investissement	6 940 354	6 034 237
Créances rattachées sur titres d'investissements	233 687	175 063
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(93 970)	(90 889)
Total Portefeuille d'investissement	7 080 071	6 118 411

Cette augmentation se détaille comme suit :

	Variation
Nouvelles acquisitions et souscriptions des BTA d'investissements	1 368 312
Remboursement des Bons de Trésor d'investissements	(246 936)
Cession ou perte sur titres de participation	(30)
Souscription emprunts nationaux et obligataires	23 900
Remboursement des emprunts nationaux et obligataires	(151 562)
Libération des fonds gérés	15 000
Rétrocession sur fonds gérés	(102 567)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(2 682)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	50
Intérêts réservés sur fonds gérés	(267)
Intérêts réservés sur portage	(182)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	58 624
Total	961 660

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation	Parts dans les entreprises liées	Parts dans les entreprises associées	Fonds gérés	Titres en portage	Total
Encours brut au 31/12/2024 hors créances rattachées	4 477 531	115 555	472 010	6 650	961 292	1 200	6 034 238
Remboursement des Bons de Trésor	(246 936)	-	-	-	-	-	(246 936)
Libérations et/ou acquisitions de l'année 2025	1 390 151	1 610	-	450	15 000	-	1 407 211
Cessions, liquidations, pertes ou remboursements de l'année 2025	(151 562)	(30)	-	-	(102 567)	-	(254 159)
Encours brut au 31/12/2025 hors créances rattachées	5 469 184	117 135	472 010	7 100	873 725	1 200	6 940 354
Créances rattachées sur Bons de Trésor	140 550	-	-	-	-	-	140 550
Créances rattachées sur portefeuille d'investissements autres que les BTA	73 773	-	-	-	17 061	2 304	93 138
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(17 883)	(30 648)	(92)	(42 659)	(2 689)	(93 971)
Total portefeuille d'investissements	5 683 507	99 252	441 362	7 008	848 127	815	7 080 071

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titre coté	478	478
Titre non coté	580 729	579 118
Titre OPCVM	16 238	15 819
Total	597 445	595 415

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	103 046	96 212
Amortissement des immobilisations incorporelles	(91 510)	(88 191)
Immobilisations corporelles	604 551	562 754
Amortissements des immobilisations corporelles	(297 815)	(284 428)
Immobilisations en cours et avances	168 112	111 102
Total Valeurs immobilisées	486 384	397 449

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

	31/12/2024	Acquisi- tions	Cessions ou mise en rebus	Reclasse- ments	31/12/2025
Licence	39 891	79	(121)	826	40 675
Logiciels informatiques	49 856	14	(5)	6 041	55 906
Fonds de commerce et droit au bail	6 465	-	-	-	6 465
Total Immobilisations incorporelles	96 212	93	(126)	6 867	103 046
Terrains	93 382	58	-	4 923	98 363
Constructions	112 252	-	(2 093)	2 069	112 228
Agencement, aménagement des constructions	161 156	2 769	(5 116)	23 583	182 392
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	345	-	-	-	345
Mobilier de bureaux	28 826	33	(742)	6 819	34 936
Matériel informatique	76 914	546	(3 516)	8 361	82 305
Matériel de transport	2 932	-	(179)	-	2 753
Constructions non affectées aux activités professionnelles	15 423	121	-	-	15 544
Installations générales des constructions	8 524	-	(307)	-	8 217
Matériel d'exploitation bancaire	35 001	1 664	(1 610)	2 895	37 950
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	52	-	-	-	52
Équipements de bureaux	15 856	65	(434)	157	15 644
Agencement des équipements de bureaux	1 791	-	(357)	-	1 434
Agencement du mobilier de bureaux	10 136	44	(611)	2 655	12 224
Total Immobilisations corporelles	562 754	5 300	(14 965)	51 462	604 551
Travaux en cours	110 065	115 339	-	(58 329)	167 075
Avances sur immobilisations en cours	1 037	-	-	-	1 037
Total Brut des valeurs immobilisées	770 068	120 732	(15 091)	-	875 709

	Amort. Cumulé 31/12/2024	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Licence	(36 266)	(1 950)	121	(38 095)	2 580
Logiciels informatiques	(48 182)	(1 368)	5	(49 545)	6 361
Fonds de commerce et droit au bail	(3 743)	(127)	-	(3 870)	2 595
Total Immobilisations incorporelles	(88 191)	(3 445)	126	(91 510)	11 536
Terrains	-	-	-	-	98 363
Constructions	(60 302)	(2 864)	701	(62 465)	49 763
Agencement, aménagement des constructions	(98 013)	(10 093)	4 825	(103 281)	79 111
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(342)	(1)	-	(343)	2
Mobilier de bureaux	(18 256)	(2 183)	742	(19 697)	15 239
Matériel informatique	(52 572)	(6 465)	3 491	(55 546)	26 759
Matériel de transport	(1 889)	(352)	179	(2 062)	691
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(130)	-	-	(130)	15 414
Installations générales des constructions	(7 238)	(152)	307	(7 083)	1 134
Matériel d'exploitation bancaire	(23 752)	(3 324)	1 610	(25 466)	12 484
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(45)	(2)	-	(47)	5
Equipements de bureaux	(12 303)	(625)	424	(12 504)	3 140
Agencement des équipements de bureaux	(1 697)	(23)	357	(1 363)	71
Agencement du mobilier de bureaux	(7 730)	(519)	580	(7 669)	4 555
Total Immobilisations corporelles	(284 269)	(26 603)	13 216	(297 656)	306 895
Travaux en cours	-	-	-	-	167 075
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 037
Prov. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(372 619)	(30 048)	13 342	(389 325)	486 384

III-7. Autres actifs

		31/12/2025	31/12/2024
Comptes de régularisation	(1)	103 704	95 667
Autres comptes d'actifs	(2)	522 574	452 944
Total Autres actifs		626 278	548 611

(1) Les comptes de régularisation

Les comptes de régularisation sont passés entre Décembre 2024 et Décembre 2025 de 95 667 mD à 103 704 mD, soit une augmentation de 8 037 mD.

(2) Les autres comptes d'actifs

	31/12/2025	31/12/2024
Débiteurs divers	479 608	425 113
Comptes de stocks	7 006	6 089
Charges à répartir	11 208	2 091
Frais d'études	24 752	19 651
Total Autres comptes d'actifs	522 573	452 944

Le tableau de mouvements des charges à répartir est présenté comme suit :

	VB 31/12/2024	Cumul Ré- sorptions 31/12/2024	VCN au 31/12/2024	Augmenta- tion	Résorptions de l'exer- cice 2025	VB 31/12/2025	Cumul Ré- sorptions au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Charges à répartir	16 492	14 401	2 091	13 880	4 763	30 372	19 164	11 208
Total	16 492	14 401	2 091	13 880	4 763	30 372	19 164	11 208

La méthode de résorption de ces charges est la méthode linéaire, sur une durée de 3 ans.

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2024 et Décembre 2025, un accroissement de 1 610 763 mD ou 6,44%, en passant de 24 996 225 mD à 26 606 988 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

	31/12/2025	31/12/2024
Chèques BCT en attente de règlement	540	554
Comptes BCT en devises	10	40
Total Banque Centrale et CCP	550	594

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	243 748	362 838
Dépôts des établissements financiers	25 389	43 268
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	269 137	406 106

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts des correspondants Banquiers	150 574	259 171
Autres sommes dues	93 166	103 634
Dettes rattachées	8	33
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	243 748	362 838

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2025
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5 836	-	-	-	237 912	243 748
Dépôts des correspondants Banquiers	5 828	-	-	-	144 746	150 574
Autres sommes dues	-	-	-	-	93 166	93 166
Dettes rattachées	8	-	-	-	-	8
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 000	-	-	-	10 389	25 389
Dépôts des établissements financiers	15 000	-	-	-	10 389	25 389
Total	20 836	-	-	-	248 301	269 137

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires					
Emprunt en dinars auprès des banques	-	-	-	-	-
Dépôts des correspondants Banquiers	-	-	-	150 574	150 574
Autres sommes dues	-	-	-	93 166	93 166
Dettes rattachées	-	-	-	8	8
Dépôts et avoirs des établissements financiers					
Dépôts des établissements financiers	-	-	-	25 389	25 389
Total	-	-	-	269 137	269 137

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	10 674 008	10 532 265
Dépôts d'épargne	5 742 181	5 211 993
Comptes à échéance	3 785 408	3 356 553
Bons à échéance	336 385	311 784
Certificats de dépôts marché monétaire	1 097 000	682 000
Dettes rattachées	122 811	116 949
Autres sommes dues	533 225	602 529
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	22 291 018	20 814 073

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	31/12/2025
Dépôts à vue	473 192	-	-	-	10 200 816	10 674 008
Dépôts d'épargne	-	-	-	-	5 742 181	5 742 181
Comptes à échéance	1 269 643	1 290 934	1 224 752	79	-	3 785 408
Bons à échéance	158 610	151 253	26 522	-	-	336 385
Certificats de dépôts marché monétaire	1 081 000	16 000	-	-	-	1 097 000
Dettes rattachées	62 102	56 477	4 228	-	4	122 811
Autres sommes dues	-	-	-	-	533 225	533 225
Total	3 044 547	1 514 664	1 255 502	79	16 476 226	22 291 018

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2025
Dépôts à vue	73 934	-	-	10 600 074	10 674 008
Dépôts d'épargne	-	-	-	5 742 181	5 742 181
Comptes à échéance	39 751	-	-	3 745 657	3 785 408
Bons à échéance	-	-	-	336 385	336 385
Certificats de dépôts marché monétaire	339 000	-	-	758 000	1 097 000
Dettes rattachées	1 606	-	-	121 205	122 811
Autres sommes dues	848	-	-	532 377	533 225
Total	455 139	-	-	21 835 879	22 291 018

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Ressources spéciales	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	41 119	40 281
Dettes rattachés sur ressources spéciales	602	569
Fonds publics	39 247	39 687
Total fonds publics et des organismes extérieurs	80 968	80 537
Emprunts subordonnés	847 992	694 157
Dettes rattachés aux emprunts	29 126	23 936
Total Emprunts et ressources spéciales	958 086	798 630

Ce poste est composé principalement de :

- De l'emprunt subordonné BIAT 2019-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2020 pour un montant de 45 000 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 40.000 md.
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2021-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2021 pour un montant de 100 550 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 67.302 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2022-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 200 000 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 185.362 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2022-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2022 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 126.324 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2023-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2023 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 129.004 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2025-1 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2025 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 150.000 md
 - De l'emprunt subordonné BIAT 2025-2 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2025 pour un montant de 150 000 md. L'encours au 31/12/2025 de cet emprunt est de 150.000 md
- Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, serviront notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.
- Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.
- Ces fonds ont enregistré une hausse de 431 mD ou 0,54 % en passant de 80 537 mD en décembre 2024 à 80 968 mD en décembre 2025.

Les fonds publics et des organismes extérieurs se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
AFD	336	336
BIRD	559	559
CFD	4 126	609
ESPAGNOLE	4 763	3 671
FDCI	164	164
FONAPRA	3 108	3 366
FOPRODI	1 491	1 603
FOSDA FOSEP	99	99
PREMIER LOGEMENT	12 556	12 893
RESTRUC. FINANCIERE	7 524	8 704
RESTRUC. PARTICIPATIF	1 963	2 199
ITL	27 803	31 208
KFW	3 381	3 604
PROPARCO	8	8
DOTATION COVID 19	8 342	10 660
BAD	143	286
LIGNE BUDGÉTAIRE ENTREPRISES COMMUNAUTAIRES	4 000	-
Dettes rattachées	602	568
TOTAL	80 968	80 537

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indétermi- née	31/12/2025
Fonds publics et des organismes extérieurs	2 035	5 968	26 097	36 099	10 769	80 968
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	219	3 693	14 421	22 223	563	41 119
Dettes rattachées sur ressources spéciales	602	-	-	-	-	602
Fonds publics	1 214	2 275	11 676	13 876	10 206	39 247
Emprunts et ressources spéciales	136 428	473 355	267 335	-	-	877 118
Emprunts subordonnés	107 302	473 355	267 335	-	-	847 992
Dettes rattachées aux emprunts	29 126	-	-	-	-	29 126
Total	138 463	479 323	293 432	36 099	10 769	958 086

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	31/12/2025
Fonds publics et des organismes extérieurs					
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	-	-	-	41 119	41 119
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	-	602	602
Fonds publics	-	-	-	39 247	39 247
Emprunts et ressources spéciales					
Emprunts subordonnés	324 423	-	-	523 569	847 992
Dettes rattachées aux emprunts	10 045	-	-	19 081	29 126
Total	334 468	-	-	623 618	958 086

IV-5. Autres passifs

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour passifs et charges (1)	155 953	167 384
Comptes d'attente et de régularisation (2)	364 899	333 364
Autres comptes (3)	199 527	249 683
Total Autres passifs	720 379	750 431

(1) Provisions pour passifs et charges

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions pour risques et charges	135 534	145 289
Provisions sur engagements hors bilan	20 420	22 095
Total Provisions pour passifs et charges	155 954	167 384

(2) Comptes d'attente et de régularisation

	31/12/2025	31/12/2024
Autres produits constatés d'avance	6 875	5 785
Sièges et succursales	165	-
Charges à payer	101 655	93 967
Comptes d'attente à régulariser	256 204	232 512
Comptes d'attente à régulariser	-	1 100
Total Comptes d'attente et de régularisation	364 899	333 364

(3) Autres comptes

	31/12/2025	31/12/2024
Etat, impôts et taxes	111 591	181 741
Comptes de retenues	59 335	54 313
Autres créditeurs divers	28 600	13 629
Total Autres comptes	199 527	249 683

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2024 à l'exercice 2025.

	Capital Social	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024	204 000	17 850	1 107 094	104 634	3	435 056	357 754	2 226 391
Affectation du résultat	-	2 550	15 000	-	-	340 204	(357 754)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(244 800)	-	(244 800)
Fonds social	-	-	-	963	-	-	-	963
Résultat net de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	-	385 264	385 264
Solde au 31/12/2025	204 000	20 400	1 122 094	105 598	3	530 460	385 264	2 367 818

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2025 à 47 097 mD, et se détaillent comme suit :

Réserves soumis à un régime fiscal particulier non disponibles : 43 871 mD

Réserves soumis à un régime fiscal particulier disponibles : 3 226 mD

Ainsi, les fonds propres devenus disponibles en franchise de retenue s'élèvent 31/12/2025 à 3 226 mD.

Résultat par action

Le résultat par action au titre des exercices 2024 et 2025 se présente comme suit :

Chiffres en dinar tunisien	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net de l'exercice	385 263 518	357 754 129
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de la période	40 800 000	35 700 000
Augmentation de capital - Actions gratuites	-	5 100 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de la période	40 800 000	40 800 000
Nombre d'actions ordinaires moyen pondéré	40 800 000	40 800 000
Résultat de base par action en dinars	9,443	8,768

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VI-1. Cautions, Avals et autres garanties données

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2025
Cautions et avals en faveur des établissements bancaires et financiers	-	-	-	790 232	790 232
Cautions et avals en faveur de la clientèle	1 886	-	-	2 294 496	2 296 382
Total	1 886	-	-	3 084 728	3 086 614

VI-2. Crédits documentaires

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2025
Credoc en faveur de la clientèle	-	-	-	906 692	906 692
Credoc import	-	-	-	51 619	51 619
Total	-	-	-	958 311	958 311

VI-3. Engagement de financement donnés

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entre-prise	Autres	31/12/2025
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	-	1 935 355	1 935 355
Total	-	-	-	1 955 355	1 955 355

VI-4. Garanties reçues

	31/12/2025	31/12/2024
Garanties reçus de établissements financiers	257 942	386 633
Garanties reçus de l'Etat	324 465	132 880
Garanties reçus de la clientèle	5 597 502	4 631 725
Total Garanties reçues	6 179 909	5 151 238

Les garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 et au 31/12/2025 des éléments suivants :

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2024	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2025
POD	124 569	2 258	126 826	52 600	1 625	54 225
Hypothèques	3 322 136	471 259	3 793 395	4 457 082	468 678	4 925 760
Dépôts	206 352	1 647	207 999	197 783	1 930	199 713
Actifs Financiers	476 614	17 453	494 068	405 062	12 742	417 804
Assurance	21	-	21	16	-	16
Garanties de l'ETAT	2	78	79	224 084	78	224 162
Garanties des Banques	360 672	1 421	362 093	237 183	1 416	238 599
FNG	99 836	5 803	105 639	67 529	3 811	71 339
Autres organismes	16 558	10 604	27 162	15 300	13 663	28 963
Avals des Banques	21 726	-	21 726	16 486	-	16 486
COTUNACE	2 793	-	2 793	2 840	-	2 840
AUTRES GARANTIES	-	9 438	9 438	-	-	-
Total	4 631 278	519 959	5 151 238	5 675 967	503 942	6 179 909

Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

VI-5. Engagements en devises

	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de change au comptant	407 012	328 840
Dinars achetés non encore reçus	84 608	59 006
Devises achetées non encore reçues	118 542	105 496
Dinars vendus non encore livrés	19 342	23 424
Devises vendues non encore livrées	184 521	140 914
Opérations de change à terme	1 511 873	687 208
Dinars à recevoir	579 768	285 478
Devises à recevoir	177 652	57 717
Dinars à livrer	177 319	57 928
Devises à livrer	577 134	286 084
Swaps devises/ dinars	87	-
Autres opérations en devises	16 068	6 870
Report/ déport non couru	16 068	6 870

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 2 326 623 mD au 31 Décembre 2024 à 2 533 029 mD au 31 Décembre 2025, enregistrant une augmentation de 206 406 mD ou 8,87%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 132	1 943
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	19 079	37 980
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 184 406	1 121 987
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	138 460	150 529
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	39 677	36 882
Autres intérêts et revenus assimilés	118 860	151 794
Total Intérêts et revenus assimilés	1 501 614	1 501 115

VII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2025	31/12/2024
Commission sur opérations de change	2 660	2 655
Commission sur engagements de financement	67 464	60 862
Commission sur engagement de garantie	16 404	15 370
Commission sur prestations de services financiers	119 997	111 338
Commissions sur autres opérations bancaires	83 445	90 459
Total Commissions (en produits)	289 970	280 684

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des titres de transaction (a)	843	2 269
Revenus sur titres de placement	91	94
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (b)	204 898	167 697
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	205 832	170 060

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des titres de transaction	591	1 712
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	363	843
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	(111)	(286)
Total Revenus des titres de transaction	843	2 269

(b) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 167 697 mD au 31/12/2024 à 204 898 mD au 31/12/2025 enregistrant une augmentation de 37 201 mD ou 22,18%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et revenus des titres d'investissement	518 303	348 893
Revenus des parts dans les entreprises liées	10 354	12 601
Revenus des titres participation	6 956	13 270
Total Revenus du portefeuille d'investissement	535 613	374 764

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 846 909 mD au 31 Décembre 2024 à 938 231 mD au 31 Décembre 2025, enregistrant une augmentation de 91 322 mD ou 10,78%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 843 062 mD au 31/12/2024 à 935 258 mD au 31/12/2025, enregistrant une augmentation de 92 196 mD ou 10,94%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 958	2 343
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	6 380	2 281
Intérêts sur dépôts de la clientèle	827 976	759 307
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	78 538	75 713
Intérêts sur ressources spéciales	2 715	2 479
Autres intérêts et charges	17 691	939
Total Intérêts encourus et charges assimilées	935 258	843 062

VII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 758	3 723
Commissions sur autres opérations	214	124
Total Commissions encourues	2 972	3 847

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2025 un coût de risque net de 210 503 mD ventilé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(269 901)	(175 746)
Dotation aux provisions pour risques et charges*	(18 449)	(15 050)
Total des dotations	(288 350)	(190 796)
Pertes sur créances	(150 972)	(80 959)
Total des dotations et des pertes sur créances	(439 322)	(271 755)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	200 534	138 146
Reprise de provisions pour pertes et charges	28 079	4 088
Total des reprises	228 613	142 234
Récupérations créances passées en perte	206	184
Total des reprises et des récupérations sur créances	228 819	142 418
Solde	(210 503)	(129 337)

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2025 un coût de risque net de 25 421 mD ventilée comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 475)	(14 720)
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(208)	-
<i>Total des dotations</i>	(2 683)	(14 720)
Charges et pertes sur titres	(22 788)	(14 582)
Total des dotations et des pertes	(25 471)	(29 302)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	3	281
Reprise de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	47	46
<i>Total des reprises</i>	50	327
Total des reprises et des récupérations	50	327
Solde	(25 421)	(28 975)

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2024 et Décembre 2025 de 12 773 mD à 12 540 mD, enregistrant ainsi une diminution de 233 mD ou 1,82%.

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2024 et Décembre 2025 de 358 106 mD à 400 998 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 42 892 mD ou 11,98%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 1 319 mD enregistrée entre Décembre 2024 et Décembre 2025 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 1 127 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 192 mD.

La défalcation des charges générales d'exploitation se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'exploitation non bancaires	75 267	74 140
Autres charges générales d'exploitation	184 331	184 139
Total Charges générales d'exploitation	259 598	258 279

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2025 un montant de 50 506 mD ventilés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 445	4 310
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	26 603	23 587
Dotations aux amortissements des charges reportées	20 458	20 277
Total	50 506	48 174

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Moins-values de cession d'immobilisations	(1 715)	(378)
Autres pertes et gains ordinaires	99	(2 543)
+value de cession d'immobilisation	284	205
Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(1 332)	(2 716)

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2025 un montant de 273 717 mD contre 309 146 mD au 31/12/2024, soit une diminution de 35 429 mD ou 11,46%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle calculées conformément à la réglementation en vigueur.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2025 à 1.504.746 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

NOTE IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 35 798 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2025
Produits d'exploitation bancaire	(1 052)
Dépôts de la clientèle	36 281
Prêts et avances accordées à la clientèle	(20 359)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(24)
Emission et remboursements d'emprunts	(105)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	21 056
Variation nette	35 798

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités en TND		
Caisse dinars	206 605	192 559
Correspondants débiteurs	18 524	71 274
Correspondants créditeurs	(540)	(554)
Equivalents de liquidités débiteurs	15 984	15 329
Equivalents de liquidités créditeurs	(93 165)	(103 634)
Total des liquidités en TND	147 408	174 974
Liquidités en devises		
Caisse en devise	53 336	47 451
Correspondants débiteurs	213 397	218 380
Correspondants créditeurs	(150 585)	(259 211)
Total des liquidités en devises	116 148	6 620
Placements en devises	3 040 205	2 475 855
Titres de transactions	4 304	18 254
Liquidités et équivalents de liquidités	3 308 065	2 675 703

Note X – Transactions avec les parties liées

GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM »

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM », en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.

- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :

- Entre 0 et 500.000 DT => 10%
- Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
- Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2020, en vertu duquel les deux parties ont convenu de réviser le montant du loyer du parcours du golf en le réduisant à un loyer annuel de 50.000 dinars hors TVA, payable trimestriellement et d'avance à partir du 1^{er} janvier 2020, et auquel sera appliquée une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 63.814 dinars.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 8.197 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2025, s'élève à 4.291 dinars.

5. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Un avenant a été conclu en 2025 qui a porté la marge à un taux de 15%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2025, s'élève à 1.290.285 dinars.

6. La BIAT a conclu, en Novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement des créances.

Ce contrat qui a fait l'objet de deux avenants, le premier en 2015 et le second en 2017, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- Frais fixes : 50 dinars par dossier payés 60 jours à partir de la date de procuration.

- Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 21 juillet 2017.

Aucun montant n'est facturé par la CIAR en 2025.

7. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en vertu de l'avenant signé en décembre 2016.

8. La BIAT a conclu, en 2025, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », deux conventions de cession de créances bancaires portant sur un montant total brut de 49.988 KDT moyennant le prix de 42 KDT.

BIAT CAPITAL RISQUE

9. Dans le cadre de l'investissement exonéré, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé plusieurs conventions de gestion de fonds. Les conventions en cours en 2025 se détaillent comme suit :

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2025	Fond géré Industrie 2025-1	15 000	6 848	80	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 022	Fonds régional 2023-1	15 000	14 275	141	
2 022	Fonds régional 2023-2	15 000	14 275	141	
2 022	Fonds régional 2023-3	15 000	14 275	141	
2 022	Fonds régional 2023-4	15 000	14 275	141	
2 022	Fonds régional 2023-5	15 000	12 259	137	
2 022	Fonds régional 2023-6	10 000	8 000	89	
2 022	Fonds Industrie 2023-1	15 000	14 250	235	
2 022	Fonds Industrie 2023-2	15 000	14 250	218	
2 022	Fonds Industrie 2023-3	15 000	14 261	148	
2 022	Fonds Industrie 2023-4	15 000	14 275	143	
2 022	Fonds Industrie 2023-5	15 000	14 275	141	
2 022	Fonds Industrie 2023-6	15 000	14 275	141	
2 022	Fonds Industrie 2023-7	15 000	14 275	141	
2 021	Fonds régional 2022-1	15 000	14 475	259	
2 021	Fonds régional 2022-2	15 000	14 518	259	
2 021	Fonds régional 2022-3	15 000	14 504	259	
2 021	Fonds régional 2022-4	15 000	12 000	225	
2 021	Fonds régional 2022-5	15 000	12 004	225	
2 021	Fonds Industrie 2022-1	15 000	14 000	250	
2 021	Fonds Industrie 2022-2	15 000	14 455	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-3	15 000	14 455	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-4	15 000	14 455	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-5	15 000	14 455	258	
2 021	Fonds Industrie 2022-6	10 000	9 656	173	
2 021	Fonds Régional-Agricole 2022	20 000	16 000	300	
2 020	Fonds Industrie 2021-1	10 000	9 800	173	
2 020	Fonds Industrie 2021-2	10 000	9 250	166	
2 020	Fonds Industrie 2021-3	10 000	9 750	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-4	10 000	9 750	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-5	10 000	9 750	172	
2 020	Fonds Industrie 2021-6	10 000	8 901	161	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 020	Fonds Industrie 2021-7	10 000	2 000	75	
2 020	Fonds Industrie 2021-8	10 000	2 256	80	
2 020	Fonds Industrie 2021-9	10 000	2 256	80	
2 020	Fonds Industrie 2021-10	10 000	8 756	161	
2 020	Fonds Régional 2021-1	10 000	8 756	161	
2 020	Fonds Régional 2021-2	10 000	8 786	162	
2 020	Fonds Régional 2021-3	10 000	9 656	173	
2 020	Fonds Régional 2021-4	10 000	9 656	173	
2 020	Fonds Régional 2021-5	10 000	9 656	173	
2 020	Fonds Régional 2021-6	10 000	9 646	173	
2 020	Fonds Régional 2021-7	7 000	6 106	113	
2 019	Fonds Régional 2020-1	10 000	0	71	
2 019	Fonds Régional 2020-2	10 000	0	71	
2 019	Fonds Régional 2020-3	10 000	6 768	135	
2 019	Fonds Régional 2020-4	14 252	9 498	190	
2 019	Fonds Industrie 2020-1	10 000	6 102	129	
2 019	Fonds Industrie 2020-2	10 000	8 000	150	
2 019	Fonds Industrie 2020-3	10 000	7 215	140	
2 019	Fonds Industrie 2020-4	10 000	0	70	
2 019	Fonds Industrie 2020-5	10 000	5 119	119	
2 018	Fonds Régional 2019-1	10 000	5 901	143	
2 018	Fonds Régional 2019-2	10 000	3 474	146	
2 018	Fonds Régional 2019-3	10 000	3 474	146	
2 018	Fonds Régional 2019-4	10 000	8 224	167	
2 018	Fonds Régional 2019-5	10 000	9 974	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-1	10 000	9 974	175	
2 018	Fonds Industrie 2019-2	9 600	2 990	52	
2 018	Fonds Industrie 2019-3	10 000	1 800	32	
2 018	Fonds Industrie 2019-4	15 450	2 206	39	
2 018	Fonds Industrie 2019-5	37 580	30 681	546	

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 018	Fonds Industrie 2019-6	9 230	1 600	54	
2 018	Fonds Industrie 2019-7	10 760	1 625	120	
2 018	Fonds Industrie 2019-8	6 920	1 100	19	
2 018	Fonds Industrie 2019-9	6 150	5 001	88	
2 018	Fonds Industrie 2019-10	4 065	1 310	31	
2 017	Fonds Industrie 2018-1	10 000	6 561	115	
2 017	Fonds Industrie 2018-2	10 000	3 474	61	
2 017	Fonds Industrie 2018-3	10 000	3 156	62	
2 017	Fonds Industrie 2018-4	24 150	6 857	329	
2 017	Fonds Régional 2018-1	10 000	8 486	149	
2 017	Fonds Régional 2018-2	10 000	9 671	169	
2 017	Fonds Régional 2018-3	10 000	8 478	148	
2 016	Fonds Industrie 2017-1	6 000	21	0	
2 016	Fonds Industrie 2017-2	5 000	2 283	23	
2 016	FG BIAT Libre 2017-1	9 001	9 000	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 016	FG BIAT Libre 2017-2	5 501	5 500	55	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 016	Fonds Régional 2017-1	5 100	167	2	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 016	Fonds Régional 2017-2	4 750	15	0	
2 016	Fonds Régional 2017-3	40 000	21 000	222	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Libre 2016-1	9 401	0	0	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 015	Fonds Libre 2016-2	4 501	4 500	45	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 015	Fonds Régional 2016	5 000	3 550	41	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 015	Fonds industrie 2016-1	5 000	1 467	20	
2 015	Fonds industrie 2016-2	5 050	1 825	18	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 015	Fonds Industrie 2016-3	15 700		0	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds. Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 009	FG 2010	10 000	799	-	
2 014	Fonds libre 2015-1	2 001	2 000	20	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de : - 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ; - 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ; - 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 013	Fonds Industrie 2014	2 000	1 300	0	Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2 012	Fonds libre 2013	8 853	8 852	44	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.
2 012	Fonds régional 2013	5 000	1 252	0	La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :
2 012	Fonds Industrie 2013	5 500	3 150	0	- 0,5% H.T par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

Année d'exonération	Fonds	Montant en KDT	En-cours FY25	Charge FY25 HT	Conditions de rémunération
2 011	FG 2012	6 000	1500	0	- 1,75% H.T par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
2 011	Fonds Industrie 2011	6 000	2174	0	- 1% H.T par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.
2 010	Fonds Régional 2011	10 000	905	0	
2 009	FG 2010	10 000	799	0	
2 008	FG 2008	14 250	500	5	En contrepartie de sa gestion du fonds, la «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds.
2 007	FG2007	9 000	128	1	1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

- 10.** Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

- 11.** La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2025 s'élève à 42.017 dinars HT.

- 12.** La BIAT a loué à la société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er septembre 2015 et finissant le 31 août 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un

loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le produit constaté, à ce titre, en 2025 s'élève à 44.161 dinars HT.

13. La BIAT a conclu, le 16 mars 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de cadres.

En 2021, une nouvelle convention a été conclue portant sur le détachement des salariés de la BIAT auprès de la société BIAT CAPITAL RISQUE y compris son Président Directeur Général.

En contrepartie, BIAT CAPITAL RISQUE versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises de tout le personnel détaché.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Cette convention a annulé et remplacé celle signée le 16 mars 2015 et a pris effet à partir du 1er janvier 2021.

Un avenant a été conclu en 2025 qui a porté la marge à un taux de 15%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT en 2025 s'élève à 1.746.585 dinars.

SOPAT

14. La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 3.138 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1^{er} avril 2020 et arrivant à échéance le 31 mars 2022, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 434.000 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Un avenant à ce contrat a été signé en 2025 qui prévoit la prise en charge par la BIAT des frais de syndic et de maintenance des ascenseurs.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'élève à 515.375 dinars H.TVA.

15. La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location portant sur un local à usage de conservation d'archives situé au niveau du Centre Logistique à la Zone industrielle de El Fejja d'une superficie totale de 8.562 m² Hors œuvre.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 1^{er} décembre 2023 et arrivant à échéance le 30 novembre 2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 958.944 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Un avenant à ce contrat a été signé en 2025 qui prévoit la prise en charge par la BIAT des frais de syndic et de maintenance des ascenseurs.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'élève à 883.028 dinars H.TVA.

16. La BIAT a signé, avec la société « SOPAT » un contrat de location d'un ensemble de locaux et biens immeubles, pour usage de tout commerce, situé au rez-de chaussée et au premier étage du complexe El Ahmadi à la Marsa d'une superficie totale de 595 m² hors œuvres.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, commençant le 13 décembre 2019 et arrivant à échéance le 12 décembre 2021, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et

moyennant un loyer annuel de 334.999 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'élève à 409.433 dinars H.TVA.

- 17.** Une convention a été conclue, en 2018, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants dans l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises desdits techniciens, moyennant une marge de 5%.

Un premier avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission des deux techniciens pour une durée de deux ans qui expirera le 31 décembre 2021.

Un deuxième avenant à ladite convention a été conclu, au 30 septembre 2021, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens pour la période allant du 01/10/2021 au 31/12/2021. Au terme de cette période le technicien sera à nouveau mis à la disposition de la BIAT selon les mêmes conditions prévues par la convention au 02 janvier 2018 et son premier avenant du 02 janvier 2021.

Un troisième avenant à ladite convention a été conclu, au 02 janvier 2022 en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre définitivement la mise à disposition de la BIAT de l'un des deux techniciens.

Un quatrième avenant à ladite convention a été conclu, au 01 janvier 2023 en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la mission du technicien pour un période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Cette convention a été résiliée le 31 mars 2025 suite à un commun accord entre les deux parties.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2025, s'élève à 6.000 dinars H.TVA.

- 18.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration annuelle non cumulative de 5%.

Cette convention a été résiliée le 15 juin 2025 suite à un commun accord entre les deux parties.

Le produit constaté à ce titre en 2025 s'élève à 10.892 dinars.

- 19.** Dans le cadre de ses activités essentiellement d'octroi de crédit immobilier, la BIAT a besoin de réaliser des expertises de biens immobiliers objet de demande de crédits de sa clientèle et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 27 février 2014, pour lui mettre à sa disposition son directeur technique et s'engage à lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, des prestations de 700 dinars hors taxes et par journée de travail (le forfait jour inclus les frais de déplacement, d'hébergement, de repas et des frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation).

Cette mise à disposition, prend effet le 1er mars 2014 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2025, s'élève à 151.900 dinars H.TVA.

- 20.** Une convention a été conclue, en avril 2021, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter la fonction nécessaire concernant l'accueil des visiteurs.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises dudit agent, moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} avril 2021 jusqu'à 31 décembre 2022.

Un avenant à ladite convention a été conclu en 2023, en vertu duquel les deux parties ont convenu de proroger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2023, avec renouvellement d'une année à une autre par tacite reconduction.

Cette convention a été résiliée en commun accord entre les deux parties à partir du 1^{er} mars 2025.

Le montant facturé par la « SOPIAT », au titre de 2025, s'élève à 9.521 dinars H.TVA.

- 21.** Une convention a été conclue en 2024 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque un agent pour exécuter les fonctions administratives nécessaires liées au projet immobilier.

Cette convention a été résiliée d'un commun accord entre les parties au 31 mars 2025.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de à 8.806 dinars HTVA.

- 22.** Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 en vertu de laquelle celle-ci assistera la BIAT pour la réalisation du projet national de réhabilitation de la maison de culture Ibn Khaldoun.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de 90.345 dinars.

- 23.** Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci assistera la BIAT pour la réalisation des projets nationaux de réaménagement des places Mongi Bali et Barcelone.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de à 665.067 dinars.

- 24.** Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci assistera l'équipe de la BIAT durant la phase finale du projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux ainsi que les modalités et conditions d'exécution de cette mission notamment au niveau du suivi des lots de génie civil et de décoration.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de à 181.600 dinars HTVA.

- 25.** Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci apportera l'assistance à l'équipe de la BIAT pour la coordination des études et le suivi des travaux du lot fluide du projet de réaménagement et rénovation des agences selon le nouveau concept.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de à 172.162 dinars HTVA.

- 26.** Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la SOPIAT pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 en vertu de laquelle celle-ci apportera l'assistance à l'équipe de la BIAT pour la suite du projet de rénovation du siège social de la BIAT.

Le montant facturé par la SOPIAT au titre de l'exercice 2025 est de à 501.000 dinars HTVA.

BIAT CONSULTING

- 27.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

- 28.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er octobre 2015 et finissant le 30 septembre 2017 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2025, s'élève à 48.194 dinars.

- 29.** La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Un avenant à ladite convention a été conclu, en 2019, en vertu duquel les deux parties ont convenu de suspendre le détachement de l'un des deux cadres auprès de la BIAT CONSULTING et ce à partir du 1er janvier 2018.

Un avenant a été conclu en 2025 qui a porté la marge à un taux de 15%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 401.448 dinars. A ce titre, le montant de la dette de la BIAT Consulting auprès de la BIAT s'élève à 1.743.697 dinars TTC au 31 décembre 2025.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT)

- 30.** La BIAT a signé, le 25 octobre 2017, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 9.386 dinars.

- 31.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 13.584 dinars.

- 32.** La BIAT a amendé, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépôt et de distribution du fond commun de placement « FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ». La première a été signée, le 24 novembre 2006, avec « la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) puis a été renouvelée, en date du 20 novembre 2013, alors que la deuxième a été nouvellement signée à cette même date soit le 20 novembre 2013.

Les amendements apportés à la première convention concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été maintenu en 2013 à 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, au niveau du premier amendement, et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement effectué en 2017, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Cette rémunération est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, la seconde convention de distribution signée en novembre 2013 ayant instauré une rémunération au titre des frais de distribution de 0,2% TTC l'an qui est prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

Les amendements apportés à cette convention concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et la TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions au lieu de 0,2% TTC. L'amendement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par cette dernière et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 73.205 dinars.

- 33.** La BIAT a signé, le 4 mai 2016, avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT), sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Aucun produit n'a été constaté en 2025.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

- 34.** La BIAT a amendé à deux reprises, en date du 23 décembre 2013 et en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signées le 08 mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse, au niveau du premier amendement, en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY » et puis a été révisé à la hausse, au niveau du second amendement, en l'apportant de 0,1% TTC à 0,1% H.T.

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT a amendé aussi, en date du 25 décembre 2017, les deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » initialement signées en 2013 entre la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT).

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération des distributeurs à savoir la BIAT et TUNISIE VALEURS. En effet, les services de distribution seront rémunérés par des commissions aux taux 0,3% en H.T de l'actif net l'an en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions pour les deux SICAV au lieu de 0,2% TTC pour « SICAV OPPORTUNITY » et 0,1% TTC pour « SICAV PROSPERITY ». L'amen-

dement de 2017, a aussi prévu la prise en charge de ces commissions de distribution par le gestionnaire à savoir la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) qui seront désormais supportées par la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSETS MANAGEMENT) et réglées mensuellement à terme échu sur une simple présentation de facture.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 6.820 dinars.

SICAV TRESOR

- 35.** La BIAT a amendé, en date du 18 décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle qu'amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net de la SICAV.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2025, à ce titre, se sont élevés à 712.855 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

- 36.** La BIAT a conclu, le 13 octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la TUNISIE VALEURS et la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (EX BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2025, s'est élevé à 5.547.591 dinars.

TUNISIE VALEURS

- 37.** La Banque a conclu, en 2007, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de « Crédit-salarié», en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « TUNISIE VALEURS » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.
- 38.** La BIAT a conclu, le 02 janvier 2004, avec la société « TUNISIE VALEURS », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « TUNISIE VALEURS » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération TUNISIE VALEURS
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « Tunisie Valeurs ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

- 39.** Une convention a été conclue entre la BIAT et la société TUNISIE VALEURS portant sur le détachement partiel d'un cadre et ce, pour une durée d'une année renouvelable annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, la TUNISIE VALEURS versera à la BIAT, sur facturation semestrielle, la totalité des salaires, compléments de salaires et avantages toutes charges comprises, de l'employé détaché et ce, à hauteur de 87% du montant total.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la TUNISIE VALEURS comprend une marge de 5% et la TVA au taux en vigueur.

Le reliquat de la rémunération sera pris en charge par la BIAT en contrepartie des tâches accomplies en sa faveur par l'employé en détachement à temps partiel.

Un avenant a été conclu en 2025 qui a porté la marge à un taux de 15%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charge de la BIAT en 2025, à ce titre, s'élève à 337.250 dinars.

SICAF BIAT et SGP

- 40.** La BIAT a conclu, en date du 23 décembre 2011, avec la SICAF BIAT et la société SGP des conventions d'assistance comptable, financière et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%.
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Ces conventions ont fait l'objet de deux avenants séparés, en novembre 2018, ayant porté sur la rémunération de la BIAT, et particulièrement sur :

- La modification des modalités de règlement en substituant le règlement trimestriel par un règlement annuel.
- La suppression de la refacturation des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT.
- La détermination forfaitaire des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, en fonction d'un barème arrêté. Ce montant subira, à compter de la deuxième année suivant la date d'effet de l'amendement de 2018, une majoration cumulative de 6% applicable chaque année.
- La réduction de la marge portant sur les charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction qui sera de 5% au lieu de 10%.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 18.044 dinars.

TUNISIE TITRISATION

- 41.** La BIAT a conclu, en date du 10 mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.519 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2025.

Ce Fonds est liquidé en 2025.

- 42.** La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2022, à 1.503 KDT, portant exclusivement sur les souscriptions dans les parts résiduelles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

A ce titre aucune commission n'a été perçue par la BIAT, au titre de l'exercice 2025.

Ce Fonds est liquidé en 2025.

- 43.** La BIAT a conclu, en 2024, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle la société de gestion (TUNISIE TITRISATION) rétrocède à la BIAT qui accepte un lot de créances concernant neuf créances détenues par le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 » totalisant la somme de 190.704,952 Dinars en principal et intérêts conventionnels.

Le prix de la cession a été fixé d'un commun accord des deux parties à la somme de 190.704,952 Dinars payable à la signature de la présente après la déduction des montants avancés par la BIAT qui s'élèvent à 55.488,858 Dinars.

Ce Fonds est liquidé en 2025.

- 44.** La BIAT a conclu, en 2024, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle la société de gestion (TUNISIE TITRISATION) rétrocède à la BIAT qui accepte un lot de créances concernant neuf créances détenues par le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » totalisant la somme de 144.610,719 Dinars en principal et intérêts conventionnels.

Le prix de la cession a été fixé d'un commun accord des deux parties à la somme de 144.610,719 Dinars payable à la signature de la présente après la déduction des montants avancés par la BIAT qui s'élèvent à 69.542,655 Dinars.

Ce Fonds est liquidé en 2025.

ASSURANCES BIAT

- 45.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'un local à usage de bureaux administratifs d'une superficie approximative de 183m² y compris les parties communes, sis au premier étage de l'immeuble situé à la place de Sidi Mtir à Mahdia.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 638,140 dinars H.T soit un loyer annuel de 7.657,680 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1er janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2ème année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 11.314 dinars.

- 46.** La BIAT a conclu, en février 2018, avec la société « Assurances BIAT » un contrat de location d'une partie d'un local à usage de bureaux administratifs d'une surface approximative de 87,5 m², sis à Rue El Meniar, 47 Avenue Habib Bourguiba, la Manouba.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 860 dinars H.T soit un loyer annuel de 10.320 dinars H.T et ce, pour une période commençant le 1er janvier 2017 et finissant le 31 décembre 2018. A l'expiration de cette période, la location sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 2ème année.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 15.247 dinars.

- 47.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES ». La charge supportée, au titre de l'exercice 2025, se détaille comme suit :

Nature	Montant de la charge d'assurance en dinars
Assurance de responsabilité civile	105.763
Assurance Contre les accidents corporels	82.740
Assurance vie « protection familiale »	211.175
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier et Business Gold »,	1.672.044
Assurance « vol global banque »	336.048
Assurance contre le vol et la perte des cartes	399.543
Assurance « incendie et garanties annexes »	606.884
Assurance de la flotte automobile	79.355
Assurance multirisque sur les ordinateurs	137.440
Assurance Pack Saphir et Silver	883.391
Assurance Pack « express » et pack « First »	29.429
Assurance Pack Elite	378.039
Assurance Pack Platinum	627.917
Assurance " Assistance à l'étranger pour les cartes Platinum et infinite et business Premium"	820.701
Assurance couverture de prêts (*)	82.900
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	21.682.770
Assurance vie (AFEK) (**)	2.242.871
Assurance assistance TUNIZEN	736.239
Assurance assistance local professionnel	26.522

(*) La BIAT a signé fin 2021 avec la BIAT ASSURANCES un contrat de couverture complémentaire des reports d'échéances de crédits (voir ci-dessous).

(**) La BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCES un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents ».

48. La société BIAT ASSURANCES donne en sous location à la banque, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1er janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1er mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2025, s'élève à 48.364 dinars.

49. Plusieurs protocoles d'accord ont été conclus avec BIAT ASSURANCES pour une couverture complémentaire applicable aux échéances de crédits reportées dans le cadre des mesures prévues par le décret-loi n°2020-19 du 15 mai 2020.

Cette couverture complémentaire concerne les échéances reportées relatives à des crédits dont la couverture en assurance décès souscrite lors de leur mise en place a été réalisée auprès d'ASSURANCES BIAT.

Ces protocoles ont fixé le périmètre par une liste de contrats de crédits comportant notamment le montant restant dû au 1er janvier de chaque année des échéances reportées objet de la couverture complémentaire et le montant de la prime complémentaire d'assurance pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque exercice.

La couverture complémentaire couverte par le protocole signé en 2024 est accordée sur la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 moyennant le paiement par la banque d'une prime d'assurance globale arrêtée à 107.803 DT. Ce montant détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur

le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2024.

La charge constatée par la « BIAT » au titre de l'exercice 2025 est de 82.900 dinars.

50. Détachement du personnel :

- Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2023, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un responsable de département à temps partiel (50% de son temps), pour accompagner les équipes DSI et MOA dans le suivi et le déploiement des projets SI, assister les équipes dans la priorisation et la budgétisation des projets SI et assister la compagnie dans définition d'une stratégie et d'une démarche pour mener une éventuelle transformation du système d'information.

- Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2024, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un Directeur central en charge du pôle financier, ressources humaines, logistique, juridique en contentieux.

La facturation tient compte d'une marge de 10%.

- Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2024, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un cadre à temps partiel

La facturation tient compte d'une marge de 10%.

- Une convention de détachement a été conclue, en décembre 2025, entre la BIAT Assurances et la BIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la société un cadre à temps partiel.

La facturation tient compte d'une marge de 10%.

Le montant inscrit parmi les transferts de charges de la BIAT au titre de 2025, s'élève à 849.959 dinars H.TVA.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

51. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Cette convention a été résiliée d'un commun accord entre les deux parties le 1er décembre 2025.

Le produit constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 11.236 dinars.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

52. La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1er juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1er juillet 2017.

Cette convention a été résiliée d'un commun accord entre les deux parties le 1er décembre 2025.

Le produit constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 18.033 dinars.

SOCIETE « ESTRAT »

- 53.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « eStrat » une convention d'assistance, de conseil et d'accompagnement stratégique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération annuelle d'un montant de 800 KDT en HT.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2019, renouvelable par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis d'un mois.

En 2025, aucun service n'a été rendu par la société eStrat au titre de cette convention.

SOCIETE VALUE DIGITAL SERVICES

- 54.** La BIAT a signé, en 2019, avec la société « Value Digital Services » une convention de conseil en ingénierie informatique.

En contrepartie de cette mission, la BIAT verse une rémunération correspondant aux travaux préalables et à la mise en œuvre initiale du dispositif, de 385 KDT en HT. Ensuite, ladite rémunération s'effectuera sur une base mensuelle en fonction de l'effectif mis à disposition, selon une grille de rémunération arrêtée par les deux parties et révisable d'un commun accord en fonction des évolutions futures.

Cette convention est conclue pour une période de trois ans commençant le 1^{er} novembre 2019.

Un avenant à cette convention est signé stipulant que la durée du contrat est d'une année renouvelable par tacite reconduction.

En 2025, un deuxième avenant à cette convention a été signé et ayant pour objet de compléter et de modifier certaines dispositions du contrat initial.

Le montant facturé à ce titre, par la société « Value Digital Services », au cours de 2025, s'élève à 16.168.625 dinars HT.

- 55.** La BIAT a signé avec la société « Value Digital Service », un contrat de location d'un local à usage de bureaux situé au premier étage de l'immeuble, sis à l'angle de l'Avenue principale et de la rue du Lac Turkana aux Berges du Lac 1 – Tunis, d'une superficie de 821 m², et d'une partie de son deuxième étage d'une superficie de 323 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux ans, renouvelable d'année en année par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 286.000 dinars H.TVA, qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir de la troisième année de location.

Le produit constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 347.635 dinars.

SUPPORT ET MAINTENANCE EXPRESS « SME » (EX TAAMIR)

- 56.** La BIAT a signé, en 2020, avec la société « TAAMIR » un contrat de location d'un dépôt de stockage du mobilier et équipements d'une superficie de 1000 m² au rez-de-chaussée du local, édifié sur la parcelle du terrain objet du titre foncier n°68062, situé à la zone industrielle Sidi Daoud, la Marsa.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, renouvelable de d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 70.000 dinars H.TVA.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'est élevé à 83.125 dinars H.TVA.

- 57.** La BIAT a signé, en 2022, avec la société « SME », un protocole d'accord qui a pour objet de définir les termes de la collaboration entre la BIAT et la société SME afin d'assurer la gestion de la propriété «MAISON DOREE» ainsi que d'autres prestations de service en matière d'entretien de bâtiments et de services d'ordre technique et logistique.

Aucune charge n'a été constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2025 au titre de cette convention.

58. Conventions de prestations de services :

- La BIAT a signé, le 9 septembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, entretien et maintenance de bâtiments.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 609.000 dinars TTC.

- La BIAT a signé, le 1^{er} novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services, activité support et gestion de courrier.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 1.360.000 dinars TTC.

- La BIAT a signé, le 1^{er} novembre 2022, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans le domaine des activités de maintenance curative et préventive des équipements et matériels réseau et téléphonie.

Un avenant est signé en 2023 prolongeant la durée du contrat initial jusqu'à la date du 31 décembre 2024 et ramenant le montant du contrat annuel à la somme de 268.000 dinars TTC.

Les charges constatées par la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 636.548 dinars H.TVA.

- 59.** La BIAT a signé, en 2024, avec la société « SME », une convention de prestations de services dans les activités de transport et déménagement.

Le montant de la redevance est arrêté selon les conditions suivantes :

- Distribution de fournitures avec une seule ressource et manutention :
 - ✓ 1,5 dinars en H.T le kilomètre
 - ✓ 188,500 dinars par circuit journalier de groupe d'agences.
- Transport et déménagement avec deux ressources et manutention :
 - ✓ 1,5 dinars en H.T le kilomètre
 - ✓ 377 dinars par déménagement journalier.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 139.557 dinars H.TVA.

- 60.** Une convention a été conclue en 2025 entre la BIAT et la société SME en vertu de laquelle la société SME a mis à la disposition de la BIAT deux véhicules à usage professionnel. La présente convention est conclue pour une durée de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025 renouvelable par tacite reconduction.

La charge constatée par la BIAT au titre de l'exercice 2025 est de 21.600 dinars H.TVA.

BIAT FRANCE

- 61.** La BIAT a signé en 2023, avec la société « BIAT France », une convention, par laquelle la BIAT rétrocède annuellement à BIAT France une partie des revenus générés des clients de la filiale. Le calcul du montant qui sera facturé par BIAT France se base sur la rétrocession d'une quote-part du PNB généré par la BIAT afférent à la clientèle de BIAT France.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2025, s'est élevé à 2.153.894 dinars.

LA PROTECTRICE

- 62.** La BIAT a signé en 2022 avec la société « La Protectrice », une convention cadre de gestion et d'agence immobilière, en vertu de laquelle, la Banque confère un mandat exclusif à la Protectrice afin de mettre en vente ou en location des immeubles lui appartenant.

La rémunération de la société mandataire se fait selon le barème suivant :

- 3% H.T pour toute opération de vente de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- 2% H.T pour toute opération d'achat de chaque bien immobilier propriété de la BIAT ;
- Une rémunération d'un mois de loyer pour toute opération de location ;
- Une augmentation exceptionnelle de 1% à 2% de la rémunération du mandataire pour la vente des biens difficilement réalisables pour des raisons divers (emplacement, état du bien, situation foncière, etc) sera fixée lors de l'établissement du mandat ;

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2025.

- 63.** Une convention de mise à la disposition de personnel au profit de la BIAT a été signée avec la PROTECTRICE en 2024.

Outre les salaires, compléments et autres avantages, la facturation comprend une marge de 10%

Le montant de la charge constaté en 2025 chez la BIAT est de 117.810 dinars H TVA.

- 64.** La BIAT a signé en 2025 avec la société « La Protectrice », un contrat de location d'un local à usage bancaire situé au rez de chaussée d'une superficie de 120 m² environ situé au 3ème étage d'une superficie de 103 m², tous deux situés à l'angle de l'avenue Jean Jaurès et de la rue Pierre de Coubertin Tunis.

La première location est consentie et acceptée pour une période ferme de huit mois commençant le 1er juin 2025 et finissant le 31 janvier 2026, renouvelable de mois en mois par tacite reconduction au cas le bailleur exprime sa volonté de renouveler le bail, moyennant un loyer mensuel global de 12.000 dinars H.TVA, le loyer afférant à la totalité de la période est de 96.000 dinars H.TVA.

La charge constatée à ce titre, en 2025, s'élève à 96.000 dinars.

PROSPERA HOLDING

- 65.** Une convention de prestations de services a été conclue entre la BIAT et la société « PROSPERA HOLDING » en vertu de laquelle le prestataire fournit à la Banque, des études sectorielles et de marchés, et qui incluent des analyses de marché, sa structure, ses acteurs etc...

La rémunération est fixée à un montant 1.864.789 dinars H.TVA. Ce montant peut être révisé annuellement et varier à la hausse ou à la baisse sous réserve de l'accord des deux parties.

Aucune facturation n'a eu lieu au titre de cette convention en 2025.

- 66.** Une convention cadre a été conclue entre la BIAT et Prospera Holding pour l'émission ou la souscription de titres participatifs, dans le cadre du développement de l'activité de capital investissement. La BIAT alloue une enveloppe de 200 MDT à Prospera Holding, sans recours à l'appel public à l'épargne. En contrepartie, la BIAT reçoit une rémunération annuelle composée d'une avance fixe de 0,1% du nominal souscrit et d'un complément variable basé sur le résultat avant impôts de la société émettrice, sans dépasser 12% du nominal souscrit. Cette rémunération est fixée à 8% de la valeur nominale des titres participatifs, incluant toutes les avances et compléments déjà versés.

BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT »

67. La BIAT a conclu avec la société BIAT Innovation and Technology une convention d'infogérance ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles BIAT IT réalisera les prestations permettant le développement, la transformation et l'exploitation du système informatique de la BIAT. Le prix des prestations sera fixé par les contrats annuels de projets. Cette convention précise les taux journaliers moyens des différents profils de la BIAT IT.

La facturation se fera par projet, services et/ou livrable.

Dans ce cadre, deux contrats de prestations de services ont été conclus en 2024 :

a- Un contrat de prestations de services It Continues « RUN BIAT-BIAT IT 12/2024 » a été conclu pour une durée de cinq (5) ans et ce, à compter du 1er décembre 2024. Ledit contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans sauf dénonciation par l'une des parties. La convention porte sur : la gestion des incidents, le support, la prévention des interruptions de services, en parallèle de l'adaptation continue des infrastructures pour répondre aux exigences réglementaires ou du secteur bancaire. L'impact financier annuel de ce contrat est de 8.176.014 TTC.

La charge de l'exercice 2025 est de 6.781.518 dinars H.TVA.

b- Un contrat de prestations de services IT « BUILD BIAT - BIAT IT 12/2024 » a été conclu entre la BIAT et la BIAT IT en 2024. Le contrat prend effet à compter du 1er décembre 2024 et s'étend jusqu'au 31 décembre 2025, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues au contrat. La convention porte sur :

- Le développement et l'intégration de nouvelles applications et systèmes pour la Banque ;
- La mise en œuvre de nouveaux modules ou fonctionnalités pour des systèmes existants ;
- La maintenance courante des applications existantes (corrective et évolutive) ;
- Les développements liés à la transformation digitale et de l'automatisation des processus métiers ;
- L'accompagnement dans la conception, la recherche et le choix de solutions IT adaptées aux besoins de la Banque ;
- Les projets d'infrastructure englobant aussi les volets réseaux et sécurité ainsi que les projets de monitoring IT et le plan de continuité informatique à même de garantir un fonctionnement optimal des différents systèmes, sans interruption et en conformité avec les exigences de performance et de sécurité.

L'impact financier de ce contrat est de 23.678.501 TTC.

La BIAT IT a facturé au titre de cette convention un montant de 22.822.064 dinars H.TVA au 31 décembre 2025.

68. Une convention de continuité de relation de travail tripartite a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « BIAT INNOVATION AND TECHNOLOGY « BIAT IT », qui a pour objet de fixer les modalités et les conditions de la poursuite du contrat de travail initial à la BIAT du salarié auprès de la BIAT IT en sa qualité d'employeur d'accueil.

AM CONSULTING

69. Une convention de prestations de services a été conclue en 2024 entre la BIAT et la société « AM Consulting », et ce, pour :

- Conseiller la Direction Générale en capitalisant sur l'expérience antérieure dans le domaine bancaire,

- Assister la Direction Générale dans la relation de la Banque auprès des autorités des tutelles et les organismes extérieurs,
- Apporter son expérience dans le suivi de l'activité des filiales hors BIAT

Cette convention prévoit une rémunération de 194.513 TTC et une mise à la disposition d'une voiture.

Un avenant à ce contrat a été conclu en 2025 modifiant la durée initiale du contrat ainsi que les conditions financières.

La charge de 2025 constatée chez la BIAT est de 207.234 dinars H.TVA.

La SOCIETE TANIT INTERNATIONAL (STI)

70. En mai 2024, la Société Tanit International (STI), filiale de la BIAT, a obtenu une avance en compte courant associés de 750mD. En octobre 2024, un avenant a été signé, augmentant le montant de cette avance à 1 590mD. Cette avance est accordée pour une durée de 21 mois à partir de sa libération, avec un paiement prévu à la fin du premier semestre 2026. En cas de non-remboursement par la STI, il est possible de convertir l'avance en capital ou de renégocier les modalités. L'avance sera rémunérée à partir de la date de sa libération au taux annuel de TMM majoré de 1,25%.

Le montant libéré en 2025 s'élève à 100.000 dinars, le montant de l'avance au 31 décembre 2025 est de 850.000 dinars.

SPT SALLOUM

71. La BIAT a conclu une convention compte courant associé en vertu de laquelle elle met à la disposition de sa filiale SPT Salloum le montant de 400mD pour une durée de 3 ans avec règlement de la totalité in fine (principal et intérêts) par le recours à une augmentation de Capital. Le taux d'intérêt fixé s'élève à 8%. Conformément à cette convention, l'augmentation de capital prévue aura lieu après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, 3 ans à partir de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS ENVERS LES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements de la BIAT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	1330	504	667	218		
Jetons de présence aux CA					987	987
Jetons de présence aux comités					268	268
Indemnités de fin de contrat de travail et de départ à la retraite	28	369	17	173		
Total	1358	873	684	391	1255	1255

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux.

Note XI – Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la Banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2026. Aucun événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

Note XI – Evénements postérieurs à la date de clôture

Conformément aux précisions du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 13 février 2026, et dans le prolongement de son communiqué du 25 décembre 2025, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) présente ci-après les informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ces informations sont appréciées selon le principe de matérialité financière, tel que défini par le cadre conceptuel de la comptabilité tunisienne (Décret n°96-2459).

Cette démarche s'inscrit dans une logique transitoire pour l'exercice 2025 et s'inspire des principes directeurs des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2. L'objectif est d'éclairer l'incidence potentielle de ces facteurs sur la situation financière, la performance et les perspectives de la banque.

1. Gouvernance ESG

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la définition et l'approbation des orientations stratégiques de la banque, en veillant à ce qu'elles soient pleinement alignées avec ses valeurs fondamentales et sa raison d'être. Dans cette optique, le conseil d'administration œuvre à intégrer les principes de la responsabilité sociétale et environnementale dans la stratégie de la banque.

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil d'administration assure la supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et veille à leur prise en considération progressive dans ses travaux. À ce titre, il examine périodiquement les initiatives menées en matière de durabilité et suit les principales avancées réalisées selon les standards internationaux applicables.

Il assure une revue annuelle du bilan social et des dispositifs relatifs à la gestion du capital humain, incluant la politique de rémunération, le développement des compétences et les principes de diversité et d'inclusion.

Par ailleurs, le comité des risques a examiné l'exposition de la banque aux risques climatiques et a également procédé à l'intégration des risques ESG, de manière qualitative, dans le périmètre de la déclaration d'appétence aux risques renforçant ainsi l'anticipation des vulnérabilités liées notamment aux enjeux climatiques.

Ces travaux traduisent l'attention portée par le Conseil et son comité des risques aux thématiques ESG dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de contrôle.

2. Stratégie ESG

La stratégie de la BIAT intègre les principes de durabilité comme un levier structurant de création de valeur à long terme. Elle repose sur l'identification d'enjeux ESG prioritaires, appréciés au regard de leur impact potentiel sur le modèle d'affaires de la banque ainsi que des attentes exprimées par ses principales parties prenantes, notamment les clients, collaborateurs, investisseurs, autorités de régulation et partenaires institutionnels.

Les orientations stratégiques en matière ESG, en cohérence avec les engagements nationaux en matière de développement durable et de transition climatique, s'articulent ainsi autour de trois piliers interdépendants :

- **Pilier Environnemental :**

La BIAT s'engage à :

- Promouvoir la finance verte et accompagner ses clients dans leur transition énergétique

- Maîtriser sa propre empreinte carbone

Cela inclut le développement de produits et services financiers favorisant les investissements durables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans une logique de structuration progressive, la BIAT vise à renforcer le suivi d'indicateurs clés relatifs à :

- La réduction de son empreinte environnementale propre,
- L'exposition de ses activités de financement aux enjeux climatiques,

Renforçant ainsi la résilience de son portefeuille notamment face aux risques de transition et risques physiques.

- **Pilier Social :**

La banque s'engage à :

- Renforcer l'inclusion financière à travers l'élargissement de l'accès aux services financiers et le soutien des institutions de microfinance.
- Développer le capital humain de ses collaborateurs, en renforçant la diversité, l'égalité des chances, la formation continue, l'employabilité et le développement des compétences, en cohérence avec les exigences de la transition durable.
- Renforcer la protection des clients et la qualité des services proposés, à travers des offres adaptées, une information claire et des initiatives en faveur de l'éducation financière.
- Intégrer, de manière progressive, les principes relatifs au respect des droits humains et des conditions de travail, y compris dans la chaîne de valeur et les relations avec les tiers et fournisseurs, selon une approche proportionnée aux risques.
- S'investir dans une démarche de responsabilité sociétale structurée qui se traduit par des initiatives en faveur de la culture et de l'art, du sport et de la santé publique et qui s'articule également autour de l'éducation, de la préservation du patrimoine et de l'environnement.

- **Pilier Gouvernance :**

La BIAT s'engage à renforcer une gouvernance responsable, fondée sur l'intégrité et l'éthique ainsi que sur une communication transparente avec les parties prenantes.

Ce pilier vise à consolider les mécanismes de contrôle interne, à garantir la conformité réglementaire et à promouvoir une culture de responsabilité à tous les niveaux. Il inclut la mise en place de politiques claires de lutte contre la corruption, la protection des données et la gestion des risques.

Ces orientations stratégiques influencent les décisions d'allocation de ressources et sont prises en compte dans l'évaluation des perspectives de développement de la banque, assurant ainsi une croissance durable et responsable.

Elles visent également à intégrer progressivement les enjeux ESG au cœur du développement des métiers et des activités, afin de renforcer l'impact positif et la création de valeur.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

- **Etude d'exposition aux risques climatiques**

En 2023, la BIAT a finalisé une étude sur l'exposition de son portefeuille crédit aux risques climatiques.

- **Principales conclusions de l'étude :**

- **Risques physiques :**

- o Les principaux aléas climatiques identifiés pour la Tunisie sont la sécheresse (risque élevé à très élevé) et l'augmentation des températures moyennes.

- o Les zones géographiques concentrant 85 % de l'exposition du portefeuille (dont Tunis avec 32 %) ont fait l'objet d'une analyse détaillée des risques d'inondations, de chaleur extrême et d'élévation du niveau de la mer.

Ainsi, l'analyse de l'exposition géographique du portefeuille, croisée avec les projections climatiques du GIEC (scénarios optimiste et pessimiste), a révélé :

- o 14 % du portefeuille est exposé à horizon 2040 à un risque physique élevé, quelle que soit la trajectoire climatique retenue.

- o 28 % du portefeuille est exposé à horizon 2041-2060 à un risque physique élevé.

- **Risques de transition :**

Une analyse sectorielle du portefeuille a permis de classer les secteurs d'activité selon leur degré d'exposition aux risques de transition :

- o Le secteur agroalimentaire présente le degré d'exposition le plus élevé, en raison de sa sensibilité aux politiques climatiques, à la raréfaction des ressources en eau et aux évolutions réglementaires.

- o Les secteurs des matériaux, du transport et des hydrocarbures présentent également une exposition significative aux risques de transition.

- o Le secteur des services financiers (incluant la banque) est exposé aux risques de transition, principalement via les risques de réputation et les attentes croissantes en matière de transparence climatique.

Compte tenu de la diversification sectorielle du portefeuille de crédit de la BIAT et de la qualité des données disponibles, aucune exposition pouvant constituer un risque financier significatif n'a été détectée.

- **Opportunités identifiées**

L'étude a également mis en évidence des opportunités significatives de développement pour la BIAT, notamment dans les domaines suivants :

- Le financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Le développement de produits et services verts.
- L'accompagnement des clients dans leur propre transition, en particulier dans les secteurs agroalimentaire, industriel et du transport.

- **Intégration dans la gestion des risques**

Sur la base de ces travaux, la banque a entrepris l'intégration progressive des risques climatiques dans son dispositif global de gestion des risques.

Pour l'exercice 2026, une cartographie des risques ESG sera élaborée. Les aspects environnementaux seront graduellement pris en compte dans l'analyse des risques de crédit, en concertation étroite avec les pôles commerciaux, afin d'assurer une gestion proactive et intégrée.

Par ailleurs, l'étude des Risques et Opportunités relatifs aux autres types de risque environnementaux (hors climat), sociaux et de gouvernance sera élaborée ultérieurement.

4. Indicateurs et feuille de route 2026-2028

En cette phase transitoire, et conformément au principe de « Comply or Explain » préconisé par le CMF, la BIAT privilégie de structurer ses données et leurs traitements avant toute publication.

Cette approche est justifiée par le niveau de maturité de ses systèmes d'information, qui ne permettent pas encore la production d'indicateurs ESG quantitatifs exhaustifs et fiables sur l'ensemble de son périmètre.

Par ailleurs, la BIAT, consciente de ses responsabilités et afin de répondre aux attentes de ses parties prenantes internes et externes, a lancé un projet ESG qui implique toutes les activités de la banque. A ce titre, elle a défini une feuille de route ESG structurée ayant pour objectif de:

- Transformer les engagements de la BIAT en actions concrètes et mesurables
- Assurer la cohérence entre vision et mise en œuvre
- Anticiper les évolutions réglementaires et l'accès à de nouvelles opportunités de financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route et compte tenu du niveau de maturité de l'ensemble de l'écosystème, la BIAT a fait le choix de prioriser :

- La sensibilisation et la formation de son personnel,
 - L'évaluation de son exposition aux risques climatiques,
 - Certaines actions ayant un impact direct et concret sur ses parties prenantes.
- **Actions réalisées :**
- Accompagnement spécifique et financement des clients engagés dans la transition écologique.
 - Réalisation de l'étude d'exposition aux risques climatiques.
 - Sensibilisation des membres du Conseil d'Administration et des responsables de la banque à la démarche ESG.
 - Formation technique du personnel concerné par la feuille de route.
 - Lancement d'initiatives internes afin de réduire ses émissions directes de GES :
 - o Sensibilisation du personnel pour un comportement responsable (écogestes)
 - o Adaptation progressive de sa politique achat (cartes biodégradables)
 - o Optimisation de la consommation énergétique des locaux administratifs et des agences à travers des équipements moins énergivores et l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de 3 agences pilotes
- **Actions en cours :**
- Formalisation de sa démarche et approfondissement de certaines phases, devenus possibles avec le gain en maturité de la banque en elle-même mais aussi de l'ensemble de l'écosystème.
 - Formalisation d'une politique RSE, définissant les engagements et les principes directeurs de la banque en matière de responsabilité sociétale.
 - Refonte du Système de Management Social et Environnemental (SEMS) pour une meilleure gestion des impacts sociaux et environnementaux.
 - Mise en place progressive de critères ESG dans la notation des entreprises, intégrant ainsi les facteurs de durabilité dans les décisions de financement.

- **Actions programmées (2026-2028) :**

Afin de continuer le déploiement progressif de cette feuille de route et en cohérence avec les ambitions stratégiques de la banque, les projets suivants seront déployés :

1. Stratégie et gestion des risques :

- Formalisation d'une politique d'investissement responsable.
- Structuration progressive du mode de pilotage ESG garantissant une déclinaison opérationnelle efficace.
- Déclinaison d'indicateurs clés de performance (KPI) ESG pertinents pour la banque et fixation progressive d'objectifs quantitatifs.
- Formalisation d'une politique d'appétence aux risques ESG, définissant les limites et les seuils de tolérance de la banque.
- Intégration progressive des risques ESG dans les processus internes de gestion des risques et perfectionnement continu des modèles d'appréciation.
- Déclinaison de la politique ESG au niveau Groupe.

2. Bilan carbone

- Collecte et structuration des données
- Calcul des émissions par étapes (scopes 1, 2 et 3)
- Elaboration du plan d'action corrélatif

3. Systèmes d'information et données

- Mise au point d'une gouvernance holistique des données relatives aux risques ESG
- Mise en place d'un processus de collecte de données ESG fiable
- Enrichissement des SI de la banque par les données de risques ESG

4. Reporting et communication

Renforcement de la communication interne et externe sur le volet ESG, en ligne avec les meilleures pratiques :

- o Rapports internes et pilotage
- o Rapports externes, notamment réglementaires
- o Communication avec les parties prenantes

Il est par ailleurs essentiel de préciser que les axes de formation et sensibilisation ainsi que le développement de l'offre pour répondre aux nouveaux besoins ESG, déjà entamés, restent des axes structurants qui sont en amélioration et perfectionnement continus.

5. Information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Concernant le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), la BIAT a procédé à une première évaluation de son exposition. En tant qu'institution financière, l'exposition directe de la banque au mécanisme est jugée non matérielle sur le plan financier pour l'exercice 2025. Cette conclusion est justifiée par la nature de ses activités principales qui ne sont pas directement soumises aux obligations du MACF.

Toutefois, la banque a initié des travaux d'identification des flux indirects susceptibles d'être concernés, notamment au niveau de ses clients exportateurs dans les secteurs visés par le MACF et notamment, fer et acier, ciment, aluminium, engrais, électricité et hydrogène. Une veille réglementaire proactive est assurée pour anticiper les évolutions futures du MACF et évaluer les risques de financement indirects potentiels pour ces clients.

Des travaux plus approfondis sont engagés pour affiner cette évaluation et mettre en place un dispositif de suivi adapté, en lien avec la feuille de route ESG globale de la banque.

**14 — ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
AU 31/12/2025**



Muscat

14.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les Etats financiers consolidés de l'Exercice clos au 31 décembre 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

I. Rapport d'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Internationale Arabe de Tunisie (« groupe BIAT » ou « groupe ») qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 28 795 764 KDT et des capitaux propres (Part du groupe) de 2 573 522 KDT y compris le bénéfice net de l'exercice (Part du groupe) s'élevant à 467 148 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe BIAT au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• Description du point clé de l'audit

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 13 068 032 KDT et les provisions et agios réservés constitués pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 1 338 362 KDT (Dont 20 420 KDT de provisions sur les engagements hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions requièrent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• Description du point clé de l'audit

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 850 351 KDT au 31 décembre 2025. Les provisions et agios réservés constatés sur ces titres s'élèvent à 76 229 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions qui y sont associées ont été convenablement estimées ;
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 809 774 KDT et représentent 62% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;

- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 07 avril 2026

Les commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF
Mohamed Lassaad BORJI

CMC-DFK International
Chérif Ben ZINA

14.2 Etats financiers consolidés au 31/12/2025

BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 Décembre 2025 (en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	387 138	467 479
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	5 000 205	4 678 032
Créances sur la clientèle	IV-3	13 068 032	12 785 874
Portefeuille-titres commercial	IV-4	2 044 076	1 353 637
Portefeuille d'investissement	IV-5	6 484 574	5 417 845
Titres mis en équivalence	IV-6	9 875	10 074
Valeurs immobilisées	IV-7	877 329	767 096
Ecart d'acquisition net (GoodWill)	IV-8	39 444	42 402
Autres actifs	IV-9	885 091	755 755
Total des actifs		28 795 764	26 278 194
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	V-1	550	594
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	306 901	458 282
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	21 723 249	20 113 753
Emprunts et ressources spéciales	V-4	622 162	499 906
Autres passifs	V-5	1 834 551	1 704 234
Total des passifs		24 487 413	22 776 769
INTERETS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidées	VI	1 651 719	1 121 163
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	83 110	65 986
Total des intérêts minoritaires		1 734 829	1 187 149
CAPITAUX PROPRES			
Capital		204 000	204 000
Réserves consolidées		1 902 372	1 730 867
Autres capitaux propres		2	3
Résultat consolidé de l'exercice		467 148	379 406
Total des capitaux propres	VII	2 573 522	2 314 276
Total des passifs et des capitaux propres		28 795 764	26 278 194

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2025

(En Milliers de dinars)

Passifs éventuels	31/12/2025	31/12/2024
Cautions, avals et autres garanties données		
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	3 084 728	2 776 490
b- En faveur de la clientèle	790 232	557 360
Crédits documentaires	2 294 496	2 219 130
a- En faveur de la clientèle	958 311	1 081 217
b- Autres	906 692	988 019
b- Autres	51 619	93 198
Total des passifs éventuels	4 043 039	3 857 707
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés	1 955 355	1 355 283
a- Engagements de financements donnés aux établissements financiers	20 000	-
b- En faveur de la clientèle	1 935 355	1 355 283
Engagements sur titres	3	454
a- Participations non libérées	3	453
b- Titres à recevoir	-	1
Total des engagements donnés	1 955 358	1 355 737
ENGAGEMENTS REÇUS		
Garanties reçues	6 179 909	5 151 238
Total des engagements reçus	6 179 909	5 151 238

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2025
(En Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	1 507 763	1 498 294
Commissions (en produits)	VIII-1-2	302 011	288 901
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	319 570	264 825
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	532 864	365 537
Primes d'assurance émises	VIII-1-5	261 168	219 489
Total des produits d'exploitation bancaire		2 923 376	2 637 046
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(865 868)	(792 827)
Commissions encourues	VIII-2-2	(3 973)	(5 112)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(383)	(279)
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-3	(114 562)	(88 542)
Total des charges d'exploitation bancaire		(984 786)	(886 760)
Produit Net Bancaire		1 938 590	1 750 286
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(384 957)	(277 213)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(12 065)	(24 464)
Autres produits d'exploitation	VIII-5	120 562	104 417
Frais de personnel	VIII-6	(480 639)	(406 278)
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(308 734)	(307 352)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(59 959)	(62 459)
Résultat d'exploitation		812 798	776 937
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(352)	(84)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	(1 299)	(2 318)
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(258 083)	(329 156)
Résultat des activités ordinaires		553 064	445 379
Part de résultat revenant aux minoritaires		(83 110)	(65 986)
Résultat des activités ordinaires du groupe		469 954	379 393
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	VIII-11	(2 806)	13
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe		467 148	379 406
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		467 148	379 406

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2025
(En Milliers de dinars)

	Exercice 2025	Exercice 2024
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	2 530 351	2 388 629
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(1 163 101)	(1 018 891)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	223 324	(247 569)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(485 054)	(553 806)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	1 551 371	2 037 816
Titres de placement / Titres de transaction	(16 223)	(92 675)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(763 153)	(705 012)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	157 637	141 101
Impôts sur les sociétés	(390 404)	(334 287)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 644 748	1 615 306
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	474 688	281 655
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(1 049 523)	(1 495 354)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(151 323)	(129 307)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(726 158)	(1 343 006)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts	76 374	(105 798)
Augmentation / diminution ressources spéciales	503	904
Dividendes versés et autres distributions	(257 250)	(229 407)
Autres flux de financement	497 241	269 179
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	316 868	(65 122)
Effet du reclassement du portefeuille BTA sur les liquidités et équivalents de liquidités	(6 896)	(1 362)
Effet de la variation du périmètre de consolidation	-	-
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 834	4 053
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	1 264 396	209 869
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	3 458 656	3 248 787
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	4 723 052	3 458 656

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES (Arrêtés au 31 Décembre 2025)

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2025 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

La responsabilité de la société mère pour combler les passifs des entreprises associées est limitée à hauteur de sa participation.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du Groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2025 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2025 et un montant des produits réservés.

Il convient de noter qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n°91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de ladite circulaire. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025.

Par ailleurs, et dans le cadre de la poursuite du renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de Fonds propres et se préparer aux exigences des standards bâlois, la Banque a procédé à des ajustements des paramètres relatifs au calcul de la provision collective (facteur d'ajustement et Taux de provisionnement).

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 399,9 MD au 31 décembre 2025.

II-8. Faits saillants de l'exercice

1- L'article premier de la loi n° 2024-41 du 2 août 2024 a modifié l'article 412 (ter) du code de commerce en introduisant de nouvelles dispositions portant notamment sur la réduction de 50% des taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours et aux nouveaux crédits accordés par les banques, moyennant des conditions spécifiques.

Les produits d'intérêts répondant aux conditions légales prévues par l'article 412 (ter) ayant fait l'objet d'une demande pour le bénéfice de la mesure de réduction de taux, déposée jusqu'à la date du 31 décembre 2025, sont comptabilisés compte tenu le nouveau taux ajusté.

2- En date du 26 décembre 2024, l'administration fiscale a communiqué à la BIAT un avis de vérification approfondie des impôts et taxes de la période s'étendant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ont été clôturées, et l'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.

3- Le conseil de la concurrence a engagé une procédure contre le secteur bancaire en lien avec le report des échéances durant la pandémie de COVID-19. À la date de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucune décision n'avait été communiquée à la banque. Ainsi, le risque éventuel associé à cette situation dépend du résultat final de l'affaire et l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date de l'arrêté de ces états financiers.

4- La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a communiqué à la BIAT un avis de vérification comptable au titre des exercices 2021, 2022 et 2023. Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble des procédures liées à ce contrôle ne sont pas clôturées.

5- En 2025, les deux Fonds Communs de Créances FCC1 et FCC2 sont liquidés. L'impact comptable correspondant a été intégré dans les états financiers.

6- Tunisie Valeurs a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2020, et portant sur l'ensemble des impôts, taxes et contributions auxquels la société est soumise.

Les chefs de redressement ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société, à l'exception d'un seul qui reste en discussion avec l'administration fiscale. Tunisie Valeurs estime disposer de tous les éléments nécessaires pour se défendre.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2025 les provisions jugées suffisantes.

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2025, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2025		31/12/2024	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
Tunisie Valeurs Assets Management	99,60	99,02	99,60	99,02
BIAT Capital Risque	98,08	98,08	98,08	98,08
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
SPT Salloum	50,76	50,76	50,76	50,76
BIAT Innovation & Technology	100,00	100,00	99,99	99,99
Société la PROTECTRICE	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances BIAT	94,48	94,48	94,48	94,48
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	90,35	90,35	89,87	89,87
SICAV Trésor	10,81	7,47	9,89	7,64
SICAV Prosperity	25,76	25,76	25,26	25,26
Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Support et Maintenance Express	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,67	57,48	62,67	57,48
Société Palm Links Immobilière	94,12	94,12	94,12	94,12
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	98,80	98,68	98,80	98,68
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	60,00	60,00	60,00	60,00
SICAV Patrimoine Obligataire	0,37	0,33	1,31	1,21
Fonds Commun de Créances 1 (*)	-	-	100,00	100,00
FCP BIAT Epargne Actions	0,43	0,43	0,52	0,51
Fonds Commun de Créances 2 (*)	-	-	100,00	100,00
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
SPT Mohamed V	88,92	88,92	88,92	88,92
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
BIAT Consulting	100,00	99,91	100,00	99,91
SPT SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	65,59	64,48	65,59	64,48
SPT Hammamet	93,89	93,89	93,89	93,89
Hammamet Leisure Company	40,00	40,00	40,00	40,00
INMA Holding	23,50	40,00	23,50	40,00
Skane Loisirs et Culture	40,00	40,00	40,00	40,00
Fonds d'amorçage ANAVA	20,12	20,12	20,12	20,12
Tunisie Valeurs	99,41	99,41	99,41	99,41
Tunisia Tourism Group	100,00	100,00	100,00	100,00
Value Digital Services	60,00	60,00	60,00	60,00
Société Golf de Tunisie	67,10	67,10	67,10	67,10
Prospera Capital	99,99	98,77	99,99	98,77
FCP Valeurs Sérénité 2028	0,21	0,21	0,21	0,20
Prospera Holding	99,99	99,42	99,99	99,42
Adam Golf Tunisie	49,00	32,88	49,00	32,88

(*) Entités sorties du périmètre de consolidation après liquidation

III-2. Méthodes de consolidation

Au 31 Décembre 2025, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisie Valeurs Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital Risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Salloum	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Innovation & Technology	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Support et Maintenance Express	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Patrimoine Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 1	Hors périmètre	Intégration Globale
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds Commun de Créances 2	Hors périmètre	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Intégration Globale
SPT Hammamet	Intégration Globale	Intégration Globale
Hammamet Leisure Company	Intégration Globale	Intégration Globale
INMA Holding	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Skane Loisirs et Culture	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	Intégration Globale
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	Intégration Globale
Value Digital Services	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Prospera Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	Intégration Globale
Prospera Holding	Intégration Globale	Intégration Globale
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale

Note IV – Actifs du bilan*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

	31/12/2025	31/12/2024
Encaisses	196 361	178 865
Avoirs chez la BCT	190 689	288 526
Avoirs chez la CCP	88	88
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	387 138	467 479

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Créances sur les établissements bancaires (a)	4 398 386	4 081 672
Créances sur les établissements financiers (b)	601 819	596 360
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	5 000 205	4 678 032

(a) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes de prêts à la BCT	3 590 256	3 222 975
Comptes de prêts du marché interbancaire	650 154	704 904
Créances rattachées sur prêts	15 738	12 487
Comptes correspondants NOSTRI	124 689	96 492
Comptes correspondants LORI	710	193
Créances rattachées sur comptes correspondants	61	154
Valeurs non imputées	16 778	44 467
Total	4 398 386	4 081 672

(b) Les créances sur les établissements financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits accordés aux sociétés de leasing	396 941	425 977
Crédits accordés aux autres établissements financiers	200 600	164 201
Créances et dettes rattachées	4 278	6 182
Total	601 819	596 360

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés. Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes débiteurs de la clientèle	1 040 488	1 104 285
Autres crédits à la clientèle	13 264 214	12 836 774
Crédits sur ressources spéciales	81 272	84 103
Total	14 385 974	14 025 162
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(917 983)	(839 329)
Provisions collectives	(399 959)	(399 959)
Total Créances sur la clientèle	13 068 032	12 785 874

IV-4. Portefeuille titres commercial

	31/12/2025	31/12/2024
Bons de trésor assimilables	702 971	171 226
Bons de trésor à court terme	42 472	15 068
Titres de transaction	745 443	186 294
Obligations émises par les sociétés privées	278 750	262 526
Autres placements	1 019 883	904 817
Titres de placement	1 298 633	1 167 343
Total Portefeuille-titres commercial	2 044 076	1 353 637

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024
Encours brut des titres d'investissement	6 327 088	5 315 671
Créances rattachés sur titres d'investissements	233 715	175 090
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(76 229)	(72 916)
Total Portefeuille d'investissement	6 484 574	5 417 845

IV-6. Titres mis en équivalence

	31/12/2025	31/12/2024
Institut Tunis Dauphine	743	1 031
Skanes Loisirs et Culture	3 400	3 400
Fond d'amorçage ANAVA	5 732	5 643
Total Titres mis en équivalence	9 875	10 074

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	122 675	112 241
Amortissement des immobilisations incorporelles	(98 246)	(94 806)
Immobilisations corporelles	1 052 966	980 762
Amortissements des immobilisations corporelles	(438 679)	(414 696)
Immobilisations en cours et avances	238 613	183 595
Total Valeurs immobilisées	877 329	767 096

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Effet change	Reclassements	31/12/2025
Licence	40 079	78	(121)	-	826	40 862
Logiciels informatiques	56 687	1 086	(282)	-	9 133	66 624
Fonds de commerce et droit au bail	15 131	-	-	-	-	15 131
Autres immobilisations incorporelles	344	-	(290)	4	-	58
Total Immobilisations incorporelles	112 241	1 164	(693)	4	9 959	122 675
Terrains	236 936	16 512	-	-	4 923	258 371
Constructions	244 688	390	(2 093)	-	1 779	244 764
Agencement, aménagement des constructions	187 937	3 210	(6 210)	20	23 585	208 542
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	546	-	(2)	2	-	546
Mobilier de bureaux	30 221	231	(833)	3	6 775	36 397
Matériel informatique	84 249	1 426	(3 951)	1	7 194	88 919
Matériel de transport	7 425	888	(671)	-	-	7 642
Constructions non affectées aux activités professionnelles	65 115	316	-	-	-	65 431
Installations générales des constructions	15 026	13 526	(308)	-	-	28 244
Matériel d'exploitation bancaire	35 000	1 665	(1 610)	-	2 895	37 950
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	2 502	127	-	-	(1 003)	1 626
Equipements de bureaux	20 794	197	(433)	-	2 661	23 219
Agencement des équipements de bureaux	1 851	1	(358)	-	-	1 494
Agencement du mobilier de bureaux	10 139	48	(611)	-	2 655	12 231
Matériel et outillage	37 092	664	(330)	-	-	37 426
Autres immobilisations corporelles	1 077	-	-	-	(1 077)	-
Total Immobilisations corporelles	980 762	39 201	(17 410)	26	50 387	1 052 966
Travaux en cours	175 451	116 698	-	-	(57 255)	234 894
Avances sur immobilisations en cours	8 144	2 676	(4 009)	-	(3 092)	3 719
Total Brut des valeurs immobilisées	1 276 598	159 739	(22 112)	30	(1)	1 414 254

	Amort./Prov. Cumulés 31/12/2024	Dotation	Régularisation Cession et reclassement	Effet change	Amort./Prov. Cumulés 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Licence	(36 438)	(1 958)	121	-	(38 275)	2 587
Logiciels informatiques	(54 046)	(1 756)	4	-	(55 798)	10 826
Fonds de commerce et droit au bail	(3 984)	(134)	-	-	(4 118)	11 013
Autres immobilisations incorporelles	(338)	(4)	291	(4)	(55)	3
Total Immobilisations incorporelles	(94 806)	(3 852)	416	(4)	(98 246)	24 429
Terrains	(24)	-	-	-	(24)	258 347
Constructions	(106 184)	(7 183)	701	-	(112 666)	132 098
Agencement, aménagement des constructions	(124 568)	(10 238)	3 718	(1)	(131 089)	77 453
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(423)	-	-	-	(423)	123
Mobilier de bureaux	(19 563)	(2 207)	833	(3)	(20 940)	15 457
Matériel informatique	(59 352)	(6 770)	5 125	(1)	(60 998)	27 921
Matériel de transport	(4 821)	(865)	632	-	(5 054)	2 588
Constructions non affectées aux activités professionnelles	(13 419)	(2 485)	-	-	(15 904)	49 527
Installations générales des constructions	(12 651)	(270)	1 446	(17)	(11 492)	16 752
Matériel d'exploitation bancaire	(23 752)	(3 325)	1 611	-	(25 466)	12 484
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(1 070)	(66)	10	-	(1 126)	500
Équipements de bureaux	(16 460)	(1 431)	(1 062)	-	(18 953)	4 266
Agencement des équipements de bureaux	(1 697)	(24)	358	-	(1 363)	131
Agencement du mobilier de bureaux	(7 730)	(519)	580	-	(7 669)	4 562
Matériel et outillage	(20 386)	(2 857)	327	-	(22 914)	14 510
Autres immobilisations corporelles	(1 077)	-	1 077	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	(413 177)	(38 240)	15 356	(22)	(436 081)	616 883
Travaux en cours	-	-	(846)	-	(846)	234 048
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	-	3 719
Prov. Autres immobilisations corporelles	(1 519)	-	(231)	-	(1 750)	(1 750)
Total Brut des valeurs immobilisées	(509 502)	(42 092)	14 695	(26)	(536 923)	877 329

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 42 403 mD en Décembre 2024 à 39 444 mD en Décembre 2025, soit une diminution de 2 959 mD.

	Val Brute 31/12/2025	Amort cumulés 31/12/2025	VCN 31/12/2025	Val Brute 31/12/2024	Amort cumulés 31/12/2024	VCN 31/12/2024
Écarts d'acquisition positifs	69 921	(30 477)	39 444	69 921	(27 519)	42 402
Titres détenus par BIAT	68 580	(29 136)	39 444	68 580	(26 178)	42 402
SPT Salloum	171	(171)	-	171	(171)	-
Société Golf Sousse Monastir	881	(881)	-	881	(881)	-
Assurances BIAT	10 801	(7 060)	3 741	10 801	(6 520)	4 281
BIAT Capital Risque	95	(95)	-	95	(95)	-
SICAF BIAT	44	(44)	-	44	(42)	2
MFCP El Fejja	282	(85)	197	282	(71)	211
Société Tanit International	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-
SOPIAT	49	(47)	2	49	(44)	5
Société la PROTECTRICE	1 741	(1 741)	-	1 741	(1 741)	-
Tunisie Valeurs	38 377	(11 091)	27 286	38 377	(9 172)	29 205
Value Digital Services	4 865	(730)	4 135	4 865	(486)	4 379
SPT Mohamed V	4 734	(651)	4 083	4 734	(415)	4 319
Titres détenus par SGP	1 015	(1 015)	-	1 015	(1 015)	-
OSI	78	(78)	-	78	(78)	-
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BIAT Capital Risque	18	(18)	-	18	(18)	-
SICAF	18	(18)	-	18	(18)	-
Titres détenus par SICAF	308	(308)	-	308	(308)	-
TAAMIR	131	(131)	-	131	(131)	-
PROTECT	122	(122)	-	122	(122)	-
SGP	34	(34)	-	34	(34)	-
SOPIAT	21	(21)	-	21	(21)	-
Écart d'acquisition négatif	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Titres détenus par TTG	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
GOLF	(16 480)	16 480	-	(16 480)	16 480	-
Total	53 441	(13 997)	39 444	53 441	(11 039)	42 402

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 755 755 mD en Décembre 2024 à 885 091 mD en Décembre 2025, enregistrant une augmentation de 129 336 mD ou 17,11%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2024 et Décembre 2025, un accroissement de 2 517 570 mD ou 9,58%, en passant de 26 278 194 mD à 28 795 764 mD.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

	31/12/2025	31/12/2024
Chèques BCT en attente de règlement	540	554
Comptes BCT en devises	10	40
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	-
Total Banque Centrale et CCP	550	594

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (a)	280 359	412 924
Dépôts des établissements financiers (b)	26 542	45 358
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	306 901	458 282

(a) les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt en dinars auprès des banques	36 990	49 995
Dépôts des correspondants Banquiers	150 576	259 174
Autres sommes dues	92 786	103 277
Dettes rattachées	7	478
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	280 359	412 924

(b) Les dépôts des établissements financiers sont passés de 45 358 mD en Décembre 2024 à 26 542 mD en Décembre 2025.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	10 485 672	10 101 066
Dépôts d'épargne	5 742 181	5 211 993
Comptes à échéance	3 745 657	3 326 471
Bons à échéance	336 385	311 784
Certificats de dépôts marché monétaire	758 000	446 000
Dettes rattachées	121 205	115 490
Autres sommes dues	534 149	600 949
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	21 723 249	20 113 753

V-4. Emprunts et ressources spéciales

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	41 119	40 281
Dettes rattachés sur ressources spéciales	602	569
Fonds publics	39 247	39 687
Total fonds publics et des organismes extérieurs	80 968	80 537
Emprunts subordonnés	523 569	402 270
Dettes rattachées aux emprunts	17 625	17 099
Total Emprunts et ressources spéciales	622 162	499 906

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 1 704 234 mD au 31 Décembre 2024 à 1 834 551 mD au 31 Décembre 2025, enregistrant une augmentation de 130 317 mD ou 7,65%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Tunisie Valeurs Assets Management	3	121	3	54
BIAT Capital Risque	116	157	102	134
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
SPT Salloum	2 168	(9)	2 163	5
Assurances BIAT	5 705	1 411	4 638	1 093
Société FAIZA	4	(2)	-	-
SICAV Opportunity	67	-	60	(1)
SICAV Trésor	164 557	10 201	145 657	10 056
SICAV Prosperity	2 575	66	2 339	73
Société Golf Sousse Monastir	(262)	262	78	(340)
Société Palm Links Immobilière	128	6	123	6
Société Tanit International	12 215	95	6 619	240
Société Tunisie Titrisation	1	-	1	-
MFCP El Fejja	26 399	1 404	26 020	379
SICAV Patrimoine Obligataire	1 237 568	72 315	771 072	52 947
FCP BIAT Epargne Actions	92 483	(1 733)	61 252	1 109
Société Touristique Sahara Palace	(241)	(198)	-	(241)
SPT Mohamed V	4 052	274	3 756	296
SPT SFAX	1 396	(179)	1 377	18
SPT Hammamet	5 789	(192)	6 122	(333)
FCP Equity Performance	5 154	(18)	4 158	131
Hammamet Leisure Company	4 903	(2 552)	7 141	(2 239)
Tunisie Valeurs	224	(9)	180	15
Value Digital Services	5 174	480	5 041	664
Société Golf de Tunisie	19 515	243	19 603	(35)
Prospera Capital	5	7	-	5
FCP Valeurs Sérénité 2028	61 651	972	53 493	1 911
Prospera Holding	165	(25)	-	-
Adam Golf Tunisie	204	13	164	39
Total	1 651 719	83 110	1 121 163	65 986

NOTE VII – Etat des capitaux propres*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	2 044 262	426 041	1 933 419	344 348
Tunisie Valeurs Assets Management	81	12 132	58	5 396
BIAT Capital Risque	1 241	8 013	541	6 824
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	13 069	4 524	10 391	5 784
SICAF BIAT	3 515	546	3 034	313
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(34)	(167)	(15)	148
SPT Salloum	(313)	(9)	(309)	(4)
BIAT Innovation & Technology	(1 039)	593	83	(1 208)
Société la PROTECTRICE	(12 815)	(315)	(11 872)	(943)
Assurances BIAT	63 209	23 580	45 509	18 156
Société FAIZA	(716)	(1)	(716)	(3)
SICAV Opportunity	136	(1)	44	(8)
SICAV Trésor	2 340	823	4 371	831
SICAV Prosperity	382	23	279	25
Société Générale de Placement	3 014	346	2 868	133
Société Support et Maintenance Express	1 911	97	2 065	(301)
Société Golf Sousse Monastir	(29 940)	(2 795)	(29 481)	(459)
Société Palm Links Immobilière	442	90	352	90
Société Tanit International	(3 160)	195	(14 678)	494
Société Tunisie Titrisation	(158)	30	(186)	22
Société du Pôle de Compétitivité de Monastir-El Fejja	13 154	2 091	12 599	555
SICAV Patrimoine Obligataire	521	241	597	646
Fonds Commun de Créances 1	-	-	1 592	580
FCP BIAT Epargne Actions	248	(7)	164	6
Fonds Commun de Créances 2	-	-	442	403
Société Touristique Sahara Palace	(11 383)	(408)	(10 888)	(496)
SPT Mohamed V	4 055	1 965	1 915	2 140
Institut Tunis Dauphine	135	(292)	108	23
BIAT Consulting	(993)	(208)	(713)	135
SPT SFAX	(7 699)	(859)	(7 786)	88
BIAT France	1 981	205	1 588	315
SPT Hammamet	(20 743)	(2 943)	(15 631)	(5 112)
FCP Equity Performance	2 267	(33)	987	237
Hammamet Leisure Company	(12 101)	(1 702)	(13 609)	(1 492)
INMA Holding	(200)	-	(200)	-
Fonds d'amorçage ANAVA	(207)	(61)	199	(107)
Tunisie Valeurs	6 825	(3 421)	1 146	592
Tunisia Tourism Group	2 663	1 517	1 226	1 437
Value Digital Services	139	476	183	753
Société Golf de Tunisie	15 293	496	15 474	(71)
Prospera Capital	15	599	(380)	395
FCP Valeurs Sérénité 2028	26	2	11	4
Prospera Holding	26 853	(4 261)	10	(1 282)
Adam Golf Tunisie	98	6	79	19
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	2 106 374	467 148	1 934 870	379 406

Société Consolidée	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Ecart d'évaluation	Plus value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	1 982 555	-	-	-	10 332	42 649	-	(10 595)	19 321	-	2 044 262
TVALAM	Intégration Globale	587	(526)	-	-	23	-	-	-	-	(3)	81
BCR	Intégration Globale	6 672	(4 696)	95	(95)	467	-	-	(1 086)	-	(116)	1 241
CIAR	Intégration Globale	5 510	(1 018)	-	-	-	-	-	-	8 576	-	13 068
SICAF	Intégration Globale	20 985	(19 000)	62	(59)	377	1 150	-	-	-	-	3 515
SOPIAT	Intégration Globale	28 144	(27 616)	70	(66)	9	-	-	(717)	143	(1)	(34)
SALLOUM	Intégration Globale	4 403	(2 548)	171	(171)	-	-	-	-	-	(2 168)	(313)
OSI	Intégration Globale	721	(2 003)	78	(78)	-	-	-	-	243	-	(1 039)
PROTECT	Intégration Globale	(2 754)	(8 999)	1 863	(1 863)	-	-	-	(1 322)	260	-	(12 815)
ASSBIAT	Intégration Globale	103 138	(38 623)	10 801	(6 520)	118	-	-	-	-	(5 705)	63 209
FAIZA	Intégration Globale	229	(541)	-	-	-	(400)	-	-	-	(4)	(716)
OPPORTUNITY	Intégration Globale	693	(490)	-	-	-	-	-	-	-	(67)	136
TRESOR	Intégration Globale	178 056	(11 160)	-	-	-	-	-	-	-	(164 557)	2 339
PRESPERITY	Intégration Globale	3 469	(512)	-	-	-	-	-	-	-	(2 575)	382
SGP	Intégration Globale	3 452	(3 292)	34	(34)	316	2 538	-	-	-	-	3 014
SME	Intégration Globale	6 383	(4 656)	131	(131)	162	22	-	-	-	-	1 911
GSM	Intégration Globale	(13 153)	(4 166)	1 818	(1 818)	-	-	-	(18 453)	5 570	262	(29 940)
LINKS	Intégration Globale	2 180	(1 610)	-	-	-	-	-	-	-	(128)	442
STI	Intégration Globale	41 277	(28 300)	6 540	(6 540)	-	1 663	-	(7 406)	1 821	(12 215)	(3 160)
TITRIS	Intégration Globale	270	(427)	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(158)
ELFEJJA	Intégration Globale	65 080	(26 648)	282	(71)	-	-	1 808	(1 123)	225	(26 399)	13 154
PATRIMOINE	Intégration Globale	1 241 843	(3 752)	-	-	-	-	-	-	-	(1 237 568)	523
FCC1	Hors périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FCP	Intégration Globale	92 885	(154)	-	-	-	-	-	-	-	(92 483)	248
FCC2	Hors périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STSP	Intégration Globale	(3 819)	(8 000)	-	-	-	-	-	-	195	241	(11 383)
SPTMV	Intégration Globale	34 242	(32 781)	4 733	(415)	-	-	-	-	2 328	(4 052)	4 055
ITD	Mise en équivalence	1 035	(900)	-	-	-	-	-	-	-	-	135
BCO	Intégration Globale	287	(1 436)	-	-	-	-	-	-	156	-	(993)
SPTS FAX	Intégration Globale	7 537	(14 400)	-	-	-	6	-	(1 671)	2 225	(1 396)	(7 699)
BFR	Intégration Globale	4 901	(2 920)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 981
PERFORMANCE	Intégration Globale	14 828	(7 407)	-	-	-	-	-	-	-	(5 154)	2 267
SPTHAMMAMET	Intégration Globale	99 800	(109 660)	-	-	-	-	-	-	(5 094)	(5 789)	(20 743)
HLC	Intégration Globale	12 316	(15 370)	-	-	-	-	-	-	(4 144)	(4 903)	(12 101)
INMA	Mise en équivalence	-	(200)	-	-	-	-	-	-	-	-	(200)
SKANES	Mise en équivalence	3 400	(3 400)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AMORCAGE ANAVA	Mise en équivalence	5 793	(6 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	(207)
TVAL	Intégration Globale	48 962	(77 903)	38 377	(9 172)	5 373	-	2 623	(1 115)	(96)	(224)	6 825
TTG	Intégration Globale	47 663	(45 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 663
VDS	Intégration Globale	12 935	(12 000)	4 865	(486)	-	-	-	-	-	(5 174)	139
Citrus Golf Club	Intégration Globale	59 308	(24 500)	(16 480)	16 480	-	-	-	-	-	(19 515)	15 293
Prospera Capital	Intégration Globale	1 519	(1 500)	-	-	-	-	-	-	-	(5)	15
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	61 781	(104)	-	-	-	-	-	-	-	(61 651)	26
PH	Intégration Globale	28 517	(1 499)	-	-	-	-	-	-	-	(165)	26 853
AGT	Intégration Globale	306	(4)	-	-	-	-	-	-	-	(204)	98
Total consolidé		4 213 936	(555 721)	53 440	(11 039)	17 177	47 628	4 431	(43 488)	31 729	(1 651 719)	2 106 374

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Ret (+v) Interne	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	385 264	4 317	(10 332)	-	-	46 792	-	426 041
TVALAM	Intégration Globale	12 276	-	(23)	-	-	-	(121)	12 132
BCR	Intégration Globale	8 637	-	(467)	-	-	-	(157)	8 013
CIAR	Intégration Globale	3 694	-	-	-	-	830	-	4 524
SICAF	Intégration Globale	824	101	(377)	-	(2)	-	-	546
SOPIAT	Intégration Globale	(156)	-	(9)	-	(2)	-	-	(167)
SALLOUM	Intégration Globale	(18)	-	-	-	-	-	9	(9)
OSI	Intégration Globale	1 845	-	-	(1 513)	-	261	-	593
PROTECT	Intégration Globale	(315)	-	-	-	-	-	-	(315)
ASSBIAT	Intégration Globale	25 649	-	(118)	-	(540)	-	(1 411)	23 580
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	2	(1)
OPPRUNITY	Intégration Globale	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
TRESOR	Intégration Globale	11 024	-	-	-	-	-	(10 201)	823
PRESPERITY	Intégration Globale	90	-	-	-	-	-	(67)	23
SGP	Intégration Globale	663	(1)	(316)	-	-	-	-	346
SME	Intégration Globale	247	12	(162)	-	-	-	-	97
GSM	Intégration Globale	(2 533)	-	-	-	-	-	(262)	(2 795)
LINKS	Intégration Globale	96	-	-	-	-	-	(6)	90
STI	Intégration Globale	(147)	348	-	-	-	89	(95)	195
TITRIS	Intégration Globale	30	-	-	-	-	-	-	30
ELFEJJA	Intégration Globale	3 509	-	-	-	(14)	-	(1 404)	2 091
PATRIMOINE	Intégration Globale	72 555	-	-	-	-	-	(72 314)	241
FCP BIAT Epargne Actions	Intégration Globale	(1 740)	-	-	-	-	-	1 733	(7)
STSP	Intégration Globale	(688)	-	-	-	-	82	198	(408)
SPT Mohamed V	Intégration Globale	2 480	-	-	-	(237)	(4)	(274)	1 965
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	(292)	-	-	-	-	-	-	(292)
BIAT Consulting	Intégration Globale	(107)	-	-	-	-	(101)	-	(208)
SPT SFAX	Intégration Globale	(989)	(6)	-	-	-	(43)	179	(859)
BIAT France	Intégration Globale	205	-	-	-	-	-	-	205
FCP Equity Performance	Intégration Globale	(51)	-	-	-	-	-	18	(33)
SPT Hammamet	Intégration Globale	(2 757)	-	-	-	-	(378)	192	(2 943)
HLC	Intégration Globale	(1 665)	-	-	-	-	(2 589)	2 552	(1 702)
Fonds d'amorçage ANAVA	Mise en équivalence	(61)	-	-	-	-	-	-	(61)
Tunisie Valeurs	Intégration Globale	3 929	-	(5 373)	-	(1 919)	(67)	9	(3 421)
Tunisia Tourism Group	Intégration Globale	1 517	-	-	-	-	-	-	1 517
Value Digital Services	Intégration Globale	1 199	-	-	-	(243)	-	(480)	476
Société Golf de Tunisie	Intégration Globale	739	-	-	-	-	-	(243)	496
Prospera Capital	Intégration Globale	606	-	-	-	-	-	(7)	599
FCP Valeurs Sérénité 2028	Intégration Globale	974	-	-	-	-	-	(972)	2
Prospera Holding	Intégration Globale	(4 286)	-	-	-	-	-	25	(4 261)
Adam Golf Tunisie	Intégration Globale	19	-	-	-	-	-	(13)	6
Total consolidé		522 262	4 771	(17 177)	(1 513)	(2 957)	44 872	(83 110)	467 148

NOTE VIII – Etat de résultat*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire**

Le total de ce poste est passé de 2 637 046 mD au 31 Décembre 2024 à 2 923 376 mD au 31 Décembre 2025, enregistrant une augmentation de 286 330 mD ou 10,86%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires banques	2 751	3 370
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	19 079	37 979
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 184 833	1 116 588
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	136 476	146 841
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	39 664	36 866
Autres intérêts et revenus assimilés	124 960	156 650
Total Intérêts et revenus assimilés	1 507 763	1 498 294

VIII-1-2. Les commissions en produits

	31/12/2025	31/12/2024
Commission sur opérations de change	2 659	2 655
Commission sur engagements de financement	58 928	53 514
Commission sur engagement de garantie	16 397	15 365
Commission sur prestations de services financiers	140 644	127 307
Commissions sur autres opérations bancaires	83 383	90 060
Total Commissions (en produits)	302 011	288 901

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des titres de transaction (a)	39 488	49 560
Revenus sur titres de placement (b)	74 957	47 416
Gains sur opérations de change et d'arbitrage (c)	205 125	167 849
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	319 570	264 825

(a) Revenus des titres de transaction

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des titres de transaction	38 757	48 661
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	836	1 180
Plus ou moins-value de réévaluation des titres BTA	(105)	(281)
Total Revenus des titres de transaction	39 488	49 560

(b) Revenus des titres de placement

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts des obligations	74 866	47 322
Revenus des fonds communs de créances	91	94
Total Revenus sur titres de placement	74 957	47 416

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 167 849 mD au 31 décembre 2024 à 205 125 mD au 31 décembre 2025 enregistrant une augmentation de 37 276 mD ou 22,21%..

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et revenus des titres d'investissement	521 294	351 334
Revenus des titres participation	11 570	14 203
Total Revenus du portefeuille d'investissement	532 864	365 537

VIII-1-5. Primes d'assurance émises

Les primes d'assurance émises sont passées de 219 489 mD au 31 décembre 2024 à 261 168 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 41 679 mD ou 18,99%.

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 886 760 mD au 31 décembre 2024 à 984 786 mD au 31 décembre 2025, enregistrant une augmentation de 98 026 mD ou 11,05%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Sinistres payés sur opérations d'assurances
- Commissions encourues.
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur comptes ordinaires banques	1 940	2 338
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	11 075	4 914
Intérêts sur dépôts de la clientèle	789 160	735 758
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	45 451	45 563
Intérêts sur ressources spéciales	2 738	2 484
Autres intérêts et charges	15 504	1 770
Total Intérêts encourus et charges assimilées	865 868	792 827

VIII-2-2. Les Commissions encourues

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 917	3 737
Commissions sur autres opérations	1 056	1 375
Total Commissions encourues	3 973	5 112

VIII-2-3. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 88 542 mD au 31/12/2024 à 114 562 mD au 31/12/2025, enregistrant une augmentation de 26 020 mD ou 29,39%.

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(437 262)	(317 956)
Dotation aux provisions pour risques et charges	(30 140)	(27 624)
Total des dotations	(467 402)	(345 580)
Pertes sur créances	(152 413)	(81 569)
Total des dotations et des pertes sur créances	(619 815)	(427 149)
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	200 847	140 449
Reprise de provisions pour pertes et charges	33 805	9 303
Total des reprises	234 652	149 752
Récupérations créances passées en perte	206	184
Total des reprises et des récupérations sur créances	234 858	149 936
Solde	(384 957)	(277 213)

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2025 un coût de risque net de 12 065 mD ventilé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 818)	(17 226)
Charges et pertes sur titres	(9 275)	(3 081)
Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement	(12 093)	(20 307)
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	50	(337)
Plus-values de cession des titres de participation	(22)	(3 820)
Total des reprises	28	(4 157)
Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement	28	(4 157)
Solde	(12 065)	(24 464)

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre Décembre 2024 et Décembre 2025 de 104 417 mD à 120 562 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 16 145 mD ou 15,46%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2024 et Décembre 2025 de 406 278 mD à 480 639 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 74 361 mD ou 18,3%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 1 382 mD enregistrée entre Décembre 2024 et Décembre 2025 résulte d'une diminution des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 6 609 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 7 991 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 145	4 630
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2 958	2 971
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	39 132	36 627
Dotations aux amortissements des charges reportées	13 724	16 565
Reprise de provisions sur immobilisation	-	(188)
Autres dotations aux provisions	-	1 854
Total	59 959	62 459

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 1 299 mD qui provient essentiellement des autres gains ordinaires pour 500 mD et des autres pertes ordinaires pour 427 mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2025 un montant de 258 083 mD contre 329 156 mD au 31/12/2024, soit une diminution de 71 073 mD ou 21,59%. Le solde englobe le montant de la contribution sociale de solidarité ainsi que la contribution conjoncturelle, calculées conformément à la réglementation en vigueur.

VIII-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires qui s'élève au 31/12/2025 un montant de 2 806 mD, correspond essentiellement aux pertes exceptionnelles au niveau du groupe.

Note IX – Note sur l'état de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Note IX.1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 35 834 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire	(1 052)	455
Dépôts de la clientèle	36 283	3 541
Prêts et avances accordées à la clientèle	(20 359)	4 386
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(26)	13
Emission et remboursements d'emprunts	(105)	71
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(4)	6
Impôts sur les sociétés	(1)	(1)
Ecart de conversion sur filiale étrangère	78	(99)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	21 020	(4 319)
Variation nette	35 834	4 053

Note IX.2. Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde des trésoreries se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Liquidités en TND		
Caisse dinars	207 704	193 560
Correspondants débiteurs	35 093	102 536
Correspondants créditeurs	(540)	(554)
Equivalents de liquidités débiteurs	16 243	15 339
Equivalents de liquidités créditeurs	(93 165)	(103 656)
Total des liquidités en TND	165 335	207 225
Liquidités en devises		
Caisse en devise	53 336	47 451
Correspondants débiteurs	216 145	220 605
Correspondants créditeurs	(150 586)	(259 214)
Total des liquidités en devises	118 895	8 842
Placements en devises	3 042 105	2 480 055
Titres de transactions	1 433 707	812 529
Emprunt dinars	(36 990)	(49 995)
Liquidités et équivalents de liquidités	4 723 052	3 458 656

Note X – Note sur l'état de flux de trésorerie

Les présents états financiers du Groupe BIAT sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 mars 2026. Aucun événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

Note XI – Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux précisions du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 13 février 2026, et dans le prolongement de son communiqué du 25 décembre 2025, la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) présente ci-après les informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Ces informations sont appréciées selon le principe de matérialité financière, tel que défini par le cadre conceptuel de la comptabilité tunisienne (Décret n°96-2459).

Cette démarche s'inscrit dans une logique transitoire pour l'exercice 2025 et s'inspire des principes directeurs des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2. L'objectif est d'éclairer l'incidence potentielle de ces facteurs sur la situation financière, la performance et les perspectives de la banque.

1. Gouvernance ESG

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la définition et l'approbation des orientations stratégiques de la banque, en veillant à ce qu'elles soient pleinement alignées avec ses valeurs fondamentales et sa raison

d'être. Dans cette optique, le conseil d'administration œuvre à intégrer les principes de la responsabilité sociétale et environnementale dans la stratégie de la banque.

Dans le cadre de ses attributions, le Conseil d'administration assure la supervision des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et veille à leur prise en considération progressive dans ses travaux. À ce titre, il examine périodiquement les initiatives menées en matière de durabilité et suit les principales avancées réalisées selon les standards internationaux applicables.

Il assure une revue annuelle du bilan social et des dispositifs relatifs à la gestion du capital humain, incluant la politique de rémunération, le développement des compétences et les principes de diversité et d'inclusion.

Par ailleurs, le comité des risques a examiné l'exposition de la banque aux risques climatiques et a également procédé à l'intégration des risques ESG, de manière qualitative, dans le périmètre de la déclaration d'appétence aux risques renforçant ainsi l'anticipation des vulnérabilités liées notamment aux enjeux climatiques.

Ces travaux traduisent l'attention portée par le Conseil et son comité des risques aux thématiques ESG dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de contrôle.

2. Stratégie ESG

La stratégie de la BIAT intègre les principes de durabilité comme un levier structurant de création de valeur à long terme. Elle repose sur l'identification d'enjeux ESG prioritaires, appréciés au regard de leur impact potentiel sur le modèle d'affaires de la banque ainsi que des attentes exprimées par ses principales parties prenantes, notamment les clients, collaborateurs, investisseurs, autorités de régulation et partenaires institutionnels.

Les orientations stratégiques en matière ESG, en cohérence avec les engagements nationaux en matière de développement durable et de transition climatique, s'articulent ainsi autour de trois piliers interdépendants :

• Pilier Environnemental :

La BIAT s'engage à :

- Promouvoir la finance verte et accompagner ses clients dans leur transition énergétique
- Maîtriser sa propre empreinte carbone

Cela inclut le développement de produits et services financiers favorisant les investissements durables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans une logique de structuration progressive, la BIAT vise à renforcer le suivi d'indicateurs clés relatifs à :

- La réduction de son empreinte environnementale propre,
- L'exposition de ses activités de financement aux enjeux climatiques,

Renforçant ainsi la résilience de son portefeuille notamment face aux risques de transition et risques physiques.

• Pilier Social :

La banque s'engage à :

- Renforcer l'inclusion financière à travers l'élargissement de l'accès aux services financiers et le soutien des institutions de microfinance.
- Développer le capital humain de ses collaborateurs, en renforçant la diversité, l'égalité des chances, la formation continue, l'employabilité et le développement des compétences, en cohérence avec les exigences de la transition durable.

- Renforcer la protection des clients et la qualité des services proposés, à travers des offres adaptées, une information claire et des initiatives en faveur de l'éducation financière.
- Intégrer, de manière progressive, les principes relatifs au respect des droits humains et des conditions de travail, y compris dans la chaîne de valeur et les relations avec les tiers et fournisseurs, selon une approche proportionnée aux risques.
- S'investir dans une démarche de responsabilité sociétale structurée qui se traduit par des initiatives en faveur de la culture et de l'art, du sport et de la santé publique et qui s'articule également autour de l'éducation, de la préservation du patrimoine et de l'environnement.

• Pilier Gouvernance :

La BIAT s'engage à renforcer une gouvernance responsable, fondée sur l'intégrité et l'éthique ainsi que sur une communication transparente avec les parties prenantes.

Ce pilier vise à consolider les mécanismes de contrôle interne, à garantir la conformité réglementaire et à promouvoir une culture de responsabilité à tous les niveaux. Il inclut la mise en place de politiques claires de lutte contre la corruption, la protection des données et la gestion des risques.

Ces orientations stratégiques influencent les décisions d'allocation de ressources et sont prises en compte dans l'évaluation des perspectives de développement de la banque, assurant ainsi une croissance durable et responsable.

Elles visent également à intégrer progressivement les enjeux ESG au cœur du développement des métiers et des activités, afin de renforcer l'impact positif et la création de valeur.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

• Etude d'exposition aux risques climatiques

En 2023, la BIAT a finalisé une étude sur l'exposition de son portefeuille crédit aux risques climatiques.

• Principales conclusions de l'étude :

• Risques physiques :

- o Les principaux aléas climatiques identifiés pour la Tunisie sont la sécheresse (risque élevé à très élevé) et l'augmentation des températures moyennes.
- o Les zones géographiques concentrant 85 % de l'exposition du portefeuille (dont Tunis avec 32 %) ont fait l'objet d'une analyse détaillée des risques d'inondations, de chaleur extrême et d'élévation du niveau de la mer.

Ainsi, l'analyse de l'exposition géographique du portefeuille, croisée avec les projections climatiques du GIEC (scénarios optimiste et pessimiste), a révélé :

- o 14 % du portefeuille est exposé à horizon 2040 à un risque physique élevé, quelle que soit la trajectoire climatique retenue.
- o 28 % du portefeuille est exposé à horizon 2041-2060 à un risque physique élevé.

• Risques de transition :

Une analyse sectorielle du portefeuille a permis de classer les secteurs d'activité selon leur degré d'exposition aux risques de transition :

- o Le secteur agroalimentaire présente le degré d'exposition le plus élevé, en raison de sa sensibilité aux politiques climatiques, à la raréfaction des ressources en eau et aux évolutions réglementaires.

- o Les secteurs des matériaux, du transport et des hydrocarbures présentent également une exposition significative aux risques de transition.
- o Le secteur des services financiers (incluant la banque) est exposé aux risques de transition, principalement via les risques de réputation et les attentes croissantes en matière de transparence climatique.

Compte tenu de la diversification sectorielle du portefeuille de crédit de la BIAT et de la qualité des données disponibles, aucune exposition pouvant constituer un risque financier significatif n'a été détectée.

• Opportunités identifiées

L'étude a également mis en évidence des opportunités significatives de développement pour la BIAT, notamment dans les domaines suivants :

- Le financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.
- Le développement de produits et services verts.
- L'accompagnement des clients dans leur propre transition, en particulier dans les secteurs agroalimentaire, industriel et du transport.

• Intégration dans la gestion des risques

Sur la base de ces travaux, la banque a entrepris l'intégration progressive des risques climatiques dans son dispositif global de gestion des risques.

Pour l'exercice 2026, une cartographie des risques ESG sera élaborée. Les aspects environnementaux seront graduellement pris en compte dans l'analyse des risques de crédit, en concertation étroite avec les pôles commerciaux, afin d'assurer une gestion proactive et intégrée.

Par ailleurs, l'étude des Risques et Opportunités relatifs aux autres types de risque environnementaux (hors climat), sociaux et de gouvernance sera élaborée ultérieurement.

4. Indicateurs et feuille de route 2026-2028

En cette phase transitoire, et conformément au principe de « Comply or Explain » préconisé par le CMF, la BIAT privilégie de structurer ses données et leurs traitements avant toute publication.

Cette approche est justifiée par le niveau de maturité de ses systèmes d'information, qui ne permettent pas encore la production d'indicateurs ESG quantitatifs exhaustifs et fiables sur l'ensemble de son périmètre.

Par ailleurs, la BIAT, consciente de ses responsabilités et afin de répondre aux attentes de ses parties prenantes internes et externes, a lancé un projet ESG qui implique toutes les activités de la banque. A ce titre, elle a défini une feuille de route ESG structurée ayant pour objectif de:

- Transformer les engagements de la BIAT en actions concrètes et mesurables
- Assurer la cohérence entre vision et mise en œuvre
- Anticiper les évolutions réglementaires et l'accès à de nouvelles opportunités de financement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route et compte tenu du niveau de maturité de l'ensemble de l'écosystème, la BIAT a fait le choix de prioriser :

- La sensibilisation et la formation de son personnel,
- L'évaluation de son exposition aux risques climatiques,
- Certaines actions ayant un impact direct et concret sur ses parties prenantes.

• **Actions réalisées :**

- Accompagnement spécifique et financement des clients engagés dans la transition écologique.
- Réalisation de l'étude d'exposition aux risques climatiques.
- Sensibilisation des membres du Conseil d'Administration et des responsables de la banque à la démarche ESG.
- Formation technique du personnel concerné par la feuille de route.
- Lancement d'initiatives internes afin de réduire ses émissions directes de GES :
 - o Sensibilisation du personnel pour un comportement responsable (écogestes)
 - o Adaptation progressive de sa politique achat (cartes biodégradables)
 - o Optimisation de la consommation énergétique des locaux administratifs et des agences à travers des équipements moins énergivores et l'installation de panneaux photovoltaïques au niveau de 3 agences pilotes

• **Actions en cours :**

- Formalisation de sa démarche et approfondissement de certaines phases, devenus possibles avec le gain en maturité de la banque en elle-même mais aussi de l'ensemble de l'écosystème.
- Formalisation d'une politique RSE, définissant les engagements et les principes directeurs de la banque en matière de responsabilité sociétale.
- Refonte du Système de Management Social et Environnemental (SEMS) pour une meilleure gestion des impacts sociaux et environnementaux.
- Mise en place progressive de critères ESG dans la notation des entreprises, intégrant ainsi les facteurs de durabilité dans les décisions de financement.

• **Actions programmées (2026-2028) :**

Afin de continuer le déploiement progressif de cette feuille de route et en cohérence avec les ambitions stratégiques de la banque, les projets suivants seront déployés :

1. Stratégie et gestion des risques :

- Formalisation d'une politique d'investissement responsable.
- Structuration progressive du mode de pilotage ESG garantissant une déclinaison opérationnelle efficace.
- Déclinaison d'indicateurs clés de performance (KPI) ESG pertinents pour la banque et fixation progressive d'objectifs quantitatifs.
- Formalisation d'une politique d'appétence aux risques ESG, définissant les limites et les seuils de tolérance de la banque.
- Intégration progressive des risques ESG dans les processus internes de gestion des risques et perfectionnement continu des modèles d'appréciation.
- Déclinaison de la politique ESG au niveau Groupe.

2. Bilan carbone

- Collecte et structuration des données
- Calcul des émissions par étapes (scopes 1, 2 et 3)
- Elaboration du plan d'action corrélatif

3. Systèmes d'information et données

- Mise au point d'une gouvernance holistique des données relatives aux risques ESG
- Mise en place d'un processus de collecte de données ESG fiable
- Enrichissement des SI de la banque par les données de risques ESG

4. Reporting et communication

Renforcement de la communication interne et externe sur le volet ESG, en ligne avec les meilleures pratiques :

- o Rapports internes et pilotage
- o Rapports externes, notamment réglementaires
- o Communication avec les parties prenantes

Il est par ailleurs essentiel de préciser que les axes de formation et sensibilisation ainsi que le développement de l'offre pour répondre aux nouveaux besoins ESG, déjà entamés, restent des axes structurants qui sont en amélioration et perfectionnement continus.

5. Information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Concernant le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), la BIAT a procédé à une première évaluation de son exposition. En tant qu'institution financière, l'exposition directe de la banque au mécanisme est jugée non matérielle sur le plan financier pour l'exercice 2025. Cette conclusion est justifiée par la nature de ses activités principales qui ne sont pas directement soumises aux obligations du MACF.

Toutefois, la banque a initié des travaux d'identification des flux indirects susceptibles d'être concernés, notamment au niveau de ses clients exportateurs dans les secteurs visés par le MACF et notamment, fer et acier, ciment, aluminium, engrais, électricité et hydrogène. Une veille réglementaire proactive est assurée pour anticiper les évolutions futures du MACF et évaluer les risques de financement indirects potentiels pour ces clients.

Des travaux plus approfondis sont engagés pour affiner cette évaluation et mettre en place un dispositif de suivi adapté, en lien avec la feuille de route ESG globale de la banque.

6. Note sur base consolidée

Le Groupe BIAT est conscient de l'exposition éventuelle de ses filiales aux risques climatiques, lesquels varient selon la nature de leurs activités.

Certaines sociétés opérant dans les secteurs du **tourisme et de l'immobilier** sont directement exposées aux aléas climatiques pouvant affecter la fréquentation touristique, la valeur des actifs immobiliers et la rentabilité des projets hôteliers. Les filiales financières, telles que **Assurances BIAT, BIAT Capital Risque, Tunisie Valeurs et Tunisie Valeurs Asset Management**, sont exposées de manière indirecte à travers leurs portefeuilles et les entreprises financées ou assurées.

Ce qui implique une intégration progressive des critères environnementaux et climatiques dans les décisions d'investissement et de gestion d'actifs. Les autres filiales présentent une exposition plus limitée aux risques climatiques.

Conscient de ces enjeux, le Groupe BIAT prévoit d'intégrer une **évaluation systématique des risques climatiques et autres risques significatifs sur l'ensemble de ses filiales** dans sa feuille de route stratégique.

Cette démarche vise à anticiper les impacts financiers potentiels, renforcer la résilience des activités et aligner le Groupe sur les meilleures pratiques internationales en matière de reporting climatique et sur les objectifs nationaux de réduction de l'intensité carbone.

**15 — RÉOLUTIONS
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE**
24 avril 2026

شركة

Moussa

— Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la situation financière individuelle et consolidée au titre de l'exercice 2025 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes, prend connaissance du rapport de gestion et approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, tels que présentés, ainsi que les conventions réglementées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi que des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025, qui s'élève à **385 263 518,720** dinars, comme suit :

(En dinars)

Résultat net de l'exercice	385 263 518,720
Report à nouveau	530 460 383,763
Résultat distribuable	915 723 902,483
Réserves pour réinvestissements financiers à prélever sur le résultat net de l'exercice	150 000 000,000
Résultat distribuable après affectation des réserves	765 723 902,483
Dividendes	244 800 000,000
Report à nouveau	520 923 902,483

En conséquence, le dividende par action est fixé à **6,000** dinars par action.

Le détachement du dividende se fera le **12 mai 2026** et la mise en paiement de ce dividende s'effectuera le **14 mai 2026**.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives les dotations initialement affectées aux réserves pour réinvestissements financiers, dans le cadre de la répartition du bénéfice des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019, devenues disponibles pour un montant de **97 213 522,649** dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration pour Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Hichem DRISS
- Karim MILAD
- Mohamed Afif CHELBI
- Mohamed Adel BELEFEKIH
- Mohamed AGREBI
- Fadhel ABDELKEFI

Et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision de l'Assemblée Elective tenue le 12 mars 2026 de désigner Madame Cyrine SANCHOU en tant que membre du Conseil d'Administration, représentant les actionnaires minoritaires, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler la mission de Monsieur Jean MESSINESI

en qualité de Conseiller auprès du conseil d'administration et ce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme brute d'un million cent vingt mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres et ses conseillers.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer, en outre, aux membres du comité d'audit, du comité exécutif de crédit, du comité des risques et du comité de nomination et de rémunération, la somme brute de quatre mille dinars par membre et par présence pour l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de huit cents millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



70 - 72 avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis



(+216) 71 131 000 / 31 311 000



www.biat.com.tn



linkedin.com/company/biat



[BanqueInternationaleArabedeTunisie](#)